|  |
| --- |
| **SOUS LA DIRECTION DE**Jean-François Léonard(1978)La chance au coureur.Bilan de l’action du Gouvernementdu Parti québécois**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES**CHICOUTIMI, QUÉBEC<http://classiques.uqac.ca/> |



<http://classiques.uqac.ca/>

*Les Classiques des sciences sociales* est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l’Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.



<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation
de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l’autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.

- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue

Fondateur et Président-directeur général,

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi

Courriel: classiques.sc.soc@gmail.com

Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

à partir du texte de :

Sous la direction de Jean-François Léonard

**La chance au coureur. Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois**

Montréal : Les Éditions Nouvelle Optique, 1978, 253 pp.

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5’’ x 11’’.

Édition numérique réalisée le 8 août 2023 à Chicoutimi, Québec.



**SOUS LA DIRECTION DE**

Jean-François Léonard

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*



Montréal : Les Éditions Nouvelle Optique, 1978, 253 pp.

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

Quatrième de couverture

[Retour à la table des matières](#tdm)

Collection *Matériaux*

Les auteurs

Yvan Allaire, André Bernard, Gilles Bourque, Guy Bouthillier, Hélène David, Jacques Dofny, Francine Fournier, Marcel Fournier, Pierre Fournier, Jean-Guy Frenette, Henri Gagnon, Claude-Raymond Laliberté, Francine Lalonde, Daniel Latouche, Kenneth McRoberts, Marcel Pépin, Jean-Marc Piotte, Berel Rodal, Arnaud Sales, Céline St-Pierre, Pierre Vallières.

Textes réunis et présentés par

Jean-François Léonard, professeur au Département de Science Politique de l'Université du Québec à Montréal.

Cet ouvrage reprend intégralement les communications faites les 15 et 16 novembre 1977 au colloque *"Un an après. Bilan de l'action du gouvernement du Parti Québécois".* Organisé par la Société Canadienne de Science Politique et l'Association Canadienne des Sociologues et Anthropologues de langue française, ce colloque réunissait des universitaires, des journalistes, des syndicalistes, et se proposait de porter un jugement critique sur la gouverne du Parti Québécois.

Porté au pouvoir grâce aux suffrages de 40% des votants, le gouvernement du Parti Québécois devait mettre en œuvre un programme sur lequel planait une triple ambiguïté : ambiguïté de la question nationale et du projet indépendantiste qui avaient été mis sous le boisseau durant toute la campagne électorale ; ambiguïté de l'engagement social-démocrate du Parti qui, malgré les projets de réformes concrètes inscrites dans le programme officiel, ne s'appuyait sur aucun lien organique avec les syndicats ; ambiguïté enfin de la notion de "bon gouvernement" publicisée par les candidats du Parti alors que la très grande proportion d'entre eux n'avaient aucune expérience de la gestion de l'État.

La nécessité d'un jugement indépendant, d'un jugement critique sur les pratiques et le dessein politique du Parti Québécois est évidente. Les espoirs soulevés par les élections du 15 novembre 1976 dépassent l'action de ce Parti. Jamais on n'aura senti plus intensément le besoin d'éclairer le débat dans lequel nous sommes enfermés autour de la question nationale. Il est urgent de rendre public autres choses que des caricatures de critiques ou des auto-satisfactions inspirées par une québécitude chauvine. Il ne faut pas arrêter ce débat qui s'est à peine amorcé lors de ce colloque. Trop d'attentes en découlent. Trop d'histoire est en jeu.

**Note pour la version numérique** : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l’édition papier numérisée.

[3]

La chance
au coureur

[4]

[5]

La chance au coureur

Bilan de faction du gouvernement
du Parti Québécois

Textes réunis et présentés par
Jean-François Léonard

Matériaux / Nouvelle Optique

[6]

Maquette de la couverture :

Une tête et plus, graphistes

ISBN 0-88579-015- 4

Dépôt légal / 2ème trimestre 1978

Bibliothèque nationale du Québec

© LES ÉDITIONS NOUVELLE OPTIQUE

case postale 1824, succursale B, Montréal, P.Q. H3B 3L4

[7]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

Présentation des auteurs

[Retour à la table des matières](#tdm)

Yvan ALLAIRE

Professeur au Département d’Administration de l’Université du Québec à Montréal.

André BERNARD

Professeur au Département de Science Politique de l’Université du Québec à Montréal. Auteur de *La politique au Canada et au Québec,* P.U.Q., 1976 ; *Québec : élections 1976,* HMH-Hurtubise, 1976.

Gilles BOURQUE

Professeur au Département de Sociologie de l’Université du Québec à Montréal. Auteur de *Classes sociales et question nationale,* Parti-Pris, 1970 ; [*L'État capitaliste et la question nationale*](http://dx.doi.org/doi%3A10.1522/030082303)*,* P.U.M., 1977.

Guy BOUTHILLIER

Professeur au Département de Science Politique de l’Université de Montréal. Auteur de *Le choc des langues au Québec 1769-1970,* P.U.Q., 1974 ; (en collaboration) *La modernisation politique au Québec,* Boréal-Express, 1976.

Hélène DAVID

Chercheur à l’institut de Recherche appliquée sur le travail, Montréal. Responsable du Comité de la condition féminine à la Confédération des Syndicats Nationaux (C.S.N.).

Jacques DOFNY

Professeur au Département de Sociologie de l’Université de Montréal. Co-auteur de *Nationalism and the National question,* Black & Rose Books, 1978.

Francine FOURNIER

Politicologue. Commission des droits de la personne, Montréal.

Marcel FOURNIER

Professeur au Département de Sociologie de l’Université de Montréal. Membre du comité de rédaction de la revue *Possibles.*

Pierre FOURNIER

Professeur au Département de Science Politique de l’Université du Québec à Montréal. Auteur de *The Quebec establishment,* Black & Rose Books, 1976.

Jean-Guy FRENETTE

Directeur du Service de recherche de la Fédération des Travailleurs du Québec (F.T.Q.) . Chargé de cours à l’École des Relations industrielles de l’Université de Montréal.

[8]

Henri GAGNON

Ex vice-président du Conseil du Travail de Montréal, Fédération des Travailleurs du Québec. Auteur de *La Confédération, y a rien là,* 1977.

Marie GAGNON

Membre de la Centrale de 1 Enseignement du Québec (C.E.Q.).

Claude LALIBERTÉ

Professeur au Département de Science Politique de l'Université Laval. Ex-président de la C.E.Q. Auteur de *Le Conseil de la coopération du Québec,* 1974.

Francine LALONDE

Vice-présidente. Confédération des Syndicats Nationaux (C.S.N.). Professeur d’histoire au CEGEP St-Laurent.

Daniel LATOUCHE

Professeur au Centre d’études canadienne-française, Université McGill. Auteur de *Premier mandat.* Une prospective à court terme du gouvernement péquiste, Editions de l’Aurore, 1977.

Ken McROBERTS

Professeur au Département de Science Politique de l’Université York. Co-auteur de *Quebec : social change and political crisis,* 1976.

Marcel PÉPIN

Président de la C.S.N. (1965-1976). Président de la Confédération Mondiale du Travail.

Jean-Marc PIOTTE

Professeur au Département de Science Politique de l'Université du Québec à Montréal. Auteur de [*La pensée politique de Gramsci*](http://dx.doi.org/doi%3A10.1522/cla.pij.pen)*,* Parti- Pris, 1968 ; [*Sur Lénine*](http://dx.doi.org/doi%3A10.1522/cla.pij.sur)*,* Parti-Pris, 1972 ; [*Un syndicalisme de combat*](http://dx.doi.org/doi%3A10.1522/cla.pij.syn)*,* Editions A. St-Martin, 1977.

Berel RODAL

Politicologue. Institute for Strategies Studies, Londres et Section Etudes et Recherches, Bureau des relations fédérales-provinciales, Ottawa.

Céline SAINT-PIERRE

Professeur au Département de Sociologie de l’Université du Québec à Montréal. Auteur de plusieurs articles dans *Socialisme québécois* et *Sociologie et sociétés.*

Arnaud SALES

Professeur au Département de Sociologie de l’Université de Montréal. Auteur de *Propriété et pouvoir dans l’industrie québécoise,* (à paraître), P.U.M., 1978.

Pierre VALLIÈRES

Journaliste et écrivain. Auteur de *Nègres blancs d’Amérique,* Parti- Pris, 1965 ; *L’urgence de choisir,* Parti-Pris, 1971 ; *L’assassinat de Pierre Laporte,* Québec-Amériques ; *Un Québec Impossible,* Québec-Amériques, 1977.

[9]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

Table des matières

[Quatrième de couverture](#Chance_au_coureur_couverture)

[Présentation des auteurs](#Chance_au_coureur_auteurs) [7]

[*INTRODUCTION*](#Chance_au_coureur_intro) *par Jean-François LÉONARD*

Nationalisme et social-démocratie. Bilan d’un bilan [13]

**I.** [**Le Gouvernement du P.Q. et les pouvoirs économiques**](#Chance_au_coureur_pt_I) [25]

I.1 Arnaud Sales, [Vers une techno-bureaucratie d’État](#Chance_au_coureur_pt_I_1) [25]

I.2. Pierre Fournier, [Projet national et affrontement des bourgeoisies québécoise et canadienne](#Chance_au_coureur_pt_I_2) [39]

I.3. Yvan Allaire, [La nouvelle classe politique et les pouvoirs économiques](#Chance_au_coureur_pt_I_3) [60]

**II.** [**Le Gouvernement du P.Q. et les travailleurs**](#Chance_au_coureur_pt_II) [60]

II.1. Céline SAINT-PIERRE, [Travail et éducation. Bilan et perspectives politiques des législations péquistes](#Chance_au_coureur_pt_II_1) [71]

II.2. C.-Raymond LALIBERTÉ, [*Critique du nationalisme populiste*](#Chance_au_coureur_pt_II_2) [82]

II.3. Jean-Guy FRENETTE, [Bilan noir, bilan blanc, bilan gris](#Chance_au_coureur_pt_II_3) [93]

II.4. Francine LALONDE, [Commentaires](#Chance_au_coureur_pt_II_4) [101]

[10]

**III.** [**Le Gouvernement du P.Q. et les Québécoises**](#Chance_au_coureur_pt_III) [105]

III.1. Francine FOURNIER, [Le gouvernement du P.Q. et la question des droits des femmes](#Chance_au_coureur_pt_III_1) [105]

III.2. Hélène DAVID, [Les revendications du mouvement de lutte contre l’oppression des femmes et l’État québécois](#Chance_au_coureur_pt_III_2) [115]

III.3. Marie GAGNON, [Le charme des illusions](#Chance_au_coureur_pt_III_3) [123]

**IV.** [**Le Gouvernement du P.Q. et le Canada**](#Chance_au_coureur_pt_IV) [143]

IV.1. André BERNARD. [Le contentieux Ottawa-Québec, un an après](#Chance_au_coureur_pt_IV_1) [143]

IV.2. Daniel LATOUCHE, [Le jeu de « GO » et les relations Québec-Canada](#Chance_au_coureur_pt_IV_2) [150]

IV.3. Kenneth McROBERTS, [Une crise insoluble ?](#Chance_au_coureur_pt_IV_3) [166]

IV.4. Berel RODAL. [Images et stéréotypes](#Chance_au_coureur_pt_IV_4) [172]

**V.** [**Le Gouvernement du P.Q. et la question nationale**](#Chance_au_coureur_pt_V) [177]

V.1. Marcel FOURNIER, [La question nationale : enjeux et impasses](#Chance_au_coureur_pt_V_1) [177]

V.2. Gilles BOURQUE, [Question nationale et réforme constitutionnelle](#Chance_au_coureur_pt_V_2) [193]

V.3. Guy BOUTHILLIER, [Action linguistique et marche à l’indépendance](#Chance_au_coureur_pt_V_3) [200]

V.4. Henri GAGNON, [Renforcer le P.Q. et préparer le référendum](#Chance_au_coureur_pt_V_4) [213]

[11]

**VI.** [**Bilan politique du Gouvernement du P.Q. et perspectives**](#Chance_au_coureur_pt_VI) [221]

VI.1. Jacques DOFNY, [Pour un mouvement socialiste](#Chance_au_coureur_pt_VI_1) [221]

VI.2. Jean-Marc PIOTTE, [Un avenir incertain](#Chance_au_coureur_pt_VI_2) [230]

VI.3. Marcel PÉPIN, [Commentaires](#Chance_au_coureur_pt_VI_3) [244]

VI.4. Pierre VALLIÈRES, [Commentaires](#Chance_au_coureur_pt_VI_4) [248]

[12]

[13]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

INTRODUCTION

NATIONALISME ET SOCIAL-DÉMOCRATIE.
BILAN D’UN BILAN

[Retour à la table des matières](#tdm)

Ce livre contient l’ensemble des communications faites les 15 et 16 novembre 1977 à un colloque qui s’intitulait « Un an après. Bilan de l’action du gouvernement du Parti Québécois ». Ce colloque était organisé par la Société canadienne de Science politique et l’Association canadienne des Sociologues et Anthropologues de langue française, en collaboration avec le département de Science politique de l’U.Q.A.M. Le but du colloque était d’effectuer un premier bilan de la gouverne du Parti Québécois qui avait fait élire soixante-dix de ses représentants à l’Assemblée nationale du Québec le 15 novembre 1976.

Porté au pouvoir grâce aux suffrages de 40% des votants, le gouvernement du Parti Québécois devait mettre en œuvre un programme sur lequel planait une triple ambiguïté :

\* ambiguïté de la question nationale et du projet indépendantiste qui avaient été mis sous le boisseau durant toute la campagne électorale,

\* ambiguïté de l’engagement social-démocrate du Parti qui, malgré les projets de réformes concrètes inscrits dans le programme officiel, ne s’appuyait sur aucun lien organique avec les syndicats,

\* ambiguïté enfin de la notion de « bon gouvernement » publicisée par les candidats du Parti alors que la très grande proportion d’entre eux n’avaient aucune expérience de la gestion de l’État.

Vingt-deux conférenciers ont accepté de porter jugement sur ce programme et son application et de réfléchir sur la nature de l’équipe politique qui dirige le Québec actuellement.

[14]

Les textes réunis ici ne forment pas un tout homogène. On peut en dégager certains éléments sous forme de questions et réflexions qui, sans avoir la prétention de résumer tout ce qui a été dit au colloque, relèvent certaines constantes qui ont sous-tendu les exposés et vont parfois au-delà. Bien entendu l’analyse qui suit n’engage que l’auteur.

A. Sur la question nationale

1. La pierre de touche du gouvernement sur ce sujet fut la présentation de la loi I et son adoption sous forme de loi 101.

2. La loi 101 est considérée comme la politique la plus « nationaliste » que pouvait et que pourra adopter le gouvernement du Parti Québécois dans le cadre de la fédération canadienne puisqu’elle contient des éléments de “rupture” qui menacent partiellement l’hégémonie de la bourgeoisie canadienne.

3. Cependant son adoption et sa mise en application n’ont pas été utilisées comme rampe de lancement d’un mouvement de libération nationale. Au contraire s’est-on empressé de rassurer les bourgeoisies canadiennes et américaines sur les limites structurelles de cette loi et sur son impact nul sur l’organisation du travail.

4. On peut toutefois la concevoir comme un premier test, une première étape pré-référendaire qui atteint un triple objectif :

a) elle donne sur un plateau d’argent au Parti Québécois et à son gouvernement le statut de seule organisation autorisée et apte à mener à terme la libération nationale des québécois, à s’exprimer sur son contenu et à déterminer quelles formes cela devra prendre.

b) elle est un atout important dans la négociation et le pouvoir de pression du gouvernement face à ses interlocuteurs fédéral et provinciaux.

c) elle prépare le terrain à d’autres types de politiques nationales post-référendaires, quelle que soit l’issue du référendum, qui confirmeraient la position dominante [15] des francophones québécois dans le domaine linguistique, culturel et dans certains secteurs économiques secondaires.

5. Par ailleurs l’adoption de cette loi renforce de façon éclatante la thèse voulant que l’État soit le véhicule le plus fiable pour mener à terme les aspirations “nationales” des québécois et, par extension, tous les enjeux collectifs de la nation canadienne-française. Elle donne ipso facto « à la fraction étatique de la bourgeoisie un leadership politique évident ».

6. Si la loi 101 servait de marchepied à la classe politique qui contrôle le gouvernement dans le but d’asseoir son autorité et d’établir son hégémonie pour la résolution de la question nationale, cette classe n’a pas pour autant subordonné tous ses actes à la seule promotion de cette loi puisqu’elle devait faire aussi la preuve de sa capacité à bien gérer l’État québécois.

7. Une fois la loi 101 passée, cette classe politique doit mener de front une double bataille dont l’enjeu est centré à nouveau sur son contrôle du pouvoir. L’un des pôles de cette bataille demeure la bonne gouverne de l’État : le gouvernement du Parti Québécois doit faire la preuve indiscutable qu’il est un « bon gouvernement ».

L’autre pôle de cette bataille est le référendum : le gouvernement du Parti Québécois doit tout mettre en œuvre pour réunir le plus large consensus possible (même s’il n’est pas majoritaire) autour de l’idée de souveraineté-association.

8. Cette double bataille amène la classe politique dirigeante à vouloir subordonner toutes ses politiques autour du pôle du référendum et à adopter la gestion la plus conservatrice possible de l’État québécois afin de vider la question nationale de tout contenu aventurier et, si le référendum est négatif, de pouvoir conserver le pouvoir aux prochaines élections.

9. Par ses aspects nationalistes mitigées et par ses politiques attentistes, l’image de dynamisme, de continuité et de stabilité que voudrait projeter la classe politique dirigeante se transforme en celle d’un gouvernement craintif et ambivalent.

[16]

B. Sur la social-démocratie
et le préjugé favorable aux travailleurs

10. Les ambiguïtés relevées au point (9) se retrouvent lorsqu’on examine le contenu social-démocrate des politiques du gouvernement du Parti Québécois.

11. De par ses origines, ses relations et attitudes face au mouvement ouvrier organisé, le gouvernement n’est pas un gouvernement social-démocrate.

12. Cependant l’utilisation qu’il fait de l’État lui confère certains aspects propres aux gouvernements sociaux-démocrates. Ainsi son appui au secteur public et coopératif, l’importance qu’il semble accorder aux sociétés d’État, le contenu même de son programme politique, ses tentatives de concertation économique et l’utilisation de l’État comme “instrument neutre” sont des caractéristiques de la social-démocratie.

13. Par contre le Parti Québécois n’a pas eu et n’a pas de lien organique avec les syndicats. Il ne vise aucunement dans sa pratique à modifier les rapports de force économiques existant et à s’attaquer aux intérêts des détenteurs de capitaux.

14. Son préjugé favorable aux travailleurs s’est traduit par :

- une augmentation du salaire minimum,

- un programme plus cohérent sur la protection de la santé des travailleurs,

- certaines modifications au code du travail,

- la suppression du gel des salaires.

Rien de changé toutefois dans le contrôle des entreprises par les travailleurs, rien de changé dans le système d’éducation et dans le statut et les privilèges indécents du système d’enseignement privé, rien de changé dans le processus d’exploitation des femmes au travail et dans la résolution de leurs demandes élémentaires (avortement libre et gratuit, congés de maternité, garderies publiques et gratuites, égalité salariale, etc.), rien de changé dans le processus de prise en charge des intérêts spécifiques des travailleurs et dans le processus de décision économique [17] (la fermeture de la Wayagamac illustre la façon dont on « subordonne les critères de rentabilité économique aux critères de rentabilité sociale » — version Bérubé).

15. Son appui marqué au développement des P.M.E. et aux politiques traditionnelles de relance économique en (font plutôt un gouvernement « nationaliste populiste » dont les politiques favorisent essentiellement la « bourgeoisie québécoise non monopoliste » et certaines fractions fortement dépendantes du pouvoir d’État tout en maintenant l’hégémonie de la bourgeoisie monopoliste dans l’économie.

16. Dans cet optique, « la définition des intérêts spécifiques des travailleurs n’apparaît pas encore être prise en charge par le gouvernement péquiste » puisque celui-ci « ne peut être pour le capitalisme et défendre en même temps les intérêts fondamentaux de la classe ouvrière ni même, à long terme, ceux de la nouvelle petite-bourgeoisie ».

C. Sur le programme du Parti Québécois
et sur son application

17. Il est indéniable que le programme présenté par le Parti Québécois lors de la dernière campagne électorale contenait des éléments de réforme importants, et favorisait non seulement certaines couches sociales de la nouvelle petite-bourgeoisie mais prenait aussi en compte des éléments de transformation favorables à la classe ouvrière.

Il est tout aussi indéniable que ce programme n’a pas été respecté et appliqué, du moins en ce qui touche les pièces majeures qui s’adressaient à la classe ouvrière.

18. Les principaux éléments mystificateurs relevés sont contenus dans les propositions qui touchent la vie des travailleurs, sans parler de l’assurance-automobile, de la démocratisation du système d’éducation, de tout ce qui concerne les processus de négociation collective de la fonction publique, etc.

19. En fait la classe politique dirigeante du Parti Québécois « surestime beaucoup les possibilités de l’État québécois » : solidement [18] ancrée dans les appareils technico et politico-administratifs, elle a cru qu’il était facile d’imposer un consensus hégémonique à l’ensemble de la société civile par la seule magie du contrôle des appareils de la société politique (police, administration publique, processus législatif, etc.). Or tant sur le front scolaire, que sur le front patronal, de l’Église, des médias d’information, etc., le gouvernement s’est heurté à de farouches résistances. Certains appareils syndicaux et des groupes nationalistes de droite lui ont fourni les appuis les plus stables. Cette réalité a amené le gouvernement du Parti Québécois à parler « de la réalité du pouvoir qui impose des contraintes dont on ne se doute pas ... » et à justifier par le fait même la compromission de plusieurs politiques.

20. Les contradictions relevées entre le programme et la pratique gouvernementale sont aussi présentes entre la « base militante » du Parti Québécois et le groupe parlementaire. Son illustration s’est cristallisée lors de la discussion sur l’avortement libre et gratuit au congrès de l’automne 1977.

21. L’aile parlementaire et la classe politique dirigeante se trouvent singulièrement isolées et forcées de rétablir le consensus en galvanisant le militantisme de base du parti autour de la bataille référendaire.

D. Quelques questions
sur les alternatives possibles...

22. La lutte contre l’oppression nationale est-elle la lutte à privilégier pour canaliser la lutte pour le socialisme ?

23. Si oui, comment mettre en place les « conditions nécessaires à la prise en charge par les travailleurs eux-mêmes de la direction du mouvement de libération nationale et de sa réalisation ? »

Dans ce contexte les organisations ouvrières n’ont-elles pas la responsabilité première d’examiner les effets spécifiques de l’oppression nationale sur la classe ouvrière et de dégager la façon dont la classe ouvrière vit et définit l’oppression nationale ?

24. Si non, quelle est la voie de mobilisation à privilégier, quelle est la contradiction principale qui doit activer les luttes ?

[19]

25. Le projet de libération nationale présenté par le programme et la pratique politique du Parti Québécois, est-il “celui que veulent appuyer les travailleurs québécois” ?

26. Faut-il créer un mouvement socialiste ou « mettre un nouveau parti sur la carte » qui subordonnerait la question nationale à la question du socialisme ?

27. Et que répondre au référendum ?

En guise de conclusion, il nous semble important de faire un très bref bilan du colloque de l’automne dernier qui a tout de même réuni plus de sept cent (700) participants.

Bilan d’un colloque

Le bilan peut être fait à deux niveaux. Tout d’abord du point de vue des sociétés savantes qui l’ont proposé au public. La Société canadienne de Science politique (SCSP), et l’Association canadienne Sociologues et Anthropologues de Langue Française (ACSALF) organisent depuis plusieurs années déjà un ou deux colloques par année, conjointement ou pas. Les objectifs de ces colloques sont toujours les mêmes : permettre à un certain nombre de collègues de l’une ou l’autre discipline de présenter leurs réflexions sur un thème d’actualité socio-politique (v.g. le présent colloque) ou sur un thème d’actualité scientifique.

Chaque fois, le choix du thème d’un colloque suit le même processus : lors de la réunion que tiennent les Bureaux de direction de chaque société savante dans le cadre de l’Association Canadienne Française pour l’Avancement des Sciences (ACFAS), les membres du bureau suggèrent différents thèmes de colloque autour desquels on dégage un certain consensus. Ainsi, pour l’année 1977-78, le bureau de direction de la SCSP a dégagé trois thèmes de colloques et a mis en branle les processus normaux d’opérationnalisation. Chaque fois, le choix des thèmes discutés lors d’un colloque suit le même processus : un comité restreint de trois ou quatre personnes est nommé et s’occupe de coordonner l’ensemble des opérations jusqu’à leur aboutissement. Ce dit comité de coordination s’est réuni plusieurs fois pour mettre au point les thèmes de discussion du colloque sur le P.Q. Un choix [20] s’imposait à ce moment : soit que le colloque *Un an après* se penche sur les politiques sectorielles du gouvernement du Parti Québécois (agriculture, affaires municipales, éducation, etc.) soit qu’il aborde l’ensemble des politiques sectorielles à travers une série de thèmes offrant plus de perspective analytique. C’est ce dernier choix qui a été fait. Vint alors le choix des panélistes ou conférenciers invités. Deux principes établis depuis longtemps devaient être respectés. Le premier était d’avoir sur chaque panel au moins un politologue et un sociologue (puisque c’était conjoint) qui était spécialisé sur l’un ou l’autre thème. Le second était de ne pas transformer le panel en tribune politique. Comme sociétés savantes, si on avait invité des membres du gouvernement péquiste, il aurait aussi fallu faire de la place pour l’Union Nationale, le Parti Libéral du Québec, le Parti Créditiste, bref transformer le colloque en États Généraux (au mieux) ou en micro-reproduction de l’Assemblée Nationale, ce qui a toujours été tacitement exclu. Mais pourquoi alors ne pas avoir au moins prévu un droit de réplique au gouvernement ? Après mûre réflexion (l’hypothèse n’ayant pas été rejetée au point de départ) nous nous sommes dit que le gouvernement donnait et pouvait donner réplique aux analyses, commentaires, jugements qui allaient être avancés, par le biais de ses prises de position, de ses politiques déclarées ou de ses législations. Ces deux facteurs nous ont donc portés à ne pas dévier des politiques établies depuis dix ans en ce qui concerne le « style » des colloques universitaires. Cependant, nous avons quand même cru bon de faire une légère entorse à ces principes en permettant à des personnes étrangères au milieu universitaire, confrontées quotidiennement à la gouverne du Parti Québécois, de venir faire la réplique aux principaux intervenants.

Compte tenu de ces restrictions et orientations, nous avons dressé une liste d’une soixantaine de personnes aptes à préparer des communications dans les délais prescrits. Le refus de plusieurs d’entre elles d’agir comme intervenants s’est expliqué soit parce qu’elles ne se sentaient pas aptes à offrir une performance qu’elles jugeaient adéquate dans les délais prescrits, soit parce [21] qu’elles n’étaient pas disponibles aux dates où se tenait le colloque, soit parce qu’elles étaient inatteignables. C’est ce processus qui a donné la liste finale des conférenciers invités.

Toutes ces démarches ne diffèrent en rien de celles faites pour la tenue d’autres colloques de la S.C.S.P. Dire donc que « les organisateurs s’étaient assurés au départ de l’orientation critique des communications » apparaît légèrement exagéré : d’autant plus que jamais la S.C.S.P. ne s’est mise le nez dans l’orientation ou le contenu des communications des panélistes. Pour qui connaît moindrement le milieu universitaire, une telle pratique aurait été assez inusitée. En fait, ce qui a mené certains membres du gouvernement du Parti Québécois à une telle réflexion est liée à l’interprétation du texte liminaire au programme du colloque disant que :

« ... le colloque des 10 et 11 novembre réunira des universitaires, des syndicalistes, des journalistes, des hommes d’affaires, et diverses personnes engagées qui porteront un jugement critique sur la gouverne du Parti Québécois. »

Ce tout petit terme (jugement critique) a été annonciateur des pires invectivés semble-t-il.

Mais en quoi juger le gouvernement du Parti Québécois est-il une hérésie ? En quoi vouloir être vigilant est-il condamnable ? Faire une critique de droite du Parti Québécois, rentrer dans le champ de discussion fédéraliste, c’est du terrain connu. Faire une critique progressiste du Parti Québécois, regarder où il s’en va en regard de son programme électoral, scruter attentivement ses pratiques et son dessein politique, ça semble dangereux parce que ça n’entre ni dans le champ de discussion fédéraliste, ni dans le champ de discussion péquiste. D’où la peur d’un jugement critique, d’un jugement « indépendant » où l’on n’a pas les yeux braqués sur la seule actualité quotidienne mais où on peut aussi regarder ce qui s’est passé hier, ici et ailleurs, et faire des comparaisons.

Le jugement critique sur la gouverne du Parti Québécois allait donc de soi, et dès la première année de son règne. Parce que ce qui s’est passé le 15 novembre 1976 est trop important dans [22] le contexte historique canadien, parce que les espoirs ouvriers populaires que le Parti Québécois a drainé ont le droit d’exiger qu’une Action Libérale Nationale ne ressorte pas sous un nouveau maquillage, parce que si on rate ce tournant de notre histoire de libération nationale, on risque d’être « *plantés* » pour longtemps, très longtemps. « L’avenir est incertain » dit Jean-Marc Piotte. La vigilance doit être d’autant plus grande.

Ce colloque universitaire qui a été préparé comme tous les colloques universitaires, ce colloque universitaire qui était amplement justifié par la conjoncture actuelle, a dépassé toutes les prévisions par l’ampleur qu’il a pris. Jamais, (depuis 12 ans qu’elle existe) la S.C.S.P. n’a réuni tant de monde. La moyenne de présence aux colloques universitaires est de 200 personnes environ. Il n’y avait jamais moins de 650 participants aux ateliers (pris conjointement) sur les 830 inscrits au présent colloque. Et on a beau dire qu’il y avait plein d’étudiants et d’universitaires, il y avait aussi des syndiqués, des militants, des groupes populaires, des fonctionnaires, des *péquistes.* On entre alors dans le second niveau du bilan du colloque, sa signification politique.

En effet, que peut bien signifier politiquement le succès d’un tel colloque ? Premièrement, une soif de savoir où on s’en va avec le gouvernement actuel.

Jamais on n’aura autant senti le besoin d’éclairer le débat dans lequel nous sommes enfermés autour de la question nationale que durant ce colloque. Les intellectuels qui ont présenté des communications l’ont bien senti. Depuis l’absorption du R.I.N. par le Parti Québécois, depuis la disparition de revues et de groupes progressistes entre les années 65-70, le Parti Québécois a occupé une place dans l’orientation de l’analyse du discours sur la question nationale avec, comme seul écho, les fédéralistes regroupés politiquement autour du Parti Libéral du Québec et du Parti Libéral du Canada. Entre ces deux logiques, toute tentative de brèche a été inutile, hormis celle des idéologues conservateurs ou réactionnaires, représentés par Claude Ryan, qui veulent encadrer la question nationale québécoise à l’intérieur d’un fédéralisme canadien renouvelé.

[23]

Mais prendre la question nationale de front, questionner sa légitimité, redire les désidérata exprimés par la base sociale du Parti Québécois, et qui sont inscrits dans son programme politique, interroger le sens et la portée d’articles fondamentaux de ce programme, tel cet article 3 des objectifs généraux relevé par Céline Saint-Pierre qui dit que le gouvernement actuel doit *« fonder* la politique économique sur des objectifs humains et sociaux et à cette fin : établir un système économique éliminant toute forme d’exploitation des travailleurs et répondant aux besoins réels de l’ensemble des québécois plutôt qu’aux exigences d’une minorité économique favorisée », voir comment cela est mis en œuvre, telles sont les questions et les voies empruntées par les intervenants à ce colloque. Et si on avait procédé par le biais de l’analyse des politiques sectorielles, nul doute que nombre de questions identiques auraient surgies.

Première leçon politique donc, il y a un besoin d’entendre autre chose que des caricatures de critique ou des auto-satisfactions inspirés par une québécitude chauvine à l’endroit du gouvernement du Parti Québécois. Deuxième leçon politique à tirer de cet évènement : la nécessité de rester vigilant et de poursuivre une comptabilisation serrée des actes du Parti Québécois non seulement par l’écrit, mais aussi par la parole. Il est important qu’un large débat public, permanent, soit repris systématiquement, que ce soit par des militants de base du Parti Québécois, par des intellectuels, par des organismes populaires ou syndicaux ; il ne faut pas arrêter ce débat qui s’est à peine amorcé lors de ce colloque. Trop d’attentes en découlent. Trop d’histoire est en jeu.

[24]

[25]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

I

LE GOUVERNEMENT DU P.Q.
ET LES POUVOIRS
ÉCONOMIQUES

[Retour à la table des matières](#tdm)

[25]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Première partie**

I.1

“Vers une techno-bureaucratie
d’État.”

Arnaud SALES

[Retour à la table des matières](#tdm)

Les intervenants à ce colloque ont une tâche particulièrement difficile. Ils ont en effet à évaluer et juger, après un an d’exercice, l’action d’un parti qui se trouve pour la première fois au pouvoir. Ils ont à faire le bilan d’une phase adaptative marquée par la prise de connaissance des principaux dossiers, la réponse à des problèmes conjoncturels graves, la discussion, l’adoption et la mise en place de mesures législatives touchant plus globalement la société québécoise et enfin la préparation d’une possible accession à la souveraineté politique du Québec.

La tâche est d’autant plus difficile que le gouvernement du P.Q. et la fidélité à son programme ne peuvent, à mon avis, être analysés dans les mêmes termes que pour des partis traditionnels (au sens d’habituels). En effet, une bonne partie de ce programme s’inscrit pour sa réalisation éventuelle dans le cadre d’une souveraineté politique québécoise. Je ne veux pas dire par là que toutes les décisions importantes sont conditionnées par cette souveraineté, mais simplement que de nombreux objectifs péquistes ne peuvent être transcrits politiquement dans leur intégralité que moyennant un accroissement considérable du pouvoir de l’État Québécois.

Ceci varie évidemment selon les domaines puisque, à titre d’exemple, les possibilités actuelles d’intervention au plan linguistique et d’intervention au plan économique ne sont guère comparables ; que les possibilités d’intervention dans le secteur [26] des richesses naturelles et les possibilités d’intervention dans le secteur bancaire sont très différentes.

Or, nous avons justement ici à dresser et à évaluer le bilan de cette première année de gouvernement du Parti Québécois relativement aux *pouvoirs économiques.*

À dire vrai, il y a bien des façons d’aborder ce problème. On peut, par exemple, prendre systématiquement toutes les décisions gouvernementales au niveau du budget, de l’aménagement, des richesses naturelles, de l’aide aux entreprises, des transports et du travail et rechercher leur cohérence. On peut traiter aussi des relations du Gouvernement et du monde des affaires et analyser les difficultés de ces rapports.

Mais il faut aussi, je crois, examiner la place des enjeux économiques par rapport aux enjeux politiques et culturels dans le Québec d’aujourd’hui, compte tenu de la présence du P.Q. au pouvoir.

De ce point de vue, on peut dire que le Canada, à l’heure actuelle, fait un peu penser à ces grands orchestres symphoniques qui se contentent souvent des morceaux empoussiérés du répertoire. Dans le Grand Concerto sur l’Unité Canadienne où s’agitent en ce moment grands et petits virtuoses de la politique, on a décidé de réorchestrer quelque peu le grand thème du fédéralisme. Les maestri, bien sûr, ne s’entendent pas tout à fait encore sur cette réorchestration.

Ainsi la lecture de la partition du récent mouvement pour Alto Royal indique sans conteste, et dans la plus ancienne tradition, que pour le grand titulaire de l’orchestre il doit suffire de souligner par quelques trompettes et timbales les droits linguistiques énoncés, en particulier, dans « l’historique déclaration de St. Andrews ». Quelques compositeurs tout aussi classiques, mais légèrement plus audacieux, osent souhaiter que l’on élargisse le thème linguistique jusqu’à la souveraineté culturelle qui, d’une certaine manière, avait fait le succès d’un jeune prodige momentanément retraité. À leur avis donc, l’addition de quelques bonnes mesures sur la langue et la culture devraient suffire à couvrir [27] les dissonances contemporaines insupportables de la question du Québec.

L’ennui dans cette affaire, c’est que l’enjeu principal est loin d’être strictement culturel. Il est certain que le Québec sur ce plan rencontre encore beaucoup de limitations à cause de l’emprise d’Ottawa et des monopoles privés sur les moyens de communication de masse, à cause de leur place dans le financement de la recherche scientifique et de la création artistique, à cause aussi de leur capacité à entraver la mise en œuvre d’une politique linguistique qui se tienne debout.

Il reste, et cela devient un cliché, que le Québec, finalement et malgré les menaces réelles qui pèsent sur lui, fait preuve d’une vitalité culturelle remarquable qui n’est pas sans faire l’envie de quelques intellectuels du Canada anglais, Canada anglais dont on dit aussi qu’il est de plus en plus à la recherche d’une identité.

L’adoption de la loi 101 indique par ailleurs, et malgré les limites que je viens de mentionner, que l’État québécois n’est pas sans pouvoirs dans le domaine linguistique et culturel. Ce qui est intéressant ici, c’est qu’en légiférant dans le domaine linguistique dès le début de son mandat, le P.Q. a montré que ce terrain pouvait, malgré quelques vicissitudes, être en grande partie gagné dans le cadre actuel.

Au plan politique donc, la relative fermeté de la loi 101 devrait avoir des répercussions qui vont bien au delà d’une tentative de règlement de la question linguistique, dans la mesure où cette intervention lève une hypothèque très pesante, rend en quelque sorte le champ plus libre pour la mobilisation en vue de l’occupation de terrains économiques et politiques plus centraux pour accroître la capacité de la société québécoise à se transformer, non pas sous l’effet d’interventions extérieures non maîtrisées, mais de plus en plus par elle-même.

Il faut s’expliquer plus clairement sur ce dernier point en insistant sur la question du pouvoir économique.

Ce qui marque le Québec d’aujourd’hui, c’est l’immense décalage entre une affirmation culturelle à la fois puissante et fragile et le manque de pouvoir économique, sa dépendance.

[28]

Pour une société, le contrôle de l’investissement productif, et donc de l’accumulation, constitue un des éléments-clés de sa capacité à se transformer, ce qui en fait avec le pouvoir d’État un objet central des luttes sociales.

De ce point de vue, les problèmes économiques du Québec ne peuvent évidemment pas être résumés à des différences régionales avec l’Ontario explicables dans le cadre d’un déterminisme géographico-économique qui a donné lieu par exemple aux interventions inefficaces du MEER. Ce qui est impliqué aussi, c’est le pouvoir économique d’une collectivité subordonnée, dans le cadre historique des luttes coloniales et du développement d’une économie capitaliste canadienne. Je n’ai pas, dans cette communication, le temps d’aborder de plein front cette question que j’ai traitée beaucoup plus longuement dans un texte récent [[1]](#footnote-1). Je crois, cependant, nécessaire d’identifier, de façon aussi claire que possible, les points-clés du pouvoir économique qui figurent parmi les nœuds principaux de la crise canadienne actuelle.

L’un de ces nœuds principaux est bien entendu la faible représentation des Canadiens français dans la *propriété du capital* industriel, commercial et bancaire. Cette sous-représentation exprime surtout le très faible pourcentage de grandes entreprises contrôlées par la bourgeoisie canadienne-française : très précisément, d’après nos recherches, 4 à 5% des entreprises industrielles implantées au Québec ayant plus de 50 millions de dollars d’actifs, le reste allant aux Anglo-canadiens et aux étrangers. Pour l’ensemble des entreprises industrielles de plus de 50 salariés, le contrôle canadien-français ne s’élève qu’à 22%. En ce qui concerne le capital bancaire, Pierre Fournier a montré que sur les 15.6 milliards d’actifs bancaires au Québec, 9 milliards étaient détenus par les banques sous contrôle canadien-français. À l’échelle du Canada, cependant, ces trois banques représentent moins de 10% des actifs bancaires totaux.

Ces résultats tendent, je crois, à montrer que dans une formation sociale capitaliste, le niveau de représentation d’un groupe [29] national dans un champ économique donné ne se comprend aujourd’hui qu’en relation avec la capacité de sa bourgeoisie à constituer une fraction monopoliste. Or, cette capacité, au moins dans le contexte canadien, est très étroitement liée au Pouvoir d’État sans lequel une bourgeoisie ne peut se reproduire et se développer. Par exemple, le rôle de l’État dans la constitution du capital monopoliste industriel anglo-canadien apparaît nettement si l’on considère ses deux bases majeures, soit les produits de la forêt et la métallurgie : concessions forestières, barrières à l’exportation du bois, cartellisation pour les *pâtes et papiers,* construction des chemins de fer, pacte de l’automobile, centrales nucléaires et maintenant pipeline ... pour la *métallurgie.*

Découlant du niveau de représentation dans la propriété des entreprises qui s’établit sur un plan structurel, il y a les conséquences pour les individus, soit la très’ faible représentation des francophones dans les fonctions de direction et d’encadrement, c’est-à-dire dans les postes d’administrateurs, de dirigeants et de cadres qui engendre en plus les problèmes de langue de travail. Malgré de nombreuses difficultés, c’est sur ce point que la loi 101 tente d’avoir un impact.

Un autre nœud important de la crise actuelle, à la fois au plan structurel et au plan conjoncturel, se trouve dans l’implantation massive, toujours en progrès, du capital productif étranger surtout américain qui a considérablement limité ou plutôt rétréci par ses absorptions, le capital industriel canadien, et pas seulement sa partie canadienne-française.

Le Canada se trouve, par conséquent, doté maintenant d’une bourgeoisie industrielle autochtone d’une faiblesse énorme, de plus en plus cantonnée aux secteurs les moins productifs, incapable de réagir dans une situation économique défavorable. De ce fait, comme cela a été mentionné récemment [[2]](#footnote-2), l’économie canadienne caractérisée jusqu’à maintenant par les “usines d’assemblage” est en voie de devenir une « économie d’entrepôts ».

[30]

Cette dépendance à l’égard de l’étranger qui caractérise l’industrie manufacturière canadienne avec tous les contrecoups que cela implique, se trouve, contrairement à ce que l’on pourrait penser à première vue, être une dépendance induite, induite en fait par le capital bancaire qui domine les milieux d’affaires canadiens dans un cadre très protégé.

Les travaux historiques les plus récents [[3]](#footnote-3) montrent que cette dominance, associée pendant longtemps à celle du grand commerce, a joué un rôle considérable dans l’orientation du développement économique canadien, notamment par les freins qu’elle a mis à la formation du capital productif autochtone.

Assurant son accumulation sur la circulation plutôt que sur la production cette fraction, très conservatrice, s’est toujours montrée infiniment plus intéressée à la mise en place de systèmes de transport, d’abord fluvial, puis par voies ferrées et maintenant par pipeline, des ressources naturelles que par la mise en place et le soutien d’une industrie de fabrication autochtone forte, d’autant que l’investissement direct américain pouvait prendre en main ce secteur.

Dans la mesure où la mainmise étrangère profite à la fraction hégémonique de la bourgeoisie canadienne située dans les secteurs bien protégés des banques, des assurances, du commerce, du transport et des communications, l’État Fédéral s’est bien gardé d’intervenir sérieusement, quand il en était encore temps, vers le milieu des années 60. Aujourd’hui d’ailleurs l’Agence de « tamisage » de l’investissement étranger n’est qu’un filet sans résistance puisqu’on 3 ans, 88% des demandes ont été acceptées laissant passer $2.5 milliards d’actifs sous contrôle étranger.

Sans insister plus sur cette question, il faut cependant ne pas perdre de vue que la stratégie des milieux d’affaires canadiens dominants de laisser au capital étranger un pouvoir très important dans les décisions relatives à l’investissement productif, joue aujourd’hui dans la crise un rôle beaucoup plus central que ce que l’on pourrait croire. Ceci s’exprime notamment [31] dans la difficulté grandissante pour le Fédéral d’élaborer une politique économique, conjoncturelle ou à long terme, et même une politique industrielle cohérente à visées sectorielles.

Si l’on revient au Québec, on s’aperçoit que le décalage entre l’affirmation culturelle et le manque de pouvoir économique, dont j’ai parlé précédemment, est d’autant plus conflictuel que des problèmes cruciaux obsèdent les Québécois depuis que l’économie a brusquement ralenti sa croissance en 1968 après une période d’environ 15 années très favorables : chômage chronique traditionnel, mais qui s’accentue de plus en plus à cause d’une structure industrielle particulièrement fragile associée au sous-développement régional.

Dans ce contexte, mais aussi à cause des transformations globales de la société québécoise, il n’est guère étonnant que le mouvement nationaliste se soit radicalisé et développé et que la crise se soit polarisée sur le Pouvoir d’État.

Actuellement, le *pouvoir économique de l’État* provincial, quoique non négligeable sous l’angle de l’investissement d’infrastructure et de l’emploi, reste limité puisque les leviers principaux de la politique économique lui échappent en tout ou en partie (fisc, crédit, change, commerce extérieur). Par ailleurs, le Québec n’a qu’une capacité restreinte d’intervention sur les politiques fédérales. En fait, le Québec est essentiellement doté de moyens de gestion de la main-d’oeuvre (politiques sociales, éducation), mais ce qui est relatif au capital lui échappe très largement.

Compte tenu de la faiblesse de la bourgeoisie canadienne-française, les revendications nationalistes ne peuvent porter alors comme au Canada anglais sur une simple limitation de l’investissement étranger. Ces revendications doivent s’élargir à l’accroissement des *pouvoirs économiques* du Québec qui devrait permettre de faire de l’État l’agent central du développement au nom de la collectivité québécoise, compte tenu des rapports de classe.

[32]

Au niveau de la souveraineté donc, le plus important défi du Parti Québécois sera relatif à sa capacité d’attacher ou non la locomotive du pouvoir économique dans la récupération du pouvoir d’État.

On ne sait guère de choses sur ce point pour l’instant sinon que des rapports de forces multiples interviendront dans cette affaire qui s’annonce longue. Il s’agira cependant de l’élément central d’épreuve du mouvement nationaliste.

Tentative d’un premier bilan

Compte tenu du temps qui m’est imparti, je ne scruterai pas dans les moindres détails l’action du gouvernement dans le domaine économique après un an de pouvoir. Il convient cependant d’en souligner les éléments principaux.

Le Gouvernement Lévesque fait face à deux handicaps majeurs. Le premier est évidemment lié à une conjoncture économique très défavorable, à une crise majeure du capitalisme, le second au fait que les milieux d’affaires sont globalement hostiles aux perspectives nationalistes du P.Q., même si des ralliements significatifs sont prévisibles à plus ou moins brève échéance.

À cet égard, et sans évoquer une mini-déstabilisation pas impossible, il faut bien reconnaître que le patronat n’a pas ménagé les menaces, les levées de boucliers, les accusations et parfois les actes au cours de cette année. Depuis quelques semaines une accalmie est survenue mais, après un certain réajustement des forces, il est probable que la discussion du Référendum ranimera les hostilités.

La présence de ces deux handicaps a un effet ambiguë. En premier lieu, elle donne une plus grande latitude au gouvernement pour intervenir, et ainsi réaliser des projets que la fonction publique avait élaborés sous le gouvernement Bourassa, mais que celui-ci ne pouvait mettre en œuvre à cause d’amitiés trop encombrantes (l’amiante par exemple). En second lieu, ces handicaps semblent rendre le gouvernement timoré pour la mise en place complète de grandes réformes comme l’assurance-automobile.

[33]

La séduction des P.M.E.

Si l’on fait un inventaire un peu chronologique des décisions économiques du gouvernement, on peut distinguer la phase de séduction lancée vers les P.M.E. avec « la politique d’achat chez nous », la création de la Société de Développement de l’Entreprise Québécoise (SODEQ) destinée à fournir du capital de risque aux P.M.E. et à stimuler leur croissance, la loi sur les stimulants fiscaux au développement industriel et le programme de l’aide à l’innovation du M.I.C.

Jusqu’à ces derniers jours, cet accent mis sur le rôle de la Petite et Moyenne Entreprise dans le développement québécois, dans la mesure où il paraissait isolé, était quelque peu inquiétant. Non pas qu’il soit injustifié de soutenir l’initiative des industriels québécois par une politique d’achat, des subventions, de l’aide technique. Si l’on vise un développement industriel beaucoup plus autonome de l’investissement étranger, il ne faut évidemment pas répéter « l’erreur » historique de la Politique Nationale Canadienne qui négligeait complètement les industriels autochtones. Il faut donc soutenir et stimuler la croissance des entreprises locales notamment dans les branches industrielles qui se développent. D’ici mars 1979, le gouvernement dépensera $35 millions pour l’expansion de la P.M.E. innovatrice, le financement de la P.M.E. et l’aide aux secteurs traditionnels.

Ce serait une erreur par contre de croire dans le contexte du capitalisme monopoliste que tout viendra de la P.M.E. Le poids du capital monopoliste étranger et anglo-canadien est tel que la mise en œuvre d’une politique de soutien au capital non-monopoliste ne peut avoir que des effets limités, la marginalisation des entreprises familiales s’accentuant par de multiples biais, dont le financement bien entendu.

Ceci se constaté particulièrement dans les “secteurs mous” où se concentre le gros des P.M.E. L’ennui, c’est que c’est là que se concentrent près du quart des ouvriers québécois. Aussi était-il indispensable que le gouvernement intervienne de façon particulièrement vigoureuse auprès d’Ottawa afin que le Fédéral mette en place des barrières tarifaires pour une période limitée, [34] mais suffisamment longue pour définir et appliquer une politique sectorielle de raffermissement et de reconversion de ces industries. Pour réussir, celle-ci devrait être très systématique et très ferme, car il sera sûrement très difficile d’intervenir auprès de plusieurs centaines d’entreprises de faible taille où règnent des dirigeants-propriétaires souvent très jaloux de leurs prérogatives patronales.

La francisation des entreprises
et les sièges sociaux

Après cette phase de séduction des P.M.E. a surgi le projet de loi no 1. J’ai déjà souligné le rôle important de la Charte de la Langue Française dans le dégagement de la question linguistique du champ des débats centraux pour l’avenir du Québec. Dans la mesure où se manifestait de façon claire la volonté de franciser les entreprises en exigeant en particulier l’augmentation du nombre de Québécois à tous les niveaux de l’entreprise (y compris au sein du Conseil d’Administration et au niveau des cadres supérieurs) de manière à assurer la généralisation de l’utilisation du français comme langue de travail et de communication, le gouvernement s’exposait à un tir à boulets rouges de la bourgeoisie. Ce n’était pas bien entendu les objectifs de la loi qu’on pouvait mettre en cause, mais leur mise en œuvre ; d’où les lamentations sur le caractère coercitif de la loi, la rigidité des programmes de francisation, le nationalisme étroit, la présence de représentants syndicaux sur les comités de francisation, l’effet sur la composition des conseils d’administration, les problèmes scolaires des enfants des cadres supérieurs anglophones « importés », etc... d’où aussi les menaces, parfois mises à exécution de mettre un frein aux investissements, de déménager des usines notamment dans la campagne du Vermont et surtout de déménager les sièges sociaux ou une partie de leurs services.

Dans ce débat virulent, l’utilisation du français comme langue de travail et des communications avec le personnel au niveau des lieux d’exploitation (usines, magasins, succursales bancaires...) n’a pas, en dehors de certains coûts monétaires dans une phase d’adaptation, paru créer de problèmes majeurs. Dès le [35] dépôt du projet de loi, on a entendu dire que la francisation de ces unités avait beaucoup avancé, ce qui reste évidemment à vérifier. Dans la mesure où cet objectif touche un grand nombre de travailleurs, le gouvernement, s’il pouvait être plus souple avec les sièges sociaux, se devait d’être très strict pour les lieux d’exploitation tant au niveau de l’utilisation du français que du recrutement des cadres. Mais ce qui a suscité le feu le plus nourri a évidemment été la volonté de franciser les sièges sociaux. Pour quelles raisons ? Eh bien, parce que les promoteurs de la Charte touchaient là à un mécanisme important du contrôle des entreprises. J’ai déjà eu l’occasion de souligner que c’est l’appartenance nationale ou ethnique du principal actionnaire qui détermine l’appartenance nationale ou ethnique des plus hauts dirigeants  [[4]](#footnote-4). Ce facteur joue aussi bien, quoiqu’à des degrés divers, dans les entreprises canadiennes que dans les filiales étrangères. L’appartenance linguistique a relativement peu d’importance, et même si le bilinguisme peut être un atout précieux pour les cadres des sièges sociaux, il ne s’agit que d’un élément secondaire.

Pour les propriétaires, ce qui compte c’est d’abord de pouvoir contrôler étroitement les activités de leurs entreprises. Le contrôle s’effectue par la mise en place dans les postes clés, d’hommes en qui la confiance doit être maximisée, avec qui la communication est facile, avec qui la reconnaissance sociale est immédiate.

On peut dire à la limite que les hommes de confiance sont « élevés dans le même sérail ». De ce point de vue, en cherchant à modifier la composition nationale ou ethnique des sièges sociaux (ce qui est la seule façon d’implanter le français), on touche à une des modalités importantes du contrôle des entreprises. De plus, on met évidemment en question ce que l’on appelle, dans le jargon sociologique, le mode de reproduction soc ale des différentes parties de la bourgeoisie canadienne anglophone puisque le « sérail » n’est pas seulement l’entreprise, mais aussi tout le milieu social d’origine.

[36]

Sur l’autre versant, ce que vise la loi 101 à ce niveau c’est la récupération au profit de francophones des positions directoriales et d’encadrement, non seulement pour imposer l’usage du français dans l’entreprise, mais aussi pour élargir la base de recrutement de la bourgeoisie canadienne-française qui n’a qu’un accès très limité aux positions directoriales des grandes entreprises.

A terme, cela aura certainement pour effet de modifier la distribution nationale ou ethnique des individus dans la structure de classe. Mais la force de cet impact dépendra surtout des modalités d’application. Or le gouvernement, même s’il n’a pas encore promulgué de réglementation sur ce point, semble se diriger vers une politique incitative plutôt qu’intégratrice, et en ce sens on peut dire que d’une certaine manière, il s’agit, à l’égard des sièges sociaux, d’un retour à la loi 22.

Le programme de relance

Jusqu’au 21 octobre, le gouvernement semblait ne pas avoir donné beaucoup d’attention à la solution des problèmes économiques conjoncturels et structurels. Profitant de la situation avantageuse d’une première année de mandat, le gouvernement s’était orienté vers ce qui a été appelé l’assainissement des finances publiques à travers la définition d’un budget particulièrement conservateur. Le chômage ne s’est fait que plus pressant et plus intolérable. La politique d’achat et l’aide à la P.M.E. ou au développement du secteur coopératif (Société de Développement Coopératif) apparaissaient plutôt insuffisantes dans une telle situation même si les sommets et mini-sommets économiques indiquaient la recherche de solutions dans les secteurs en difficulté.

Le programme de stimulation de l’économie et de soutien de l’emploi du 21 octobre a amené des éléments nouveaux importants qui indiquent que tout en cherchant à diminuer par des mesures temporaires le formidable taux de chômage, le gouvernement met en branle les premiers éléments d’un programme de restructuration industrielle favorisant la transformation au Québec des richesses naturelles et des produits semi-finis.

[37]

En choisissant l’amiante, le gouvernement touche au secteur le plus criant. D’abord parce que le Québec produit 82% de l’amiante canadien, soit 30% de la production mondiale et plus de 50% de celle des pays capitalistes [[5]](#footnote-5). Par ailleurs, l’amiante compte pour près du quart de la valeur de la production minérale au Québec mais 3% seulement de l’amiante est transformé sur place [[6]](#footnote-6).

Les entreprises du secteur primaire sont totalement sous contrôle étranger (États-Unis et Grande Bretagne) [[7]](#footnote-7). Enfin l’amiantose fait des ravages chez les ouvriers, ce qui n’empêche pas les compagnies de chercher à éviter ou retarder la mise en place de systèmes anti-pollution pour maximiser leur profit.

La décision de prendre le contrôle de l’Asbestos Corporation, la création de la Société Nationale de l’Amiante (SNA) et la mise sur pied d’un Centre de Recherche et de Développement touchant la conception des produits, mais aussi la santé, sont des éléments très positifs attendus depuis fort longtemps dans tous les milieux. Il est évident que la vétusté de l’appareil de production de l’Asbestos Corp. n’est pas sans soulever inquiétudes et interrogations d’autant que l’État risque de payer fort cher cette compagnie à cause des règles qu’il s’est données.

Par ailleurs, on peut se demander si la S.N.A. et l’Asbestos seront capables de se transformer en locomotives plutôt qu’en wagons de queue en face de la Johns Manville dont les activités sont étroitement intégrées à l’échelle internationale. On notera enfin l’abandon de l’Office de mise en marché. Il reste que le Québec est en train de se doter d’un instrument d’intervention sectorielle important et qu’il s’agit d’un actif non négligeable au bilan de cette première année du gouvernement du P.Q.

Toujours dans le programme de relance, mais moins spectaculaire, quoique les retombées au plan de la vie quotidienne en soient peut être plus immédiates, il est essentiel d’attirer l’attention sur la place donnée à l’habitation. En effet, cette place devrait [38] sans doute aller s’élargissant au cours des prochaines années, relayant notamment les travaux d’infrastructure autoroutière qui sont à l’heure actuelle en voie d’achèvement.

Sans doute faudrait-il parler aussi de la réflexion amorcée sur la politique énergétique et la question du nucléaire, du Livre vert de la recherche scientifique, des mécanismes de concertation.

Mais je préfère conclure cette communication déjà fort longue en soulignant rapidement les tendances contradictoires qui, si le Québec acquiert sa souveraineté, devraient jouer dans le développement de l’espace national en fonction d’une nouvelle distribution du pouvoir dans la société québécoise.

Il est certain que la récupération des pouvoirs d’État engendrera des luttes entre différentes classes, fractions de classes et couches sociales pour l’appropriation de ces pouvoirs. De façon plus spécifique, des débats et des luttes auront lieu autour du contrôle de l’accumulation, et donc aussi sur le choix d’un modèle de développement. Il est essentiel de conserver à l’esprit que, par exemple, les forces qui sous-tendent le Parti Libéral ou l’Union Nationale ne disparaîtront pas sous l’effet du coup de baguette magique de la souveraineté.

Mais en même temps, on doit s’attendre à ce que la bureaucratie d’État, la nouvelle petite bourgeoisie, certains éléments de la bourgeoisie et même une partie de la classe ouvrière se tournent vers une récupération plus poussée du pouvoir économique et du surplus de l’accumulation pour réaliser leurs intérêts bien sûr, mais aussi pour faire du Québec autre chose qu’un simple parc industriel avec son énorme pôle montréalais.

Si le secteur privé ne sera sans doute pas oublié dans cette affaire, il est probable aussi que l’État tendra à assumer des responsabilités beaucoup plus directes dans le champ économique que celles qu’exerce en ce moment l’État fédéral. L’amiante, Sidbec en sont des préfigurations.

La bureaucratie d’État en tant que catégorie sociale ira donc bien au-delà de l’exercice de ses fonctions traditionnelles et, par conséquent, tendra à se transformer en ce que Furtado appelle [39] la *technobureaucratie* d’État parce que ses fonctions s’élargiront à la capitalisation des ressources financières, au contrôle direct d’entreprises importantes, à des associations avec des groupes internationaux tout en exerçant le pouvoir régulateur, et peut-être, en se prétendant l’unique interprète de l’intérêt public [[8]](#footnote-8).

En même temps, le Québec continuera de faire face à un capitalisme consolidé non pas sur une base nationale, mais multinationale. La mise en œuvre d’une politique économique ou encore d’un processus global de planification indicative sera donc au moins aussi difficile que ce qu’elle est actuellement au Canada à cause du type d’organisation très rigide de la production à l’échelle mondiale imposé par les firmes multinationales.

D’une certaine manière, on peut donc penser que le pouvoir technobureaucratique ne pourra s’opposer que de façon souvent ambiguë au capital monopoliste étranger pour lui disputer le surplus.

De ce point de vue, il apparaît urgent que les forces progressistes au Québec se rassemblent au-delà des orthodoxies et des querelles de chapelles pour être capables d’imposer un modèle alternatif conforme aux intérêts des travailleurs.

[39]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Première partie**

I.2

“Projet national
et affrontement des bourgeoisies
québécoise et canadienne

Pierre FOURNIER

« Le *Parti Québécois n’est que le Parti libéral de Jean Lesage en plus social-démocrate et en plus nationaliste. »*

*Des représentants des plus grosses institutions financières à New York, cités par Robert Pouliot, « Une confrontation Québec-Ottawa fait plus peur que l’indépendance », LA PRESSE, 20 novembre 1976.*

[Retour à la table des matières](#tdm)

Vous serez sans doute surpris d’apprendre que cette évaluation du Parti Québécois n’est pas celle d’un syndicat ou d’un [40] groupe de gauche, mais bien, celle de dirigeants financiers importants à New York quelques jours à peine après l’élection de René Lévesque. Il est remarquable, à mon avis, de voir à quel point les financiers new yorkais sont bien informés de la situation politique au Québec.

Je retiens donc l’hypothèse des milieux financiers et je tenterai aujourd’hui, dans cette brève communication, de démontrer que le Parti Québécois s’inscrit dans la continuité des politiques mises en œuvre depuis le début de la Révolution tranquille, et cela à trois niveaux. D’abord, nous verrons que cette continuité se manifeste dans les relations entre le Parti Québécois et les pouvoirs économiques. Même si le PQ est au pouvoir depuis moins d’un an, et malgré certaines escarmouches qu'amplifient régulièrement les principaux média d’information, le gouvernement a déjà fait la preuve qu’il entend jouer le jeu et se mettre à table avec les principaux dirigeants capitalistes et que, malgré ses prétentions social-démocrates, il est un gouvernement comme les autres.

Deuxièmement, nous tenterons de démontrer que les politiques économiques du gouvernement péquiste s’inscrivent elles aussi dans la voie déjà tracée par ses prédécesseurs depuis une vingtaine d’année. Avec plus ou moins de cohérence et tout en accumulant les contradictions, les gouvernements québécois successifs se sont donnés comme objectif prioritaire de maintenir et de renforcer la bourgeoisie locale, principalement francophone. Je ne m’engagerai pas ici dans une querelle sémantique, à savoir si la bourgeoisie québécoise est petite, moyenne ou grande, ou encore nationale, non-monopoliste ou monopoliste. Il suffit de souligner que le PQ souscrit à cet objectif, qu’il tentera sans aucun doute d’aller plus loin dans la même voie, même si il utilisera des moyens quelque peu différents.

Finalement, nous croyons que le projet souveraineté-association se situe lui aussi dans un contexte de continuité, et, plus spécifiquement, répond au désir de la bourgeoisie locale de se donner un État encore plus fort pour pouvoir améliorer sa position [41] relative, et cela surtout aux dépens de la bourgeoisie canadienne.

1. Les relations entre les milieux financiers
et le gouvernement péquiste : des indices

À la fin du règne Bourassa, on avait déjà largement fait état des rapports serviles qui s’étaient établis entre le gouvernement et le milieu des affaires [[9]](#footnote-9). L’élection du 15 novembre aura sûrement donné à plusieurs quelques lueurs d’espoirs quant à l’élimination de certains des aspects les plus grossiers de la dépendance du gouvernement. En effet, le nouveau gouvernement a été élu sans caisse électorale occulte et, contrairement à son prédécesseur, la majorité des nouveaux membres du gouvernement ne semblaient pas avoir de liens interpersonnels incestueux avec le monde des affaires. On pouvait donc espérer un peu naïvement que les québécois auraient un gouvernement plus à eux.

Donc, on se retrouve le 15 novembre avec un gouvernement sans attaches apparentes, et un gouvernement par surcroît à saveur social-démocrate. Ça donne quoi ? Ça change quoi ? Est-ce que véritablement ce type de gouvernement jouit d’une marge de manœuvre plus grande face aux milieux financiers, tel qu’on aurait pu s’y attendre ?

À cet égard, l’expérience des gouvernements sociaux-démocrates en Europe est fort révélatrice. Une fois au pouvoir, ils se sont montrés remarquablement timides et peu enclins à mettre en branle des réformes majeures. C’est ce qui ressort d’une excellente étude de Ralph Miliband sur les partis sociaux-démocrates européens [[10]](#footnote-10), et en particulier du parti travailliste en Angleterre [[11]](#footnote-11). Selon lui, le « socialisme parlementaire » a sans doute amené « une certaine humanisation de l’ordre social existant », mais « n’a rien produit de vraiment redoutable pour les forces [42] conservatrices ». De plus, « les nouveaux gouvernements se sont toujours donnés beaucoup de mal pour amortir les exigences populaires [[12]](#footnote-12) ».

C’est à peu près en ces termes, je crois, qu’on peut évaluer la première année de pouvoir du Parti Québécois. Les quelques mesures sociales, la loi dite anti-scabs, le salaire minimum à $3 et la loi 101, pour en nommer quelques-unes, ne sont pas totalement dénuées de signification pour la classe ouvrière, même si elles demeurent incomplètes et ne remettent pas en question la domination des pouvoirs économiques. En effet, ces différentes mesures, même si elles agacent certains dirigeants patronaux, ne touchent que très peu la grande bourgeoisie. Les travailleurs de la plupart des grosses entreprises sont syndiqués et ont des salaires plus élevés que le salaire minimum et répondent déjà, dans l’ensemble, aux exigences de la loi 101.

Au sujet de la loi 101, on a beaucoup insisté sur le fait qu’elle a été adoptée malgré une forte opposition du monde des affaires, et que cette législation est la preuve éclatante que le gouvernement est prêt à prendre ses responsabilités devant les pouvoirs économiques. Il ne fait aucun doute que certaines entreprises, surtout celles de petite taille, devront faire certains déboursés pour se conformer à la loi. Cependant, la loi est beaucoup moins contraignante qu’on a voulu le faire croire. Les capitalistes anglo-canadiens, en tant qu’individus et, en tant que membres de la communauté anglophone québécoise, se sont sans doute sentis quelque peu menacés et ont réagi en conséquence. Mais les monopoles américains et canadiens, en tant qu’institutions, sont fort peu touchés et s’adapteront facilement. L’ambassadeur américain au Canada, Thomas Enders, a d’ailleurs souligné en mai dernier que les grosses entreprises américaines au Québec ne sont nullement paniquées par la législation sur le français.

En outre, soulignons qu’il y a eu des concessions importantes au niveau de la langue des sièges sociaux et des clauses relatives aux résidents temporaires. Suite à un amendement de dernière [43] heure, la situation des sièges sociaux demeure floue ; ces derniers restent soumis, dans la loi, au pouvoir totalement discrétionnaire de l’Office de la Langue Française. En pratique, ça veut dire que l’Office peut permettre à une entreprise, de bonne foi, compte tenu de sa *situation particulière,* de ne pas respecter une ou plusieurs des dispositions du chapitre de la loi 101 consacré à la francisation des entreprises [[13]](#footnote-13) Quant aux clauses relatives aux résidents temporaires, elles permettront aux cadres anglo-canadiens et américains d’envoyer leurs enfants dans des écoles anglaises.

En fin de compte, l’objectif principal de la loi 101, du moins en ce qui touche le monde des affaires, est de franciser le visage des monopoles, et non pas de modifier la configuration du pouvoir économique. À moyen terme, les diplômés des HEC se trouveront sûrement plus facilement des jobs et la direction des entreprises devra se franciser davantage.

La francisation des entreprises est d’ailleurs un objectif politique qui a été poursuivi sous plusieurs gouvernements différents depuis une vingtaine d’années. La loi *22* allait dans ce sens, même si elle avait moins de dents. Souvenez-vous aussi de la déclaration de Guy Saint-Pierre, ancien ministre de l’industrie et du Commerce, qui incitait les hommes d’affaires à nommer au moins deux canadiens-français sur leur conseil d’administration, et qui leur promettait même que ça aurait comme résultat de leur éviter des troubles avec leurs syndicats. On vend sa camelote comme on peut !

À la limite, on pourra prétendre que le Parti Québécois, parce qu’il n’était pas aussi intimement lié aux pouvoirs économiques au départ, a pu jouir d’une certaine marge de manœuvre. Comme nous allons tenter de le démontrer, cependant, cette marge de manœuvre est fort étroite. Il est intéressant de noter, par ailleurs, que le Parti Québécois lorsqu’il était dans l’opposition reprochait constamment au Parti Libéral sa timidité au niveau des politiques économiques. Maintenant qu’il est au pouvoir, [44] par contre, le Parti Québécois justifie son « réalisme » avec les mêmes arguments que Robert Bourassa utilisait naguère : le contexte nord-américain, la conjoncture économique difficile et, évidemment, le fédéral. René Lévesque déclarait en décembre 1976 que son gouvernement était pris dans un « corset financier » et que la marge de manœuvre n’était pas serrée, mais qu’il n’y en avait pas [[14]](#footnote-14).

La période post-électorale est d’ailleurs significative à cet égard. Miliband avait déjà souligné que les gouvernements sociaux-démocrates prennent souvent le pouvoir à l’occasion d’une crise économique et qu’« ils ne peuvent se permettre de la voir s’aggraver suite à la suspicion et l’hostilité du monde des affaires [[15]](#footnote-15) ». De plus, selon Miliband, « les dirigeants sociaux-démocrates, au moment de leur victoire, et plus encore au lendemain de celle-ci, ont la plupart du temps cherché à rassurer les classes dominantes et les milieux d’affaires sur leurs intentions, soulignant qu’ils concevaient leur tâche en termes « nationaux » et non en termes de « classe » ; insistant sur le fait que leur venue au pouvoir n’impliquait aucune menace pour les dits milieux d’affaires [[16]](#footnote-16) ».

C’est en ces termes qu’on peut interpréter plusieurs déclarations et prises de position des dirigeants péquistes après le 15 novembre, notamment le voyage de René Lévesque à New York. À cette occasion, Lévesque, tout en ne cachant pas son option nationaliste, a clairement indiqué qu’il entendait suivre la voie de l’orthodoxie financière et économique. Cela lui a valu une attitude ouverte et compréhensive des milieux financiers new-yorkais. Le Québec n’a d’ailleurs pas eu trop de difficultés à écouler ses obligations et celles de ses entreprises publiques à des conditions relativement favorables. L’écoulement de l’émission de Sidbec en décembre 1976 pour son projet minier de $400 millions à Fire Lake a été, comme diraient les financiers, le premier grand « test » du gouvernement péquiste.

[45]

Au niveau du marché canadien, on a vu s’amplifier une tendance qui existe déjà depuis une dizaine d’années. Les obligations du Québec sont dans une large mesure boycottées par les institutions financières anglo-canadiennes. Les acheteurs d’obligations au niveau du Canada étant presqu’exclusivement des institutions financières québécoises et francophones, les capitalistes canadiens ne disposaient que de faibles moyens de pression à ce niveau-là. Ajoutons que, comme dans le passé, la Caisse de dépôt, une société d’État gouvernementale, a permis une certaine marge de manœuvre au gouvernement. La Caisse a en effet été la première institution financière à accorder un prêt au gouvernement. En 1976, elle a absorbé $395 millions d’obligations émises par le gouvernement du Québec, $50 millions de l’Hydro-Québec et $30 millions de Sidbec. Il est évident, cependant, que ce que le gouvernement gagne en marge de manœuvre du côté des emprunts, il le perd du côté du développement économique. En effet, un gouvernement qui est obligé d’acheter ses propres obligations ne peut consacrer ces mêmes sommes à des projets industriels.

Le premier budget de Jacques Parizeau est un autre indice de la dépendance du gouvernement face aux pouvoirs économiques et de la timidité de ses politiques. Il est assez étonnant que le ministre des finances se soit vanté lors de la présentation du budget d’avoir réussi à réduire les emprunts du Québec pour l’année fiscale 1976-77 de $1.4 milliards à $900 millions, et qu’il a prétendu du même coup avoir réussi à se donner « une marge de manœuvre à l’égard des milieux financiers... [[17]](#footnote-17) ». Il faut admettre qu’un gouvernement qui pratique l’autocensure en coupant dans ses projets sociaux et économiques parce qu’il a peur des réactions des milieux financiers a une drôle de marge de manœuvre.

Le budget lui-même, comme vous le savez, s’est avéré fort conservateur. Les missions éducatives et sociales n’ont pas progressé en termes de pourcentage des dépenses. Il n’est pas surprenant que les milieux d’affaires aient réagi favorablement. [46] Jean-Paul Letourneau, vice-président de la Chambre de Commerce du Québec, a affirmé : « nous sommes heureusement surpris de l’orthodoxie des prévisions du gouvernement péquiste... Surtout du fait qu’on met un frein au rythme d’augmentation des dépenses de l’État... Les restrictions au niveau des affaires sociales et de l’éducation plaisent particulièrement à la Chambre [[18]](#footnote-18) ».

L’impuissance du gouvernement péquiste s’est aussi manifestée à l’occasion des nombreuses fermetures d’usines depuis un an au Québec. Les fermetures de la Questeel et de la Wayagamac, par exemple, ont eu lieu malgré des résolutions adoptées par les militants du PQ et malgré le fait que la direction du PQ avait systématiquement attaqué le Parti Libéral pour n’être pas intervenu lors de situations analogues. Dans un sens, le gouvernement Bourassa, dans le cas de Tricofil et de Cabano par exemple, semble avoir fait preuve de plus de sympathies pour les ouvriers lors de fermetures ou d’usines en difficultés financières. Notons enfin que Bernard Landry a justifié la non-intervention du gouvernement dans le dossier Questeel « parce que ça fausserait le marché ». Il faut admettre que cette déclaration contraste drôlement avec le programme du Parti Québécois qui affirme solennellement dans les objectifs généraux de sa politique économique qu’il est impératif de « subordonner les critères de rentabilité économique aux critères de rentabilité sociale [[19]](#footnote-19) ».

Dans un autre ordre d’idées, le gouvernement semble être très préoccupé, depuis le début de son mandat, par le maintien de la paix sociale, cette denrée rare tant recherchée par les investisseurs. Profitant d’une direction syndicale qui lui est sympathique, et de l’espoir qu’il a suscité chez beaucoup de travailleurs, le Parti Québécois s’applique, au nom de la « concertation », du « dialogue » et de l’harmonie, à récupérer et désamorcer la combativité ouvrière. Là aussi, il s’agit d’une caractéristique des partis à saveur social-démocrate une fois au pouvoir. À cause de leur [47] « préjugé favorable », ils se sont toujours montrés plus habiles à contrôler le mouvement ouvrier. Comme le soulignait Miliband, les partis sociaux-démocrates européens « se sont employés à convaincre leurs partisans et les travailleurs en général des vertus de la patience, de la discipline et du dur labeur, les avertissant que la victoire électorale ne devait en aucune façon constituer un encouragement aux exigences des militants de la classe ouvrière... [[20]](#footnote-20) ».

Le sommet et les mini-sommets économiques découlent en partie de ce genre de préoccupation. Comme l’affirmait Bernard Landry devant des entrepreneurs en construction en février dernier :

Nous mettrons en route un mécanisme qui pourrait se révéler fondamental pour l’avenir de notre collectivité... Je parle ici de la concertation... Il s’agit de commencer à secouer les vieilles idées comme les vieilles rancœurs afin d’établir au Québec un climat de paix sociale [[21]](#footnote-21).

Concrètement, les boss syndicaux ont eu l’occasion de prendre le café avec les vrais boss. Ils se sont vus ensevelis sous des chiffres, des possibilités de fermeture et des prévisions toutes plus déprimantes les unes que les autres. Et, enfin, on leur a demandé, au nom de la nation et du bien-être général, de prendre leurs responsabilités. Le patronat en a aussi profité pour expliquer ses problèmes au gouvernement et pour lui demander de l’aide : des subventions et le maintien de barrières tarifaires, par exemple.

Le lobbying est-il effectivement mort au Québec depuis le 15 novembre ? On peut en douter. En fait, les liens n’ont pas tardé à s’établir parce que les milieux d’affaires, et encore moins le gouvernement, ne peuvent pas s’en passer. Je citerai simplement à ce propos Pierre Morin, le directeur des relations publiques de la Chambre de Commerce du Québec qui affirmait, à peine un mois après l’élection du PQ que « son organisme avait été très agréablement surpris de constater que les nouveaux élus, plus que ne l’avaient jamais fait les députés libéraux, semblent [48] vouloir s’intéresser de très près aux activités économiques de leurs régions en participant activement, depuis le 15 novembre, aux réunions des Chambres de Commerce locales ». Selon lui, « cette attitude explique peut-être pourquoi peu de réactions négatives ont été enregistrées de la part d’exécutifs de Chambres de Commerce locales depuis le soir de l’élection [[22]](#footnote-22) ».

Les différentes tergiversations de l’Alcan concernant son projet d’expansion au Saguenay jettent un éclairage additionnel sur les relations entre le nouveau gouvernement et les monopoles. D’après la revue *Fortune,* l’Alcan a exigé et reçu du gouvernement certaines garanties concernant l’évolution des redevances à payer sur son électricité comme condition sine qua non à son projet d’expansion [[23]](#footnote-23).

Finalement, on a prétendu que le projet de loi sur le financement des partis porterait un dur coup aux prétentions politiques du patronat québécois en interdisant à un parti ou à un candidat d’accepter des contributions de la part d’une personne morale. Rien n’est plus absurde. Le système existe déjà aux États-Unis depuis plusieurs années, et ça n’empêche pas la classe dominante, y compris les dirigeants d’entreprises, leurs femmes, leurs enfants, leurs grands-parents et leurs cousines, de financer le parti politique de leur choix. À long terme, cette loi risque beaucoup plus de toucher les syndicats en empêchant que ces derniers financent un parti issu de leurs rangs.

2. Les politiques économiques
du gouvernement

Venons en maintenant à une discussion plus élaborée des politiques économiques du gouvernement depuis un an. Il est certain, si on se base sur les objectifs généraux du programme économique du Parti Québécois, c’est-à-dire le rapatriement des principaux centres de décision, la démocratisation du fonctionnement de l’économie, l’accroissement du niveau de vie et surtout [49] l’établissement d’« un système économique éliminant toute forme d’exploitation des travailleurs et répondant aux besoins réels de l’ensemble des Québécois plutôt qu’aux exigences d’une minorité favorisée [[24]](#footnote-24) », que les réalisations sont fort maigres.

Les différentes déclarations des dirigeants et les décisions économiques depuis un an nous permettent cependant de confirmer nos hypothèses. Le gouvernement québécois cherche avant tout à développer un capitalisme québécois francophone à forte saveur étatique. L’intervention de l’État dans ce processus ne découle d’ailleurs nullement d’un souci quelconque de justice sociale, mais bien d’un désir de renforcer la bourgeoisie locale. Pour citer Parizeau :

Au Québec, il faut faire intervenir l’État. C’est inévitable. C’est ce qui nous donne une allure plus à gauche. Si nous avions, au Québec, 25 entreprises Bombardier, et si nous avions des banques très importantes, la situation serait peut-être différente. Nous n’avons pas de grosses institutions, il faut donc les créer [[25]](#footnote-25).

Ce programme de développement de la bourgeoisie locale comprend de multiples facettes : l’aide aux coopératives, la création et l’expansion de sociétés d’État, des programmes d’assistance financière et technique aux PME et, bien sûr, des subventions aux monopoles. Ce faisant, et fatalement, le Parti Québécois s’opposera surtout, à travers ces différentes mesures, à la bourgeoisie canadienne. En effet, les secteurs industriels et financiers qui, à cause de leur internationalisation moins développée et de leur technologie plus réduite, sont les plus susceptibles d’être pénétrés par le capital québécois, ont tendance à être canadiens — et cela à cause d’une « division du travail » depuis longtemps établi entre le capital américain et canadien. On remarque d’ailleurs dans le programme du PQ un certain constat d’impuissance devant les secteurs de pointe contrôlés par le capital américain. Ainsi le PQ a l’intention :

[50]

« de permettre une participation étrangère majoritaire (jusqu’à 99%) dans les secteurs ... qui dépendent trop largement des marchés extérieurs pour l’écoulement de leur production et dans ceux où le Québec ne jouit pas d’une position concurrentielle ou qui relèvent d’une technologie inexistante au Québec [[26]](#footnote-26). »

C’est assez flou et assez précis en même temps pour recouvrir un très grand nombre de secteurs.

À quelques exceptions près, donc — et l’amiante est une exception dont nous reparlerons — le PQ, comme ses prédécesseurs, ne cherche pas à confronter le capital américain, mais plutôt à se tailler une meilleure place aux côtés et sous le joug des monopoles américains. Il n’est donc pas surprenant de constater qu’une bonne partie des interventions que promet le PQ se situent dans des secteurs dominés par la bourgeoisie canadienne : l’acier, les institutions financières, les transports, le matériel électrique, les télécommunications et l’alimentation, par exemple.

Ce sont d’ailleurs dans ces mêmes secteurs que se sont orientés les principales décisions économiques des différents gouvernements depuis I960. Citons, à titre d’exemple, la création de Sidbec et le développement minier de Pire Lake, la nationalisation de l’électricité, la mise sur pied de la Société Générale de Financement, la création de la Caisse de dépôt, le rapatriement de *National Cablevision* et l’aide financière systématique accordée aux principales entreprises québécoises : Bombardier-MLW, Provigo, la Coopérative Fédérée, la Banque Provinciale, le Mouvement Desjardins, etc.. Répétons-le, le Parti Québécois va tenter d’aller plus loin dans la même direction. Il n’est d’ailleurs pas impossible qu’il gagnera son pari à ce niveau-là et que, grâce à des hommes plus habiles et des politiques économiques plus agressives, il réussira à mieux jouer ses cartes que ses prédécesseurs dans le contexte capitaliste nord-américain, et que la bourgeoisie locale du Québec s’en trouvera passablement renforcée, aussi bien au niveau de l’État que du secteur privé.

[51]

Il y a déjà une dizaine d’années au Québec qu’on tente de créer ce qu’on pourrait appeler des « circuits financiers québécois », comme il en existe déjà plusieurs au Canada, celui qui tourne autour de la Royal Bank et de Power Corp., par exemple. Bien qu’ils soient intégrés à l’économie nord-américaine, ces circuits ou réseaux n’en jouissent pas moins d’une certaine autonomie dans le sens où ils s’appuient essentiellement sur un financement local et des marchés captifs internes.

Dans ce processus, il semble certain que le Parti Québécois s’appuiera davantage sur le secteur public et les coopératives que ses prédécesseurs. Il semble également probable qu’il fera preuve d’une plus grande cohérence. Tiraillé entre la bourgeoisie canadienne et québécoise, le gouvernement Bourassa a pris des décisions économiques carrément contradictoires. Il a, par exemple, financé l’expansion de Sidbec, une société d’État, tout en fournissant des subventions à Questeel, un compétiteur dans le domaine de l’acier, avec les résultats que l’on sait. Dans la même veine, le gouvernement fédéral a étalé ses contradictions dans le domaine des pâtes et papiers : il a, d’une part, littéralement laissé aller pour une bouchée de pain les richesses forestières de la Côte-Nord au profit de ITT-Rayonnier ; et, d’autre part, il a construit lui-même une importante usine de pâtes et papiers à St-Félicien, projet qui est majoritairement contrôlé par la SGF.

Les premières politiques adoptées par le PQ indiquent bien l’orientation du nouveau gouvernement : la politique d’achat, la création d’une société de développement coopératif, le projet Soquem aux Iles de la Madeleine, la création d’une société nationale de l’amiante, et des programmes d’aide aux PME, notamment par l’intermédiaire de la SDI et des SODEQ.

La politique d’achat vise, pour citer le programme du Parti Québécois, à « employer systématiquement le pouvoir d’achat du secteur public et para-public pour soutenir l’expansion des entreprises québécoises [[27]](#footnote-27) ». L’objectif est de favoriser le développement de la PME québécoise et de suivre l’exemple, à toutes [52] fins pratiques, de l’Hydro-Québec dont la politique d’achat, nous dit-on, a contribué à la création de 31 entreprises. Il n’est pas surprenant que la bourgeoisie locale ait accueilli favorablement cette nouvelle mesure, et notamment le Centre des dirigeants d’entreprises, qui regroupent plusieurs PME francophones.

La création des SODEQ, déjà prévue par le gouvernement précédent, et l’augmentation de 30% du capital de la Société de développement industriel sont d’autres mesures qui favoriseront la préservation du secteur non-monopoliste au Québec. Le PQ a aussi l’intention de « susciter, dans les secteurs où la production est étroitement liée à la taille des opérations, la concentration des entreprises [[28]](#footnote-28) », et donc de jouer un rôle dans la monopolisation de l’économie. Mais il ne faut pas se leurrer. A long terme, et dans la logique capitaliste, il n’y a pas grand chose à attendre des PME au Québec. Aussi est-il absurde de prétendre que le PQ est le parti des PME québécoises, ou que le développement des PME est la pierre angulaire du programme économique du PQ.

Comme ses prédécesseurs, le PQ va surtout s’attaquer et consacrer l’essentiel de ses ressources au développement de la grande entreprise, qu’elle soit privée, étatique ou coopérative. Une analyse même superficielle des principaux projets industriels de l’État québécois et de ses entreprises : la Baie James, le projet Pire Lake et le projet St-Félicien, par exemple, des subsides et des contrats accordés par le gouvernement, de même que des investissements effectués par les « bras financiers » du gouvernement : la Caisse de dépôt et la LOF, entre autres, démontre sans équivoque que l’État favorise avant tout le développement des monopoles.

Au niveau des soit-disant coopératives, il y a bien sûr la création d’une Société de développement coopératif. Mais la lutte qui se développe à l’heure actuelle entre les caisses populaires et le gouvernement québécois d’une part, et les banques canadiennes et l’État fédéral d’autre part, est beaucoup plus symptomatique [53] et fondamentale. En effet, le Mouvement Desjardins, avec des actifs de $5 milliards, des services fiduciaires, des services d’assurance et une pénétration importante dans deux banques à charte (la Banque provinciale et la Banque d’épargne) est devenu un rouage important de la bourgeoisie locale et un sérieux concurrent pour les intérêts bancaires canadiens [[29]](#footnote-29). Cela est d’autant plus vrai qu’en décembre 1971 le gouvernement du Québec a passé une loi permettant aux Caisses d’étendre leurs activités privées et publiques : elles ont, entre autres, la possibilité de faire des prêts à des entreprises et de prendre des participations au niveau du capital-action de compagnies privées.

Le gouvernement fédéral donc, avec l’appui des banques, voudrait modifier la loi des banques pour forcer les institutions para-bancaires, comme les Caisses populaires, à déposer des réserves auprès de la Banque du Canada, comme le font les banques à charte à l’heure actuelle. Les Caisses s’opposent évidemment à cette mesure qui diminuerait leurs revenus et prétendent aussi que les banques tirent une grande partie de leurs revenus du secteur international — secteur qui est interdit aux institutions para-bancaires. Sous le couvert du nationalisme et de la bataille des juridictions entre le fédéral et le provincial, je crois qu’on assiste là à une lutte intéressante entre la bourgeoisie locale et la bourgeoisie canadienne [[30]](#footnote-30).

Pour ce qui est des sociétés d’État, on peut affirmer que globalement, depuis le début des années soixante, elles ont contribué au développement de la bourgeoisie locale. Avec des investissements de quelque $2 milliards, il est certain que les entreprises publiques jouent un rôle économique fondamental. Il est d’ailleurs dans l’intention du Parti Québécois de renforcer encore davantage les sociétés d’État et d’en faire les véritables pivots de l’action économique du gouvernement. Le PQ promet donc, dans son programme, d’augmenter considérablement les ressources des entreprises publiques, notamment celles de la [54] Soquip, de Rexfor et de Soquem, et d’accroître substantiellement leur rôle économique. Dans le cas de Soquip, on parle d’une participation éventuelle au raffinage et à la distribution des produits pétroliers. Dans le cas de la Caisse de dépôt, on veut « accentuer son rôle de fournisseur de capitaux au développement industriel et singulièrement ses souscriptions au capital-actions des entreprises [[31]](#footnote-31) » — ce qui apparaît improbable compte tenu de ce que nous avons dit précédemment. Fait à signaler, la plupart des projets péquistes concernant l’expansion des sociétés d’État sont tirés de rapports gouvernementaux préparés sous le régime Bourassa, bien que pas nécessairement entérinés par lui. Il s’agit notamment du Rapport Tetley sur les investissements étrangers, du Rapport Marier sur la politique énergétique, du livre vert sur les pâtes et papiers et du Rapport Fortier sur l’amiante.

Concrètement, depuis son élection, le PQ semble timidement s’orienter vers un renforcement des sociétés d’État. Notons des investissements importants dans Sidbec, le projet d’exploitation de mines de sel par la Soquem, et la nationalisation de l’amiante. Notons également que le gouvernement tente à l’heure actuelle de renforcer son contrôle sur les différentes sociétés d’État de manière à s’assurer que leurs actions soient plus conformes avec les objectifs économiques du PQ, c’est-à-dire le développement de la bourgeoisie locale.

Le rôle de la Caisse de dépôt dans le renforcement de Provigo, un monopole québécois dans le secteur de l’alimentation, et l’affaire Sidbec-Questeel sont, à notre avis, deux excellents exemples du développement de la bourgeoisie francophone par l’intermédiaire des sociétés d’État. Dans le cas de Provigo, soulignons que cette dernière a absorbé il y a quelques mois l’entreprise M. Loeb, une chaîne de distribution alimentaire deux fois plus importante qu’elle, et que Provigo s’est ainsi hissé au troisième rang parmi les monopoles de l’alimentation au Québec. La prise en main de Loeb a été grandement facilité par le fait que la Caisse de dépôt détenait déjà 25.3% des actions de l’entreprise [55] et qu’elle avait deux représentants sur son conseil d’administration. La Caisse a rendu la manœuvre possible en transférant ses actions à Provigo. Quelques semaines plus tard, la firme Sobey’s, un important monopole canadien dans le domaine de l’alimentation, a tenté à son tour de prendre le contrôle de Provigo. Cette offensive a été bloquée principalement parce que la Caisse a refusé de vendre les quelques 24% des actions de Provigo qu’elle détenait, et cela malgré le fait que l’offre de Sobey’s, selon les critères de rentabilité, était bonne.

Le cas Sidbec-Questeel est également fort révélateur. Selon le président de la compagnie, les difficultés de Questeel ont commencé en 1971, lorsque Sidbec a refusé de renouveler son contrat d’approvisionnement en ferraille. Questeel a alors tenté de diversifier sa production et de se lancer dans le marché de l’acier ; ce faisant, l’entreprise entrait en compétition directe avec Sidbec. Questeel se vit alors refuser l’aide financière de la Caisse de dépôt et de la SOI, ces dernières sociétés d’État prétextant qu’il serait illusoire de vouloir concurrencer Sidbec. L’aventure de Questeel s’est terminée il y a quelques mois, alors que le gouvernement a refusé d’offrir les garanties nécessaires pour assurer sa survie. Dans la logique la plus pure du capitalisme, Sidbec, avec l’aide du gouvernement, venait d’éliminer un concurrent [[32]](#footnote-32).

Que dire, maintenant, de la nationalisation projetée d’Asbestos Corporation et de la prise en main d’une partie du secteur de l’amiante ? Soulignons d’abord que l’amiante est un cas exceptionnel. Etant en position de quasi-monopole, le Québec a une marge de manœuvre dans le secteur de l’amiante qu’elle n’a pas dans les autres secteurs miniers ou industriels, et peut donc se permettre une certaine agressivité. Il reste à voir dans quelle mesure le Québec réussira à écouler sur le marché américain ses produits finis d’amiante. Il reste à voir aussi dans quelle mesure Asbestos Corporation sera une affaire rentable, une fois le capital fixe remplacé et une fois les systèmes anti-pollution installés. Parions que le Québec se montrera fort généreux pour les actionnaires [56] d’Asbestos Corp., et parions aussi, avec le président du syndicat des travailleurs de l’entreprise en question, que le Québec est peut-être en voie d’acheter « un paquet de problèmes [[33]](#footnote-33) ».

Soulignons enfin, pour terminer cette section, que le Parti Québécois avait promis, avant son arrivée au pouvoir, d’être beaucoup plus ouvert que les administrations précédentes en « rendant publics les dossiers économiques du gouvernement et en exigeant que toutes les entreprises incorporées et les centrales syndicales publient leurs états financiers [[34]](#footnote-34) ». Parizeau, entre autres, avait dénoncé les cachotteries des multinationales, et notamment de l’Iron-Ore. Il avait aussi fortement insisté sur la nécessité de rendre public la répartition du portefeuille-actions de la Caisse de dépôt [[35]](#footnote-35). Malgré les promesses, on protège le public des grands dossiers économiques de la nation avec autant d’allégresse qu’auparavant. A titre d’exemple, le gouvernement a refusé en mai dernier de publier une étude qu’il avait commandée sur la sidérurgie d’État Sidbec.

3. L’indépendance
et les pouvoirs économiques

Le projet souveraineté-association est le prolongement logique des ambitions économiques et politiques de la bourgeoisie locale. Dans la mesure où elle réussira à récupérer des pouvoirs et des ressources de l’État fédéral, et de créer un État québécois fort, la bourgeoisie locale se trouvera avantagée. Il n’est d’ailleurs pas surprenant dans ce contexte que les industriels canadiens soient farouchement opposés à toute réduction des pouvoirs fédéraux. En effet, c’est en grande partie grâce à l’État fédéral que la bourgeoisie canadienne, particulièrement ontarienne, a connu une industrialisation relative plus rapide, et est devenue en quelque sorte le pivot économique entre les monopoles américains et les autres régions du Canada.

[57]

Depuis au moins dix ans donc, les capitalistes canadiens-anglais se sont adonnés à un chantage systématique contre le projet souveraineté-association, et on peut s’attendre à une campagne de terrorisme économique sans précédent lors de la période pré-référendaire. D’ailleurs, depuis le 15 novembre, les journaux ont déjà fait état de plusieurs rumeurs concernant des fermetures éventuelles, des déménagements de sièges sociaux, et de retards dans l’annonce de nouveaux projets d’investissement. C’est l’arsenal bien connu du monde des affaires lorsqu’il tente de faire échec à des transformations qui risquent de modifier la balance du pouvoir au sein de la bourgeoisie. Parmi les compagnies impliquées dans ce genre de chantage, on note le CN, l’Alcan, Northern Telecom et la Banque Royale.

La stratégie de la bourgeoisie anglo-canadienne semble jusqu’à un certain point contradictoire. D’une part, elle continue le petit jeu qu’elle joue depuis des dizaines d’années et qui consistent à noircir au maximum la situation sociale et économique du Québec de manière à attirer le plus d’investissements possibles en Ontario ou dans d’autres régions du Canada. Il faut noter à cet effet que le Québec se trouve désavantagé du fait que la plupart des sièges sociaux des filiales des monopoles américaines sont en Ontario, et que l’information sur la situation au Québec s’en trouve délibérément et grossièrement biaisée à l’avantage des monopoles canadiens et des dirigeants anglo-canadiens des filiales américaines. D’autre part, la bourgeoisie canadienne, pour des raisons essentiellement économiques, veut garder le Québec dans la Confédération et ne doit donc pas laisser pourrir totalement la situation économique dans cette province, tout en s’assurant que la situation politique canadienne n’ait pas d’effets majeurs sur l’ensemble de l’économie.

Les canadiens-français de service dans les monopoles canadiens et au sein de l’État fédéral sont entrés de plein pied dans ce genre de jeu. Les Chrétien, Trudeau, Lalonde et Goyer, agissant comme des rhodésiens noirs dans l’armée d’Ian Smith, n’ont pas hésité à se porter à la défense de la bourgeoisie anglo-canadienne et de noircir systématiquement la situation québécoise.

[58]

Du côté américain, la réaction a été fort différente. Comme le rapportait Robert Pouliot, « la victoire du PQ n’a pas créé d’émoi à Wall Street... la panique des milieux financiers n’a pas eu lieu [[36]](#footnote-36) ».

Quelques jours après l’élection, le vice-président de la First Boston Corporation, George Weiksner, a fait une analyse fort pertinente du PQ :

« On parle beaucoup de tendances socialistes, mais si le gouvernement Lévesque est capable de ramener l’harmonie au niveau des relations de travail, de juguler le gaspillage des dépenses publiques et de créer un climat social moins tendu que sous les gouvernements précédents, ce serait un atout considérable pour l’économie [[37]](#footnote-37) »

Cela n’a pas empêché les milieux financiers de New York de faire des pressions subtiles sur le gouvernement du Québec pour s’assurer de son orthodoxie capitaliste, comme en témoigne cette citation du Président de Standard and Powers quatre jours après l’élection :

« Notre dernière étude de la cote de crédit du Québec date de mai dernier. Dès que le nouveau cabinet sera formé, nous communiquerons avec le ministre des Finances pour faire un nouvel examen de la situation [[38]](#footnote-38). »

C’est ce qui explique l’opération-charme du PQ après les élections, et notamment le voyage de Lévesque à New York.

Mais il semble certain que le capital américain ne craint pas le nationalisme québécois et le projet souveraineté-association. Les filiales de General Motors et de Bendix, entre autres, ont annoncé des nouveaux investissements au Québec. Il semble également que la compagnie Fer et Titane, filiale de la multinationale Kennecott Copper, bien connue pour son rôle dans l’étranglement du régime Allende, ait décidé de transférer son siège social de New York à Montréal. Ça augure bien !

[59]

Conclusion

En conclusion, on peut se demander quels vont être les effets sur les québécois de cet affrontement entre la bourgeoisie locale et la bourgeoisie canadienne ?

Dans l’hypothèse maximale, le projet souveraineté-association pourrait amener un début de solution à l’aliénation culturelle des québécois. Il est possible aussi que, dans la mesure où la bourgeoisie locale réussit à *tirer la couverte* de son bord dans le contexte capitaliste nord-américain, il y ait certaines retombées favorables au niveau des conditions matérielles et de la création d’emplois. La stratégie de l’amiante, par exemple, tente précisément de créer des emplois additionnels dans le secteur de la transformation.

Globalement, cependant, il n’y a pas lieu d’être optimiste sur les résultats de la lutte qui se mène autour du projet du PQ. Premièrement, le gouvernement péquiste utilise lui-même la perspective de l’indépendance comme prétexte à ne pas faire avancer plusieurs dossiers sociaux et économiques. L’état fédéral devient systématiquement le bouc émissaire pour tous les problèmes qui affligent les québécois. Deuxièmement, le Parti Québécois surestime sérieusement la marge de manœuvre qui découlerait du projet souveraineté-association. Grosso modo, les nouvelles ressources d’un État québécois souverain serviraient surtout à couvrir les nouvelles responsabilités. Troisièmement, il est loin d’être certain que les travailleurs québécois aient beaucoup à attendre de leurs nouveaux boss locaux. C’est Michel Chartrand qui disait récemment que « la classe ouvrière a appris depuis longtemps que les capitalistes autochtones sont plus durs pour les travailleurs que les capitalistes étrangers [[39]](#footnote-39) ». Les conflits particulièrement durs et les mises à pied à Sidbec, Bombardier-MLW, Volcano, et à Marine Industries, semblent lui donner raison.

[60]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Première partie**

I.3

“La nouvelle classe politique
et les pouvoirs économiques.”

Yvan ALLAIRE

[Retour à la table des matières](#tdm)

Ma fonction à ce colloque étant de commenter les textes d’Arnaud Sales et de Pierre Fournier, mon analyse des relations entre le gouvernement du P.Q. et les agents économiques québécois depuis novembre 1976 devra donc prendre comme point de départ certains schémas utilisés dans ces textes. Il est évident cependant que ce ne sont pas là les seuls schémas que l’on puisse utiliser pour une critique de l’action gouvernementale depuis un an.

Ce court texte présente :

- un cadre général permettant de situer l’action du gouvernement péquiste depuis un an et (.'interpréter les commentaires de MM. Sales et Fournier ;

- une analyse de deux prototypes d’intervention gouvernementale qui font leitmotiv dans les textes de Sales et Fournier : la francisation des entreprises (loi 101) et les sociétés d’État (en particulier l’intervention dans le secteur de l’amiante) ;

- quelques commentaires sceptiques et caustiques à propos de certaines affirmations plus outrancières contenues dans les textes de MM. Sales et Fournier ;

- les grandes lignes du « gestalt » économique et politique de l’homme d’affaires québécois et canadien depuis novembre 1976.

Cadre d’analyse :
un clavier à trois notes

Le gouvernement du Parti Québécois possède trois caractéristiques fondamentales qui imprègnent toute son action : souverainiste, social-démocrate, étatiste.

*Souverainiste :* certes, la plus connue (ou notoire) des caractéristiques du P.Q., on y attache parfois cependant une portée et une signification trop précises, moins ambiguës qu’elles ne le [61] sont en réalité. Le discours actuel sur cette question nous semblera simpliste et superficiel dans quelques années. Le terme “souveraineté” dans notre lexique politique d’alors recouvrira plusieurs réalités aux variations subtiles et complexes, un peu comme le terme « neige » dans le lexique des Esquimaux. Nous discuterons alors de souveraineté « quo » (en remplacement du statu quo), souveraineté « ad quem » (objectif à atteindre éventuellement par négociations), souveraineté par étapes, souveraineté symbolique, etc. C’est pris dans ce sens que la souveraineté du Québec est inévitable ... mais l’inévitable est tautologique.

*Social-démocrate :* un terme flou mais commode, inventé par les théoriciens d’une politique de chien-loup et de clair-obscur, il permet d’évoquer l’altruisme du socialisme, sans souffrir de ses connotations défavorables.

*Étatiste :* c’est là une caractéristique moins évidente du gouvernement actuel du Québec mais qui a été bien décrite par Andrew Schonfield dans *Modern Capitalism* (Oxford University Press, 1965). Dans son analyse comparative des conceptions française et britannique de l’État, Schonfield décrit ainsi l’étatisme français : « *It is the notion that the effective conduct of a nation’s economic life must depend on the concentration of power in the hands of a small number of exceptionally able people, exercising foresight and judgment of a kind not possessed by the average successful man of business*», (pp. 71-72). De toutes les caractéristiques du P.Q., c’est peut-être la seule à laquelle souscrivent pleinement les Landry, Tremblay, Laurin, Parizeau, Johnson ; c’est peut-être là la caractéristique qui fait ciment et qui, à court terme du moins, tient en laisse les forces centripètes porteuses de profondes différences d’opinions par ailleurs.

Cet aspect étatiste du gouvernement du Parti Québécois donne parfois à penser que l’élection du 15 novembre fut un cadeau grec pour les hommes d’affaires.

Pour un gouvernement étatiste, ses projets de société exigent des agents économiques, des « partenaires » de l’État qu’ils jouent le rôle qui leur est dévolu dans le grand schéma politique. Si l’entreprise privée doit se comporter selon les attentes de [62] l’État, il en va de même des syndicats. Malgré des préjugés favorables, on ne tolérera pas des comportements déviants de leur part. Ainsi, M. Lévesque se montre-t-il irrité et fatigué par les « cassandres de la CSN et de la CEQ » et M. Johnson modifie le projet de loi 45 dont le texte original est jugé trop favorable aux syndicats.

L’intervention gouvernementale depuis novembre 1976 se fait donc sur un *clavier à trois notes* jouées plus ou moins « fortissimo » ou « moderato » selon les dossiers. Le résultat peut sembler harmonieux ou cacophonique selon l'« oreille politique » de l’électeur, mais toute l’orchestration du gouvernement péquiste depuis un an n’est faite que d’arrangements sur ces trois notes.

Il me semble que les commentaires et critiques de Messieurs Sales et Fournier peuvent être facilement interprétés à l’aide de ce clavier. M. Sales jouerait fortissimo sur l’étatisme, moderato sur la souveraineté, laissant pour plus tard l’utilisation d’une note social-démocrate, probablement haussée d’une octave à l’occasion. Quant à M. Fournier, il frapperait du poing sur les trois notes espérant briser le clavier pour le remplacer enfin par des notes différentes, plus exotiques sans doute.

Francisation des entreprises

Les textes de MM. Sales et Fournier font de nombreuses références à la francisation des entreprises et à la loi 101. M. Sales y décèle les soubresauts du grand capital anglo-saxon et de l’élite économique canadienne devant les tentatives des francophones de s’immiscer dans les centres de décision économique. M. Fournier y voit la faiblesse d’un gouvernement facilement intimidé par les attaques concertées et efficaces des pouvoirs économiques.

En fait, le passage de la loi 22 à la loi 101 a constitué, au chapitre de la francisation des entreprises, le dur et coûteux apprentissage du pouvoir pour un ministre et un gouvernement. La francisation des entreprises était déjà en novembre 1976 un processus mis en branle de façon efficace et irréversible. Le ministre [63] Camille Laurin, mal informé du dossier, fit quelques déclarations à l’effet que la loi et les règlements n’allaient pas assez loin pour assurer une juste présence des francophones ; en décembre 1976, il abrogea les règlements et entreprit de doter le Québec d’une « loi plus dure, plus exigeante » qui irait plus loin dans la francisation des entreprises.

Cependant, instruit des différences entre une loi de promotion linguistique et une loi de promotion sociale, et informé des difficultés et limites d’une loi de promotion sociale, le ministre change peu à peu son discours pour bien indiquer que la loi en sera une de promotion linguistique.

Le gouvernement publie ensuite un livre blanc sur la charte du français, un ouvrage farci d’erreurs et d’interprétations tronquées, spolié par un diagnostic incomplet quant à la situation du français et des francophones dans l’entreprise. Le projet de loi 1 qui émerge de ce diagnostic est coercitif, inflexible et punitif.

Le diagnostic du gouvernement est sévèrement attaqué, mis en pièces ; les stipulations du projet de loi sont soumises à un examen informé par l’expérience de la loi 22. Le ministre doit reconnaître le bien-fondé de certains arguments et propose éventuellement un projet de loi 101 qui se rapproche beaucoup de la loi 22, au chapitre de la francisation des entreprises.

Malgré des accusations d’intransigeance d’une part et de pusillanimité d’autre part, il me semble que le ministre Camille Laurin a fait la démonstration, une fois de plus, que les diagnostics rapides et les solutions faciles ne tiennent pas et qu’une compréhension plus complète des dossiers se traduit par des lois plus nuancées. Il est heureux que le ministre ait fait ce dur apprentissage d’un dossier complexe en si peu de temps.

Cependant, certaines déclarations du ministre, le contenu du livre blanc et du projet de loi 1 font en sorte que la loi 101 suscite plus d’hostilité que la loi 22 (toujours au chapitre de la francisation des entreprises) même si, à certains égards, la loi 101 va moins loin que la loi 22. Je n’en donne qu’un exemple : la loi 101 est imprécise quant aux modalités de francisation des sièges sociaux. Il semble que des protocoles d’entente interviendront [64] entre l’Office de la langue française et chaque siège social, protocoles qui préciseront les efforts de francisation de l’entreprise quant à son siège social. Ces protocoles seront « ad hoc », flexibles et soumis à aucune stipulation par règlement du gouvernement.

La loi 22 et les règlements afférents s’appliqueraient à toutes les unités de l’entreprise, y compris le siège social. Pourtant, à l’automne 1975, au moment de la rédaction des règlements sur la francisation, les pressions sur le gouvernement se firent intenses pour que les sièges sociaux soient exclus des stipulations de la loi. Les avis techniques sollicités par le gouvernement à l’époque ayant indiqué qu’une telle exclusion était inutile et difficile d’application, le gouvernement libéral (malgré sa servilité « démontrée » envers les pouvoirs économiques, dixit Fournier) refusa d’exclure les sièges sociaux pour les fins des programmes de francisation.

Nous avons donc maintenant une loi et des règlements pour la francisation des entreprises qui, dans l’ensemble, sont fort similaires au processus de francisation qui était déjà en marche en novembre 1976. Cependant, l’amertume et l’agitation politiques qui ont entouré la naissance de la loi 101 (de même que certaines clauses au chapitre de l’enseignement) font que cette loi sera difficile à accepter et dans beaucoup de cas sera rejetée (c’est-à-dire que l’entreprise, ou certaines de ses unités, quittera éventuellement le Québec). Ceci se produira, non pas comme le prétend M. Sales, parce que cette loi menace le contrôle anglo-saxon de ces entreprises. La direction ultime des entreprises repose dans les mains de quatre ou cinq cadres supérieurs et leur position d’influence n’est menacée par aucune législation sauf la nationalisation. Cependant, une des ressources les plus critiques de l’entreprise est son infrastructure de cadres intermédiaires et de techniciens. Si une législation rend difficile de recruter ou de retenir les membres de cette infrastructure, la haute direction de l’entreprise devra prendre les mesures correctives nécessaires. La haute direction des entreprises avait réussi à « vendre » la loi 22, elle ne réussira pas, dans beaucoup de cas, à « vendre » la loi [65] 101. Les pressions pour un déplacement de l’entreprise proviendront alors de cette technostructure de cadres intermédiaires et de techniciens essentiels à l’entreprise et, à court terme, irremplaçables en grand nombre.

Sociétés d’État

Les dimensions étatiste et social-démocrate du présent gouvernement lui inspirent des interventions par le truchement de sociétés d’État poursuivant en cela une tradition du Parti Libéral du Québec. (A cet égard, il est exact d’affirmer que le Parti Québécois s’inscrit dans la continuité de la Révolution tranquille.)

Le discours politique québécois contient deux justifications pour ce type d’intervention : l’entrepreneurship d’état pour suppléer au peu d’esprit d’entreprise autochtone et l’entreprise témoin afin de permettre des interventions efficaces dans un secteur économique donné.

Chacune de ces justifications s’appuie sur des hypothèses fragiles mais il serait trop long d’en faire l’examen détaillé ici. Il est cependant un aspect mal connu de cette question qui est fort bien illustrée dans le cas de l’amiante. Au lieu d’une réglementation et de mesures incitatives de transformation du minerai, le gouvernement québécois achètera, semble-t-il, l’Asbestos Corporation pour en faire la Société nationale de l’amiante. C’est certainement là la meilleure chose qui puisse arriver à la Johns Man ville qui n’a pas tardé d’ailleurs à annoncer de nouveaux investissements au Québec.

La présence d’une société d’État dans un secteur économique donné peut s’avérer fort efficace pour contrer les efforts de réglementation d’autres organismes de l’État. Les dirigeants de la société d’État seront mus par des mobiles d’efficacité et d’autonomie administrative. Ne voulant pas avoir à justifier en commission parlementaire les crédits nécessaires au financement de déficits, ils feront en sorte d’être rentables et, pour ce faire, devront parfois s’opposer (et le feront efficacement) à des réglementations onéreuses provenant d’autres agences gouvernementales. De tels conflits entre « agences » du gouvernement revêtent [66] un caractère de querelles intestines et de jeux de pouvoir, sont difficiles à résoudre et se terminent souvent par le constat d’un échec et mat réciproque.

Des exemples de situations où des sociétés d’État ont contré efficacement des interventions d’autres agences gouvernementales sont utiles pour illustrer ce point. Ainsi, le CRTC n’a jamais pu effectuer les études et les interviews qu’il souhaitait faire à Radio-Canada afin de mener à bien un mandat précis du Cabinet. Radio-Canada, dans un geste qu’on ne saurait imaginer d’un diffuseur privé, interdit aux enquêteurs du CRTC d’interviewer des personnes autres que les cadres de l’entreprise. A la même époque, la Commission royale d’enquête sur les groupements de sociétés jugeait à propos d’étudier les relations de contrôle et de propriété entre Power Corporation, Gesca et le journal La Presse. Les chargés de l’étude eurent accès à toutes les personnes et tous les documents qu’ils jugèrent à propos de consulter. Il ne semble pas que ces entreprises « privées » aient même songé à entraver une telle étude.

Dans le même ordre d’idées, Sogefor effectue des coupes dans le parc national de la Gaspésie sans même en informer le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche. Peut-on imaginer la CIP ayant cette outrecuidance !

Il serait utile (quoique difficile à concevoir) que le gouvernement du P.Q. examine à fond et sans idées préconçues les fondements théoriques des interventions par l’intermédiaire des sociétés d’État. Il est possible que dans plusieurs cas une intervention par règlements et régies ou par mesures incitatives s’avère plus efficace, même si moins éclatante.

Commentaires ad hoc

Les textes de MM. Sales et Fournier, en particulier ce dernier, fourmillent d’affirmations idéologiques aux fondements empiriques chancelants. Je n’en relèverai que quelques-unes à titre indicatif.

Ainsi, le texte de M. Sales fait allusion à quelques reprises aux propriétaires capitalistes qui veulent contrôler étroitement [67] les activités de *leur* entreprise et qui choisissent pour ce faire des hommes qui sont à leur image et leur ressemblance. Il y a belle lurette que Berle et Means (1936) ont montré le divorce croissant entre propriété et contrôle dans les grandes entreprises, un thème repris et étayé par J.K. Galbraith dans *The New Industrial State.* Plus récemment encore, Peter Drucker nous informait de l’arrivée prochaine du *Pension Fund Socialism* alors que plus de la moitié des actions d’entreprises inscrites en bourse seront détenues par des régimes de retraite de toute nature mais, comptant parmi les plus importants, les fonds de retraite d’employés syndiqués.

Quant à M. Fournier, son texte reprend allègrement sa thèse de la servilité du gouvernement Bourassa devant les pouvoirs économiques. Le nouveau gouvernement, sans caisse occulte contraignante, pourrait donc ruer dans les brancards mais au contraire se montre « remarquablement timide et peu enclin à mettre en branle des réformes majeures ». Ce nouveau gouvernement justifie sa pusillanimité par des arguments comme « le contexte nord-américain », la conjoncture économique difficile et, évidemment, le fédéral. Je ne sais pas trop si, selon M. Fournier, ces contraintes sont pure invention (libérale sans doute) ou si elles sont réelles. Dans ce dernier cas, reproche-t-il au gouvernement du P.Q. d’en tenir compte dans ses actions ? Quant à sa thèse de servilité du gouvernement précédent parce que débiteur de créanciers occultes, elle est contradictoire. Il serait étrange que des capitalistes avaricieux et âpres au gain dépensent des sommes importantes pour « contrôler » un gouvernement libéral, alors que de l’aveu même de M. Fournier, le « contexte nord-américain », etc., empêche un parti auquel ils ne contribuent pas d’agir de manière bien différente lorsqu’il est au pouvoir !

Par ailleurs, les pressions des milieux d’affaires autour de la loi 22 n’ont pas eu plus d’impact qu’au moment de la loi 101. J’ai déjà mentionné plus haut la situation relative des sièges sociaux dans les deux textes de loi. Par ailleurs, lors de l’étude de la loi 22, M. F. McNeil, président de la Banque de Montréal, devait écrire au Premier ministre Bourassa pour lui faire part des doléances [68] de son institution face à cette loi. Ce n’est guère là le mode d’intervention d’un marionnettiste de politiciens comme le soulignait M. Ryan à l’époque.

Le « gestalt » économique et politique
des hommes d’affaires et des cadres québécois

Il est un sentiment d’aliénation fort répandu chez les hommes d’affaires québécois (francophones ou anglophones) depuis l’arrivée au pouvoir du Parti Québécois. Cela tient bien sûr à la nature de certains projets de loi (lois 1, 45, assurance-automobile, salaire minimum). Cependant, au-delà de ces gestes concrets, l’homme d’affaires sent bien la condescendance à peine voilée et le sentiment de supériorité intellectuelle et morale qu’entretiennent à son égard les dirigeants du gouvernement actuel.

Son attachement au Québec est suspect ; on fustige sa « servilité » à des intérêts « étrangers » ; différents ministres ventilent leur hostilité et antipathie pour l’entreprise privée de quelque envergure que ce soit, se faisant les apôtres d’un nouvel évangile économique fondé sur l’autogestion, les coopératives et, avec une certaine réticence, les PME (pourvu qu’elles demeurent petites ou moyennes).

Ce n’est pas tellement comme l’affirment Messieurs Sales et Fournier (fidèles disciples de Poulantzas) un remplacement de bourgeoisie par une autre que nous observons au Québec, mais bien l’émergence d’un « New Class » décrit par plusieurs commentateurs américains (Kristol, Bell, Bruce-Briggs).

Ce « new class » constitué de fils et de filles d’une petite bourgeoisie de commerçants, d’industriels et de professionnels, œuvre dans la fonction publique, les média, les mouvements de consommateurs (et autres), les universités et instituts de recherche. L’aisance financière dès la tendre enfance et une éducation « libérale » conventionnelle leur ont inculqué un vif mépris pour les activités du commerce et de l’industrie. Délicats esthètes effarés par la vulgarité de notre société de « consommation », ils assument avec vigueur leur destinée de palefreniers d’apocalypse [69] écologique. (Peut-on imaginer plus vibrant prototype que M. Joron, ci-devant ministre et auteur de *Salaire minimum : $1 million ?)*

Ce phénomène du « new class » n’est pas typiquement québécois mais s’y mêlent ici les accents d’étatisme français (dont j’ai parlé plus avant) qui lui donnent une stridence particulière.

Il me semble que cette distance psychologique entre les milieux d’affaires et le gouvernement constitue le fait fondamental des relations entre le P.Q. et les « pouvoirs économiques ».

Les observateurs perspicaces des relations entre les gouvernements et les entreprises ont constaté depuis longtemps que l’entreprise privée est une franchise de l’État. Les gouvernements habiles reconnaissent cet état de fait et utilisent l’entreprise privée pour l’intervention efficace de l’État. Shonfield prétend même que la survie du capitalisme dépend de ce constat fait par les technocrates gouvernementaux.

[70]

[71]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

II

LE GOUVERNEMENT DU P.Q.
ET LES TRAVAILLEURS

[Retour à la table des matières](#tdm)

[71]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Deuxième partie**

II.1

“Travail et éducation.
Bilan et perspectives politiques
des législations péquistes.”

Céline SAINT-PIERRE

[Retour à la table des matières](#tdm)

Plus d’un nous dira qu’il est trop tôt pour s’interroger et faire le bilan des politiques du Parti Québécois, un an après la prise du pouvoir. On aura tôt fait d’utiliser cet argument pour atténuer le sens des critiques qui peuvent être faites et réduire la portée des analyses politiques produites. Cela pourra nous être répété surtout dans le cas des politiques spécifiques, telles la législation ouvrière, où le Parti Québécois en tant que gouvernement a à peine entamé la rédaction des projets de loi et tout juste amorcé la définition des orientations de la politique qu’il entend mener à l’égard des travailleurs.

Mais voilà, ces arguments peuvent être contrecarrés si l’on considère le Parti Québécois non pas uniquement en tant que parti dirigeant le Parlement actuel mais aussi en tant que parti ayant un programme, une vie politique propre, des militants représentant plusieurs orientations idéologiques et de plus une histoire qui, même si elle est courte, nous permet d’en dégager les bases politiques. C’est là une voie qui s’offre à l’analyse et qui permet de poser l’amorce du bilan d’un parti tiraillé entre son aile parlementaire et sa base militante. Nous allons l’emprunter et tenter de dégager les aspects principaux du programme qui concernent plus directement les travailleurs et dresser un bilan rapide des projets de loi amorcés et débattus au Parlement.

[72]

L’objectif de cette courte analyse est de dégager les contradictions qui marquent la vie politique du parti et qui permettent d’expliquer, du moins en partie, les débats qu’il suscite. D’abord faisons une mise au point sur la pertinence que présente l’utilisation du programme comme indice privilégié des orientations idéologiques et politiques de la base militante du parti. Contrairement aux autres partis (Conservateur, Libéral, Union Nationale) qui élaborent leurs programmes en période électorale uniquement, dont la rédaction repose sur une Commission politique composée de cadres du parti et dont la diffusion est limitée à des réseaux restreints d’électeurs, le Parti Québécois s’appuie sur sa base militante pour définir les lignes directrices du Programme, les débattre et l’adopter. Le Programme ne répond pas uniquement à des fins électorales mais témoigne de la vie militante du parti et s’annonce comme l’aboutissement des débats entre les différentes tendances qui le marquent. De plus, il nous faut reconnaître dans le Parti Québécois le premier parti de masse qui ait existé au Québec (150,000 adhérents), et c’est pour cette raison qu’il nous faut tenir compte du mouvement qu’il draine pour faire une analyse correcte de sa portée politique.

Analyse du programme
et de ses implications politiques

Dégageons maintenant quelques propositions de base du programme concernant plus directement la vie des travailleurs. Je me réfère pour ce faire au programme produit au dernier Congrès de 1977 et qui contient plusieurs des éléments du programme de 1975. J’ai porté mon attention sur la deuxième partie du programme qui traite de « la vie économique » et sur la troisième partie qui porte sur « la vie sociale ». De la lecture des objectifs généraux, il me faut faire ressortir l’insistance avec laquelle on met de l’avant la nécessité de faire disparaître « les formes d’exploitation des travailleurs ». Ainsi à l’article 3 des Objectifs généraux, il est écrit :

« Fonder la politique économique sur des objectifs humains et sociaux et à cette fin :

[73]

a) établir un système économique éliminant toute forme d’exploitation des travailleurs et répondant aux besoins réels de l’ensemble des québécois plutôt qu’aux exigences d’une minorité économique favorisée ; ...

b) subordonner les critères de rentabilité économique aux critères de rentabilité sociale. (Deuxième partie, Chapitre I, article 3).

Ces deux propositions constituent à mon avis un temps fort du programme économique du parti si l’on sait quelles sont les conséquences politiques qui découlent d’une transformation de l’économie ayant pour but d’éliminer toute forme d’exploitation des travailleurs. C’est là une caractéristique d’un programme non pas social-démocrate mais socialiste voire communiste (pays d’Europe de l’ouest) puisque l’élimination de l’exploitation des travailleurs repose sur le renversement du rapport CAPITAL-TRAVAIL et l’élimination de l’accumulation du capital par une classe minoritaire mais dominante. Pour le Québec, cela veut dire mettre fin à la domination des capitaux américains dans l’économie québécoise et renverser le pouvoir politique détenu par la bourgeoisie composée d’intérêts anglo-canadiens, américains et québécois. Cela veut donc dire rompre avec l’impérialisme américain et avec la domination politique anglo-canadienne. Mais le processus politique engendré par la réalisation de cette seule proposition va beaucoup plus loin : il implique que la rupture avec la domination étrangère soit aussi une rupture avec les rapports capitalistes de travail vu son objectif de faire disparaître l’exploitation des travailleurs. C’est donc dire que le Parti Québécois s’il veut être en accord avec les propositions de son programme doit éviter de se constituer en organisation politique d’une nouvelle classe bourgeoise, majoritairement québécoise cette fois, qui tente de s’approprier les bases d’accumulation du capital actuellement réparties entre les bourgeoisies américaine, anglo-canadienne et québécoise.

Par ailleurs, dans le programme, il est aussi écrit qu’il est nécessaire de “subordonner les critères de rentabilité économique aux critères de rentabilité sociale” (Chap. I, art. 3) en “assurant [74] la participation locale dans les prises de décision et dans la définition des grandes orientations économiques” (Chap. I, art. 9). Les implications de tels articles sont grandes si l’on se place du point de vue des travailleurs. Cela suppose en effet que la direction politique de la société québécoise n’est plus soumise aux impératifs de développement économique mais à ceux que définiront les travailleurs dans leur processus de libération, la production économique ne répondant plus aux exigences du profit mais aux besoins des travailleurs dans tous les aspects de leur vie sociale et culturelle. Lues et analysées en regard des intérêts des travailleurs, ces deux propositions jettent les bases politiques d’un programme ayant comme objectifs l’élimination par la classe bourgeoise impérialiste et intérieure et le renversement de cette classe en tant que classe politique assumant la direction de la société québécoise. Je ne relèverai pas tous les autres articles contenus dans le programme économique qui se présentent comme autant d’éléments pouvant faire du Parti Québécois une plate-forme non seulement de défense des intérêts des travailleurs en tant que classe, mais aussi de promotion de ces mêmes intérêts.

Examen du bilan du Parti
en matière de législation du travail

I.

Si l’étude du programme du Parti Québécois et les débats qui ont entouré sa production révèlent une préoccupation constante de mettre de l’avant les intérêts des travailleurs qui composent la masse des québécois, l’examen du bilan du Parti Québécois au pouvoir depuis un an fait ressortir une réalité toute autre. Cet écart témoigne des contradictions qui existent au sein du Parti Québécois et d’une lutte, qui, si elle n’est pas apparente, se mène à l’intérieur du Parti entre diverses tendances et diverses classes sociales. C’est là la seule explication que nous puissions donner pour rendre compte de l’orientation politique sous-jacente de certains des articles du programme qui figurent parmi les plus importants. Si cette explication s’avérait ne pas correspondre à la réalité de la vie politique interne du parti, nous serions obligés de considérer ce programme comme mystificateur et [75] trompeur quant aux intérêts réels qui le sous-tendent. Analysons d’un peu plus près les projets de législation du travail mis de l’avant par le Gouvernement péquiste. Deux ministres se sont succédé à la tête du Ministère du Travail. À la demande du Gouvernement, Jacques Couture démissionne et il est remplacé par Pierre-Marc Johnson. À son départ, Couture dira : “Le Ministre du Travail est davantage le ministre des relations de travail que le ministre des travailleurs”. (Entrevue accordée au journal *La Presse).* Il avait déjà annoncé, un peu trop hâtivement la loi anti-scab réclamée par les syndicats, et la refonte du Code du Travail après avoir fait voter la loi du salaire minimum. À la suite, Pierre-Marc Johnson présentera la loi 45 contenant les amendements au Code du Travail relatifs, entre autre, à la démocratie syndicale, à l’application de la formule Rand, à l’embauche de briseurs de grève. Le Conseil du Patronat a déjà réagi violemment aux propositions de refonte en invoquant « que le législateur agit surtout en faveur des seuls salariés et sape à sa base même le régime de négociations collectives, prive l’employeur de l’exercice de son droit légitime de jouir de son droit fondamental de propriété, tout en s’en prenant durement aux petites et moyennes entreprises ». (Pierre Desmarais, Le *Devoir,* 3 août 1977). Toute la question est de savoir qui le Gouvernement va-t-il écouter dans le débat sur les amendements aux divers projets de loi du travail ? Va-t-il se camoufler derrière son rôle d’arbitre et de négociateur-conciliateur et faire sa politique en coulisse ? Quels intérêts va-t-il défendre : ceux des travailleurs ou ceux du patronat ? Jusqu’à quel point va-t-il respecter les orientations de son programme ? Etant donné l’ambiguïté qui le caractérise maintenant, il devient nécessaire que les travailleurs organisés en syndicats n’acceptent pas d’amendements au Code du Travail qui auraient comme objectifs d’accroître les pouvoirs de l’État dans la gestion des rapports patrons-ouvriers et employés. C’est donc dire que toute législation visant à faire de l’État le surveillant du fonctionnement interne des syndicats (Cf. article du Code du Travail sur la démocratie syndicale) et le principal arbitre en cas de conflit (Reconnaissance syndicale, [76] conditions de travail) devrait être rejetée par les syndicats. Il ne faut pas faire de l’État un relais dans les négociations entre employeurs et syndicats mais s’assurer que les conditions nécessaires au libre exercice des droits des travailleurs soient reconnues et établies dans le Code du Travail. Car jusqu’à preuve du contraire, le Gouvernement péquiste lorsqu’il fonctionne comme État-employeur se comporte de la même façon qu’un employeur de l’entreprise privée. Nous prenons à titre d’exemple le projet de loi 53 sur la réforme de la négociation dans la fonction publique où le ministre, ou les comités nommés par lui, s’arrogent les pouvoirs de règlementation dans l’embauche et dans la promotion, dans l’échelle de salaires, le temps supplémentaire, les congés, la sécurité d’emploi, clauses autrefois soumises à la négociation collective. Il est aussi question d’instaurer la promotion au mérite. Quels seront les critères du mérite ? Nul ne le sait mais le ministre et ses délégués auront un rôle important à jouer dans leur définition. Un autre exemple est celui de la négociation terminée depuis quelques semaines entre le Gouvernement et la Société de Cartographie du Québec où une quarantaine d’employés étaient en grève depuis le mois de juillet. Les propositions du gouvernement à ses employés étaient en deçà de ce qui a été négocié avec les employés du secteur public et para-public regroupés dans le Front Commun de 1975. Il en va de même pour les gains obtenus par les employés au moment de la signature de leur convention.

Examen du bilan du Parti Québécois
en matière de législation sur l’éducation

Dans son programme concernant l’éducation, le Parti Québécois énonce la proposition suivante :

« Au niveau de l'Université ou des Cegeps, assurer la participation paritaire des étudiants et des professeurs à la gestion pédagogique et assurer la participation paritaire des étudiants, des professeurs et des administrateurs à la gestion administrative. »

(4e partie, article 10, Chapitre IV)

[77]

Or, l’on se rappellera le temps qu’aura mis le Gouvernement péquiste à donner le mandat au Siège Social de l’Université du Québec de négocier avec le Syndicat des Professeurs de l’UQAM alors que les revendications de ces derniers s’inscrivaient tout à fait dans les orientations du programme du Parti Québécois en matière d’éducation. Tout en maintenant son principe de respect de l’autonomie des institutions académiques, le Gouvernement aurait pu faire ressortir le caractère d’acceptabilité des revendications et inciter le Siège Social à négocier avec l’UQAM. Un autre exemple à relever est celui de la mise sur pied d’une « Commission d’études sur les universités » où le Gouvernement a consulté la FAPUQ (Fédération des associations des professeurs des universités du Québec) sur la définition des objectifs et la nomination des membres de la Commission tout en tenant à l’écart de cette première consultation, les organisations syndicales elles-mêmes. Comment concilier cette pratique avec cet énoncé du programme où il est dit qu’il faut « favoriser de plus en plus au Québec un syndicalisme dynamique et démocratique, qui libéré de son rôle défensif et purement revendicatif, deviendra l’instrument d’une participation responsable des travailleurs aux décisions qui les concernent à tous les niveaux ». Si l’on confronte cet énoncé avec la pratique menée par le Gouvernement péquiste, l’on comprendra que ce que le Parti Québécois entend par « participation des travailleurs aux décisions qui les concernent à tous les niveaux » doit être restreint au seul niveau des conditions de travail et de leur mode de règlementation. Dès qu’il s’agit d’intervention aux autres niveaux de fonctionnement et d’orientation de la société, le Gouvernement péquiste procède à des consultations individuelles agissant ainsi de la même façon que le Gouvernement Libéral qu’il a tant dénoncé. Il sera intéressant de suivre le débat lancé par la FNEQ (Fédération nationale des enseignants du Québec) sur l’abolition de l’école privée et son intégration dans le secteur public. L’un des moyens efficaces d’assurer le maintien des privilèges d’une classe au détriment de l’ensemble des travailleurs et de perpétuer les inégalités sociales est de maintenir ce double réseau privé-public. Dans son programme, [78] le Parti Québécois s’engage à : « élaborer dans les plus brefs délais possibles une planification financière et pédagogique des secteurs publics et privés et des normes d’admission qui éliminent toute forme de discrimination sociale et à réaliser cette planification dans une perspective d’intégration progressive du secteur privé au secteur public, dans le respect du choix libre garanti par la diversité des écoles et, en ce sens, adopter une loi de l’enseignement privé... » (4e partie, Chap. IV, article 16). Là encore, dans la formulation qu’il adopte, le Parti Québécois ménage la chèvre et le chou alors que pour être cohérent avec les orientations fondamentales de son programme, il devrait mettre tout en œuvre pour défendre un réseau scolaire publique et unique pour tous les Québécois et prendre les moyens nécessaires pour revaloriser l’école publique et lui redonner toute sa crédibilité en repensant la formation scolaire en fonction de la libération sociale et politique des travailleurs québécois dont il dit prendre les intérêts à coeur. Nous avons pris ces quelques exemples que nous pourrions multiplier, afin de démontrer qu’à la confrontation de son programme avec la pratique politique qui est sienne au sein du Gouvernement, dont il assume la direction, le Parti Québécois est fait de multiples contradictions et vit sur plusieurs ambiguïtés. Son aile parlementaire, dominante sur la scène politique, se situe en continuité et non en rupture avec les politiques prônées par le Parti Libéral du Québec du temps de Jean Lesage. Cependant cela ne légitime pas pour autant les analyses parfois trop simplistes qui tenteraient d’assimiler le Parti Québécois au Parti Libéral à une différence près, celle de l’indépendance politique du Québec. Beaucoup d’individus et de groupes politiques (surtout les fédéralistes de gauche) minimisent cette question, ce qui empêche de voir ce qu’elle recouvre vraiment. Si le Parti Québécois est porteur de tant d’ambiguïtés et de tant de contradictions, c’est qu’il agit en tant que parti qui assurera la libération nationale du peuple québécois et, partant de là, il draine l’ensemble des forces sociales qui composent le mouvement de libération nationale dans son ensemble. Ce dernier débordant le noyau de militants qui composent le Parti Québécois [79] regroupe un ensemble d’individus appartenant à des classes sociales diverses et dont les intérêts sont divergents voire contradictoires. Chaque classe sociale, que ce soit la classe ouvrière québécoise, la petite bourgeoisie et la bourgeoisie nationale s’intègre au projet de libération nationale avec ses intérêts propres et son appui prend des formes différentes et répond à des objectifs spécifiques. Jusqu’à maintenant, à la lumière du bilan du Parti Québécois au pouvoir, il nous est permis de constater que ce dernier tout en aménageant une plate-forme où se retrouvent les intérêts de la bourgeoisie nationale québécoise : constitution et consolidation d’un secteur coopératif important, défense de la petite et moyenne entreprise, préserve ceux des multinationales américaines qui investissent au Québec (Cf. discours et visite de René Lévesque à l’*Economic Club* de New York), et assure à la nouvelle petite bourgeoisie une base matérielle d’organisation et d’intervention en assurant à l’État un rôle prépondérant dans la gestion de plusieurs secteurs névralgiques de la société québécoise, ce qui nécessite l’élargissement de l’appareil d’État et la multiplication des places de cadres technocrates. Quant aux travailleurs, la défense de leurs intérêts spécifiques n’apparaît pas encore être pris en charge par le Gouvernement péquiste actuel. Et pourtant, ils ont voté en masse pour ce parti lui accordant le bénéfice du doute quant aux changements qui pourraient être apportés dans leurs conditions de vie, que ce soit au plan économique, social ou culturel. La lecture du programme, le contenu des discours faits pendant la période électorale et l’incitation d’une organisation syndicale telle la F.T.Q. qui regroupe la majorité des ouvriers de la production peuvent expliquer leur comportement électoral, comportement qui doit être analysé en tant que comportement individuel et non comme comportement de classe. Ce qui est beaucoup moins admissible, c’est l’appui inconditionnel apporté par les dirigeants de la F.T.Q. au Parti Québécois pendant la campagne électorale et au moment du Sommet Economique d’une part et, d’autre part, le silence de la C.S.N. et de la C.E.Q. laissant la grande majorité des travailleurs dans l’ignorance des enjeux réels posés par l’entrée du Parti Québécois sur la scène politique. L’absence de [80] position de la CSN et de la CEQ sur la question nationale québécoise peut expliquer ce silence. Elle a cependant pour effet de réduire cette question au seul projet porté par le Parti Québécois et à masquer les liens qui existent entre la libération nationale du peuple québécois et la libération sociale et politique des travailleurs. Elle a aussi pour effet de laisser la droite nationaliste occuper toute la place dans la définition et l’orientation du mouvement de libération nationale de telle sorte que ce dernier apparaît sous l’angle réduit de l’unilinguisme, de la sauvegarde de notre culture, et du rapatriement des juridictions fédérales. Si par le biais de leurs organisations syndicales et politiques, les travailleurs n’interviennent pas dans le débat sur l’indépendance du Québec, s’ils ne s’assurent pas une place prépondérante dans l’orientation du mouvement de libération nationale, il faut donc prévoir que le projet d’indépendance politique, s’il se réalise, répondra avant tout aux intérêts d’une bourgeoisie nationale non-monopoliste dont les alliances avec la bourgeoisie des monopoles américains et avec la petite bourgeoisie technocratique sont à envisager malgré les heurts. L’aboutissement de ce processus de libération tel qu’engendré par le P.Q. aura un double effet :

1°) exclure les anglo-canadiens de la gestion politique et du champ économique québécois et

2°) conserver la masse des travailleurs québécois sous l’emprise des rapports capitalistes dont la gestion reposera entièrement sur l’État dominé par la bourgeoisie nationale québécoise, ce qui revient à les exclure du processus de libération nationale.

Deux questions se posent sur lesquelles je termine cet exposé :

1. Est-ce là le projet de libération nationale que veulent appuyer les travailleurs québécois ?

2. Dans ce long processus de libération nationale, pouvons-nous faire l’économie de la phase de consolidation d’une bourgeoisie nationale (non monopoliste) pour nous engager dès maintenant dans le processus de mise en place des conditions nécessaires [81] à la prise en charge par les travailleurs eux-mêmes de la direction du mouvement de libération nationale et de sa réalisation ?

Ce qui revient à dire :

Le projet d’indépendance politique ou de souveraineté-association que se propose de réaliser le P.Q. servira d’abord les intérêts d’une bourgeoisie nationale qui cherche à se consolider dans un champ économique donné et ceux d’une petite bourgeoisie technocratique qui trouve dans ce nationalisme politique des arguments idéologiques pour organiser à son profit le fonctionnement de l’appareil d’État et s’approprier la direction de la bureaucratie de l’État et de ses divers appareils (la technobureaucratie) .

Dans une perspective à long terme, ce projet tel qu’énoncé peut-il servir dans ses effets politiques, les intérêts politiques des travailleurs, même indirectement ?

Si, oui, de quelle manière ?

Conséquemment, comment doit se formuler l’appui tactique des travailleurs et de leurs organisations, au projet péquiste ? Concrètement, quelle devra être leur position au moment du Référendum ?

Sinon, c.a.d. que si, en aucune manière, le projet péquiste ne peut servir les intérêts politiques des travailleurs comment ceux-ci doivent-ils s’en démarquer et, comment doivent-ils dans l’immédiat, assurer la liaison entre la libération nationale et la construction du socialisme ?

Note

Je n’aborde pas ici le contenu d’un projet de libération nationale défini et dirigé par l’ensemble des travailleurs québécois, ce n’est pas à moi qu’il revient de le faire, mais je voudrais attirer l’attention sur deux aspects fort importants à mon avis :

1. Étant donné, qu’au Québec, les travailleurs (chômeurs et assistés sociaux) et leurs familles comptent pour un peu plus des 2/3 de la population (70%) il n’est pas difficile de voir le lien nécessaire qui existe entre la libération sociale et politique [82] de cette classe (le prolétariat) d’une part, et la libération nationale, d’autre part. Il est cependant nécessaire, pour que la réalisation de cette articulation se fasse, que le prolétariat québécois en tant que classe prenne la direction de ce double mouvement de libération.

2. Si la libération nationale et sociale conduite par les travailleurs québécois doit aller jusqu’à l’indépendance économique et politique du Québec, il devient nécessaire de prévoir un mode d’implication et d’intégration des travailleurs immigrants et anglophones dans ce mouvement de libération.

[82]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Deuxième partie**

II.2

“Critique du nationalisme
populiste.”

C.-Raymond LALIBERTÉ

Quelques tentations ... faciles

[Retour à la table des matières](#tdm)

Après avoir accepté de participer à ce panel, j’ai eu trois réactions successives, que j’ai finalement rejetées toutes les trois. Un an c’est assez peu pour un nouveau gouvernement et il n’est pas encore certain qu’il ait posé toutes ses pièces sur l’échiquier politique du Québec. Ce me semble être le cas pour ce gouvernement-ci, à propos des éléments de son programme que l’on pourrait grossièrement regrouper sous l’appellation ambiguë de « social-démocratie ». Quoi qu’en disent certains péquistes « de gauche » ces éléments, pour attrayants qu’ils paraissent en période électorale, ne sont pas et de loin, ce qui donne la trame de fond du parti hétéroclite qu’il est devenu ; de sorte que ce devrait dans l’ensemble être « à l’usage » que l’on en reconnaisse les vraies racines. En tout cas sûrement pour ce qui concerne les travailleurs et leurs organisations syndicales.

a) Ne rien dire encore ...

D'où la première tentation de ne rien dire parce qu'il n’a encore pratiquement rien fait ou presque qui aille dans le sens des intérêts des travailleurs ; ni isolément, ni sous organisations [83] de défense. Car ce n’est ni dans le budget Parizeau de l’hiver dernier, ni dans les documents du « sommet » de La Malbaie, que le gouvernement avait pris soin de faire signer par des analystes et des fonctionnaires subalternes, que l’on trouvera quoi que ce soit de fondamentalement nouveau pour l’ensemble des travailleurs (budget Parizeau), ou de fondamentalement novateur pour leurs organisations syndicales (sommet de La Malbaie). Ni dans les propos que le président du petit syndicat des cartographes publics de Québec — en grève pendant quelques semaines — attribuait au ministre de la Fonction publique, que se trouve la clef d’une transformation radicale de régime et de pratique politiques : « Avec le P.Q., ce sera différent ; ce que nous déposerons à la table des négociations, ce sera notre dernière et véritable offre ; inutile alors de chercher à la faire évoluer ».

Peut-être en est-on encore à la phase de continuité d’avec l’équipe précédente et qu’à ce titre il faut attendre quelque temps ; les premières confrontations publiques par exemple. Peut-être est-ce au contraire déjà un peu tard pour lancer des projets radicalement nouveaux et que la machine gouvernementale permanente s’est remise en marche sur son entrain passé. On raconte en certains milieux d’analystes des politiques gouvernementales, que ce qui n’est pas lancé dans les six premiers mois d’une nouvelle équipe de gouvernement, ne le sera plus par la suite qu’au prix d’âpres luttes avec l’appareil bureaucratique et technocratique stable ; il n’y aurait alors rien à dire ou presque de ce gouvernement-ci pour ce qui concerne notre thème.

b) Examiner au contraire le détail de ce qui pointe...

Ma seconde tentation fut ensuite de tenter de cerner, laborieusement et minutieusement, les quelques projets de loi déjà déposés (Bills 45 sur le Code du travail et 53 sur la Fonction publique), les quelques livres colorés déjà rendus publics et susceptibles de nous intéresser (Assurance-automobile, Éducation, Industries des pâtes et papiers), de même qu’un certain nombre de déclarations issues surtout du superministre Marois - du développement social, notons-le bien - et d’en déduire un bilan, positif ou négatif, à l’égard des travailleurs et de leurs [84] organisations. Ce qui serait fort légitime, si l’on s’appuie sur la prémisse des six premiers mois écoulés.

Il faudrait cependant en savoir davantage sur ce qui mijote dans la marmite gouvernementale interne. Ajouter par exemple au projet de loi 45, le mandat et les moyens d’action que le ministre du Travail et de la Main-d’oeuvre donnera aux membres de la Commission de révision de l’ensemble des relations industrielles futures au Québec, dont il vient à peine d’annoncer la création ; de même idéalement, que la réaction qu’il aura face aux recommandations de cette « Commission Parent du Travail ».

Il faudrait encore savoir le poids relatif des quelques virgules neuves que le ministre de l’Éducation a pu ajouter au livre vert depuis longtemps en préparation sur l’enseignement élémentaire et secondaire ; le degré d’éclat du livre blanc annoncé sur l’enseignement collégial ; le partage respectif de la souveraineté et de l’association qu’il entend promouvoir dans le domaine à triple directions autonomes - intégrées de l’éducation des adultes ; la part de réalisme dans l’action concrète de sa Commission des affaires universitaires. Et ainsi de suite.

Il faudrait pouvoir deviner quelles parties des déclarations du ministre du développement social seront entérinées par ses collègues « économiques » du Cabinet. Quelles mesures anti-chômage seront prises cet automne qui ne soient pas une simple reprise des PIL et PJ fédérales ; quelles portions de budget supplémentaires seront simplement consacrées à inscrire un plus grand nombre de travailleurs à l’assurance-chômage. Quelle protection réelle on octroiera aux travailleurs des secteurs « mous » de notre économie et à ceux des secteurs stagnants d’un point de vue technologique ; quelle indépendance politique on opposera au chantage des industries de plus en plus portées à forcer les travailleurs à choisir entre une fermeture d’usine et une réduction de protection collective. À quel taux on rachètera éventuellement certaines industries privées en état de mal-fonctionnement (pâtes et papiers), ou aux fins de développer un véritable secteur secondaire autochtone (amiante, sidérurgie). Etc.

[85]

Il suffit de donner cette énumération partielle et on déchante vite de la tentation de produire un bilan de l’action du gouvernement péquiste à l’égard des travailleurs. Cela s’est produit dans mon cas.

c) Définir plutôt ce qu’est un travailleur...

Il demeurait alors possible de poser en universitaire une définition précise et particulière de la notion de travailleurs, et d’analyser actions, projets et programmes du PQ à l’aide de cette définition, pour montrer, presque à volonté, qu’il est correctement ou incorrectement orienté à cet égard. C’est là un jeu passionnant pour qui s’y adonne avec facilité ; mais il n’est pas besoin de faire le bilan du gouvernement du Parti Québécois, un an après sa majorité parlementaire, pour le pratiquer. J’y ai renoncé pour ma part, du moins sous cette forme précise.

Une position de départ qui en vaut d’autres

Mais je n’ai pas connu que des tentations repoussées. J’ai bel et bien rempli mon mandat de paneliste ; en voici l’essentiel.

Plutôt que de partir d’une définition particulière de la notion de travailleurs, je me suis attaché à certaines des contradictions concrètes de ce parti nationaliste - faut-il rappeler qu’il est essentiellement nationaliste...

Il propose un programme qui a toutes les apparences d’une social-démocratie moderne de type occidental :

*a) Ainsi nous précise-t-il qu’il existe différents agents économiques dans une société telle la nôtre :*

- les agents privés, qu’il faut « civiliser » par l’État,

- les agents coopératifs, qu’il faut aider techniquement de même que par le truchement de la fiscalité, surtout pour ce qui concerne le domaine de la consommation.

- les agents publics, dont il faut continûment favoriser l’extension, particulièrement dans les secteurs en développement ;

*b) Mais que notre développement passe par une initiative et un contrôle étatiques dominants :*

[86]

- à partir des différentes régies publiques,

- par le moyen des différents mouvements de fiscalité,

- par la souscription de capital-actions votantes,

- en élaboration d’un plan de développement social ;

*c) De même que par une structure permanente de concertation harmonieuse des associations :*

- consultation permanente,

- participation large des travailleurs,

- négociations sectorielles,

- participations locales accrues,

- tripartisme dans l’application de la législation du travail,

- formes « collectives » d’organisation économique,

- plan tripartite de développement ;

d) *Le* *tout en vue d’une réduction des inégalités sociales :*

- informations massives sur les droits des citoyens,

- tentative de frein des monopoles de l’information,

- augmentation prioritaire des revenus des plus défavorisés et des petites entreprises,

- abolition de la pauvreté,

- aide aux familles endettées,

- reconnaissance de la maternité et du travail au foyer,

- mise en place de nouveaux droits sociaux, tels le logement et le travail, qui s’ajoutent à la santé, à l’éducation et à la justice,

- prééminence des critères de rentabilité sociale.

Cette articulation simple de la plupart des éléments du programme du Parti Québécois, renvoie au champ du nationalisme, des préoccupations telles les suivantes :

- perception des besoins de l’ensemble des Québécois,

- refus des minorités, quelles qu’elles soient, sauf peut-être celles des handicapés,

- de même que le Québec vu comme État quasi exclusivement francophone.

[87]

Nous croyons donc qu’une telle façon d’articuler son propre discours, répond parfaitement à la définition que voici d’une social-démocratie comme mode de réaménagement du système économique capitaliste, sous initiative et contrôle dominants de l’État technocrate (c’est-à-dire tout autant promoteur et entrepreneur qu’arbitre et gestionnaire), à partir d’un projet de réduction des inégalités culturelles économiques et sociales d’une collectivité donnée, à partir de l’harmonisation des intérêts divergents de cette collectivité selon une structure permanente de concertation entre associations accréditées et enfin à partir d’un lien organique stable du parti avec les syndicats de travailleurs [[40]](#footnote-40).

Voilà donc un parti social-démocrate dans le discours ; la preuve pourrait également en être faite quant à ses modes de fonctionnement interne, à son recrutement massif et à son financement populaire.

Il est social-démocrate donc, mais il n’est pas travailliste ; il dit présenter un préjugé favorable aux travailleurs et à leurs organisations syndicales, mais il refuse depuis toujours tout lien organique avec elles.

Et pointe alors la première contradiction : *le gouvernement* s’associera presque toujours paritairement avec les syndicats et les entreprises dans les domaines sociaux et économiques, mais il n’est pas question que le parti le fasse ; comme le rappelle le programme de ce colloque, il a toujours expressément refusé qu’il en soit ainsi. Non seulement se distingue-t-il en cela des autres partis social-démocrates du monde occidental, mais encore en fait-il parfois une condition de son propre exercice du pouvoir politique patronal : lorsqu’il est question par exemple de l’application et de la gestion de la législation concernant les conditions de travail, où le tripartisme est exclus. On pourrait croire à première vue qu’il s’agit d’un reste du « La Reine ne négocie pas avec ses sujets » — dont l’actuel ministre de la Fonction publique serait d’ailleurs fortement marqué, selon mon exemple du début, ainsi que selon son projet de loi no 53 — mais je crains fort que ce ne soit plus profond.

[88]

Tout le projet nationaliste péquiste repose sur la souveraineté de l’État, sur la liberté de manœuvre de l’appareil d’État principal ; et ce dernier repose, en démocratie libérale, sur le parti. *Contrôler le parti en ces circonstances, c’est contrôler l’appareil politique souverain ;* il n’est pas question que quelque faction interne, de gauche ou de tronc organique syndical, puisse devenir en position de contrôle. Pour le reste, l’appareil d’État principal peut se permettre le tripartisme ; ce demeurera toujours lui quand même qui aura la suprématie réglementaire et législative ; de même que l’administrative. Il s’agit donc en fait d’un gouvernement démocrate, à structures partisanes de masse, qui propose généralement le tripartisme subordonné, aux organisations syndicales et aux entreprises.

En cela même, il est non seulement bon tacticien, mais fort cohérent avec sa doctrine de base, le nationalisme ; il n’y a en effet — comme projet — ni nationalisme de gauche, ni nationalisme de droite au sein du Parti, il n’y a qu’un nationalisme général et universel, le sien évidemment, depuis le sabordement du RIN.

Et tout d’abord, haro sur « l’extrémisme de gauche » : « Les provocations du pouvoir font parfaitement l’affaire de nos missionnaires de la table rase qui grenouillent dans les chapelles marginales de la révolution-mirage ou encore de cet ultra-gauchisme doctrinaire et désuet qui n’a jamais mené qu’au fascisme de gauche. Dans le même sillage traîne la clique des anarcho-patriotes et des simples « faiseurs de trouble » que seule fait jouir la perspective d’une bonne période de politique du pire. Chez nous comme chez la plupart des peuples modernes, ils sont l’arrière-garde d’un nihilisme dépassé, sans autre but que l’utopie la plus irréalisable (car tout ce qui est réalisable est d’un ennui mortel), sans autre méthode que l’infiltration et l’agitation perpétuelles, sans autre plan que de casser la baraque « et après on verra ». Leur conscience est à toute épreuve, dénuée par exemple de responsabilité vis-à-vis de nombreux adolescents qui, réduits par ce stérile aventurisme révolutionnaire, risquent de gaspiller leurs années de formation dans des contestations aveugles ou même, comme il arrive de plus en plus fréquemment, [89] de se perdre dans des « cellules » puériles où ils peuvent laisser leur avenir et jusqu’à leur vie ».

Puis un rejet catégorique de toute forme de violence : « Nous n’arriverons au but qu’en reprenant, chaque fois qu’on risquerait de l’oublier,... l’engagement (aussi) d’exclure impitoyablement toute forme de violence et même tout flirt ambigu avec elle. »

Puis une démarcation claire d’avec les objectifs du syndicalisme : « Avec les syndiqués et leurs organismes, nous partageons un objectif fondamental qui est celui de changer et d’humaniser la situation sociale et économique. Chaque fois qu’il s’agit d’actions clairement reliées à ce but, nous devons chercher à les conduire aussi solidairement que possible. Mais il ne faut jamais perdre de vue — et les syndicats eux-mêmes n’ont pas à le faire — que nos échéances ne sont pas les mêmes, nos moyens non plus, que leur démarche demeure essentiellement revendicatrice si la nôtre est essentiellement persuasive, et surtout que l’action syndicale est le plus souvent morcelée et sectorielle alors que la nôtre doit forcément être aussi globale que possible ».

Et si peu de tolérance pour les factions internes : « Nos structures doivent permettre la libre discussion et le libre choix, ainsi que le droit à la dissidence pourvu qu’elle soit toujours carrément dissociée de la position officielle et majoritaire du Parti et qu’elle ne s’arroge pas ces faux airs de faction irréductible propres seulement à semer encore plus de confusion dans une société qui aspire comme jamais à y voir clair ».

Il n’y a aucun doute à propos de thèmes comme ceux-là. L’extrémisme de gauche est irresponsable ; la violence est immorale et politiquement inefficace ; il faut la rejeter et même se méfier de tout radicalisme susceptible d’y mener, même inconsciemment. Quand au syndicalisme, bon lorsqu’il vise à *humaniser la situation sociale et économique,* on peut alors s’y associer ; mais sa démarche doit demeurer essentiellement revendicatrice, sectorielle et même morcelée, alors que celle du parti doit forcément être globale et globalisante. Aussi chacun doit-il demeurer dans sa sphère propre, y compris les dissidents internes, qui ne doivent surtout pas se constituer en factions.

[90]

Il est dans ce contexte, non seulement un nationalisme, un seul dont le parti a le monopole absolu - c’est hélas son premier grand succès politique — mais il est en même temps un seul véhicule des transformations sociales souhaitables, et c’est encore une fois le parti lui-même. *Tout se fixe dans le parti, en un unanimisme tranquille, possesseur de toute la vérité sociale et nationale, et où le national prime évidemment tout le reste.*

Mais la seconde grande victoire politique du Parti Québécois ce fut d’investir les organisations syndicales de cette idéologie unanimiste [[41]](#footnote-41). Les exemples foisonnent de cette orientation, surtout depuis le 15 novembre dernier : les Métallos de Gérin-Lajoie, la CEQ du document Sacy, les tiraillements toujours présents de la CSN, la collaboration empressée de la direction de la FTQ, le “scandale” de Charbonneau pointant du doigt quelques grands capitalistes d’ici à la rencontre de la Malbaie, la photo de famille Laberge, Lévesque, Desmarais pour les travailleurs de la Wayagamac, le grand « sommet » lui-même et les petits sommets régionaux et sectoriels, l’échange [[42]](#footnote-42) du précompte syndical et de la non-utilisation voyante de scabs, pour une américanisation de la démocratie syndicale ce qui remarquons-le n’est jamais exigé des partis politiques eux-mêmes - et ainsi de suite. Les radicaux me semblent avoir perdu le contrôle politique idéologique des organisations syndicales ; ils y ont été remplacés comme contrôleurs par les nationalistes bon-ententistes au sein des centres décisionnels [[43]](#footnote-43). Ce qui, sur le plan interne, manifeste sûrement un manque d’enracinement de la critique fondamentaliste antérieure, mais fait bougrement l’affaire du nouveau gouvernement ; dont un éminent ministre avait d’ailleurs prévenu les gauchistes avant son arrivée au pouvoir, de se le tenir pour [91] dit, qu’on ne tolérerait pas d’affrontements stériles susceptibles de faire échouer la seule grande transformation possible, celle véhiculée par le seul parti réformiste.

Voilà pour une première série de contradictions qui ne le sont finalement qu’en apparence. La seconde porte sur ce que certains commencent à appeler le néo-corporatisme du gouvernement du Parti Québécois. Suivant en cela un nombre de plus en plus impressionnant d’études de ce type à propos de l’Allemagne fédérale, de la Suède, des Pays-Bas et de l’Angleterre, un chercheur francophone de l’Université Carleton [[44]](#footnote-44) faisait dès mars dernier la page Cinq du *Devoir* avec un artitulé : “Vers un nouveau corporatisme québécois à saveur social-démocrate”. S’appuyant sur le projet de “contrat collectif de base” du ministre Marois, sur l’omniprésent tripartisme dont j’ai donné des exemples ci-avant, auxquels il aurait pu ajouter la planification “harmonieuse”, la négociation sectorielle, le service civique obligatoire, le projet de tribunal spécial relatif aux moyens de communication de masse, de même que les obligations tout autant que les droits des citoyens etc., il en concluait à la correspondance étroite du projet péquiste et cette définition-ci du néo-corporatisme :

« Un postulat commun à tous les corporatistes veut que l’harmonie des classes sociales et l’unité organique de la société, bien qu’étant intrinsèques à la société elle-même, ne puissent être maintenues que par un système de droits égaux et d’obligations semblables unissant les divers groupes fonctionnels — et surtout le capital et le travail. À partir de ce schéma, les programmes corporatistes préconisent un idéal collectif du maintien de la hiérarchie fonctionnelle et de la discipline sociale qui bien sûr, converge avec les besoins de l’État dans son ensemble. »

Valeurs essentielles et non comme stratégie d’accès au pouvoir, ce n’est pas le cas non plus des plus socio-démocrates des dirigeants du Parti Québécois, pour qui l’ordre est véhiculé comme stratégie et la puissance comme assise politique d’un nationalisme d’abord [92] et avant tout à finalité culturelle. Si de plus, le corporatisme se donne comme suprématie organisationnelle de corporations de métiers - ce pourrait être chez les « modernes », de syndicats de travailleurs et d’entreprises - ces dernières doivent toujours transcender le capital et le travail. Ce qui n’est encore une fois pas le cas du programme du Parti Québécois : on y accepte la suprématie du capital, même en le rendant public, on y accepte les intérêts divergents du travail, du travail collectivement organisé.

Il est vrai cependant que la tendance unanimiste relevée ci-avant, tend vers l’union des classes d’intérêts et la négation des classes sociales, tend encore vers une direction politique centrale hiérarchisée et hiérarchisante, mais cette union ne peut se présenter comme autoritaire, cette liaison des groupes d’intérêts ne peut se décréter d’en haut, ce centralisme étatique se dédouble chez le P.Q. en sectorialisations et régionalisations contradictoires.

J’opterais donc plutôt dans ce cas-ci pour un *nationalisme populiste,* à bases structurantes culturelles et politiques, mais à modalités d’action suffisamment ambiguës pour que soient tout à la fois niées les classes sociales et fortement intégrées les classes d’intérêts, au nom bien sûr de la nation toute entière, indivise en principe, catégorisée en pratique. Mais le tout, et c’est là pour moi l’essentiel, sans projet réel de transformation radicale des assises économiques de la société en place et en devenir. Seconde série de contradictions du Parti Québécois.

Ce qui entraîne comme conséquences pour les syndicats de travailleurs — je finis par revenir à quelque chose de pratique — s’ils acceptent maintenant de se lier au *gouvernement de ce parti* dont je viens longuement de parler, mais sans avoir au préalable ni réussi, ni vraiment cherché à l’investir organiquement alors qu’il n’était que parti de rechange, une nouvelle adhésion idéologique et tactique de type « Révolution tranquille, phase II ». Adhésion qui sera peut-être « profitable » à court terme pour leurs membres et leurs organisations de revendication, mais qui les laissera démunis comme critiques fondamentalistes d’un régime qu’ils prétendaient nier depuis quelques années et dont le [93] P.Q. nous dit en clair qu’il n’a aucun projet de transformation radicale. Ils vivront peut-être pour la première fois une « social-démocratie », nationalisme ne l’oublions pas, mais dont ils n’auront aucun contrôle particulier.

C’est là, me semble-t-il, la principale gageure des dirigeants du Parti Québécois, beaucoup plus cohérente que ce n’était le cas au moment de *l’improvisation* de la « Révolution tranquille, phase I » ; ils l’ont jusqu’ici admirablement maîtrisée et ils risquent fort de la réussir tout à fait, si les organisations de travailleurs ne deviennent critiques à l’égard de ce gouvernement en place.

À moins qu’il ne faille, mais c’est là une toute autre question dont la réponse ne s’improvisera pas davantage demain qu’elle ne devait le faire hier, « vider » l’idéologie nationaliste de son contenu optimiste, comme on a finalement réussi à « vider » l’idéologie moderniste des années soixante de son contenu progressiste.

À quand donc, et surtout à propos de quoi, les premiers affrontements syndicaux avec le gouvernement du Parti Québécois ... Ce serait les premiers vrais révélateurs de la position réelle du Parti Québécois au pouvoir, pour ce qui concerne les travailleurs.

[93]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Deuxième partie**

II.3

“Bilan noir, bilan blanc,
bilan gris.”

Jean-Guy FRENETTE

[Retour à la table des matières](#tdm)

D’importants problèmes ont été soulevés dans les deux causeries. Je n’ai pas l’intention de tous les relever. Je voudrais d’abord dégager quelques écarts d’analyses d’interprétations qui me sont apparus assez clairs dans les deux exposés. D’abord Céline Saint-Pierre nous trace un portrait rapide du programme du Parti québécois et elle laisse entendre que la logique du programme du parti est fondamentalement une logique réformiste et qu’elle contient des éléments de transformation radicale. On y trouve de tout sur le plan social je pense. D’autre part, [94] Raymond Laliberté soutient, et il a conclu là-dessus, que le programme du P.Q. ne contient pas ces éléments de transformation radicale, ne contient pas d’éléments de rupture avec le système capitaliste. Il y a là, je pense un écart d’interprétation sur le programme. Je vais en retracer quelques-uns non pas pour dégager une quelconque unanimité mais pour pouvoir me resituer dans l’analyse.

En ce qui concerne le bilan, Céline Saint-Pierre soutient que le gouvernement actuel a été en continuité avec le parti libéral. Raymond Laliberté doute de cette affirmation-là quand il dit que le gouvernement actuel est peut-être dans une phase de transition avec le parti libéral. Mais de toute façon les deux sont d’accord pour dire qu’il n’y a pas eu de rupture avec le parti libéral. Sur les explications de ces analyses et de ces écarts, les deux conférenciers nous avancent des éléments un peu différents mais qu’il est important de resituer. Pour expliquer l’écart entre le programme et la réalisation Céline Saint-Pierre avance l’argumentation que ceci ne peut s’expliquer que par les luttes internes du parti entre les diverses tendances et les diverses classes au sein du P.Q. et que l’hégémonie, à ce moment-ci, au sein du parti, serait donc celle de la bourgeoisie.

Pour Raymond Laliberté qui hésite à expliquer cet écart, il nous met je crois sur une piste d’explication de cet écart entre le programme et ses réalisations. Le parti n’est pas un parti travailliste, parce qu’il est un parti populiste, parce qu’il n’intègre pas de façon organique des organisations syndicales et populaires.

Mais il est le garant du nationaliste général universel qu’il qualifie de populiste et qui a le monopole, comme parti, de la vérité sur les transformations sociales, lesquelles au sein du parti doivent être subordonnées à son idéologie nationaliste populiste. En somme ce serait à cause de la dominante du nationalisme populiste sur les réformes sociales au sein du parti que les écarts peuvent s’expliquer entre le programme et le parti et que évidemment le nationalisme populiste n’a pas de projets réels de transformation radicale des assises économiques de la société. À mon avis une notion qui n’a pas été rappelée dans les deux conférences [95] est la notion qui porte sur la finalité même de la social-démocratie. Il faut peut-être rappeler que la social-démocratie c’est fondamentalement une option du régime capitaliste en période de crise pour gérer cette crise, en sortir, ou pour procéder aux transformations qui s’imposent et que la finalité de la social-démocratie je pense, n’est évidemment pas la rupture avec le système capitaliste mais sa transformation.

La social-démocratie contient aussi comme autre élément fondamental, la nécessité d’un rééquilibre et d’un nouveau partage du pouvoir entre les classes au sein de la société. En ce sens la social-démocratie véhiculée par le P.Q. contient des éléments de renforcement du pouvoir des travailleurs au sein de la société, et c’est je pense un des éléments importants du programme du parti. Il faut aussi chercher dans les réalisations du parti comment il a réalisé ou entend réaliser ce nouvel équilibre des pouvoirs et ce renforcement du pouvoir aux travailleurs au détriment du pouvoir de la bourgeoisie.

Ceci m’amène donc à dire qu’effectivement, par la définition même de la social-démocratie, il n’y a pas de rupture et on ne peut pas s’attendre à une rupture radicale de la part de ce gouvernement à cause des contingences et des nécessités de la gérance de la crise capitaliste. Est-ce qu’il a d’autre part placé des jalons de rééquilibre du pouvoir et des forces au sein de la société québécoise ? C’est là une question fondamentale et j’y répondrai un peu plus tard quand je tracerai certains éléments du bilan. Un point important aussi qu’il me faut rappeler, le parti semble, d’après les deux conférences que l’on a eues, dominer le gouvernement. La souveraineté du parti semble toute puissante et ce que l’on a vécu jusqu’ici d’ailleurs tend à démontrer un jeu relativement différent entre le parti et le gouvernement, et explique aussi une bonne partie des réalisations actuelles. Le parti étant populiste, contenant les éléments de transformation radicale de la société, orientée sur une base social-démocrate a donc obtenu sur cette base un appui des travailleurs. Subsidiairement le projet nationaliste se trouve par le fait même être accroché pour les travailleurs au projet de la social-démocratie.

[96]

Pour expliquer que les relations entre le parti et le gouvernement ne sont pas unilatérales, et je fais référence à ce moment-ci à deux évènements que j’estime importants, à la suite du sommet de la Malbaie, le premier ministre dans sa synthèse sur les modifications à la législation du travail nous annonçait qu’il n’y aurait pas de loi anti-scab. Du même coup, le ministre Payette nous annonçait aussi qu’il ne réaliserait pas intégralement la réforme de l’assurance-automobile telle que prévu au programme du côté gouvernemental, deux orientations claires et nettes de violation du programme. Le congrès du parti est venu au mois de juin et un nouvel équilibre s’est fait sur les deux points. D’abord les congressistes ont voté la nécessité de l’introduction de la loi anti-scab dans les réformes du code du travail. On retrouve aujourd’hui donc dans le projet gouvernemental cette disposition sur la loi anti-scab.

D’autre part, le gouvernement a convaincu les congressistes de la nécessité de modifier leur position sur le régime d’assurance automobile, et les congressistes ont finalement adopté cette réforme mitigée. Je pense qu’il y a un mouvement de va et vient important entre le parti et le gouvernement et que les choses de l’un ne dominent pas nécessairement l’autre. La difficulté évidemment qui nous est apparue en clair au cours de cette première année, c’est que le gouvernement comme tel et les ministres responsables ne sont pas tous au même point imbus du programme, de l’idéologie du parti, et que les derniers venus entre autres dans le parti souvent s’en remettent à leur idéologie propre et non à celle du parti. Là je fais référence à des ministres comme Tremblay ou comme Bérubé. C’est là une autre ambiguïté constante du gouvernement, les super-ministres sont généralement responsables de la philosophie de l’implantation du programme du parti, ils le respectent à la fois dans leurs discours et dans leurs actions mais ce ne sont pas eux qui sont maîtres de la législation et ce sont les ministres administratifs qui en clair violent les dispositions du programme.

Certaines affirmations d’autre part, de Céline Saint-Pierre et de Raymond Laliberté sont à remettre en cause. Quand M. [97] Laliberté nous affirme que le P.Q. a réussi à introduire et à noyauter dans une certaine mesure les dirigeants syndicaux à même son idéologie unanimiste, je pense que c’est à nuancer fortement. D’abord il n’y a pas d’unanimité claire et nette au sein d’une organisation syndicale comme la FTQ sur l’ensemble d’un programme du P.Q. ; il n’y a pas d’unanimité. L’unanimité de base ne porte que sur les aspects réformistes et social-démocrates du programme.

La question de l’indépendance charriée par le parti ne fait pas l’objet d’unanimité et ne pourra pas non plus faire l’objet d’accord à moyen terme ou à court terme dans une organisation syndicale comme la FTQ pour une raison bien évidente ; c’est que le parti n’a pas encore démontré, ni le gouvernement, comment doivent s’intégrer les réformes sociales et les changements de la société québécoise à un nouveau statut politique. Tant que cette démonstration là n’aura pas été faite en clair et réalisée en partie, il n’y aura pas, je crois, de ralliement à l’aspect nationaliste du programme du parti.

Raymond Laliberté dit, et là j’en doute très fort, que les dirigeants syndicaux ont été remplacés par les nationalistes bonne-ententistes alors que ce sont les mêmes dirigeants qui sont dans les centrales. Evidemment il pourra utiliser une autre expression, mais je crois que ce qui s’est produit avec les mêmes dirigeants syndicaux, c’est qu’ils avaient d’abord une idéologie nationaliste mais n’ont jamais fait l’unanimité sur leur idéologie au sein, entre autres, de la FTQ. Ce n’est que lorsque le Parti québécois a introduit des éléments populistes et réformistes dans son programme que là il a obtenu une certaine forme d’appui ; et c’est le changement du programme et non le changement de dirigeants syndicaux qui a amené un appui conditionnel. Le seul dénominateur commun que l’on retrouve au sein de la centrale syndicale sur un appui au gouvernement c’est sur ses réformes et le progrès social qu’elles laissent espérer.

Quand Céline Saint-Pierre nous dit que l’appui au P.Q. a été un appui inconditionnel, là encore l’expression est trop forte. Depuis 1970 il a fallu de longs débats à chacun des congrès de [98] la FTQ pour essayer de déterminer une position quelconque sur la question nationale. Le dernier congrès de la FTQ avait bien précisé que le P.Q. n’était pas un parti dans lequel on pouvait mettre tous les espoirs et que l’on' pouvait inconditionnellement supporter mais que, compte tenu de l’urgence au Québec de modifier la carte politique et surtout de se débarrasser du gouvernement Bourassa, il a fallu appuyer fortement le P.Q. C’est ce contexte qui a motivé un appui au Parti Québécois, appui aux réformes sociales et non au parti comme tel.

Le comportement de la FTQ et ce genre de décisions ne sont pas, comme madame Saint-Pierre l’avance, une décision individuelle ou un comportement individuel de dirigeants syndicaux. Je pense que c’est un appui de classe et un appui tactique à un parti réformiste. Ce n’est pas un appui inconditionnel. Lors de la première rencontre au sommet de la Malbaie entre le gouvernement et le patronat, la FTQ n’y est pas allée inconditionnellement non plus. La position de base de la FTQ était qu’il n’y avait aucun dialogue possible au Québec, ni avec le gouvernement ni avec les patrons, s’il n’y avait pas des engagements fermes de réformes fondamentales au code du travail, aux mesures de syndicalisation et à la santé-sécurité. C’était les trois conditions de base et c’était des pré-requis essentiels. Ils sont écrits en noir sur blanc. Si on appelle cela un appui inconditionnel, alors on se trouvera une autre expression.

Les mesures qui ont le plus affecté positivement les travailleurs se retrouvent non pas uniquement dans le domaine des relations de travail. Le gouvernement effectivement par ses mesures de politique d’achat, de volonté de forcer le gouvernement fédéral à contrôler l’importation, l’amélioration du salaire minimum, la levée pour les employés de la fonction publique de la loi 63, le progrès réalisé dans le domaine de l’assurance-automobile, les énoncés très fermes de politiques sur le bill 45, la politique d’amiante, ses interventions à l’égard de Tricofil sont toutes des interventions qui ont eu des retombées positives pour les travailleurs en terme de support d’emploi, de soutien de l’emploi, ou en terme de manifestations claires du préjugé favorable aux travailleurs.

[99]

D’autre part les budgets présentés, le problèmes de la Wayagamac, la solution du problème de Questeel, la coupure dans les conditions de travail (négocier dans la construction entre autre la prime des électriciens), le fonctionnement des Sociétés d’État au niveau des relations de travail, sont tous des éléments qui se situent en continuité avec les gouvernements précédents.

Je terminerai sur trois points d’interrogation. Je crois que l’évaluation de l’action du gouvernement ne peut donc produire ni un bilan noir, ni un bilan blanc ; il sera gris, et dans la situation actuelle il reste encore un espoir et un espoir sérieux que le gouvernement va remplir ses obligations. Nous avons évidemment alerté les militants sur les dangers d’une recherche d’unanimité quelconque et de mise en veilleuse des réformes sociales d’ici le référendum. Je crois que c’est un danger réel et concret. La position à cet égard est de ne subordonner aucune réforme sociale au référendum et à l’issue du référendum. Les deux doivent se mener de pair. Une position quelconque des travailleurs sur le référendum ne peut être dégagée dans un quelconque statu quo sur les réformes sociales urgentes à faire. Le rapport de force au sein de la société québécoise tend aussi à se modifier depuis le 15 novembre. Si la grande bourgeoisie a vite perdu les pédales au lendemain du 15, elle les retrouve actuellement par son action constante et quotidienne. Elle tend à retrouver la place qu’elle occupait. De ce point de vue nous avons évidemment des torts.

Du côté des mouvements populaires et des organisations syndicales nous n’avons pas nécessairement maintenu toujours la discussion et les pressions nécessaires sur le gouvernement. Je pense qu’il faut aussi essayer de définir de quelle façon doivent s’intégrer les dimensions nationales et les dimensions sociales de la réforme québécoise et de la société québécoise. En ce sens il ne m’apparaît pas évident non plus que le national et le nationalisme est sous le contrôle de la droite et que les réformes sociales au sein du parti sont sous le contrôle des forces de gauche, mais qu’il y a quelque part un embryon d’intégration qui tend à se faire entre le nationalisme et les réformes nécessaires qui doivent se faire au Québec. Un appui des travailleurs à un projet d’indépendance, [100] de souveraineté, ne peut se faire que s’il y a intégration et articulation très étroite de ces deux dimensions nationales et sociales. Ce n’est que par la réalisation préalable de réformes sociales importantes que l’on peut commencer à dégager certaines possibilités concrètes d’actions politiques qui donneraient une quelconque forme d’indépendance au Québec.

Je termine là-dessus en disant que finalement une des tâches qui nous attend, c’est d’essayer d’inscrire dans la quotidienneté des travailleurs de nouvelles formes de renforcement de leur pouvoir au niveau même de leur milieu de travail. Certaines réformes du code du travail à l’heure actuelle tendent à cela, mais au niveau de la santé et la sécurité, de la gestion des fonds de pension, du contrôle de la comptabilité des entreprises, des formes de contrôle sur l’emploi, et des mouvements de personnel au sein des entreprises, doivent s’inscrire pour les travailleurs une forme de rééquilibre du pouvoir dans leur milieu de travail même. C’est une tâche qui est amorcée et qui devra être accentuée dans l’immédiat.

[101]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Deuxième partie**

II.4

“COMMENTAIRE.”

Francine LALONDE

*Vous n’êtes pas et vous ne voulez pas être le parti des travailleurs et, par conséquent, vous nous apparaissez bien fragiles devant le patronat. Nous ne discernons pas dans votre organisation, dans votre programme, dans vos décisions politiques, les armes qui vous permettraient de tenir en respect les forces capitalistes.*

*Certes, vous êtes capables d’influencer ou d’avoir le soutien des petites et moyennes entreprises québécoises qui sont votre clientèle. Mais comment dicterez-vous votre volonté aux grandes compagnies américaines et canadiennes-anglaises ? Vous n’avez même pas la force d’être un arbitre.*

*(...)*

*Mais parmi vos objectifs, il en est un qui nous touche et qui reçoit notre appui, la libération Culturelle. Nous croyons qu’elle ne peut se faire qu’à travers une libération politique. Mais nous croyons aussi que celle-ci ne peut se faire qu’en s’articulant sur une libération économique.*

[Retour à la table des matières](#tdm)

Voici pour le silence de la CSN et l’abandon de la critique radicale. En passant, il est facile par les temps qui courent de critiquer gratuitement les directions syndicales, on est en bonne compagnie, Gérard Dion, les groupes gauchistes et le patronat.

Pour le bilan. Après les autres, je vais dire que le bilan comporte des aspects positifs et négatifs et je vais en ajouter à ceux qui ont été énumérés : pour les aspects positifs, le retrait des poursuites en vertu des lois 23 et 253, le retrait de la loi 64 qui a aidé à déséquilibrer le fédéral et à appuyer la lutte des travailleurs du Québec, avec ceux du reste du Canada, pour obtenir le retrait de la loi C-73. Cette loi à la CSN on l’a qualifiée de la plus anti-syndicale jamais votée au Québec et au Canada parce qu’elle s’attaque au droit même de négocier.

De même, dès le lendemain des élections, on s’est retrouvé avec des conflits qui pourrissaient. On peut dire que dans certains [102] cas le fait que le patronat ne pouvait plus compter sur un appui inconditionnel a fait en sorte que des règlements ont pu être obtenus.

On est cependant en droit de se demander si la jeunesse du gouvernement n’y est pas pour quelque chose. De toutes façons, avec le comportement du gouvernement à Wayagamac, à East-Angus, à Gulf et ailleurs, les compagnies ont trouvé un nouveau moyen de pression.

Du côté négatif. On peut remarquer que le gouvernement comme employeur direct ou indirect a été extrêmement dur et anti-syndical même. Nous l’avons accusé de se comporter comme une multinationale.

Les scabs ont continué à être protégés par la police et la santé et la sécurité des travailleurs a continué à être attaquée, malgré les promesses d’une nouvelle loi par le ministre Marois. Même si l’intention semble réelle, le comportement du gouvernement à Wayagamac ne peut que nous inquiéter sérieusement quant à la passation d’une loi sur la santé-sécurité qui soit favorable aux travailleurs, surtout dans la conjoncture économique de crise dont on a dû parler ce matin mais dont nous n’avons pas parlé à cet atelier.

Le bilan de l’action du PQ doit se faire d’une façon globale, mais il est nécessaire de le faire comme nous le vivons également, au jour le jour, dans chaque conflit, en rase motte.

J’aimerais qu’on pousse également l’analyse du côté d’une affirmation qu’on entend souvent, la démobilisation qu’a entraîné l’élection du 15 novembre. C’est à mon avis, ignorer deux choses : d’abord que dans plusieurs conflits il y a un haut degré de combativité des travailleurs ; ensuite que la loi C-73, et à la CSN nous l’avions prévu, a mis les travailleurs isolés syndicat par syndicat dans des conditions de lutte extrêmement difficiles. Il y a également la conjoncture économique, le taux de chômage. Mais c’est ignorer la situation à la base que d’attribuer au PQ la victoire d’avoir fait passer son idéologie unanismiste. L’habitude des travailleurs, de la production notamment, de voter PQ est [103] récente, et ils sont francs de plus en plus quant aux conséquences de leurs désillusions.

Dans ce contexte, il est évident qu’il est important, et à la CSN nous l’avons commencé, de nous préparer à prendre position sur la question nationale. Je m’inscris dans la problématique posée par Céline Saint-Pierre. Aussi longtemps que nous n’aurons pas opté au niveau des centrales, pour l’une ou l’autre partie de l’alternative, nous ne pourrons prendre l’initiative. Ou bien nous ne pouvons faire l’économie d’un État national au profit de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie technocratique, et il faudra alors déterminer à quelles conditions cette étape pourra servir à préparer le socialisme — ou il faudra déterminer la liaison à établir entre la libération nationale et la libération sociale et économique. Mais nous sommes des organisations de masse, pas un parti, et nous ne pouvons qu’être prudents dans cette démarche. A la CSN c’est une consultation qui vise à atteindre tous les syndicats que nous sommes à préparer. Le défi sera d’en arriver à une position tout en continuant à avoir la force et la solidarité nécessaires à l’accomplissement de ce pourquoi nous existons d’abord, le rapport de forces des travailleurs par rapport à leurs conditions de travail.

[104]

[105]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

III

LE GOUVERNEMENT DU P.Q.
ET LES QUÉBÉCOISES

[Retour à la table des matières](#tdm)

[105]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Troisième partie**

III.1

“Le Gouvernement du Parti québécois
et la question des droits
des femmes.”

Francine FOURNIER

[Retour à la table des matières](#tdm)

L’objet de la communication qui suit est d’établir un bilan critique des activités du Gouvernement péquiste en ce qui concerne la situation des femmes. Ceci n’est pas un mince défi. Après un an de pouvoir, la réponse qui nous vient le plus spontanément à la question « Quelles sont les réalisations du Gouvernement en ce secteur ? » est, de toute évidence : « aucune ». Je prétends cependant que cette réponse est insuffisante. À travers certaines activités amorcées, il nous sera peut-être possible de saisir l’orientation ou les intentions du présent Gouvernement. À défaut en effet de pouvoir analyser des réalisations concrètes, force nous est de nous tourner vers des projets ou des intentions.

Pour situer notre analyse, nous ferons d’abord le point en ce qui concerne les désidérata du parti, et en ce qui concerne l’existence et l’orientation des différents organismes dont le mandat couvre, d’une manière spécifique ou non, la situation des femmes.

Le Parti Québécois et les femmes

Le parti dont est formé le Gouvernement au pouvoir se présente fièrement (mais peut-être pas en toutes occasions) comme un parti dont une mince majorité des membres est formée de femmes. On souligne aussi très souvent le dynamisme et la participation réelle des femmes au niveau du travail partisan. [106] Depuis quelques années, mais plus particulièrement depuis la rencontre organisée par la section Montréal Centre-Sud en 1975, des militantes et militants du parti se sont regroupés et ont contribué à tracer la position du Parti Québécois au sujet des besoins spécifiques des femmes.

Lors du dernier Congrès, l’atelier intitulé « Condition féminine » a présenté un nombre impressionnant de résolutions portant sur divers aspects de la situation des femmes (travail, éducation, avortement, planification familiale, garde d’enfant, etc.).

Dans l’ensemble, ces résolutions n’ont pas un caractère révolutionnaire en ce sens qu’elles ne remettent pas en question les structures familiales. Certaines, comme la suggestion d’un salaire au « conjoint », visent même à les renforcer. Cependant, la diversité des secteurs sur lesquels portent ces résolutions et le caractère clairement progressiste de certaines d’entre elles (avortement libre et gratuit, réseau universel de garderies) nous permettraient d’attendre du même parti en situation de pouvoir, des mesures importantes.

Par ailleurs, ce dernier Congrès a mis en lumière, et d’une manière spectaculaire, l’absence de consensus sur une des questions les plus délicates : l’avortement.

Malgré tout, la création récente du Comité de la Condition féminine, dont la responsabilité a été confiée à un des membres du Conseil exécutif du parti, est considérée par ce que l’on pourrait appeler l’aile féministe du parti, comme une victoire et comme la manifestation du sérieux accordé par le parti à la question féminine.

Il s’agit donc de mesurer, par rapport à ce travail, les réalisations gouvernementales.

Les organismes gouvernementaux

Du côté des organismes gouvernementaux, il convient au départ de distinguer entre les ministères « ordinaires », donc directement reliés à la volonté gouvernementale, qui, à travers leur mandat général, couvrent certains aspects des besoins des femmes [107] et les organismes qui ont un mandat spécifique en ce qui regarde soit l’ensemble de la situation féminine, soit certaines questions reliées à celle-ci. Ces derniers, qui sont plus précisément la Commission des droits et libertés de la personne et surtout le Conseil du statut de la femme, jouissent d’une autonomie plus grande que les ministères. Dans les deux cas, ces organismes ont la responsabilité de promouvoir et de faire connaître les droits des femmes ou, dans le cas de la Commission des droits, des « personnes » en général, ce qui donne la possibilité d’agir directement auprès de la population.

Dans le cas de la Commission des droits de la personne, l’autonomie est quasi absolue. La Charte définit clairement ses pouvoirs et obligations. Ses activités ne sont donc pas directement reliées à une volonté politique. Pour ce qui est du Conseil du statut de la femme, l’autonomie est moins grande : celui-ci ne dépose pas directement son rapport annuel à l’Assemblée nationale et le ministre responsable a plus qu’une responsabilité administrative. Cependant, le Conseil a l’habitude pratique d’une large autonomie : il conseille le Gouvernement et les organismes gouvernementaux, critique publiquement à l’occasion le Gouvernement (pour mémoire, rappelons la critique du Conseil du statut de la femme des offres gouvernementales dans les secteurs public et para-public de 1975) et informe directement la population de ses activités. Cette distinction au sujet de l’autonomie relative de ces organismes, bien que peu élaborée, est essentielle pour l’intelligence du débat. En effet, leurs réussites ou leurs failles étant moins directement reliées à la volonté gouvernementale, leur rendement ne peut que partiellement lui être imputé.

C’est donc en tenant compte de cette restriction que nous examinerons les activités de ces organismes depuis novembre dernier.

En ce qui concerne la Commission, il ne sera pas question ici de projets, mais uniquement de choses terminées ou entreprises concernant les besoins des femmes. Conformément à son mandat, la Commission a reçu des plaintes et fait enquête. 3880 demandes [108] sur 8741 (ce dernier chiffre inclut les groupes et organismes) ont été faites par des femmes. Plus de cent enquêtes soulevaient des questions de discrimination selon le sexe. Au cours de ses analyses des lois antérieures à la Charte et des projets de lois, la Commission examine la législation, entre autres, sous l’angle des droits et libertés des femmes. À titre d’exemple, la Loi électorale, la loi régissant les permis d’alcool, les lois relevant du MAS ont été analysées, des inégalités de traitement entre les hommes et les femmes y ont été identifiées. Ces analyses ont fait l’objet de recommandations au Gouvernement ou sont sur le point de le faire.

L’interprétation et l’implantation de certains articles de la Charte qui touchent très directement les femmes — je pense en particulier aux articles couvrant la discrimination dans l’emploi — ont commandé une part importante des ressources de la Commission depuis un an, année qui constitue sa première année d’exercice. À titre d’exemple, un guide d’embauche en fonction de la Charte pour les employés et employeurs a été préparé et un instrument visant à l’application du principe d’égalité de rémunération pour un travail équivalent sera présentée incessamment. Un protocole d’entente a été signé avec les agences de placement, les annonces classées sont surveillées.

La Commission des droits de la personne a donc, indépendamment du parti au pouvoir, des activités concernant les femmes qui sont déjà plus ou moins spécifiquement commandées par sa loi constitutive : obligation de faire enquête sur des plaintes portant sur la discrimination selon le sexe, obligation de faire des recommandations concernant les lois antérieures, obligation de promouvoir les droits des femmes et le principe de l’égalité des droits, etc.

Le travail du Conseil du statut de la femme concerne spécifiquement notre propos. Celui-ci, qui a quatre années d’existence, a des fonctions de recherche, d’information, d’éducation, de promotion des droits des femmes et de recommandation au ministre responsable. Le rapport d’étape présenté en septembre [109] fait état de certaines réalisations et ainsi que de projets qui ont parfois allure de souhaits. La liste intitulée « Réalisations » est la suivante : [[45]](#footnote-45)

— Obtention d’un mandat pour élaborer une politique d’ensemble de la condition féminine

— Acceptation par le gouvernement du principe de l’abolition du « rug ranking » dans la Fonction publique

— Transmission d’un mémoire sur l’accès à l’éducation pour les femmes au Québec

— Collaboration étroite avec le MAS et le MEQ sur une politique de la petite enfance

— Utilisation des termes « autorité parentale » au lieu de « puissance paternelle » dans les textes législatifs

— Engagement du gouvernement : nom patronymique sur les listes électorales

— Tournée provinciale

— CSF — Action-Femmes : 2,500 demandes d’information et plaintes traitées

— CSF — Information : 264 articles parus sur ou mentionnant le CSF — 70 présences dans les média électroniques — 52 conférences — 3 conférences de presse — 5 numéros de CSF/Bulletin

— CSF — Consult-Action : collaboration avec des centres de femmes pour assurer des ressources pour les femmes en difficultés.

Cette liste ne rend sans doute pas complètement justice au travail accompli par le Conseil du statut de la femme. On constatera que les « réalisations » sont plutôt de l’ordre de projets entrepris ou de recommandations que de l’ordre de gains fermes. Ainsi, la « transmission d’un mémoire sur l’accès à l’éducation pour les femmes du Québec » (mémoire par ailleurs d’une excellente qualité) se situe à une étape préalable de mesures introduisant [110] une amélioration de la situation. « L’utilisation des termes « autorité parentale » au lieu de « puissance paternelle » dans les textes législatifs » est une mesure un peu en tape-à-l’oeil parce que déjà contenue dans la Charte des droits et, comme chacun le sait, dans les recommandations de l’Office de Révision du Code Civil. Il est difficile de juger de « la collaboration étroite avec le MAS et le MEQ sur une politique de la petite enfance ». Chose certaine, c’est que les faits concernant les services communautaires, garderies, ne sont encore changés d’aucune manière.

Par ailleurs, à la lecture des documents du Conseil, on constate que d’autres projets sont en cours : femmes en difficulté, femmes victimes de viol, recommandation concernant la thermographie et le financement des prothèses mammaires, présence dans le secteur travail, recommandation concernant la mise sur pied de cliniques spécialisées en services gynécologiques. Il est évident que d’introduire des changements dans la plupart de ces secteurs commande du travail à long terme ainsi que la volonté d’organismes autres que le Conseil, et surtout une volonté politique. Cela dit, l’orientation, donc le choix et le degré de radicalisme des travaux du Conseil sont de sa responsabilité.

Nous nous attarderons à la « réalisation » qui risque d’avoir le plus d’implication, du moins en terme de ressources engagées : l’obtention d’un mandat pour élaborer une politique d’ensemble de la condition féminine.

Ce point est important dans notre exposé parce qu’il résulte d’un accord entre le Conseil et le niveau politique. En effet, il a été officiellement endossé par le Conseil des ministres le 18 mai 1977.

En quoi consiste-t-il ? Il s’agit, et je cite la résolution du Conseil des ministres, « d’effectuer une étude en profondeur sur une politique d’ensemble de la *condition féminine »* ce qui concrètement correspond à : « à court et à long termes, planifier et coordonner l’action des ministères impliqués dans les changements à effectuer, en identifiant ces changements et en analysant les instruments dont les ministères disposent ou devraient disposer ».

[111]

Le commentaire qui vient le plus spontanément à l’esprit en lisant cette résolution est que le Gouvernement a voulu donner un appui formel au Conseil et manifester son intérêt face aux questions féminines ainsi qu’une certaine volonté d’action. Le deuxième commentaire est que cette résolution n’ajoute pas grand-chose au mandat déjà attribué par la Loi constitutive du Conseil. Le Conseil avait déjà en effet la possibilité de faire des études en profondeur y compris sur l’ensemble de la question. Au niveau des moyens cependant, cet ordre du Gouvernement peut être utile au Conseil ; il lui est certainement plus facile maintenant de « coordonner l’action des ministères impliqués ». Troisième commentaire : le retour à l’expression “condition féminine” est particulièrement étonnant. Il y a dix ans déjà, cette expression avait été rejetée par la Commission Royale d’Enquête sur la situation de la femme au Canada comme se rattachant à une vision tendancieuse des besoins des femmes. Parlons-nous de condition de femme avec ses vieux relents de « biologie et de destinée » ou de la situation dans laquelle se trouvent les femmes ? Ceci peut paraître une question théorique, mais il me semble que les spécialistes du secteur devraient s’assurer de l’orthodoxie de leurs termes.

Examinons rapidement les suites pratiques données à ce mandat : un Comité interministériel est formé. Il est composé du Conseil, des huit membres d’office et des trois sous-ministres qui s’y ajoutent [[46]](#footnote-46). Son rôle est d’étudier le plan de travail proposé par le Conseil du statut de la femme et d’en assurer la mise en œuvre. Des propositions émanant des groupes de travail composés de délégués des ministres, de membres et du personnel permanent du Conseil seront présentés et enfin une consultation auprès des femmes du Québec est prévue sous forme d’information et de discussion avec des groupes de femmes.

[112]

Je crois qu’il y a un intérêt certain à travailler de près avec les organismes dont les responsabilités touchent certains besoins des femmes. Ceci est utile pour identifier les problèmes pratiques et pour favoriser l’implantation des changements entendus. Mais je vois mal que le Conseil, qui a la responsabilité de promouvoir les droits des femmes, se place dans une situation de dépendance en ce qui concerne la formulation des recommandations de changement. Le Conseil ainsi que son ministre responsable, doivent être à l’avant-garde en ce qui concerne la situation des femmes et on ne peut pas s’attendre à ce que cela soit le cas pour l’ensemble des ministères. Si par ailleurs le Conseil ne se sent pas lié par les recommandations de ces groupes de travail, leur caractère consultatif devrait être plus clairement établi. Si leur existence se justifie par une œuvre d’éducation (« réfléchir ensemble) » il faudrait aussi le clarifier.

Somme toute, cette mobilisation générale des énergies pour produire une étude en profondeur de la condition féminine globale, quoiqu’attrayante, comporte des pièges. En dehors des problèmes d’implantation pratique, le Conseil est parfaitement habilité pour faire l’analyse « globale » de la situation des femmes et proposer les orientations générales pour introduire les changements pertinents. La consultation auprès des ministères et personnes ressources est sûrement essentielle, mais, la liberté de manœuvre de l’organisme responsable ainsi que de son ministre responsable devrait en tout temps être assuré.

Au niveau du choix des politiques générales à implanter, le Conseil n’a pas vraiment besoin de longues consultations auprès des ministères. Il a le devoir, par l’entremise de son ministre responsable, de convaincre le Gouvernement de l’urgence et de la pertinence des mesures qu’il propose pour changer la situation des femmes.

Une fois la politique d’intervention fermement arrêtée au niveau politique, il y aurait lieu alors de mettre sur pied ces groupes de travail qui deviendraient des moyens d’implantation et d’ajustement.

[113]

Pour ce qui est de la « participation active » qui est attendue des femmes du Québec, il faut préciser qu’elle est définie comme l’expression d’opinion de la part de groupes de femmes et de discussion avec ceux-ci.

Les besoins et les volontés des femmes
sont connues

En bref, les volontés des femmes en lutte contre leur oppression ont déjà été clairement identifiées et à maintes reprises. L’oppression spécifique des femmes prend sa source dans l’individualisation de leur travail en tant que dispensatrices des services domestiques et partant, des difficultés de reconnaissance de leur droit au travail social. Les solutions globales à cette situation sont connues : il s’agit d’un choix idéologique et politique à faire au départ. Encore une fois, c’est au niveau de l’implantation concrète de ces solutions que des groupes de travail publics et extra-publics auraient une réelle utilité.

Voyons maintenant quels pourraient être les gestes et orientations d’un Gouvernement féministe.

Il est bien entendu que l’approche ici est très générale et que nous ne viserons que l’essentiel.

Dans le secteur travail,
l’urgence est évidente

La situation est connue. Les femmes sont massivement concentrées dans un nombre limité d’emplois de bas niveau, de bas salaires et à faible taux de syndicalisation. Elles le sont pour un ensemble de raisons : elles y sont orientées par les institutions scolaires, les pressions sociales, les employeurs et surtout par la structure de famille patriarcale qui implique une division des responsabilités familiales qui situe le travail social des femmes comme travail d’appoint. Les emplois où est concentrée la main-d’oeuvre féminine étant dans une large mesure sexualisés, il est difficile de démontrer la discrimination, le travail des hommes et des femmes n’étant pas identique. Enfin, au Québec, s’ajoute cet anachronisme qu’est l’absence de législation en matière de congés-maternité.

[114]

Actions nécessaires

— Implantation de services communautaires au niveau des tâches familiales et domestiques

— Extension du salaire minimum à tous les salariés

— Orientation professionnelle et choix de cours également accessibles aux filles et aux garçons

— Implantation de programmes d’action positive aux niveaux de l’éducation intermédiaire et supérieure et au niveau de l’emploi visant la disparition des ghettos féminins d’emploi

— Implantation du principe contenu dans la Charte des droits du salaire égal pour un travail équivalent, rendant possible la comparaison de tâches différentes

— Adoption rapide d’une législation en matière de congés-maternité et parentaux.

Les changements qui sont évalués ici essentiels portent avant tout sur les structures et non sur ce qu’il est convenu d’appeler « les mentalités ». Les changements d’attitudes, d’habitudes de vie, de « mentalités », ne s’opéreront que s’ils peuvent reposer sur une base objective et matérielle. Il est de première importance d’introduire ces changements structurels, qui sont, encore une fois, déjà identifiés, et qui, dans certains cas, impliqueront des coûts à court terme. En dehors du secteur « travail social » et des services communautaires requis pour le rendre possible, l’une des mesures réclamées avec le plus d’insistance est aussi une mesure qui est très directement reliée à l’oppression des femmes. Il s’agit de l’accessibilité à l’avortement, l’accessibilité à la planification familiale et l’éducation sexuelle dans les écoles. Il s’agit pour les femmes de leur liberté face à leurs corps et à leur vie.

En plus de ces orientations fondamentales, il y a bien sûr une foule de gestes concrets que l’on pourrait attendre d’un Gouvernement féministe (portant sur des questions aussi diversifiées que l’enseignement ou l’abus de médicaments). Mais dans un premier temps, c’est une démonstration de son accord avec de [115] telles orientations fondamentales qui est attendue. Dans cette première année de pouvoir, la question de la situation des femmes du Québec n’est certainement pas apparue comme une priorité. Quelques gestes ont été posés : l’autorité parentale remplaçant l’autorité paternelle ; permission de travail sous terme accordée ; en cas d’accident automobile, indemnisation du « conjoint au foyer » selon ce qu’il aurait gagné s’il avait été sur le marché du travail (par contre, l’indemnisation selon les salaires gagnés ou prévus demeure) ; l’acte médical lié aux prothèses mammaires sur le point d’être couvert par l’assurance-maladie et bien sûr, du travail à plus long terme dans les ministères.

Il semble bien pourtant que l’on devra attendre l’étude en profondeur de la condition féminine « globale » pour connaître les intentions du Gouvernement. Le choix politique de base sur cette question aurait eu avantage à être posé et connu au point de départ.

[115]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Troisième partie**

III.2

“Les revendications
du mouvement de lutte
contre l’oppression des femmes
et l’État québécois.”

Hélène DAVID

Introduction

[Retour à la table des matières](#tdm)

Depuis plusieurs années, le mouvement de lutte contre l’oppression des femmes revendique, auprès du gouvernement, un certain nombre de mesures fondamentales et indispensables à leur émancipation. Il s’agit, entre autres, du droit à l’avortement libre et gratuit, d’un réseau complet public et gratuit de garderies, d’un congé de maternité rémunéré, de l’application du principe d’un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Après un an au pouvoir, qu’a fait le gouvernement du Parti Québécois à ce sujet et que se propose-t-il de faire dans un avenir rapproché ?

[116]

Le mouvement de lutte
contre l’oppression des femmes
et ses principales revendications
face à l’État

Un mouvement très diversifié

Lorsqu’on parle du mouvement contre l’oppression des femmes, il s’agit de l’ensemble des groupes et des organisations qui combattent, d’une manière ou d’une autre, pour l’émancipation des femmes. Au Québec, comme dans tous les autres pays où le mouvement féministe a une certaine importance, ce mouvement est extrêmement diversifié ; il comprend une multitude de groupes et d’organisations dont les orientations et les objectifs sont très différentes. Il serait long et hors de propos d’en faire ici l’énumération et l’analyse.

Ce qui importe, plutôt, c’est que de cette diversité de groupes, d’orientation de méthodes d’action et d’objectifs, il ressort néanmoins un certain nombre de revendications qui s’adressent directement à l’État et sur lesquelles un consensus très large s’est fait. À ce titre, on peut les considérer comme les revendications fondamentales du mouvement pour l’émancipation des femmes face à l’État.

Cela est loin, bien sûr, d’épuiser les visées de l’ensemble de ce mouvement. Beaucoup de groupes poursuivent des objectifs qui ne passent pas par des revendications. De plus, la liste *complète* des revendications visant à abolir l’oppression des femmes serait fort longue. Elle comprendrait non seulement beaucoup d’autres revendications s’adressant au gouvernement, mais un grand nombre s’adresseraient également à d’autres responsables de l’infériorité sociale des femmes notamment les employeurs.

Les principales revendications face à l’État

Ce n’est cependant pas par hasard que certaines revendications contre l’oppression apparaissent maintenant comme prioritaires. En effet, les principales revendications du mouvement de lutte contre l’oppression des femmes ont toutes en commun de [117] réclamer des moyens qui sont indispensables pour que les femmes aient un droit *réel* au travail *social* (c’est-à-dire un travail rémunéré à l’extérieur de la maison).

On sait que les femmes ont le fardeau presque exclusif du travail domestique et que c’est ce qui constitue l’obstacle principal à leur participation au travail social et, partant, de leur infériorité sociale.

C’est pourquoi les principales revendications à l’égard de l’État visent toutes à ce que le fardeau qui est actuellement le lot des femmes soit pris en charge par la société. Ce sont ces revendications qui permettront aux femmes de s’émanciper de l’esclavage domestique, d’accéder au travail social. Il s’agit d’une condition indispensable (et donc de moyens indispensables) à la poursuite de la lutte pour l’émancipation complète des femmes.

Il s’agit :

- *du droit à l’avortement libre et gratuit* alors qu’entre 10,000 à 25,000 femmes qui avortent au Québec à chaque année sont obligées de le faire dans la clandestinité, à des prix astronomiques ;

- *du droit à un congé de maternité sans perte de salaire ni de droits sur l’emploi* alors que le Québec est une des dernières provinces au Canada à ne pas avoir de législation sur la maternité. Cela est indispensable pour mettre fin aux coûts élevés qu’entraîne la maternité pour des milliers de travailleurs dont une forte proportion n’ont même pas de syndicat pour se défendre ;

- *du droit à un réseau complet, public et gratuit de garderies* alors que l’ensemble des garderies n’offrent actuellement que six places par cent enfants dont les mères travaillent ; de plus, le coût en est exorbitant ;

- *du droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale* alors que la majorité des femmes au travail sont cantonnées dans des « ghettos » d’emplois dits « féminins » parce que les femmes y sont majoritaires, emplois plus mal payés et dont les conditions de travail sont pires que celles d’emplois dits « masculins » exigeant les mêmes qualifications. Soixante-dix pour cent des travailleurs [118] qui ne reçoivent que le salaire minimum sont des femmes alors qu’elles ne constituent que quarante pour cent de la main-d’oeuvre.

Qu’a fait le gouvernement
du Parti Québécois à ce sujet ?

La politique globale du PQ sur “la condition féminine” est annoncée pour l’été 1978 et aucun projet touchant directement des aspects majeurs de l’oppression des femmes n’a encore été proposé. On ne peut donc tirer un bilan qu’à partir des *intentions* du parti telles qu’exprimées publiquement, (entre autres dans son programme et à son dernier congrès). De plus, un certain nombre de projets de lois déjà déposés par le gouvernement depuis le 15 novembre 1976 ont des incidences directes sur les femmes, en tant que citoyennes ou travailleuses. Ils peuvent être retenus pour cette raison, à titre d’indices de la politique à venir du gouvernement PQ à l’égard de l’émancipation des femmes.

Le programme du Parti Québécois

Trois points particuliers [[47]](#footnote-47) défendus par ce programme qui touchent tout le principe du droit réel au travail social, permettent de soulever des questions fondamentales quant à l’orientation de la politique que présentera le PQ sur « la condition féminine » :

1. *le salaire au conjoint qui demeure au foyer*

2. l’encouragement au *travail à temps partiel* (réitéré par le congrès de 1977)

3. la défense du *droit à l’avortement libre et gratuit,* adopté par le congrès de 1977 (et qui fait donc maintenant partie du programme du parti) mais qui a été publiquement combattue et désavouée par le Premier Ministre et presque tous les membres de son cabinet.

[119]

Des projets de lois qui touchent les femmes directement

Presque toutes les politiques et les projets de lois déposés par le gouvernement mériteraient d’être examinés de près afin de voir comment ils ont des incidences sur la situation des femmes. Deux projets de loi, en particulier, seront retenus parce qu’ils ont déjà été déposés à l’Assemblée Nationale en première lecture.

Il s’agit, en premier lieu, du projet de loi 45 qui amende le Code du Travail et qui est pertinent à notre propos parce qu’il touche la question de l’accès à la syndicalisation ainsi que l’arrêt de la production en cas de grève (les dispositions dites « anti-scabs »). Le projet de loi 67 qui crée le régime public d’assurance-automobile est également à retenir. En créant des catégories d’individus dont les droits à l’indemnisation, en cas d’accident ou de décès, sont différents, cette loi affecte directement les femmes.

À quoi doit-on s’attendre ?

Les divers indices que nous fournissent les éléments du programme du Parti ainsi que les deux projets de loi qui viennent d’être énumérés peuvent être ramenés à trois questions de fond sur lesquelles la position du gouvernement du Parti Québécois est en opposition avec ce que revendique le mouvement de lutte contre l’oppression des femmes.

La famille « cellule de base de notre société [[48]](#footnote-48) »

Pour le Parti Québécois, la famille est “la cellule de base de la société”. Il en découle une conception selon laquelle certains droits des membres de cette société sont définis à partir du rôle qu’ils ont dans leur famille, rôles qui ne sont pas semblables.

Il apparaît, en effet, que la défense du salaire au foyer, la défense du travail à temps partiel ainsi que la notion de « soutien de famille » (qu’on retrouve dans le projet de loi 67) repose sur une conception de la famille et de ses membres qui est discriminatoire à l’égard des femmes. En effet, dans ces trois cas, on [120] retrouve toujours l’idée qu’au sein de la famille, un conjoint est le principal « soutien de famille », par le salaire qu’il gagne en travaillant à l’extérieur, tandis que l’autre a des responsabilités primordiales à l’égard des tâches domestiques. C’est pourquoi le programme du PQ revalorise le travail domestique, par le salaire au conjoint au foyer et le travail à l’extérieur d’appoint, tel que le travail à temps partiel dans le but de revaloriser le rôle du conjoint qui reste à la maison.

Il n’est dit nulle part que ce sont les femmes qui assument les responsabilités familiales et que c’est leur travail qu’on veut revaloriser ; en principe, cela s’applique également aux hommes. Cependant, il ne faut pas être dupe : on sait fort bien que les hommes au foyer constituent des cas très exceptionnels et l’adoption de mesures de ce genre toucherait presque exclusivement les femmes [[49]](#footnote-49).

La surexploitation que subissent les femmes au travail

Les femmes qui travaillent se retrouvent majoritairement dans des emplois peu qualifiés, mal rémunérés, souvent instables et leurs conditions de travail sont particulièrement dures. Elles sont vendeuses, caissières, filles de table, techniciennes ou employées d’hôpital, secrétaires ou employées de bureau, etc. La discrimination qui s’exerce à leur égard, qui fait qu’elles sont surexploitées, est impossible à combattre par des mécanismes de plaintes individuelles. La seule manière, pour ces femmes, de lutter contre cette situation, est de s’organiser collectivement afin de revendiquer des mesures permettant de revaloriser le travail qu’elles font (par exemple, entre autres, des salaires convenables, la sécurité d’emploi, la régularité du travail, l’accès à tous les emplois, etc.). Pour ce faire, elles doivent avoir accès à [121] la syndicalisation ce qui leur est impossible dans le moment dans la plupart des secteurs où elles sont concentrées, à cause de la nature des lois du travail qui sont en vigueur.

Les amendements proposés au Code du Travail, par le projet de loi 45, n’élargissent à peu près pas l’accès à la syndicalisation alors qu’il s’agit là d’un enjeu majeur pour tous les travailleurs non syndiqués à qui les lois nient le droit *réel* à la syndicalisation. Cela a également de lourdes conséquences en cas de grève. Les dispositions « anti-scabs » du projet de loi 45 n’empêchent pas un patron de faire travailler ses employés membre d’une autre unité d’accréditation ou non syndiqués pendant une grève. Cela enlève considérablement de force à ceux qui font la grève ; mais il faut noter, de plus, que souvent dans ces situations, ce sont les femmes qui sont forcées à travailler comme « scabs » par leur employeur, parce qu’elles sont beaucoup plus nombreuses à travailler comme employées surnuméraires, temporaires, à temps partiel et souvent pour le compte d’agences de travail temporaires ; ces types d’emplois sont encore plus rarement syndiqués que les autres.

Le droit à l’avortement libre et gratuit

La défense du droit à l’avortement libre et gratuit est la pierre de touche pour juger de l’attachement d’un groupe ou d’un parti à la défense des droits démocratiques. En effet : pas ou peu question d’argent dans ce cas. Un gouvernement ne peut s’y opposer en prétendant que cela coûterait trop cher.

Comment expliquer, alors, l’opposition de presque tout le cabinet Lévesque à une résolution adoptée par le congrès du Parti Québécois de 1977 et l’insistance du Premier Ministre à désavouer cette résolution en invoquant ses « déchirements personnels » ?

Tout porte à croire que c’est la recherche du “consensus social”, en vue de réaliser l’indépendance, qui est la cause des déchirements du Premier Ministre à ce sujet. Mais il a tranché en faveur des forces conservatrices et contre les milliers de femmes [122] qui sont obligées de recourir aux coûteux réseaux d’avortement clandestins ou forcées de subir l’arbitraire des comités dits « thérapeutiques » des hôpitaux.

Un premier bilan

Deux politiques opposées

La politique du Parti Québécois à l’égard des femmes découle de sa conception de la famille comme « cellule de base de la société ». Elle est, en effet, fondamentale à tout régime fondé sur la propriété privée parce que c’est à l’intérieur de la famille que se fait une bonne partie des tâches nécessaires au fonctionnement de la société. C’est précisément pour cette raison que les femmes sont si profondément opprimées : leur travail « invisible » et gratuit, qu’elles font chacune chez elles, est indispensable et d’une grande valeur pour la société.

Toute « revalorisation » du travail domestique (par le salaire au conjoint au foyer, par le travail à temps partiel qui est censé permettre aux femmes de concilier un travail à l’extérieur avec leurs responsabilités familiales, par exemple) sert avant tout à éviter de faire face à la question fondamentale qui est nécessairement au coeur de tout projet visant l’émancipation des femmes.

Cette question, c’est celle qui demande pourquoi les femmes font-elles et continueraient-elles de faire isolément et gratuitement dans chaque maison, des tâches qui devraient être exécutées socialement (c’est-à-dire en dehors du foyer) par des hommes et des femmes qui gagneraient ainsi leur vie ?

La défense du droit au travail social, qui est fondamentale pour le mouvement contre l’oppression des femmes, s’oppose de front à toute mesure qui vise à valoriser le travail domestique que font les femmes chacune dans leur famille. C’est précisément parce qu’elles ont la responsabilité de toutes ces tâches que les femmes ne peuvent sortir de la maison ou qu’elles doivent assumer le fardeau de la double journée de travail, si elles décident néanmoins de travailler à l’extérieur. Faire subir le même [123] sort aux hommes ne réglerait rien. Ce n’est que par la réalisation *sociale* d’une grande partie de ces tâches, en grande partie pour se vêtir, et se nourrir (comme on le fait maintenant) que les femmes pourront, comme les hommes et avec eux, disposer de leur temps et de leurs ressources pour réaliser leurs projets personnels et collectifs.

Une véritable politique d’émancipation des femmes ne peut reposer que sur une stricte égalité entre les hommes et les femmes. Les fondements de cette égalité reposent sur l’abolition de l’esclavage domestique que subissent les femmes et sur leur participation égale au travail social. Il est donc à prévoir que si la politique de la condition féminine promise par le gouvernement du Parti Québécois consiste en grande partie à consolider le rôle traditionnel des femmes au sein de la famille et à aménager ainsi leur esclavage, il y aura une levée de boucliers du mouvement de lutte contre l’oppression des femmes pour exiger une véritable politique d’émancipation des femmes c’est-à-dire une politique qui repose sur le droit réel des femmes au travail social.

[123]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Troisième partie**

III.3

“Le charme des illusions.”

Marie GAGNON

Introduction

[Retour à la table des matières](#tdm)

Un an de pouvoir c’est à la fois court et long. On peut en conserver une saveur douce ou amère ; on peut être globalement ravi ou attristé. Quoi qu’il en soit, un jugement global est aussi facile à porter qu’une analyse serrée est difficile à faire. Pour notre part, nous essaierons de nous tenir à mi-chemin refusant d’emblée le jugement global et ne prétendant pas non plus à une analyse rigoureuse et supposément objective.

Les espérances et les frayeurs qui ont accueilli l’élection du 15 novembre 1976 ne furent pas fréquentes dans l’histoire du Québec. Est-il besoin de souligner que cette exaspération [124] émotive était aussi outrancière dans un cas que dans l’autre. Plus encore, ces sentiments opposés contribuaient mutuellement à s’exacerber ; la crainte des milieux réactionnaires rassurait les milieux d’avant-garde sur le potentiel de changement du Parti Québécois.

Au sommet de l’optimisme on confondit changement de gouvernement et changement de régime. Nous n’eûmes pas cette naïveté. Partant, pour nous, il serait malhonnête de reprocher au P.Q. de n’avoir pas fait ce qu’il n’a même jamais pensé à faire et tout aussi malhonnête de glisser sur certaines promesses formelles. Nous n’avons jamais songé à critiquer le programme du P.Q. mais nous nous sentons à la fois justifiés et décidés à critiquer les actes d’un gouvernement.

Nous savons parfaitement que le programme du Parti Québécois ne pouvait être réalisé en une seule année de pouvoir, aussi, en général, nous en tiendrons-nous au discours inaugural du 8 mars qui, en termes d’objectifs à caractère social, nous parut relativement satisfaisant compte tenu cependant de sa faiblesse en regard de la condition féminine. Quoi qu’il en soit, il devait être rapidement arraisonné par le budget. Cet épisode confirmait le danger fondamental qui guette le P.Q., c’est-à-dire : le choix fondamental d’accroître la richesse plutôt que de voir d’abord à la mieux partager ; en d’autres mots opter délibérément et définitivement pour l’image rassurante qu’il peut donner de lui-même, au détriment de celle plus progressiste qu’il plaît à plusieurs de lui attribuer.

Pour notre part, nous réaffirmons ceci : « Le développement économique doit se faire dans le sens des intérêts collectifs de la majorité et non au profit d’une minorité. Les propositions et projets qui iront en ce sens recevront notre appui ; dans le cas contraire ils seront combattus [[50]](#footnote-50). »

Malgré la faiblesse notoire du discours inaugural en ce qui concerne la condition des femmes prise dans sa plus stricte conception, disons tout de suite qu’il contenait des mesures qui, [125] tout en ne semblant pas s’adresser précisément aux femmes, les intéressent pourtant au plus haut point. Je pense entre autre à l’idée d’une loi sur “les conditions minimales d’emploi et même à la gratuité des médicaments pour les personnes de plus de soixante-cinq (65) ans, compte tenu de l’espérance de vie des femmes. Plus encore, il est juste d’affirmer que toute mesure visant à mieux répartir la richesse, à assurer la syndicalisation, bref toute mesure à caractère franchement progressiste intéresse les femmes.

Ce regard élargi nous permet donc de trouver à l’intérieur du discours inaugural plusieurs aspects concernant la condition des femmes. Pourtant, ils sont d’inégale importance et leur réalisation à ce jour est rien moins qu’assurée. Il faut encore noter des lacunes, sortes de silence, à notre avis, impardonnables. Ce qui n’est pas dit, nous trouble davantage que ce qui l’est.

Dans un premier temps, nous nous pencherons sur les lois, petites et grandes mais à peine puisque d’autres ont pris soin d’approfondir ce chapitre. Il en sera de même à propos des grands dossiers de la condition féminine : congé de maternité, garderies et avortement. Nous nous proposons d’insister sur l’éducation, particulièrement en feuilletant le Livre Vert ; et sur la situation socio-économique des femmes, des femmes pauvres qui, deviennent ainsi le biais par lequel nous appréhenderons le phénomène social qui nous paraît le plus inacceptable, la pauvreté.

Avant d’attaquer le chapitre de la loi, soulignons en passant quelques politesses tirées du discours du lieutenant-gouverneur et de celui du président de l’Assemblée nationale, tous les deux prononcés en décembre 1976, tous les deux saluant la présence de cinq (5) femmes à l’assemblée mais fondant surtout l’espoir d’un avenir de représentation plus prometteur. C’est peu et c’est facile dirons-nous peut-être ? C’est au moins cela ! Plus encore, la mise en évidence des quatre (4) femmes élues du P.Q. à l’intérieur du gouvernement mérite d’être soulignée à titre de la reconnaissance que l’on a de la valeur des individus. Certes à cela, il peut y avoir un danger ; celui de dispenser d’actions plus [126] fermes et plus étendues en fournissant une fois de plus une forme d’alibi. Pourtant, le contraire eut irrémédiablement rendu odieux tous les beaux discours passés, présents et à venir tenus sur les femmes par le gouvernement du Parti Québécois.

1. Lois et condition féminine

Se fondant sur une proposition du programme à l’effet « de rendre complète l’égalité de l’homme et de la femme et ce dans tous les domaines », le discours inaugural annonçait l’intention du gouvernement de « mener une étude en profondeur destinée à aboutir à une politique d’ensemble sur la condition féminine... »

À première vue, nous ne trouvons guère à redire ; aussitôt le Conseil du statut de la femme se mettait à l’œuvre, préparait un plan d’attaque et d’ensemble, consultation et compagnie, échéance : juillet ’78.

Pourtant on est en droit de se demander ce qui pourra bien être dit de nouveau ? Les consultations, les échanges, les résolutions, les recherches ne manquent pas. Ce faisant, il nous semble qu’il eut été possible de ne pas repartir à zéro et de présenter en consultation l’équivalent d’un livre vert au moins. Cela nous eut fait gagner un temps précieux laissant entendre qu’on était prêt à agir alors que là on semble surtout prêt à réfléchir. Pour nous, l’urgence de la situation nous ferait voir d’un bon œil qu’on précipitât un rien les choses. De plus, faut-il encore souligner que le détail de ce projet dans le ton du discours laisse voir une vigueur quelque peu mitigée et qu’il est illustré par un amalgame d’exemples assez surprenant : conditions « de travail », « aide à domicile », « garderies » et plutôt incomplet quand on songe au grand silence à propos du congé de maternité, du revenu minimum garanti, de la contraception et de l’avortement.

Au chapitre des acquis dans « les petits changements relativement faciles à faire », certains coïncident dans le temps avec le gouvernement du P.Q. sans lui être pour autant attribuables puisqu’ils sont le fruit de la dernière ronde de négociations du secteur public et parapublic ; je pense à des aménagements opérés [127] à l’intérieur des régimes de retraite des enseignants et des fonctionnaires qui font que cent-vingt (120) jours sont concédés à l’employée en congé de maternité, exempts de cotisation de sa part et qu’aucune restriction ne vient ternir ce gain.

La loi des mines a été amendée de sorte que les femmes peuvent désormais descendre sous terre.

Pourtant rien encore du côté de la Loi des accidents de travail et celle d’indemnisation des victimes d’actes criminels alors qu’il y a discrimination dans les compensations au conjoint survivant selon qu’il s’agit d’un travailleur ou d’une travailleuse. Rien du côté de la Loi électorale en ce qui a trait au patronyme, pas de changement du côté de l’impôt en regard des possibilités de déduction des frais réels de garderie.

Ces petits changements « faciles à faire » l’étaient de l’avis du C.S.F. qui les publiait dans son bulletin d’avril 1977 ; en octobre un seul est acquis par l’amendement de la Loi des mines. À quelques exceptions près, ils pourraient tous être regroupés en une loi sur la non-discrimination dans les avantages sociaux.

Du côté du Code civil, on attend toujours l’adoption de mesures législatives alors que depuis longtemps l’Office de révision s’est prononcé.

La nécessité de tous ces changements était impérieuse ; doit-on répéter qu’ils peuvent pour la plupart être faits sans remuer mer et monde et qu’il n’est pas besoin pour les opérer d’attendre une politique globale de la condition féminine.

2. L’éducation

Pour nous voilà bien un aspect fondamental de l’univers où nous vivons. L’éducation peut s’avérer un instrument privilégié pour tous les changements ou au contraire un frein considérable au progrès. À l’heure actuelle, les femmes ne tirent pas du système d’éducation les mêmes bénéfices que les hommes et ce du début à la fin. Pour s’en convaincre il suffit de consulter l’excellent mémoire du Conseil du statut de la femme concernant *L’accès à l’éducation pour les femmes du Québec.* Pour [128] parvenir à une véritable égalité des chances en éducation il faut rien moins qu’une révolution dans les mentalités, appuyée par des mesures extrêmement concrètes. Il est clair que nous ne désarmerons pas tant qu’il y aura dans le système éducatif, qui est le nôtre, la moindre trace de discrimination tant envers les femmes qu’envers les travailleurs.

Le discours inaugural lançait l’idée « d’un examen d’ensemble de tout le système (d’éducation) et de son contenu [[51]](#footnote-51) ». Quelques jours plus tard, M. J. Y. Morin allait, à l’occasion d’une conférence préciser les grandes orientations de cet examen.

Nous pouvions nous estimer satisfaits à certains égards, ceux qui en particulier, font facilement l’unanimité : améliorer la qualité du français, voir à rendre obligatoire l’histoire nationale et la géographie, généraliser l’enseignement de l’éducation physique et des arts. Etaient pourtant remarquablement passées sous silence, la nécessité du choix absolu de l’école publique, la remise en question d’une école qui ne reproduit que fidèlement les couches sociales et les rôles sexuels malgré les visées égalitaires de la réforme. L’enseignement aux défavorisés allait profiter d’une série d’émissions, mais en gros peu ou pas de mesures concrètes s’attachaient à vouloir faire de l’école un véritable instrument de promotion collective et rien ne s’attaquait au caractère bourgeois qu’on lui connaît.

Un peu plus tard paraissait le Livre vert que M. Morin lui-même définissait ainsi : « ... présente des orientations, des objectifs, des stratégies et des moyens d’action en vue de répondre aux attentes de la population et aux besoins du système scolaire à cette étape-ci de son développement [[52]](#footnote-52). »

Nous ne songeons pas à critiquer globalement le Livre vert, cela nous éloignerait de notre propos. Nous nous contenterons simplement de souligner les incidences manifestes ou camouflées qu’un tel document peut avoir sur la condition des femmes.

[129]

Au chapitre des « reproches largement formulés envers l’école », nous pensions trouver celui de la reproduction traditionnelle des rôles sexuels ; il va sans dire qu’un tel constat eut entraîné une proposition ou deux à l’effet de modifier cet état de chose. Il n’en n’est rien. Mis à part le soin remarquable à ne pas utiliser le féminin dans la description de certains programmes, rien ne nous permet d’espérer un changement radical à cet égard. C’est pourtant bien d’un tel bouleversement dont nous aurions besoin.

Avant de nous attaquer carrément aux stéréotypes sexistes afin de voir ce que le Livre vert dit et ne dit pas assez, il nous semble impérieux de souligner l’espèce de statu quo qu’il consacre à propos de l’éducation sexuelle.

Mentionnons qu’à la fin de l’élémentaire un enfant devra avoir, et je cite : « pris conscience de sa sexualité et des dimensions affectives et sociales qui s’y rattachent ». Cela est bien vague et bien peu quand on songe aux luttes homériques que doivent et devront mener les partisans de l’éducation sexuelle. Passons tout de même sur l’élémentaire. Au secondaire, 1er cycle, il y a redite ou à peu près, doublée cependant d’un appel au sens moral et au sens des responsabilités ; au 2è cycle, on approfondira les connaissances acquises ajoutant « des éléments de psychologie du couple et on réfléchira aux attitudes qui fondent l’amour conjugal et la vie familiale », je cite toujours.

Il s’agit là d’une optique éminemment morale, d’une vision monolithique et univoque de la sexualité. Nous serions contentes de savoir à quel moment précis de ce discours moral interviendront les éléments concrets de contraception, de planification de naissance, de M.T.S. (maladies transmises sexuellement) ; et à quel autre moment le discours moralisateur traditionnel introduira un aspect de tolérance envers ce qu’il est encore convenu d’appeler la déviance, de façon à ce qu’on n’affirme pas qu’il n’y a qu’une façon humaine de vivre humainement sa sexualité : le couple monogame, éternel, procréateur. Puisque, ce faisant on renforce l’ostracisme, voire la persécution de notre société envers ceux qu’on appelle avec condescendance, les marginaux.

[130]

Il va de soi que la confessionnalité unique et rigide des écoles entrave largement la diffusion de l’information contraceptive puisque la logique interne de cette confessionnalité ne nous permet de parler que des moyens de contraception licites, selon l’église, et nous n’apprendrons rien à personnes en affirmant qu’ils sont aussi peu nombreux que peu efficaces.

Pourtant, peut-être est-il urgent de choisir entre une tradition et une morale inapte à rendre compte d’une réalité souvent déchirante et le souci louable d’enseigner profondément aux adultes de demain le sens et le contrôle de leur sexualité.

À cet effet, le Livre vert ne lance même pas le débat ; il se contente de confirmer la situation existante et nous ne pouvons que déplorer une pareille attitude.

Un peu plus loin, toujours au chapitre de la formation sociale et personnelle qui coiffe l’éducation sexuelle, nous aurons une phrase assez ambiguë à l’intérieur du programme du 1er cycle : « Comprendre la complémentarité des rôles dans la vie familiale. »

Qu’est-ce que cela veut dire ? Pour nous, « complémentarité » n’est pas, tant s’en faut, synonyme d’égalité. De plus, cette notion de complémentarité commence à dater. Il est très complémentaire : que papa travaille pour faire vivre la famille, qu’il joue au hockey avec les garçons, qu’il lise son journal et décide de tout dans les grandes circonstances, pendant que maman reste à la maison, amène les enfants chez le dentiste, prépare le souper et fasse valoir sa préférence quant à la marque du nouveau réfrigérateur. Nous ne saurions nous réjouir à l’affirmation de cette complémentarité ; elle n’est ni nouvelle, ni souhaitable.

Cette phrase déjà ambiguë devient contradictoire quand on l’accole à une autre, cette fois prise à l’intérieur du programme du 2ème cycle : « Etre sensible à l’importance d’éviter la discrimination sexuelle dans le monde du travail, dans les rôles sociaux et dans la famille. »

Disons tout de suite que nous aurions préféré une formulation un peu plus engagée du genre : Etre en mesure de s’opposer [131] à... Mais qu’indépendamment de la formule employée, nous ne voyons pas comment en étant sensible à la complémentarité des rôles... on évite la discrimination dans la famille, ni comment, une fois admise cette différence de traitement on puisse s’opposer à la discrimination sexuelle dans le travail et dans les rôles sociaux étant donné que le plus grand facteur de discrimination est bien la double-tâche et la charge quasi exclusive des enfants attribuée à la femme.

Un peu plus avant, un chapitre traite d’initiation au monde de la technologie. Il est soumis à une formulation rigoureusement asexuée dans le sens où il n’est jamais question de garçon ou de fille, pourtant la division du chapitre en « Economie familiale, initiation à la technologie et exploration technique » nous laisse un peu perplexes...

Nulle part il n’est dit que la répartition des élèves entre ces cours se fera selon leur sexe mais c’est ce qui se passe pour le moment sauf exception rarissime et rien ne constitue la plus petite incitation à renverser la vapeur.

Rien n’est plus stéréotypé que cette division, sans compter que les deux aspects de ce chapitre n’ont en soi rien d’équivalent ou de comparable si ça n’est le temps qu’on y consacrera.

Si les deux aspects étaient non seulement offerts aux deux sexes mais rendus obligatoires pour les deux, nous ne saurions qu’applaudir puisque nous pensons qu’ils sont utiles autant l’un que l’autre.

Il est toujours possible d’affirmer que si rien dans le programme n’exige que les élèves des deux sexes aient accès aux deux types de formation, rien ne l’interdit non plus. Cet argument ne nous engage pas le moins du monde à revoir notre position ; pour opérer un changement qui affronte autant les idées reçues il ne suffit pas de le rendre théoriquement possible en ne l’interdisant pas, il faut le décider franchement et le prévoir pratiquement.

Tout continuera comme avant et il est probable que l’économie familiale empruntera même un volume à l’option secrétariat. Ce volume c’est *Charme ;* il est techniquement très bien [132] fait, ce qui contribue à le rendre pernicieux ; il nous vient en droite ligne des États-Unis même s’il est édité à Montréal. Il fait le tour de la question féminine d’une façon si intolérable qu’il faut la souligner. Après avoir montré à la jeune fille comment se rendre irrésistible, il lui expliquera comment trouver un mari... mais en attendant il lui enseignera quelques trucs pour être bien vue de son patron, trucs qui se situent précisément au confluent de l’obséquiosité et de l’hypocrisie. Puis enfin, la laissant heureuse, comblée, faisant double-emploi pour un patron et un mari, il prendra pourtant soin de lui dire : « La meilleure façon, sans doute, de réussir son mariage et sa carrière est de bien les séparer. Votre vie professionnelle ne doit pas empiéter sur votre vie privée et vice versa. Faites votre travail sérieusement mais en quittant le bureau, oubliez-le, ne monopolisez pas la conversation à la maison pour parler de votre journée ; votre mari appréciera bien davantage que vous écoutiez sa journée à lui [[53]](#footnote-53). »

J’en passe et des meilleures ; ce volume est en usage dans les écoles secondaires, agréé par le ministère pour l’option commerce-secrétariat [[54]](#footnote-54). Manuel allant comme un gant à cette option rigoureusement féminine pourtant, rien n’interdit de l’emprunter et au moment où je vous parle, des enseignants ravis de sa facture l’utilisent probablement. Le Livre vert n’en parle pas, ni des autres qui n’ont avec lui qu’une différence de degré. Le sexisme des manuels scolaires n’est pas digne d’intérêt et d’action.

Rien non plus quant à la problématique de l’orientation scolaire. Rien pour tenter de sortir les filles des ghettos des métiers féminins, mal payés et mal considérés.

Bref le Livre vert n’est ni très loquace, ni très générateur de changement quant à la condition féminine.

Pourtant, il faut mentionner une mesure qui (si elle ne s’opère pas sur le dos des enseignants) risque de favoriser les [133] femmes mères de famille qui travaillent, celle d’ouvrir les écoles sur l’heure du dîner et un peu après 4 hres, offrant certaines activités aux enfants. Certes, il y aura lieu de débattre du genre d’activités et de l’encadrement (qui n’est pas trouvé).

Pourtant, nous sommes enclins à ne pas repousser du revers de la main une telle mesure parce qu’elle permettrait aux femmes de régler une petite partie du problème de la garde des enfants d’âge scolaire, à la condition qu’elle ne serve pas de prétexte à l’amputation d’un réseau de garderies polyvalent.

Mais, faut-il l’avouer, le peu de féminisme dont fait preuve le Livre vert par ailleurs nous incite à penser qu’il peut y avoir comme un piège dans cette idée à la formation vaguement généreuse 6.

Pour le moment, en éducation, rien de consistant pour satisfaire les revendications des femmes.

— Rien qui nous permette d’espérer une meilleure diffusion de l’éducation sexuelle

— Rien sur la problématique de l’orientation scolaire des filles

— Rien contre le sexisme des programmes et des manuels

— Rien, du moins dans le Livre vert

Par ailleurs, sommes-nous justifiées d’attendre des changements profonds à travers les autres étapes de l’examen global ? Au point où nous en sommes, nous sommes un peu sceptiques.

6. Cependant, beaucoup d’enfants ne trouvent pas au foyer la tranquillité et le climat indispensables à l’exécution de leurs travaux scolaires ; d’autres doivent prendre le repas du midi à l’école ; un nombre croissant de mères travaillent à l’extérieur du foyer et ne peuvent accueillir leurs enfants ni le midi, ni en fin d’après-midi. Le rétablissement de la période d’étude et l’organisation d’activités sportives, culturelles et récréatives le midi contribueraient sûrement à résoudre en partie ces problèmes, quoique les répercussions financières d’une telle décision soient considérables.

[134]

3. Petites réalités économiques gênantes

On peut aborder les problèmes économiques de plusieurs façons. Il serait possible de brosser un vaste tableau de l’inégalité hommes-femmes en ce domaine : voir comment les salaires moyens diffèrent et comment le principe sacré du salaire égal pour un travail égal est appliqué. On pourrait aussi utiliser les grands thèmes, chômage, inflation, fiscalité et le reste et démontrer à chaque fois que les femmes sont particulièrement touchées et d’une façon franchement discriminatoire. Nous préférons pourtant l’angle de la pauvreté. Il est bien évident que nous n’affirmerons pas que la féminité et la pauvreté se recoupent parfaitement simplement nous gardons en mémoire quelques faits.

Les salariés au taux du salaire minimum

Des 280,000 travailleurs assujettis au salaire minimum, 70% sont des femmes ; pourtant plusieurs travailleurs reçoivent encore moins. Les travailleurs domestiques par exemple, le plus souvent des travailleuses et tous ceux susceptibles de recevoir des pourboires, en l’occurrence 40% des salariés couverts par la loi. De ces derniers, 80% sont des femmes [[55]](#footnote-55) cantonnées il va sans dire, dans les établissements où les pourboires sont les plus faibles et les plus aléatoires.

Le discours inaugural parlait d’une loi sur les conditions minimales d’emploi, si on excepte quelques rumeurs à cet effet circulant ces jours-ci, rien n’est fait. Pourtant en ce qui nous concerne, si nous avions eu à hiérarchiser les priorités sociales, celle-ci se fut retrouvée en tête de liste.

Nous savons qu’il s’agit là d’un point tenu pour particulièrement délicat. Tenter d’améliorer les conditions de travail et de salaire de cette main-d’oeuvre à bon marché a le don d’irriter au plus haut point les employeurs. N’est-ce pas l’effet [135] d’entraînement des gains des fronts communs du secteur public et parapublic que l’on craint plus que tout : pour ma part, je travaillais l’été comme serveuse quand j’étais étudiante, je gagnais à une certaine époque $0.65/l’heure. Toutes les fois que le salaire minimum a été augmenté j’ai vu les patrons soumis aux affres de la faillite, blêmes, l’œil triste, ils survivaient, à la limite tolérable de l’angoisse ; ils juraient qu’ils ne pourraient jamais assumer de telles obligations... Pour le reste, ils sont tous encore en affaires, fort bien portants à ce que je sache.

Il faut bien sûr rappeler que le PQ a porté le salaire minimum à $3.00/l’heure le 1er janvier mais en même temps, il faut dire que cet ajustement était inférieur de $0.80 à ce que son propre programme préconisait et que le rapport Castonguay avait déjà réclamé qu’il fut porté à $3.52 le 1er novembre 1976.

Ça n’était donc pas assez. Pour nous, il est clair que le salaire minimum doit absolument permettre de franchir le seuil de la pauvreté. C’est loin d’être le cas, et, ce faisant, nous ne voyons aucun motif de pavoiser, sous prétexte qu’il est un peu plus élevé qu’ailleurs.

Il y a cependant encore plus démunis que ces travailleurs rémunérés au salaire minimum, à cause de certaines circonstances particulières :

Les familles monoparentales, par exemple [[56]](#footnote-56) ...

Ce concept s’applique à 10% de toutes les familles canadiennes, ce qui implique plus d’un million d’individus. 53% d’entre elles vivent en dessous du seuil de la pauvreté alors que 12.7% des familles à deux parents sont dans la même situation économique. 85% des familles monoparentales sont dirigées par une femme, ce qui suffit à prouver qu’il s’agit bien là d’un aspect [136] de la condition féminine. Dans 45% des cas, les mères travaillent à temps plein, ce qui n’implique évidemment pas qu’elles vivent grassement ; dans les autres cas, elles vivent d’aide sociale.

... et les assistés sociaux

Voilà bien le deuxième aspect de la pauvreté chronique. Au Québec en 1977, une mère seule avec 2 enfants reçoit au maximum $360./mois ; ajoutons à cela les allocations familiales et nous obtenons un revenu annuel de $4,891.00 ce qui est en dessous du seuil de la pauvreté le plus irréductible situé à $5,150.00/ an en milieu rural [[57]](#footnote-57). Cela revient à dire, que délibérément, nous décidons que toutes les familles monoparentales de 2 enfants, assistées sociales sont pauvres et continueront de l’être puisque pour le moment, rien n’a été fait à propos d’un revenu minimum garanti, individuel et décent qui remplacerait nos politiques actuelles d’aide sociale et ne condamnerait pas implacablement les gens à la misère. Le discours inaugural n’en parlait pas et c’est bien l’essentiel de notre reproche ; pour nous il est urgent de garantir une vie décente aux plus démunis et parmi ces démunis il y a beaucoup de femmes.

Au chapitre des mesures sociales, mentionnons la gratuité des médicaments aux vieillards [[58]](#footnote-58), l’amorce d’une distribution de lait dans les écoles et l’augmentation factice des allocations familiales ; factice parce que du même coup on assujettissait, à la taxe de vente, les vêtements d’enfants.

Pendant ce temps, il en coûte toujours plus cher pour se nourrir, on continue de démolir des logements à bas prix plutôt que de les rénover, même si un Livre vert est annoncé à ce sujet ; personne n’arraisonne les commissions de transport de toutes les communautés urbaines. À coup sûr, au chapitre des réalisations à caractère social le P.Q. n’a pas fait de merveilles.

[137]

4. Les grands dossiers de la condition féminine

Il y a à l’intérieur des revendications des femmes des grands dossiers tels, le congé-maternité, les garderies et l’avortement.

De ces trois dossiers, un seul a trouvé place et grâce relatives dans le discours inaugural ce qui ne veut pas le moins du monde dire qu’il soit réalisé ni en voie de l’être. Il s’agit des garderies.

Il n’est pas inutile de rappeler qu’au Québec, il n’y a pas si longtemps environ 10% seulement des enfants d’âge pré-scolaire dont les mères occupent un emploi pouvaient trouver une place dans une garderie. Il faut encore tenir compte des enfants d’âge scolaire qui ont un horaire qui coïncide rarement avec celui de leurs parents ; de plus, il serait légitime d’escompter des services de garde sporadiques aux mères à la maison.

Bref, les besoins sont loin d’être satisfaits.

De plus, l’aide consentie aux parents est très limitée puisqu’elle ne donne que $3.75 par jour à une mère seule (avec un enfant) qui touche le salaire minimum. Tous ces chiffres datent du gouvernement libéral... Mais jusqu’à maintenant le P.Q. n’a rien fait, rigoureusement rien fait.

Madame Payette qui renouvelait « son appui en tant que femme à un réseau de garderies complet et diversifié... se repliait rapidement comme ministre derrière les marges de budget », est-il besoin de dire que pour nous une telle attitude est insatisfaisante [[59]](#footnote-59).

Nous jugeons qu’il est urgent d’y voir ; que la réalisation d’un réseau de garderies, universel et polyvalent est la condition sine qua non de l’exercice du droit au travail pour les femmes et que le temps est venu d’affirmer que la présence des femmes sur le marché du travail est nécessaire, légitime et souhaitable.

Le congé-maternité quant à lui est une autre façon d’affirmer le droit des femmes au travail et l’acceptation inconditionnelle [138] de ce droit. M. Marois accrochait cet aspect aux conditions minimales d’emploi et de ce côté rien n’est amorcé si on excepte toujours quelques rumeurs.

Réclamer des congés-maternité payés et sécuritaires n’a rien à voir avec un quémandage de privilège, il s’agit du droit le plus fondamental au respect d’une spécificité, qui sert par ailleurs à tout bout de champ à nous mettre des bâtons dans les roues. Les enfants, sauf erreur, sont une nécessité sociale et il n’est pas juste que les femmes qui les mettent au monde soient pénalisées. La maternité est un acte social disons-nous et il est plus que temps qu’on en consacre la reconnaissance. Dans le mémoire commun, les centrales syndicales faisaient une étude approximative des coûts qui sont loin d’être astronomiques, un peu plus de 23,000,000 de dollars pour assurer un congé payé d’une durée de 5 mois tenant compte des sommes versées par la CAC. Il va sans dire que nous ne jugeons pas pour autant qu’il est acceptable que la maternité soit associée à une période de chômage et que nous pourrions essayer de trouver un système ingénieux, un mécanisme de récupération des sous qui s’introduirait à merveille dans une politique globale de sécurité du revenu.

Ce dossier capital n’a pas progressé lui non plus d’un iota sous le présent gouvernement.

Nous arrivons au dossier noir de la condition féminine : l’avortement. C’est bien sûr le plus controversé, le plus difficile à manipuler.

Nous savons que le gouvernement péquiste n’a pas pour le moment le pouvoir de légaliser l’avortement sur demande. Nous savons aussi, et mieux que personne que l’avortement est un dernier recours. Mais dans tout le tohu-bohu déclenché par l’adoption d’une résolution le concernant au dernier congrès, ce que nous avons le plus à déplorer c’est l’attitude de M. Lévesque. Je laisse aux membres du P.Q. le soin (et c’est déjà fait) de le semoncer sur le peu de respect qu’il a eu envers ses propres militants et je veux plutôt m’attarder sur celui qu’il a manifesté envers les femmes en général.

[139]

Du revers de la main, il repousse la résolution, il ne se veut pas lié dit-il. Puis laissant passer le temps, il modère un peu ; pourtant c’est encore à l’automne le même discours : « entre les jamais-jamais et les n’importe quand, n’importe comment. »

Prétendre que les femmes avorteront comme ça, par plaisir. C’est une injure insupportable que rien ne permet de justifier excepté le préjugé millénaire qui veut « qu’elles n’aient pas le sens moral ». De plus, c’était autre chose qu’une simple résolution libéralisant l’avortement, c’était un ensemble complexe allant de l’information sur les moyens contraceptifs jusqu’à une espèce de compensation financière pour l’effort fourni lors d’une naissance. De tout cela on n’a retenu que le concept d’avortement sur demande et l’acception de « ce sur demande là » est bien près du « par caprice ».

M. Lévesque se rabat sur les comités d’avortement thérapeutiques, qui comme tout le monde le sait sont, soit inexistants soit inopérants en milieu francophone. Voir à ce qu’ils existent et remplissent leurs fonctions est du ressort du gouvernement québécois. Cela ne les rendrait pas moins odieux quant au principe mais serait de nature à nous faire espérer de la bonne foi du gouvernement péquiste. Ça n’est pas le cas, ils sont mentionnés dans le discours de M. Lévesque comme l’alpha et l’oméga de la discussion et rien n’est prévu concrètement à leur sujet. L’attitude du gouvernement péquiste consiste donc bel et bien en une caution d’une loi fédérale pour le moins discriminatoire dans son application pour les francophones et nous comprenons mal comment eux, si sensibles à ce genre d’injustice d’habitude, s’en accommodent si bien quand il s’agit des femmes du Québec.

Après ce bel effort de la part des militants péquistes nous avons tout lieu de croire que le gouvernement ne fera rien pour ce dossier.

[140]

Conclusion

En résumé les 12 mois d’exercice du pouvoir du gouvernement péquiste ont été fidèles au discours inaugural en matière de condition féminine ; vaste projet théorique peu compromettant et pas de mesure concrète pour l’étayer.

Pourtant, il ne nous plaît pas de parler condition féminine et lutte de femmes dans une perspective étriquée ; c’est ce parti-pris qui nous a fait chercher dans le texte du discours inaugural comme dans les réalisations du gouvernement tout ce qui pouvait se rapporter, fut-ce indirectement aux femmes. Nous pensons avoir suffisamment dit que ce regard élargi n’a suscité ni l’enthousiasme ni même l’espérance. Nous sommes prêtes à donner certains crédits au gouvernement et nous le sommes à lui accorder certaines excuses, pressé par le temps, chargé souvent de grandes illusions, plus surveillé dans son action que ses prédécesseurs, investis de la part de ses membres et de ses électeurs de désirs ambigus voire, contradictoires. Nous concédons que dans un tel tableau, une année c’est bien court. Mais plus que du présent, nous sommes inquiètes de l’avenir.

Couper du côté des mesures à caractère social pour assainir l’économie n’est pas, tant s’en faut, l’apanage du parti québécois. Tout l’Occident des années 70 subit cet espèce de choix, mais la généralisation de cette attitude n’est pas un gage de légitimité. Quand le gouvernement du parti québécois se permet par la bouche de M. Parizeau qui n’est pas, en son sein, le dernier venu, de diffuser une vision du monde entachée des plus grossiers préjugés, nous entendons une sorte d’alarme.

C’est à l’occasion d’une conférence à la Chambre de Commerce de Montréal qu’il se permit les propos suivants, assez difficiles à qualifier, et je cite :

« Il fut un temps où on acceptait sans rechigner des augmentations d’impôt en échange de services complets d’enseignement, de services de santé gratuits, ou de subventions en tous genres. Cette époque là est révolue. Le salarié moyen qui voit son fils voyager en Europe à peu de frais, le père de son voisin [141] logé à la moderne dans un HLM, l’infirmière d’à côté filer aux Antilles pour un mois avec sa banque de congés de maladie, et le fils de son ami avoir à la fois une auto et le bien-être social, commence à en avoir ras le bol. Il aimerait bien lui aussi passer à la caisse. Et cela peut vouloir dire deux choses. Ou bien qu’on baisse ses dépenses pour de nouveaux programmes ou bien qu’on baisse des impôts [[60]](#footnote-60). »

La distance entre la vision du monde de M. Parizeau et la nôtre est grande, très grande. Pour nous, « le fils du salarié moyen » est souvent aux prises avec le système de prêts et bourse. Il y a plus de gens sur les listes d’attentes des HLM qu’il y en a qui y sont confortablement logés et « l’infirmière d’à-côté » peut-être incapable de trouver un poste permanent à cause des coupures du MAS. Quant « au fils de son ami » qui a à la fois une auto et le bien-être social cela demeure pour nous une belle illustration de « l’arbre cachant la forêt ». Est-il besoin d’ajouter que ces propos nous consternent dès qu’ils sont prononcés par qui que ce soit et que, dans la bouche du ministre des finances, ils deviennent proprement affligeants. Cette façon de dire n’importe quoi est franchement intolérable parce qu’elle n’est pas sans conséquence, certes elle peut rassurer les milieux d’affaires mais au prix du respect minimal qu’un gouvernement doit avoir des moins nantis.

Peut-être y a-t-il davantage qu’une différence de vue entre nous et M. Parizeau, et ce clivage qu’il claironne pourrait bien être le fossé de beaucoup d’espérances légitimes qu’une certaine partie de l’électorat avait chargé le PQ de matérialiser.

[142]

[143]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

IV

LE GOUVERNEMENT DU P.Q.
ET LE CANADA

[Retour à la table des matières](#tdm)

[143]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Quatrième partie**

IV.1

“Le contentieux Ottawa-Québec,
un an après.”

André BERNARD

[Retour à la table des matières](#tdm)

De façon générale, depuis une cinquantaine d’années, les relations entre les gouvernements de la fédération canadienne ont eu pour objet principal la négociation d’accords particuliers sur des questions à propos desquelles aucun gouvernement ne pouvait faire reconnaître une compétence complète et exclusive.

Depuis l’accession du Parti Québécois au pouvoir à Québec, au delà de l’objet traditionnel des négociations fédérales-provinciales, se dessine un objectif stratégique nouveau : prouver aux Québécois que les désavantages du système fédéral canadien actuel sont tout à fait excessifs. Il s’agit, non plus seulement de négocier des accords, mais bien de convaincre les Québécois de l’opportunité d’attribuer au gouvernement du Québec une compétence exclusive, au Québec même, sur une quantité de questions que le gouvernement fédéral situe actuellement dans ses propres champs de juridiction, notamment, et surtout, dans le domaine économique.

L’utilisation du contentieux Ottawa-Québec à titre d’argument en faveur du projet de souveraineté fait partie de la stratégie régulière du Parti Québécois depuis sa fondation il y a neuf ans.

Maintenant qu’il est au pouvoir à Québec, le Parti Québécois peut facilement susciter les événements susceptibles de servir sa stratégie. Le dossier des relations fédérales-provinciales est devenu plus qu’un argument : c’est une arme décisive dans le combat québécois.

[144]

Les choses se déroulent jusqu’ici selon le scénario présenté par les leaders souverainistes en 1974, à l’époque où ils firent admettre aux militants du Parti Québécois que ceux-ci auraient de meilleures possibilités de “convaincre” l’électorat du bien-fondé de l’option souverainiste s’ils étaient au pouvoir plutôt que dans l’opposition.

Le scénario proposé à l’époque comportait les étapes suivantes. D’abord, la prise du pouvoir à la faveur d’une division de l’électorat fédéraliste selon des lignes de clivage socio-économique. Cette étape a été franchie en 1976. La deuxième étape est celle que franchit actuellement le Parti Québécois ; elle consiste justement à utiliser les relations Ottawa-Québec pour démontrer les inconvénients du système fédéral canadien, du point de vue des intérêts des francophones du Québec, et pour démontrer la supériorité de l’option souveraineté-association. La troisième étape devait être, et elle sera sans doute effectivement, *le* référendum québécois sur la question de la souveraineté-association.

Il est extrêmement difficile de trouver un dénominateur commun dans les positions adoptées par le gouvernement du Parti Québécois dans ses relations avec Ottawa au cours de l’année qui s’achève, hormis peut-être au niveau de l’affirmation à l’effet que le gouvernement du Québec devrait avoir une compétence exclusive sur les activités gouvernementales dans son territoire.

N’y a-t-il pas lieu de formuler des hypothèses à ce sujet ? Peut-on penser, par exemple, que les positions adoptées par les porte-parole du nouveau gouvernement du Québec depuis un an ont en commun le souci général de défendre les intérêts des « francophones » du Québec contre ceux des anglophones, du Québec ou d’ailleurs ? Peut-on penser, plutôt, que les positions du Québec reflètent davantage les points de vue des syndicats ou des coopératives, et s’opposent à ceux des grandes entreprises privées ? Peut-on croire — et c’est une autre hypothèse — que le Parti Québécois est appuyé par une catégorie sociale (ou classe) qui se trouve écartée des centres de pouvoir à Ottawa ?

[145]

Ne convient-il pas, en effet, de chercher à identifier ceux que le Parti Québécois cherche à satisfaire en préconisant plus d’indépendance pour le Québec ? Qui bénéficiera de la souveraineté du Québec ? Quels intérêts, déjà, aujourd’hui, dans les relations entre Québec et Ottawa, sont défendus par le gouvernement du Parti Québécois ? Est-il possible, comme la lecture des journaux semble le suggérer, que le Parti Québécois défende globalement les intérêts de l’ensemble du Québec, indistinctement de la langue et indistinctement des catégories socio-économiques ? Le Québec, son territoire, sa population entière — contre l’extérieur ?

Il est sans doute trop tôt pour répondre à ces questions. Sûrement trop tôt, en tous cas s’il s’agit de chercher les réponses dans le dossier des relations entretenues entre Ottawa et Québec en 1977 ! En effet, il est difficile d’identifier les intérêts servis par Québec et les intérêts servis par Ottawa dans l’affaire des comptes économiques, ou dans les accrochages dans le secteur des communications, ou dans les querelles relatives aux protections tarifaires, dans le conflit relatif aux affaires municipales ou encore dans les imputations de responsabilités en matière d’inflation, de dévaluation monétaire ou de chômage. Des accords particuliers ont même été conclus, à la satisfaction apparente du Québec, dans le domaine de l’immigration, dans le domaine de l’agriculture, dans le champ des accords fiscaux, et ainsi de suite.

Dans plusieurs secteurs où se manifestent les conflits de juridictions, le gouvernement du Parti Québécois donne l’impression de vouloir défendre les intérêts des « petits » producteurs ou commerçants, du Québec, contre les intérêts des « grosses » entreprises, présumément non-québécoises, et, présumément, mieux servies par le gouvernement fédéral. Les déclarations de nombreux hommes d’affaires, condamnant le Parti Québécois, donnent un certain relief à cette vue des choses. Pour prendre un langage familier, il y aurait d’un côté « des gros » et, de l’autre, « des petits ». Les « petits » seraient, dans l’ensemble, québécois. Les « gros » seraient, dans l’ensemble, « non-québécois ». C’est [146] assez net dans le secteur des communications ou dans le secteur agro-alimentaire.

Mais peut-on, à partir de si peu, penser que le Parti Québécois appuie les intérêts des « petits », ou encore, plus clairement, ceux de la petite et moyenne entreprise et ceux de leurs travailleurs ?

C’est possible. Néanmoins, pour en décider il faudrait analyser un grand nombre de dossiers et sur une période de quelques années.

Evidemment, en bonne logique, on peut s’attendre à ce que le Parti Québécois, au pouvoir, défende ceux qui l’ont mené au pouvoir, et plus particulièrement ses militants les plus actifs et ses dirigeants.

La plupart des militants les plus actifs et des dirigeants du Parti Québécois sont des diplômés des collèges ou des universités *occupant des emplois de salariés.* Dans les autres grands partis politiques du Québec, les catégories dominantes sont constituées par des travailleurs indépendants, c’est-à-dire des non-salariés. Parmi les candidats du Parti Libéral du Québec et ceux de l’Union Nationale, en 1976, sept personnes sur dix étaient « hommes d’affaires », « administrateurs », ou membres non-salariés des professions libérales traditionnelles. Ces diverses catégories constituaient une proportion de deux fois moindre parmi les candidats du Parti Québécois.

Alors qu’on n’en trouvait à peu près pas dans les autres partis, il y avait une quinzaine de candidats du Parti Québécois qui présentaient la particularité d’avoir été présidents ou secrétaires de syndicats. De même, les candidats du Parti Québécois qui étaient des « professionnels » se particularisaient en raison de leurs positions sociales : c’étaient d’abord des « salariés », par exemple des enseignants ou des employés du secteur public ou des institutions para-publiques.

Les points de vue des militants actifs et des dirigeants du Parti Québécois ont été progressivement formalisés dans le cadre du programme officiel du parti et dans celui des résolutions adoptées lors des congrès du parti. Sur la plupart des points [147] qu’il touche, le programme du Parti Québécois diffère des programmes des autres partis politiques. Les différences sont très marquées surtout dans le secteur économique où le Parti Québécois favorise les régions périphériques du territoire québécois, une intervention gouvernementale importante, et un appui aux coopératives, aux entreprises publiques et aux petites et moyennes entreprises du secteur privé. Ces positions contrastent par rapport à ce que proposent les autres partis (comme l’illustre le tableau suivant) :

Les principales positions des partis politiques du Québec
en matière de développement économique

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | *Degré d’intervention gouvernementale* | *Accent territorial* | *Agent économique préféré* | *Besoin d’amendements à la constitution de 1867* | *Pourcentage des votes aux élections de 1976* |
| Parti Québécois | Considérable | Les régions | L’entreprise publique, les entreprises moyennes, les coopératives | Considérable | 41% |
| Parti Libéral du Québec | Moyen | Les grands centres | Les grandes sociétés industrielles | Limité | 34% |
| Union Nationale | Minimum  | Non spécifié | Les petites et moyennes entreprises | Limité | 18% |

[148]

Les différences sont également très marquées dans le domaine social. Le Parti Québécois soutient des positions favorables aux organisations de défense des intérêts des travailleurs salariés, alors que les autres partis préconisent une réglementation restreignant les activités et possibilités d’action de ces organisations. Le Parti Québécois propose une action de l’État en faveur d’une plus grande égalité non seulement de chances mais aussi de situation dans le secteur de la santé, de l’éducation et des services sociaux ; les autres partis politiques souscrivent aussi à l’idéal d’égalité, mais ils ne préconisent pas le recours aux interventions gouvernementales pour atteindre cet idéal.

Les différences, enfin, sont majeures entre le Parti Québécois et les autres partis politiques sur des points comme la législation linguistique, la réglementation des campagnes électorales et, bien sûr, l’identification nationale.

Devant les différences relevées au point de vue de la composition des catégories dominantes dans les divers partis, et devant les différences relevées du point de vue des objectifs législatifs définis par les divers partis, il est évident que l’opposition entre les partis déborde les questions de langue et le dilemme de l’identification nationale. Le Parti Québécois, selon mon hypothèse, est l’instrument d’une catégorie sociale nouvelle au Québec, une catégorie dont l’importance réelle n’a cessé de croître depuis une vingtaine d’années, une catégorie dont les conceptions de la société sont une contestation des idéologies traditionnelles.

Le contentieux est majeur dans tous les secteurs qui touchent le contrôle de la production et de la distribution des biens et des services sur le territoire du Québec. C’est-à-dire sur l’économie. Les membres dirigeants du Parti Québécois souhaitent que ce contrôle appartienne aux « gens d’ici », travailleurs et consommateurs. Ils croient que la maîtrise des Québécois sur la production et la distribution des biens et services produits ou consommés sur le territoire du Québec apporterait aux Québécois des bénéfices considérables, un niveau de vie plus élevé, une sécurité plus grande. Ils croient enfin qu’il est matériellement [149] possible d’acquérir une maîtrise croissante sur l’économie, et que les Québécois ont toutes les capacités voulues pour exercer efficacement ce contrôle de leur propre économie. Les bénéfices à long terme, selon les dirigeants du Parti Québécois, justifient amplement les sacrifices à consentir dans le court terme.

Ces options semblent la contradiction même des intérêts des détenteurs actuels du pouvoir économique au Québec. L’affrontement est majeur, fondamental.

Les dirigeants du Parti Québécois sont convaincus que les intérêts qu’ils défendent sont ceux des travailleurs, ceux du monde ordinaire. Mais c’est aussi la conviction des détenteurs et des administrateurs des grands capitaux privés, qui « donnent des jobs ». Cependant, à la différence des détenteurs et administrateurs des grands capitaux privés, les dirigeants du Parti Québécois croient que les décisions économiques doivent être prises en fonction de l’ensemble de la société et non pas seulement en fonction des intérêts particuliers de chaque entreprise. De ce point de vue, croient-ils, les travailleurs du Québec ont plus à gagner d’un appui au Parti Québécois que d’un appui aux partis politiques qui acceptent la domination des détenteurs et administrateurs des grands capitaux privés.

Il ne s’agit pas pourtant, du point de vue des dirigeants du Parti Québécois, de remplacer le système économique actuel par un autre système ; il s’agit simplement, au contraire, de concentrer les moyens collectifs qui existent déjà afin de les mettre au service des intérêts du monde ordinaire du Québec. Mais même cela, c’est trop, du point de vue des détenteurs et administrateurs de grands capitaux privés. Le Parti Québécois n’est pas un parti “socialiste” — et d’autres que nous l’ont dit avant aujourd’hui,— pourtant il défend des intérêts qui mettent en cause, non seulement l’autorité du gouvernement central du Canada, mais aussi et surtout l’autorité et l’autonomie des détenteurs actuels du pouvoir économique au Québec. De ce point de vue, au-delà des aspects constitutionnels et linguistiques du contentieux Ottawa-Québec, les affrontements exprimés depuis l’accession au [150] pouvoir du Parti Québécois ont toutes les caractéristiques des plus sérieux affrontements qu’ait connus l’Amérique depuis les trente dernières années.

En effet, dans la conjoncture actuelle, c’est forcé, les détenteurs et administrateurs des grands capitaux vont se tourner vers Ottawa afin d’y trouver les appuis dont ils ont besoin et le gouvernement fédéral ne pourra pas les leur refuser, car en échange ils lui apporteront un appui dont il a lui-même besoin.

Ainsi, les affrontements entre Ottawa et Québec, qui jusqu’en 1976 avaient porté sur des enjeux particuliers, constituent maintenant le prélude à des modifications fondamentales dans la société québécoise. Selon moi, et c’est l’hypothèse que je vous soumets en terme de conclusion, le conflit constitutionnel et linguistique est déjà en voie de se transformer en un conflit économique majeur.

La question fondamentale n’est ni « juridique », ni « linguistique » : elle est économique. Il s’agit de savoir si le développement économique du Québec se fera ou non ? Et, s’il se fait, il s’agit de savoir d’une part qui en aura l’initiative et le bénéfice, et, d’autre part, dans quel sens il s’effectuera ?

De l’avis des dirigeants du Parti Québécois, si le gouvernement du Québec ne devient pas un « vrai » gouvernement, le développement économique du Québec ne se fera pas.

[150]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Quatrième partie**

IV.2

“Le jeu de “GO”
et les relations Québec-Canada.”

Daniel LATOUCHE

[Retour à la table des matières](#tdm)

Il faut vraiment se creuser la tête pour trouver quelque chose de radicalement différent dans les relations Québec-Ottawa depuis le 15 novembre 1976. En fait la principale caractéristique de ces relations c’est qu’elles ressemblent à s’y méprendre au type de relations auxquelles nous sommes habitués depuis quinze ans. Rien de très surprenant si l’on songe que les principaux acteurs, Pierre Trudeau, Marc Lalonde, Claude Morin et René Lévesque [151] s’affrontent déjà dans cette même compétition depuis une décennie, seules les dimensions de la patinoire ont changé. Certes, on peut maintenant supposer que chaque gouvernement, le fédéral, les provinces et celui du Québec, après de multiples hésitations, s’est finalement donné une stratégie et un plan de bataille fort précis. Chaque geste de l’adversaire est donc analysé et disséqué comme s’il occupait une place bien précise dans la stratégie adverse. Du côté fédéral la Québécologie semble être devenue une industrie fort prospère avec le groupe Tellier, la commission Pépin-Robarts, le bureau du Premier Ministre, la direction des relations fédérales-provinciales du Conseil Privé auquel on doit maintenant ajouter le nouveau ministre des relations fédérales-provinciales. Sans être dans le secret des dieux — et les dieux sont fort nombreux — on peut supposer que tous ces “spécialistes” passent une grande partie de leur temps à s’espionner mutuellement, à s’envoyer des mémos et à se plaindre des conflits de juridiction. Il aurait pourtant été beaucoup plus simple de carrément créer un Secrétariat aux affaires québécoises, comme c’est le cas en Grande-Bretagne pour ce qui est de l’Ecosse. Mais à Ottawa, habitués comme on l’est à diviser pour régner, il aurait été difficile d’agir autrement. Il s’agit pour Ottawa d’éviter à tout prix de donner l’impression que le gouvernement fédéral ne bouge pas ou qu’il ne réagit qu’à la dimension québécoise du problème. Le résultat de cette double préoccupation est assez paradoxal : d’un côté on ne cesse d’affirmer que le gouvernement péquiste — dans la mesure du possible on essaie d’éviter l’expression sans doute jugée trop diplomatique de « gouvernement québécois » — est l’une des causes de tous les malheurs qui affligent le Canada par les temps qui courent : inflation, baisse du dollar, chômage, chute des investissements, et de l’autre on se refuse de discuter en tête-à-tête avec ce gouvernement sous prétexte qu’il ne faut pas accorder un statut particulier à ce gouvernement au détriment des neuf autres. D’un côté on isole le Québec, on le singularise lorsqu’il s’agit de diagnostiquer la source du *problème,* mais de l’autre on choisit de le mettre au même rang que les autres lorsque vient le temps de parler de *solutions.*

[152]

Du côté québécois, même s’il ne faut pas exagérer le caractère « planifié » de la démarche gouvernementale, on peut quand même identifier les principales prémices qui sous-tendent cette démarche. Nous discuterons ensuite de la façon dont celle-ci a pu s’organiser depuis le 15 novembre.

La vision du Canada et des Canadiens

Même si elle a eu par le passé des contacts fréquents avec le Canada-anglais, l’équipe gouvernementale actuelle possède une vision passablement stéréotypée du Canada-anglais, partageant en cela la vision de la majorité des Québécois. Cette vision, il ne faut pas s’en surprendre, est l’antithèse de cet autre stéréotype, celui du Canadien-français. Alors que ce dernier était, et l’est encore dans une bonne mesure, perçu comme un être émotif, instable, généreux, idéaliste, sans grand sens des affaires, individualiste, bon vivant, attachant ; le Canadien-anglais demeure perçu comme un être froid, calculateur, matérialiste, né pour les affaires, préoccupé par son travail, bref, un individu « incolore, inodore et sans saveur », mais avec lequel il sera possible de s’entendre, le moment venu. Car s’il est une certitude, parmi tant d’autres, (on ne peut reprocher à ce gouvernement de manquer de confiance en lui-même), fort répandue parmi les membres de l’équipe gouvernementale c’est celle de l’inévitabilité d’une entente quelconque avec le Canada-anglais. Une fois le référendum gagné, une fois connu le contenu de l’option souveraineté-association, il ne fait aucun doute que le Canada-anglais va accepter la négociation.

1. Ils n’auront pas le choix : refuser de négocier équivaudrait à un refus de voir la réalité en face.

2. Ils auront tout avantage à négocier puisque c’est de la survie économique et politique du Canada qui en dépend.

3. Le sens pratique des Canadiens-anglais fera en sorte qu’ils comprendront, une fois les esprits calmés, qu’ils n’ont pas le choix mais qu’ils ont avantage à s’asseoir à la table de négociation.

[153]

L’imperméabilité et la circularité de ce raisonnement pourront étonner. Rien semble-t-il ne peut ébranler cette vision. Chaque réaction émotive, chaque charge à fond de train, chaque « jamais » est interprété comme une réaction temporaire quand elle n’est pas perçue comme une manœuvre déguisée ou même une tactique de négociation. On flaire le piège, le calcul politique d’hommes rationnels pour lesquels il est actuellement avantageux de faire semblant de refuser toute ouverture. On demeure convaincu que lorsque le projet péquiste de souveraineté-association sera déposé, le masque tombera. Qu’une telle vision, si réconfortante par sa capacité de tout expliquer soit encore prépondérante après un an d’exercice du pouvoir constitue sans aucun doute l’échec majeur de l’actuel gouvernement. On voit mal comment elle pourrait être modifiée. Quel dynamisme pourra venir contrecarrer cet enracinement dans une certitude tranquille ?

Parallèlement à cette vision stéréotypée des Canadiens-anglais on retrouve cette autre certitude, beaucoup mieux ancrée dans la réalité celle-là, à savoir qu’il existe, même si ce n’est qu’à un niveau embryonnaire, une identité nationale canadienne-anglaise. Cette entité est actuellement à se donner une nouvelle vision géographique qui pourrait exclure de la portée le Québec. À ce titre la décision de M. Trudeau de ne pas intervenir légalement en faveur de la communauté anglophone québécoise et son « conseil » à cette communauté d’engager la bataille électoralement constitue sans doute le premier pas dans une reconnaissance, toute psychologique il faut bien le dire, que si les lois canadiennes continuent toujours de s’appliquer au Québec, le fait que cette Province se soit mise en attente ou en état de souveraineté modifie considérablement les modes d’application de ces lois. Cette décision de M. Trudeau, dont le sens n’a pas échappé à la communauté anglophone québécoise pas plus qu’à M. Lévesque qui au même moment entreprenait une politique de présence auprès de cette communauté (discours dans Taillon) constitue en fait la première brisure sérieuse dans l’espace politique canadien depuis l’adoption d’un régime des rentes qui soit québécois [154] et non canadien. Dans ce dernier cas comme dans celui de l’« *opting-out*», il s’agissait de brisures purement administratives qui laissaient intacts les principes. Cette fois il n’en va plus de même.

Si le gouvernement québécois est convaincu de l’existence d’une identité politique canadienne-anglaise, on ne semble guère préoccupé du fait que cette identité toute embryonnaire qu’elle soit n’a pas d’assise géo-politique bien précise. On semble convaincu que par un procédé qui tient davantage de la magie que de la dynamique politique, il y aura éventuellement concordance entre cette identité nationale et une éventuelle entité politique correspondante. Pour que le projet de souveraineté-association ait une chance de voir le jour il faut évidemment que le Québec acquière sa souveraineté ou du moins ait la possibilité de le faire, mais il faut aussi que « l’autre partie » ait non seulement des intérêts et une identité nationale, mais aussi une assise politique qui y corresponde, bref il faut que le Canada-anglais acquière lui aussi sa souveraineté. Tant que le Parti Québécois continuera de confondre le Canada fédéral avec le Canada-anglais, il ne pourra y avoir de progrès vers une éventuelle association qu’elle soit économique ou davantage. Il faut être deux pour divorcer et se re-marier. À dix, le processus est quelque peu plus complexe.

On se préoccupe peu, et c’est peut-être normal, compte tenu des priorités actuelles, dans ce gouvernement du sort du Canada-anglais. Certes on hausse les épaules, et avec raison, lorsqu’on affirme sur le ton de l’évidence que sans le Québec le Canada est condamné à une balkanisation. On refuse de croire à une telle éventualité. Pourtant la préoccupation s’arrête là. Sous le couvert de la non-interférence dans les affaires du futur-voisin, on choisit l’indifférence sans se rendre compte que cette idée du futur voisin, toute importante qu’elle soit au projet péquiste, risque de demeurer une idée si rien ne vient la concrétiser. Le gouvernement de M. Lévesque pourtant si attaché à suivre les moindres gestes et paroles (celles-ci étant beaucoup plus nombreuses que ceux-là) du gouvernement fédéral à l’endroit du [155] Québec, ne s’est pas encore préoccupé de ce que les leaders politiques canadiens tant à Ottawa que dans les provinces, disaient ou ne disaient pas du Canada-anglais et des Canadiens-anglais. Malgré la victoire du 15 novembre, et peut-être à cause de celle-ci, on voudrait régler ses vieux comptes avec les ministres canadiens-français en place à Ottawa. On ne s’intéresse guère aux autres ministres. Par la suite on est tout surpris quand les premiers ministres « Canadians » ne réagissent pas tel que prévu aux initiatives québécoises (St. Andrews). Il faut dire que dans ce petit jeu M. Trudeau a été particulièrement habile en envoyant aux premières lignes les Lalonde, Chrétien et Ouellet, contribuant ainsi à créer l’impression qu’il s’agit d’une querelle de famille entre canadiens-français, querelle d’où est exclue une participation active du Canada-anglais. Que le gouvernement péquiste laisse accréditer cette thèse constitue sûrement une deuxième erreur importante. Il lui faut apprendre tout de suite, et les autres Canadiens aussi, à se passer du gouvernement fédéral et surtout des ministres canadiens-français. Si on ne peut le faire au niveau de la discussion, comment pourra-t-on y arriver lorsque viendra le temps de discuter de réforme constitutionnelle ou de souveraineté-association.

À cette vision étriquée des Canadiens-anglais, à cette indifférence au Canada-anglais, il faut encore ajouter pour caractériser la démarche péquiste une incapacité de donner un contenu ou même un sens au lien canadien que l’actuel gouvernement voudrait bien pouvoir conserver même après la souveraineté. Lentement encore une fois on laisse s’accréditer l’idée qu’un Québec souverain n’est intéressé qu’à la dimension économique de l’Association. À cause de cette vision stéréotypée à laquelle nous faisions allusion au début, et qui voit dans les Canadiens anglais une nation de comptables et de MBA, on est probablement convaincu qu’il n’y a de l’intérêt dans le reste du Canada que pour des questions de gros sous. On sous-estime ainsi l’attachement profond, et tout aussi non-rationnel que celui des Québécois, des Canadiens-anglais à leur pays. Une telle attitude laisse le champ libre à certains adversaires de la thèse souveraineté-association [156] pour décrire les souverainistes québécois comme d’éternels indécis qui « ont peur » de faire l’indépendance mais qui voudraient plutôt continuer à profiter de la force économique du Canada (sic) comme d’une sorte de police d’assurance « au cas où ».

Il est certain que pour plusieurs militants et leaders péquistes il serait probablement préférable que le Canada n’existe tout simplement pas. Dans un tel cas, on choisit de voir le Canada comme un parmi les quelques 140 autres pays avec lequel un Québec souverain aura des relations. Je ne crois pas qu’une telle vision soit partagée par la majorité des souverainistes québécois. Elle ne l’est certainement pas par ceux qui pourraient être convaincus de voter oui au référendum. Pourtant on doit constater que MM. Lévesque, Morin, Parizeau et Tremblay, pour ne mentionner que ceux-là, n’ont pas réussi à articuler leur vision d’une « connexion » canadienne. Le fédéralisme et le Canada ne sont pas la même chose et ne devraient pas être confondus. Keith Epicer (*The Gazette,* 26 octobre 1977) a raison de déplorer cette supériorité morale et cette condescendance si souvent adoptées par les dirigeants québécois dans leurs relations avec le reste du Canada. Elle rappelle l’époque encore proche des bonnes vieilles blagues sur les « joies » d’un weekend à Toronto. Ce temps est pourtant bel et bien révolu. Toronto, ce n’est pas seulement les conférences du *Financial Post.*

Certes il pourrait apparaître « dangereux » pour M. Lévesque d’exprimer publiquement son admiration ou sa préoccupation pour le Canada. De telles déclarations d’affection, surtout de la part de quelqu’un qui suscite déjà passablement de soupçons précisément parce qu’il est trop « *likable*», sont nécessairement risquées. Mais le premier ministre québécois a déjà fourni suffisamment de gages quant à son honnêteté et à sa volonté souverainiste pour qu’on le prenne à son mot. Seule une série de gestes de cette nature pourra arriver à contrer cette image d’une équipe gouvernementale bourrée d’hommes et de femmes d’un tel talent qu’ils se doivent d’être machiavéliques. À l’extérieur du Québec, l’équipe péquiste, même après un an de pouvoir est [157] toujours perçue comme ne faisant jamais d’erreurs, capable de prévoir toutes les situations et bénéficiant encore d’un large appui populaire. À lui seul ce dernier point est considéré quelque peu comme un mystère. Cela tient à la vision qu’on continue de se faire du 15 novembre.

Pour un bon nombre, la majorité peut-être, l’événement était inattendu, en dehors de l’univers des possibles électoraux. Il n’a pu survenir, continue-t-on de croire, qu’à la suite d’un concours de circonstances et d’une manœuvre habile de la part d’un Parti Québécois qui aurait réussi à cacher son option indépendantiste à des électeurs quelque peu naïfs. La promesse d’un « bon gouvernement » est interprétée par ceux-ci comme incompatible avec l’option souverainiste. Comme s’il y avait nécessairement contradiction entre les deux. [[61]](#footnote-61) II y a donc nécessairement abus de pouvoir et usurpation de mandat. Que les québécois qui maintenant ont dû se rendre compte de la manœuvre continuent d’accorder leur confiance, ni plus mais ni moins non plus que le 15 novembre, à un tel gouvernement témoignerait ainsi à la fois de l’habileté de cette équipe et de la crédulité de cette population qu’il faut maintenant carrément envisager de protéger contre elle-même et de sauver malgré elle. C’est en ces termes que le contre-référendum de M. Trudeau a été présenté et accueilli par de nombreux médias anglophones. Une telle vision d’ailleurs est conforme à la propre interprétation du premier ministre canadien qui n’a jamais cru que les Canadiens-français pouvaient faire bon ménage avec la démocratie tant étaient nombreux les “obstacles”, comme ils aiment bien les appeler, qu’ils se sont eux-mêmes mis dans leur chemin [[62]](#footnote-62).

[158]

Pour d’autres Canadiens-anglais, tout aussi surpris que les précédents le soir du 15 novembre, on s’est résigné à expliquer l’élection d’un gouvernement péquiste comme la suite logique d’un processus probablement irréversible qui a nom nationalisme ; processus mystérieux où le temps, l’espace, la conscience et l’inconscient collectif s’entremêlent dans un tout indéchiffrable et très proche de ce romantisme politique allemand à la *Schiller.* Il n’y a rien à faire, semble-t-on croire, contre cette irruption dans le domaine du politique des sentiments et des états d’âme. L’utilisation fréquente dans le discours souverainiste de concepts tels l’Histoire, le Passé, le Destin, les Injustices, la Peur, ne fait que confirmer une telle vision.

Mais que l’on considère le 15 novembre comme un accident électoral ou comme inscrit dans un développement inexorable, le résultat est le même : il s’agit là d’un événement mystérieux qui ne peut que témoigner de la force du PQ capable ainsi d’apprivoiser et de tirer un profit électoral de cette force mystérieuse qu’est le nationalisme. Après tout ce n’est pas n’importe qui qui peut faire appel à l’inexplicable et canaliser l’irréversible.

[159]

Depuis un an les membres du gouvernement québécois, avec ce mélange d’humilité et d’arrogance qui leur est propre, ne manquent jamais une occasion de confirmer une telle image de possession tranquille de l’Histoire, surtout lorsqu’il s’agit de prononcer un discours devant un auditoire canadien. On en sort convaincu que leur arrivée et leur maintien au pouvoir tiennent presque de la magie et de leur capacité de dialoguer avec des forces inconnues. Bref, ils « sauraient des Choses » ignorées du reste des mortels canadiens. Il faut dire que le contraste entre le gouvernement québécois et celui des autres provinces, y compris l’Ontario, est frappant. Dans un cas il s’agit encore de gouvernements dont l’envergure ne dépasse pas celle de grosses administrations municipales et de l’autre d’un gouvernement dont la dimension et la vision atteignent presque déjà celles de gouvernements nationaux. Déjà, avant le 15 novembre, le Québec n’était plus tout à fait à sa place à côté de gouvernements comme ceux de l’Ile-du-Prince-Edouard ou du Nouveau-Brunswick. Il ne s’agit pas ici de concéder au Québec une quelconque supériorité mais plus simplement de constater une différence d’envergure que l’arrivée de l’équipe péquiste n’a fait qu’accélérer. Dans le cas des autres premiers ministres provinciaux le processus de sélection et de socialisation est en tout point semblable à celui de la moyenne des gouverneurs américains. Malheureusement ces mêmes premiers ministres ont des pouvoirs et des responsabilités qui dépassent largement celles de leurs homologues américains.

Si elle est au fait de cette différence de nature, l’équipe péquiste ne semble pas par contre, vouloir en tenir compte. Comment expliquer autrement le fiasco de Saint Andrews. Quelle qu’ait été la formulation ou les intentions derrière la proposition québécoise, celle-ci ne pouvait être reçue qu’avec la conviction qu’elle cachait nécessairement un piège. Le P.Q. en a-t-il tenu compte dans l’élaboration et la présentation de sa proposition ? Comment le Parti Québécois qui a toujours fait de l’irréversible, de l’étapisme et d’une démarche planifiée sa marque de commerce, pouvait-il croire que sa proposition concernant des accords de coopération ne serait pas jugée comme faisant partie [160] d’une stratégie établie longtemps à l’avance ? Dans ce domaine comme dans bien d’autres le P.Q. est victime de son haut degré de sophistication et de son goût bien connu pour la planification et les priorités.

Il s’en est fallu de peu pour qu’à Saint-Andrews les premiers ministres anglophones donnent un accord de principe à la proposition québécoise. Ceux qui étaient présents aux discussions affirment qu’on en est venu à un cheveu d’un accord mais qu’à la dernière minute les premiers ministres anglophones n’ont pu accepter le fait qu’ils étaient sur le point de tomber d’accord avec une idée émanant d’un gouvernement séparatiste. M. Trudeau n’a même pas eu besoin de tordre des bras pour y arriver. Le réflexe d’un recul devant un abîme politique s’est opéré tout seul. Pourtant tout était favorable à une décision positive de la part des premiers ministres : 1) le domaine choisi, celui de l’éducation, est entièrement de juridiction provinciale ; il a même sur ce plan une valeur quasi-mythique. C’est toujours à l’éducation que l’on se réfère lorsque l’on pense aux droits des provinces. La proposition péquiste était donc en terrain acceptable, conforme à l’idée fédérale et non au projet souverainiste ; 2) le terrain lui-même était favorable puisqu’il s’agissait de la réunion annuelle, presque routinière maintenant, des premiers ministres provinciaux, en territoire canadien et où le Québec n’était que l’un parmi dix participants ; 3) suite aux débats ayant entouré l’adoption de la loi 101 et de l’échec de la « trouvaille du siècle » le gouvernement péquiste pouvait apparaître en position de faiblesse plutôt que de force ; 4) le ton et les modalités de la proposition québécoise étaient formulés de façon fort modérée. Pas plus dans la lettre de M. Lévesque que dans les explications subséquentes de M. Morin, n’était-il fait mention de « précédent historique » ou de l’amorce de « nouvelles » relations entre le Québec et le Canada. Tout au plus y était-il fait référence à une solution immédiate et pratique à un problème tout aussi immédiat que pratique.

Le fait que les premiers ministres canadiens-anglais aient choisi de dire non au principe d’un accord de réciprocité mais [161] oui à d’éventuelles modalités pratiques d’application d’un tel accord plutôt que l’inverse témoigne non seulement du peu de raffinement (« sophistication ») politique des premiers ministres anglophones mais aussi de l’échec du gouvernement québécois dans la découverte d’un terrain et d’un langage permettant de contourner cet obstacle.

Si dans le sillage du 15 novembre l’accord a été impossible sur une question aussi simple et peu explosive que les droits scolaires des minorités linguistiques, on peut imaginer l’ampleur des difficultés lorsqu’il s’agira de négocier une éventuelle association économique à la suite d’un référendum gagné haut la main par l’option péquiste. À Saint-Andrews, les neufs premiers ministres ont laissé passer la chance de lier les mains d’un gouvernement péquiste pour au moins cinq ans. Pour s’en convaincre, il suffit de considérer la complexité d’une négociation entre dix partenaires négociant deux à deux et dont la composition est modifiée en moyenne à tous les six mois. Avec neuf séries de négociations simultanées (une avec chacune des neuf autres provinces canadiennes) tout l’appareil gouvernemental québécois dans les deux ministères concernés (éducation et affaires gouvernementales) aurait été monopolisé pour une période indéfinie.

Évidemment puisqu’il s’agissait d’une question d’éducation, la porte de sortie était toute tracée : « On ne discute pas sur la tête des enfants ! ». Qu’elle soit simulée ou réelle cette indignation témoigne davantage que d’une simple crainte de se faire happer dans une manœuvre péquiste, davantage aussi que d’un simple refus de la négociation avec un gouvernement péquiste, encore que cette perspective ne soit guère encourageante non plus. Plus fondamentalement il y a là un refus du politique. On croirait entendre des édiles municipaux tenir le discours habituel sur la nécessité de ne pas politiser les questions d’ordre municipal. La politique apparaît ainsi comme une sorte de « *dirty word*», une activité indigne lorsqu’il s’agit de discuter de l’avenir du pays. Une telle conception n’est d’ailleurs pas l’apanage des élites politiques canadiennes-anglaises, elle est largement présente chez tous ceux qui prônent un input direct de la population [162] dans les négociations constitutionnelles. La création de la Commission Pépin-Robarts et son mandat de consulter les Canadiens ne fait qu’alimenter cette vision. La survie du pays devient alors une question trop importante pour être laissée entre les seules mains de politiciens. Ayant ainsi perdu toute légitimité les hommes politiques canadiens-anglais sont condamnés à se taire et surtout à se méfier de toute initiative.

Le Go et les relations Québec-Canada

C’est contre une telle toile de fond qu’il faut analyser le comportement du nouveau gouvernement québécois élu le 15 novembre. En fait ce comportement ressemble à s’y méprendre à celui que l’on retrouve dans le jeu japonais du GO. Le principe fondamental de ce jeu, du moins pour sa première partie, est de conserver à tout moment l’initiative, le « sente ». Contrairement aux échecs il n’y a pas d’« ouvertures » au GO, seulement une longue phase appelée « Début de partie » durant laquelle les deux joueurs concentrent toute leur attention à poser ici et là sur le jeu, et ce à tour de rôle, des pièces à partir desquelles ils essaieront lentement de construire des territoires. L’objectif final est de contrôler l’espace politique et non pas de tuer des pions adverses ou de capturer un personnage central (le roi). Durant cette première phase conserver le « sente » est l’objectif fondamental. Depuis le 15 novembre cela semble aussi avoir été la seule préoccupation du gouvernement québécois dans ses relations avec le reste du Canada (soit le gouvernement fédéral soit le Canada-anglais). Le contrôle de l’initiative a été élevé en objectif politique pour le court et le moyen terme. Cette volonté de conserver l’initiative à tout prix s’exprime de plusieurs façons.

1. ne pas réagir ou ne pas ignorer *automatiquement* les provocations fédérales. L’aspect non-automatique et non prévisible de la réaction québécoise est ici fondamental ;

2. ne pas non plus tenter systématiquement de provoquer le gouvernement fédéral ;

[163]

3. éviter à tout prix de se laisser entraîner dans les marais des négociations constitutionnelles multilatérales ;

4. choisir le moment et la façon dont seront dévoilés les dossiers québécois sur le fédéralisme canadien et la souveraineté-association ;

5. ne pas fermer irrémédiablement la porte à toute négociation si des conditions et un cadre acceptable de discussion pouvaient être trouvés (c’est le « *Make us an offer which we can’t refuse*» de Lévesque).

6. conserver jusqu’au dernier instant la prérogative de la formule et du moment du référendum.

Mais « conserver l’initiative à tout prix », pourquoi faire ? Serait-on tentés de demander. À un moment ou l’autre il faudra bien se résigner à passer du « début de partie » au « milieu de partie ». Même au GO une telle progression est inévitable. Conserver l’initiative pour le simple plaisir de conserver l’initiative ne doit pas devenir un objectif en soi. Certes cela peut être un objectif tentant et surtout très facile à réaliser quand on peut profiter à la fois du choc psychologique du 15 novembre et des complexités du système politique canadien. Mais l’initiative conservée trop longtemps peut devenir un boulet dont on n’arrive plus à se défaire : « trop d’une bonne chose n’est pas souhaitable ». Un jour ou l’autre il faut bien ouvrir son jeu et à partir de cet instant l’important ne réside pas tellement dans le fait qu’on a pu le faire au moment de son choix mais plutôt dans les cartes que l’on a en main.

Malgré toutes les images qui circulent à ce sujet la stratégie péquiste (peut-on encore parler de stratégie dans un tel cas) depuis le 15 novembre n’a guère été plus loin que de vouloir conserver l’initiative. Cet objectif a été facilement rencontré, à un point tel qu’il est devenu contre-productif puisqu’il ne fait que renforcer l’image d’un gouvernement trop « fort » pour qu’on puisse avoir confiance en lui. On ne négocie pas avec quelqu’un que l’on croit invulnérable, on attend que le « ciel lui tombe sur la tête ».

Analogiquement [[63]](#footnote-63) on peut concevoir l’actuelle situation canadienne comme un jeu à trois personnes où les relations entre chaque paire d’acteurs peuvent être de nature conflictuelles (<—>) ou coopératives (>—<)



Jusqu’à présent la situation canadienne a été dominée presque exclusivement par l’une de ces six relations : la relation conflictuelle Ottawa-Québec avec en mode mineur la relation coopérative Québec — les provinces, qui à Saint-Andrews tout au moins est devenue une relation conflictuelle.

Mais ce ne sont pas là les seules relations possibles. Ainsi on assiste peut-être à l’apparition d’une relation coopérative Québec-Ottawa sur ce terrain neutre par excellence qu’est la relance économique. Pour le gouvernement du Parti Québécois une telle coopération devrait devenir un élément essentiel de sa stratégie, plus important que celui de vouloir conserver l’initiative.

1. Le gouvernement québécois démontre par là qu’il a l’ouverture d’esprit et les reins politiques assez solides pour non seulement s’opposer au gouvernement fédéral, ce qui au demeurant est assez facile puisque tous les autres gouvernements provinciaux et les anciens gouvernements québécois l’on fait à un moment ou l’autre, mais aussi pour collaborer avec lui.

2. Il y a là un premier pas vers une reconnaissance, importante pour le Québec, que le bilatéralisme et non le multilatéralisme constitue la voie de la solution pour sortir de la crise canadienne.

3. En choisissant le terrain de l’économique pour initier une telle collaboration avec Ottawa le gouvernement péquiste choisit un terrain où les responsabilités législatives sont à peu près également partagées de même que les compétences (devant [165] cet échec si flagrant de ces économistes qui nous gouvernent peut-être faudra-t-il parler plutôt d'un partage à peu près égal des incompétences économiques).

4. Cette collaboration permet de désamorcer la critique tout azimut qui veut que le PQ se désintéresse de l’économie au profit du culturel, qu’il est incompétent en la matière ou qu’il souhaite même une politique du pire afin de pouvoir en refiler le blâme à Ottawa.

5. Cette collaboration ne constitue pas seulement un premier pas vers la reconnaissance d’un certain bilatéralisme mais aussi un premier pas vers la discussion de la future association économique.

6. En montrant sa préoccupation pour l’économie le Québec indique non seulement qu’il ne se désintéresse pas du sort de l’économie canadienne mais qu’il entend lui aussi participer, à l’instar des autres gouvernements du monde occidental à la recherche d’une solution au marasme économique. En choisissant de s’associer plutôt que de se dissocier de la responsabilité pour la crise économique le gouvernement québécois neutralise du même coup les accusations de sectarisme et de provincialisme.

7. La mise en œuvre d’une politique de collaboration aussi fragile et éphémère qu’elle soit entre Québec et Ottawa constitue un avertissement sévère à l’égard des autres provinces. Celles-ci ne doivent pas assumer que le Québec est un allié naturel et qu’Ottawa et Québec sont condamnés à s’opposer.

Il ne faudrait pas surestimer l’importance de ce dernier point pour le Québec. Dans un jeu à trois acteurs chacun des acteurs voudra empêcher à tout prix qu’une coalition permanente s’établisse entre les deux acteurs. À cette fin une politique de fin-de-non-recevoir et une opposition systématique à l’un de ces acteurs constitue le meilleur chemin de l’échec. Ottawa constitue le seul moyen de pression du Québec dans ses relations avec les autres provinces. Seule Ottawa peut faire accepter à l’Île-du-Prince-Edouard que le Québec jouisse éventuellement d’une certaine forme d’égalité politique que ce soit à l’intérieur d’un fédéralisme renouvelé ou dans celui d’une Association Canada-Québec. [166] Pour des raisons identiques, le Québec ne doit pas devenir l’allié automatique des autres provinces dans leurs querelles avec le gouvernement central. Le Québec n’aurait rien à y gagner mais de plus redeviendrait alors une parmi dix provinces toutes aussi mécontentes les unes que les autres. Faut-il préciser qu’il est à l’avantage du gouvernement fédéral de maintenir ainsi le Québec dans le bloc de ses enfants malheureux. Paradoxalement on en vient donc à la situation où le Québec doit tenter de se démarquer des « malheurs » des autres provinces et d’imposer son désir de collaboration à Ottawa.

C’est là que se trouve le vrai test de la force politique réelle du gouvernement québécois. Non pas dans sa capacité de conserver l’initiative ou de « s’engueuler » avec le gouvernement central mais dans sa capacité d’imposer à ce dernier une volonté de collaborer d’égal à égal. Ce ne sera pas facile.

[166]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Quatrième partie**

IV.3

“Une crise insoluble ?”

Kenneth McROBERTS

[Retour à la table des matières](#tdm)

Peu d’entre nous seraient en désaccord avec la description que le professeur Latouche fait du comportement du gouvernement du Québec dans ses relations intergouvernementales. Il est vrai que le Québec a en effet agi tout comme si ce qui comptait le plus était de garder l’initiative, d’apparaître fort et dominant, de définir les sujets lors des débats, de mettre le gouvernement fédéral dans l’embarras et de le tenir sur la défensive. Il est vrai que le gouvernement du Québec ne semble pas avoir l’intention de passer à l’étape suivante et d’engager Ottawa ou les gouvernements provinciaux dans une négociation ou même une discussion sérieuse et globale.

Quoique cette description du comportement du gouvernement du Québec sonne vrai, l’explication que nous donne le professeur Latouche soulève quelques questions. Si l’on comprend bien le texte du professeur Latouche, l’explication qu’il donne est [167] rattachée à la conception particulière que le leadership du Parti Québécois se fait du Canada anglais. Mais est-il possible de savoir de façon certaine comment le leadership du Parti Québécois voit le Canada anglais ? Peut-être faudrait-il songer aussi à d’autres bases d’explication. Plus précisément, il pourrait être important d’interpréter le comportement du gouvernement du Québec également en termes d’une stratégie destinée à remporter un référendum. Il n’y a peut être pas en pratique de conflit entre ces deux explications du comportement du gouvernement québécois, c’est-à-dire entre l’impact des perceptions du Canada anglais et l’impact des stratégies pour gagner le référendum.

Il se pourrait que l’un des facteurs vienne simplement renforcer l’autre.

Le professeur Latouche a probablement raison lorsqu’il dit que le leadership du Parti québécois est relativement indifférent au reste du Canada. Certains observateurs en dehors du Québec n’ont souvent pas saisi jusqu’à quel point le mouvement indépendantiste est une réaction face aux conditions intérieures du Québec plutôt qu’une réaction concernant la place des Québécois ou des francophones en général au Canada dans son ensemble. Mais l’on doit sérieusement se demander $i les chefs du Parti québécois peuvent maintenir une telle indifférence à l’heure actuelle. Ils sont au pouvoir depuis une année déjà et, selon eux, le mouvement du Québec vers la souveraineté est déjà commencé. Par contre, la projection d’une telle indifférence pourrait être un élément important dans la stratégie pour gagner le référendum. De cette façon, il serait moins probable que le débat soit centré sur la rentabilité d’une nouvelle association avec le reste du Canada.

Dans la même optique, l’on peut se demander si le leadership du PQ peut vraiment continuer à croire aux mythes au sujet du Canada anglais tels que décrits par Latouche. La vague des mouvements en faveur de l’unité nationale à travers le Canada anglais a durement démontré qu’il y a un attachement profond au Canada tel que constitué à l’heure actuelle. Même l’observateur le moins intéressé par le Canada anglais ne peut pas [168] ne pas se rendre compte qu’il y a des différences économiques et régionales profondes qui divisent le Canada anglais et qui laissent entendre que le Canada anglais pourrait manquer la cohésion géo-politique nécessaire pour constituer une seule entité à l’intérieur d’un arrangement souveraineté-association à deux parties. Donc, rien n’est certain au sujet de la réaction éventuelle du Canada anglais face à la souveraineté du Québec. Il se peut d’une part que le Parti québécois ne saisisse tout simplement pas cette incertitude. Mais il est possible également que les déclarations du leadership péquiste à l’effet que la réaction canadienne-anglaise à la souveraineté-association serait finalement positive soient motivées par le besoin de convaincre la population québécoise que la souveraineté-association est viable.

Le fait que le gouvernement du Québec ait l’intention de tenir un référendum sur l’indépendance peut aussi expliquer, au moins en partie, pourquoi le gouvernement du Québec n’a pas tenté d’entamer de négociations sérieuses sur la distribution globale des pouvoirs. Puisqu’un référendum gagné pourrait grandement augmenter le “pouvoir de marchandage” du Québec dans une telle négociation, il y a peu de raison d’engager des négociations avant le référendum. Par ailleurs, si « l’indépendance » recherchée par le Parti québécois constitue la création d’un État entièrement souverain avec une association économique, comme le suggère clairement le programme du PQ, il n’y a pas à ce moment de terrain d’entente entre le Québec et le reste du Canada qui permettrait une négociation sérieuse et complète. Ce n’est qu’après avoir tout d’abord obtenu un mandat pour l’indépendance que le gouvernement du Québec peut espérer s’engager dans une négociation sérieuse avec le reste du Canada au sujet de son option.

Les suggestions du professeur Latouche au sujet de la possibilité d’une collaboration entre Québec et Ottawa dans des politiques *particulières* sont intéressantes. De récents événements ont confirmé ses spéculations au sujet des bases pour une collaboration entre les deux gouvernements en matière de politique économique. Mais je mettrais sa suggestion en doute, au moins [169] dans le contexte actuel, à savoir qu’une telle collaboration pourrait induire Ottawa à accepter et à promouvoir un changement radical dans la distribution des pouvoirs. Plus précisément, je ne vois pas comment Ottawa pourrait être amené à faire accepter aux autres provinces l’égalité politique du Québec dans une association Québec-Canada. Si le Québec se trouve des alliés, ce ne sera pas à Ottawa mais bien plutôt parmi les gouvernements provinciaux comme l’Alberta et l’Ontario. Malgré tout, l’expérience de St. Andrews révèle que le développement d’alliances avec les autres gouvernements provinciaux est plus que jamais une entreprise longue et incertaine. Comme Latouche l’a très bien démontré, il y avait des conditions très favorables à un accord entre le Québec et les autres provinces. Mais le fait que le gouvernement du Québec s’est engagé à faire l’indépendance a tellement traumatisé les gouvernements provinciaux qu’ils ont tout de suite rejeté le projet des accords en matière d’éducation. Ils n’ont pas pu voir que les accords auraient pu être présentés aux Québécois comme preuve que leurs besoins peuvent être satisfaits même dans le système fédéral actuel. Mais l’on peut difficilement s’attendre à ce que les gouvernements provinciaux du Canada anglais fassent preuve d’une telle imagination étant donné l’exemple présenté par Ottawa.

Etant convaincu que l’engagement du gouvernement du Québec en faveur de la souveraineté élimine la possibilité d’une négociation constitutionnelle sérieuse entre Québec et Ottawa avant le référendum, je suis en grande partie d’accord avec ce que le professeur Bernard affirme au sujet de l’état actuel des relations Québec-Ottawa. Je suis d’accord avec lui que le but premier du Québec dans ses affaires avec Ottawa est de démontrer la faillite inhérente des structures fédérales actuelles et de faire admettre la nécessité de la souveraineté. Il a également raison de souligner que malgré tout, la direction générale des relations Québec-Ottawa n’est pas tout à fait claire. Quoiqu’il y ait eu plusieurs domaines dans lesquels régnait un conflit continu, il y a eu malgré tout certains domaines où de nouveaux accords ont été conclus.

[170]

Je suis par ailleurs moins persuadé de la définition du professeur Bernard des intérêts qui sont défendus par Québec et Ottawa dans les cas où ils entrent en conflit. Par exemple, l’identification du Parti québécois avec les intérêts des « petits », qui sont québécois, et des « gros », qui sont non-québécois, semble très simpliste. Quoique les intérêts défendus par le gouvernement du Québec dans le domaine des communications sont en effet québécois, ils ne visent pas nécessairement les « petits » si on les compare avec les intérêts défendus par Ottawa dans ce secteur. Et même dans le secteur agro-alimentaire, une démonstration plus détaillée est nécessaire pour prouver que les intérêts défendus par le gouvernement du Québec sont nécessairement ceux des « petits ». Les intérêts de tous les fermiers du Québec peuvent-ils tous être regroupés sans distinction ? N’y a-t-il pas de différence de richesse et de pouvoir entre les fermiers du Québec — comme c’est le cas partout ailleurs ? Les intérêts agricoles défendus par le gouvernement du Québec sont-ils nécessairement ceux des « petits » fermiers ?

La discussion du professeur Bernard relative aux différences dans la composition sociale du leadership des différents partis provinciaux ne suffit pas non plus à démontrer la netteté de cette distinction entre les intérêts des « gros » et des « petits ».

Quelle que soit la valeur de cette distinction entre les « gros » et les « petits », je suis d’accord avec l’énoncé fondamental du professeur Bernard à savoir que le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral sont présentement identifiés à des intérêts économiques opposés. C’est pour cette raison que la résolution de la crise actuelle dans les relations Québec-Canada sera longue et difficile.

Etant donné que la crise dans les relations Québec-Canada est une crise sérieuse, il est donc très important que ni l’une ou l’autre partie ne soit si absorbée par la recherche de la victoire ou de la défaite du référendum qu’elle néglige complètement la préparation de l’étape suivante à savoir la période après le référendum durant laquelle un certain processus de négociation sérieuse devra commencer. Il est nécessaire que l’opinion canadienne-anglaise [171] se prépare à envisager l’éventualité d’un référendum gagné en vertu duquel le gouvernement du Québec aurait reçu un mandat pour négocier un nouvel arrangement basé sur la formule souveraineté-association. Si des négociations sérieuses doivent avoir lieu au sujet de cette proposition, il est important que le gouvernement du Québec donne dès maintenant plus de détails sur la proposition de souveraineté-association. Ce n’est que de cette façon que l’opinion canadienne-anglaise pourra être amenée à envisager sérieusement l’idée et à indiquer la position qu’elle peut adopter dans le processus de négociation.

Immédiatement après la victoire d’un référendum, il se peut que l’opinion du Canada anglais soit trop amère pour pouvoir envisager sérieusement la souveraineté-association. Un tel processus, s’il doit avoir lieu, doit être entamé avant le référendum. De plus, comme le professeur Latouche le souligne si bien, si le gouvernement du Québec devait retarder de définir son option, les autres pourraient bien le faire à sa place. L’image du PQ en tant que parti « séparatiste » rigide pourrait être tellement raffermie d’ici le référendum que toutes suggestions de souveraineté-association n’entraînera que très peu d’intérêt.

Il est vrai que le Québec et le Canada traversent une période d’affrontements très sérieux. Il pourrait bien y avoir une grande part de vérité dans ce que le professeur Latouche affirme à savoir que le leadership du Parti québécois continue de maintenir une vision déformée du reste du Canada. Il est certain que le Canada anglais a pendant trop de temps interprété le Québec à travers des mythes et des stéréotypes. Il n’a donc pas de base très solide et très fiable pour comprendre les récents changements. S’il y a une quelconque possibilité d’en arriver à une indépendance tranquille pour le Québec, il faudra que les anglophones et les francophones connaissent davantage l’autre collectivité, certainement de façon plus satisfaisante qu’ils ne l’ont fait au cours de leur longue cohabitation dans le même système politique.

[172]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Quatrième partie**

IV.4

“Images et stéréotypes.”

Berel RODAL

Un tout petit commentaire

[Retour à la table des matières](#tdm)

Il me semble que Daniel Latouche a eu raison d’insister comme il l’a fait sur l’importance des images et des stéréotypes comme éléments clés de la situation. Je ne peux juger jusqu’à quel point la politique et les perspectives du Parti québécois sont fondées sur une image stéréotypée et inexacte du « Canada anglais », comme le suggère Daniel, mais sans doute, ici comme ailleurs, l’histoire des « deux solitudes » a-t-elle laissé des traces. Malgré le débat continu des quinze années passées et, plus particulièrement, des dix dernières, certaines choses sont demeurées singulièrement stables. Ce qui me frappe c’est de voir jusqu’à quel point l’on conçoit et traite ici l’évolution politique du Québec et sa place dans le Canada comme un processus strictement interne. En dépit de l’importance accordée à l’heure actuelle à la question des relations du Québec avec le reste du pays, on constate très peu d’intérêt réel pour le Canada anglais. Pourtant, il vaudrait la peine qu’on s’y arrête. Certes, on ne devrait pas définir le « Canada » simplement comme « le reste ». Après tout, quelle que soit l’évolution du Québec dans l’avenir, Canada hors Québec continuera d’exister et le Québec continuera à travailler, vivre et traiter avec lui. C’est donc l’accent que Daniel a mis sur « *the Canadian connection*» sur le déblocage des négociations entre Québec et Ottawa et sur les relations entre le Québec et les autres provinces qui fait, selon moi, l’intérêt particulier de son discours.

D’une part, André Bernard a brossé un tableau qui représente le P.Q. comme animé par des intérêts et des perspectives irréductiblement en contradiction avec ceux promus par le régime fédéral actuel. D’autre part, l’esquisse de Daniel Latouche semble faire ressortir plutôt l’asymétrie qui existe entre les perspectives et les idées de base du gouvernement péquiste et celles du gouvernement fédéral ou celles du Canada anglais. À mon [173] avis, cette notion d’asymétrie est très importante. Le débat des années 60 qui faisait fond sur l’expression « deux nations » a clairement démontré, comme on le sait, l’asymétrie des cadres analytiques du Canada anglais et du Canada français. C’est cette asymétrie, inhérente, du point de vue du Québec, au fait que le Québec partage le même statut de « province » avec des gouvernements qui se considèrent davantage comme des administrations locales, qui est autant à la base du « problème du Québec » que le sont les questions plus pratiques d’ordre politique et économique actuellement débattues. Cela a entraîné non seulement des problèmes de communication, mais aussi imposé au Québec la difficile tâche de se bâtir un interlocuteur. Dans la recherche d’une solution au « problème du Québec », Daniel Latouche, et à vrai dire René Lévesque, se sont donc retrouvés devant le défi impressionnant d’élaborer à la fois la thèse et l’antithèse, ayant non seulement à organiser le Québec, mais dans un même temps, à mettre aussi en place une entité comparable qui s’appelle le « Canada » ...

Je me demande jusqu’à quel point le « Canada anglais » évolue vers une plus grande conscience de lui-même depuis le « choc » du 15 novembre. Mais il semble qu’on soit maintenant mieux disposés à reconnaître que les Québécois ne constituent pas une minorité, mais bien une collectivité majoritaire — que cela plaise ou non — et cette évolution représente à mon avis un changement important. On commence à entrevoir le « problème » non pas (seulement) comme celui du traitement que doit accorder la majorité anglophone à la minorité francophone, mais comme celui de l’organisation des relations entre des collectivités toutes deux majoritaires.

Que dire de la négociation ? Bien sûr, il existe des courants, tant du côté nationaliste québécois que du côté fédéraliste, voulant que les québécois prennent une décision définitive et choisissent le Québec tout court ou le Canada tout court. Toutefois, il est clair, semble-t-il, que la majorité de la population du Québec conserve un fort sentiment d’« appartenance » à la collectivité québécoise, tout en restant attachée, dans une mesure plus ou [174] moins grande, à l’idée et à la réalité d’un Canada français de même qu’à leurs liens et à leur identification avec le Canada comme totalité. Ils ne sont pas prêts à renoncer non plus à leurs droits acquis dans ce pays. Point n’est besoin de tenter d’améliorer la formule d’Yvon Deschamps, « un Québec indépendant dans un Canada fort et uni ».

Le fait que le Parti québécois se soit affirmé avec succès comme un parti démocratique et électoraliste — et je n’emploie pas « électoraliste » dans un sens péjoratif — constitue évidemment un facteur clé dans l’évolution des négociations éventuelles entre Québec et Ottawa. On s’interroge actuellement beaucoup sur le fait que le P.Q. ait d’abord abandonné le terme *séparatisme* et, ensuite, le terme *indépendance.* Chose certaine, si clairs que soient les objectifs des gouvernements, tant à Québec qu’à Ottawa, c’est le consensus qui me semble exister dans l’opinion québécoise et jusqu’à un certain point canadienne qui conditionnera en dernier lieu ces objectifs.

Il semble donc, qu’à la fin de l’an I, certaines pré-conditions fondamentales nécessaires à un accommodement ont plus ou moins été mises en place. A mon avis, il y a progrès du seul fait que « la question nationale » se pose désormais davantage en termes de : « quels sont les besoins du Canada » plutôt qu’en termes de : « que veut le Québec ».

Je serais porté à dire qu’un élément central des refontes éventuelles, en ce qui concerne le Québec, sera d’assurer aux Québécois une participation complète à la vie économique et sociale de l’ensemble du Canada tout en leur donnant l’assurance que les générations actuelles et futures pourront vivre et travailler à l’intérieur du Québec et d’une société québécoise en y jouissant de tout leur potentiel de développement, sans avoir à s’assimiler à une autre culture ni à quitter le Québec pour réussir. Et ce genre de préoccupation concernant la viabilité et l’intégrité de leur communauté devient de plus en plus important dans chacune des régions du Canada. Le genre de solution que nous apporterons aux questions de cette nature, qu’on pose en termes plutôt économiques, mais qui ont des racines et des ramifications [175] beaucoup plus étendues, décidera vraisemblablement de l’avenir du Canada et de la place et des rapports qu’y entretiendra le Québec.

Quoi qu’il en soit, on ne fait qu’amorcer le processus qui mènera à solutionner nos problèmes. Fait peut-être inévitable, Québec et Ottawa en sont à l’étape du « *shadow-boxing*», et à la phase préliminaire aux négociations sérieuses. Mais, pendant tout ce temps, nous façonnons en fait, plus ou moins définitivement, le Québec et le Canada de l’avenir de même que le cadre de nos relations mutuelles. Bref, nous négocions tacitement. Le risque du processus actuel réside dans le fait qu’il a tendance à s’inspirer de la raison d’état et que les principaux intérêts ainsi servis sont plutôt ceux des gouvernements et de l’état, et non pas nécessairement ceux des citoyens et des communautés.

[176]

[177]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

V

LE GOUVERNEMENT DU P.Q.
ET LA QUESTION
NATIONALE

[Retour à la table des matières](#tdm)

[177]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Cinquième partie**

V.1

“La question nationale :
enjeux et impasses.”

Marcel FOURNIER

[Retour à la table des matières](#tdm)

Il y a une question que le Parti Québécois ne pouvait d’aucune façon négliger durant son premier mandat : c’est la question nationale. Il aurait été en effet quelque peu paradoxal qu’un parti dont la principale raison politique est d’être nationaliste accède au pouvoir et maintienne, en matières de politiques constitutionnelles et linguistiques, les orientations du précédent gouvernement. L’accès au pouvoir fait peut-être perdre des illusions, mais il ne peut pas faire oublier toutes les promesses ... même au nom du réalisme ! Sur la base d’une analyse qui tiendra compte de la composition sociale de la base militante et de l’électorat du P.Q., des intérêts que ce parti défend à travers sa plate-forme et sa pratique politiques et enfin de la conjoncture économique et politique, je tenterai de démontrer que le gouvernement péquiste pouvait difficilement ne pas adopter le projet de charte de la langue française mais qu’il ne pouvait et qu’il ne peut guère adopter de mesures « plus nationalistes » : ce projet de loi manifeste en quelque sorte le « maximum de conscience nationaliste possible » et illustre l’impasse dans laquelle se trouve le nouveau gouvernement.

Les « travailleurs du langage »
et le nationalisme : la loi 101

Il ne semble faire aucun doute qu’au Québec, le nationalisme soit, depuis plusieurs décennies, une composante constante de l’idéologie des couches de la population québécoise francophone [178] pour lesquelles la langue a une importance économique, c’est-à-dire des couches de la population dont le travail consiste pour une grande part sinon pour la plus grande à écouter et parler, à lire et à écrire — par exemple, les emplois dans le processus de circulation du capital, dans le commerce et les transports, dans les bureaux administratifs, dans les écoles, etc. — et qui peuvent être identifiées, pour reprendre l’expression de l’autrichien Josef Strasser, comme des « travailleurs du langage » [[64]](#footnote-64).

Tout en demeurant ambivalents à l’égard de l’idée de l’indépendance, les membres des professions libérales (médecins, avocats, notaires, dentistes, prêtres, etc.) qui, parmi les occupations dites de grand prestige et de hauts revenus, sont celles où le pourcentage de francophones est le plus élevé, ont en effet toujours, depuis les années 1920, manifesté publiquement leurs sentiments nationalistes : dans le cadre de l’A.C.J.C. et de l’Action française, au sein de l’O.J.C., lors des assises des États généraux, etc. A divers moments, des commerçants, des artisans et des petits entrepreneurs québécois de langue française ont aussi appuyé le mouvement nationaliste en tentant de faire adopter des politiques d’achat chez nous et d’appui du gouvernement provincial aux petites et moyennes entreprises. Quant aux intellectuels québécois, ils sont apparus, comme d’ailleurs les intellectuels de toute collectivité nationale minoritaire ou opprimée, rapidement nationalistes et ont participé activement à la constitution d’une identité nationale en rappelant constamment à l’ordre leurs compatriotes dont les sentiments nationalistes fléchissaient [[65]](#footnote-65). Écrivains, [179] artistes et chansonniers se sont ainsi étroitement liés au mouvement indépendantiste et s’en sont faits les chantres : ceux-ci sont même devenus, aux yeux de plusieurs, les « prophètes » de la victoire péquiste le 15 novembre dernier. De même, les professeurs des niveaux élémentaire, secondaire, collégial et universitaire, les chercheurs, en particulier les spécialistes en sciences humaines et sociales, ont en grand nombre adhéré au programme politique du Parti québécois et ont milité au sein du parti. À un point tel que certains militants et permanents de la C.E.Q. ont qualifié le Parti québécois de « parti des membres de la C.E.Q. » et ont mis de l’avant la stratégie de la « main tendue et de l’œil ouvert [[66]](#footnote-66) ».

Plus que tout autre groupe ou couche sociale, les intellectuels en particulier, les professeurs et les fonctionnaires, ont nettement intérêt à maintenir et à consolider l’identité nationale puisque leur principal capital est culturel (maîtrise de la langue, connaissance de l’histoire politique, sociale et littéraire, etc.) et que celui-ci ne peut être mis en valeur que sur le marché national. Pour ceux-ci, la défense d’une langue et d’une culture est indissociable de la défense d’un métier et d’un marché : ce qui leur confère une qualification, c’est en fait la connaissance de la langue et aussi la nationalité. Et dans une certaine mesure, il en est de même pour tous ceux qui veulent conserver une clientèle « ethnique » et qui craignent que la dissolution du marché national n’entraîne la perte d’un (certain) monopole. À la limite, seule une subversion des rapports politiques entre les groupes ethniques canadiens-français et canadiens-anglais a des chances de transformer profondément le champ de productions de biens symboliques et linguistiques de façon à entraîner le renversement des rapports de domination symbolique et de la hiérarchie des valeurs attachées à la langue concurrente, qui est l’anglais, et à assurer, pour ceux-là même qui produisent et diffusent en langue française des savoirs et une culture, les conditions mêmes du maintien et de l’amélioration de leur position sociale.

[180]

Cependant, jamais ces couches de la population québécoise, que l’on peut considérer comme constituant la petite bourgeoisie francophone mais qui comprennent aussi certains éléments francophones de la bourgeoisie québécoise n’ont remis en question d’une façon aussi décisive qu’aujourd’hui le système confédératif lui-même ; tout au plus ont-elles revendiqué une modification de la division ethnique du travail, qui s’est traduite, au plan politique, par le bilinguisme. Pourquoi y a-t-il maintenant une radicalisation des revendications nationalistes, que manifeste le développement du mouvement nationaliste et plus particulièrement du P.Q. et qui entraîne l’adoption de mesures législatives nationalistes telle la loi 101 ? Notre hypothèse est que la transformation de l’ancien nationalisme culturel en un nationalisme politique correspond à d’importantes modifications de la structure économique et sociale québécoise qui obligent la petite bourgeoisie traditionnelle et aussi, faut-il préciser, certains éléments de la bourgeoisie québécoise francophone à effectuer de véritables reconversions sociales et qui les amènent à se transformer respectivement en une nouvelle petite-bourgeoisie et en une bourgeoisie nouvelle [[67]](#footnote-67) et à réaliser, tant sur le plan économique que sur le plan politique, des alliances.

État et classes sociales au Québec

Ainsi, avant d’être culturelle ou idéologique, la crise que connaît le Québec au cours des années 1950 et 1960 est en effet d’abord structurelle : la « fin de l’unanimité », la disparition du consensus idéologique et l’effritement du nationalisme culturel sont beaucoup moins le « fruit » du seul travail d’intellectuels qu’un effet du fractionnement de la classe dominante canadienne-française qui doit répondre aux exigences contradictoires de [181] sa propre reproduction et de la reproduction des rapports (de domination) entre les groupes ethniques canadiens-français et canadiens-anglais. La diminution, dans la structure sociale québécoise, du poids des professions de la petite entreprise et du commerce et des professions libérales, militaires et religieuses n’est d’aucune façon un phénomène indépendant de l’apparition de nouvelles couches et catégories sociales (par exemple, les scientifiques et les techniciens, les spécialistes en sciences humaines et sociales et en marketing, les cadres moyens des services médicaux et sociaux, les spécialistes de la production et de la diffusion de biens culturels etc.) : en raison des importantes transformations du champ économique et des structures mêmes de l’entreprise, la petite bourgeoisie dite traditionnelle, qui est au Québec largement composée de francophones, ne peut se maintenir qu’en se fractionnant (en une nouvelle petite-bourgeoisie) et en modifiant la structure de son capital économique et culturel. Cette stratégie, qui en est une de re-conversion, n’est cependant possible que par un investissement nouveau dans l’enseignement [[68]](#footnote-68) et aussi, en raison de la faiblesse du capital économique de cette classe, par un recours systématique à l’État provincial : la « Révolution tranquille », qui entraîne la réforme du système d’enseignement et la modernisation de l’appareil d’État, en est une des expressions.

Il serait tentant, sur la base de la littérature consacrée depuis quelques années à l’État, d’affirmer que les transformations récentes de l’État provincial québécois correspondent à la « fusion » de l’État et des monopoles et donc à son contrôle (hégémonique) par la bourgeoisie monopoliste. L’on pourrait même, dans le cadre de cette problématique, formuler l’hypothèse que la « Révolution tranquille » n’était qu’une stratégie élaborée par la bourgeoisie canadienne-française, qui contrôlait le Parti libéral, [182] pour se convertir, par l’intermédiaire de l’intervention économique de l’État (S.G.F., Sidbec, etc.), en une bourgeoisie monopoliste.

Pas plus qu’il n’est un « sujet », l’État n’est pas une « chose », un instrument ou un outil entre les mains d’un groupe ou d’une classe sociale particulière : élément central du champ politique, celui-ci est d’abord l’expression d’un rapport de force. Or, dans les formations sociales économiquement dépendantes, où la bourgeoisie autochtone est faible ou fragile, ce rapport se caractérise par le poids qu’y acquiert la petite-bourgeoisie : c’est en effet dans et par l’État que celle-ci se constitue, se maintient et peut aussi parfois se transformer en bourgeoisie. Une analyse minutieuse du développement des professions libérales et de diverses occupations au Québec permettrait de mieux cerner cette fonction spécifique de l’État : ainsi, la constitution de nombreuses disciplines scientifiques (génies civil et minier, sciences agronomiques et biologiques, sciences psychologiques et sociales, etc.) est étroitement dépendante de l’élaboration de politiques gouvernementales et de l’ouverture de postes dans la fonction publique provinciale. Quant aux réformes du système d’enseignement (Rapport Parent) et du système de santé (Rapport Castonguay), elles n’ont pas, même si tel est leur objectif explicite, comme seul effet de démocratiser l’accès à ces services publics : par l’ouverture de nouveaux postes (élargissement de l’enseignement des sciences, des sciences humaines et des sciences sociales aux niveaux collégial et universitaire, introduction des services psychologiques, du nursing communautaire et de l’animation sociale dans les CLSC, création de groupes de recherches dans les Ministères de l’Éducation et des Affaires Sociales, etc.), l’on assure à la petite bourgeoisie un mécanisme de reproduction tout en lui fournissant par ailleurs les moyens (éducatifs, etc.), pour réussir des conversions sociales ou des bifurcations de carrière. Enfin, des mesures « nationalistes » telles la nationalisation de l’électricité et la création de l’Hydro-Québec, remplissent une fonction similaire : tout en fournissant de meilleurs services à l’ensemble des diverses régions du Québec, ces mesures permettent en effet [183] d’accroître le nombre d’ingénieurs francophones au sein de l’Hydro-Québec et leur permettent d’accéder, en plus grand nombre et plus rapidement, aux postes supérieurs.

Il faut donc éviter, dans une analyse de la question nationale au Québec, de réduire la population francophone à un simple groupe ethnique ou linguistique [[69]](#footnote-69). La particularité de cette population n’est en effet pas seulement de posséder une langue ou une culture propre : majoritairement localisée sur un espace géographique et juridique bien défini (sauf en ce qui concerne le Labrador !), cette population a de plus la possibilité de se servir d’un État (provincial) relativement autonome (champs propres de taxation, juridiction sur l’éducation, etc.). Nulle surprise dès lors si devant les limites structurelles de l’action de l’État provincial québécois, cette population ou plus précisément certaines couches ou classes sociales, plus nationalistes, soient tentées d’entreprendre la « nationalisation » complète de leur « petit » État et en fassent leur levier privilégié de mobilité collective.

Question nationale
et question linguistique

Depuis le milieu des années 1960, l’utopie d’un État québécois, qui était présente mais sous une forme ambiguë dans l’œuvre de l’historien nationaliste Lionel Groulx, s’est transformée en un projet politique précis : création du R.I.N., scission au sein du Parti Libéral du Québec, organisation des États Généraux, mise sur pied du Mouvement Souveraineté-Association, création du Parti Québécois, lutte contre les bills 63 et 22, etc. D’abord appuyé par des intellectuels, ce « renouveau » nationaliste se transforme rapidement en un mouvement de masse : entre 1970 et 1976, le pourcentage de votes valides (en proportion des électeurs inscrits) qu’obtient le P.Q. passe de 19.0% à 34.6% [[70]](#footnote-70). Dès qu’un parti obtient une aussi large audience, il devient évidemment plus difficile de cerner ses intérêts de classe sur la seule [184] base d’une étude de la composition sociale de sa base électorale : cet électorat se compose en effet de groupes qui ont donné leur appui au Parti pour des raisons très diverses et en fonction d’intérêts différents et ne peut pas apparaître, en regard de variables socio-économiques, très homogène. Le sondage réalisé en novembre 1976 sous la direction de Maurice Pinard et de Richard Hamilton de l’Université McGill mesure bien cette diversité de l’électorat péquiste [[71]](#footnote-71).

Cette conclusion rejoint celle de Serge Carlos et Daniel Latouche, qui dans leur analyse de la composition de l’électorat péquiste à l’élection provinciale de 1970, constatent que « la composition de l’électorat péquiste est beaucoup plus hétérogène que ne le laissaient soupçonner les premières études empiriques [[72]](#footnote-72). »

Mais, à un moment où le Parti Québécois est encore faible, la proportion des employés de bureau, des employés de service, des vendeurs et des fonctionnaires, qui donnent leur appui à ce parti, apparaît déjà plus élevée. Une étude des organisateurs électoraux à la même élection montre d’ailleurs que ceux du P.Q. constituent « une catégorie particulière du moins quant à leur âge, éducation et revenu : ce sont des membres de la catégorie des semi-professionnels (professeurs, etc.) ou encore des cadres dont le niveau d’instruction est relativement élevé (collégial ou universitaire) [[73]](#footnote-73) ». Enfin les candidats péquistes aux trois dernières élections, qui habituellement sont des « militants de longue date », se différencient nettement, en regard de leur occupation, des candidats des autres partis, en particulier du Parti libéral : alors que près de 65% des candidats du Parti Libéral sont des hommes d’affaires, des administrateurs ou des membres de professions libérales traditionnelles (médecin, droit), ces groupes ne représentent au PQ que 40% des candidats. Et même lors-

[185]

Tableau I

Intention de vote des électeurs québécois,
selon l’occupation du répondant ou du chef de sa famille,
en novembre 1976.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | *PL.* | P.Q. | *R.C.* | *U.N.* | *Autres* | *Total* | *Nombre de répondants* |
| Professionnels et semi-professionnels | 16 | 64 | 1 | 14 | 5 | 100 | (95) |
| Administrateurs et propriétaires d’entreprises | 33 | 40 | 6 | 18 | 3 | 100 | (117) |
| Employés de bureau | 30 | 50 | 1 | 16 | 3 | 100 | (77) |
| Ouvriers spécialisés | 26 | 49 | 10 | 12 | 3 | 100 | (154) |
| Ouvriers non-spécialisés | 22 | 51 | 7 | 15 | 5 | 100 | (111) |
| Cultivateurs | 36 | 40 | 4 | 12 | 8 | 100 | (25) |
| Ensemble | 27 | 50 | 6 | 14 | 3 | 100 | (653) |

Sondage réalisé sous la direction des professeurs Maurice Pinard et Richard Hamilton de l’Université McGill. Le *Devoir,* 10 novembre 1976.

[186]

TABLEAU 2

Répartitions des intentions de vote en 1970 dans la région de
Montréal selon l’occupation du chef de famille (en pourcentages)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| *Intention de vote en 1970* | *Strate I* | *Strate 11* | *Strate III* | *Strate IV* |
| Parti Libéral | 40.0 | 44.9 | 35.8 | 30.0 |
| Union Nationale | 1.5 | 5.9 | 5.4 | 8.8 |
| Parti Québécois | 29.9 | 25.4 | 35.8 | 28.3 |
| Autres partis | 1.9 | 0.0 | 1.7 | 5.5 |
| N.S.P./S.R./P.V. | 26.7 | 23.8 | 21.3 | 27.4 |
| Total | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 |
| Nombre de répondants | (101) | (45) | (91) | (137) |

Source : Sondage inédit, Centre de Sondage, Université de Montréal.

Strate I : Professionnels, professions libérales, administrateurs.

Strate II : Gérants, commerçants.

Strate III : Employés de bureau, employés de service, vendeurs, fonctionnaires.

Strate IV : Ouvriers spécialisés, semi-spécialisés, non-spécialisés.

qu’ils portent le même titre professionnel, les candidats du P.Q. se distinguent par la nature du travail qu’ils effectuent : aide juridique, cadre universitaire, enseignement universitaire du droit et de la médecine, médecine « sociale », syndicalisme, etc. En fait la majorité des candidats du P.Q. en 1976, sont salariés et œuvrent dans des secteurs nouveaux : enseignement de disciplines modernes, sciences humaines et sociales, journalisme, etc. [[74]](#footnote-74).

Composée de professeurs d’université, de cadres supérieurs des milieux d’enseignement et de production culturelle, de spécialistes en sciences sociales, etc., l’équipe gouvernementale ac-

[187]

TABLEAU 3

Répartition des candidats du Parti libéral et du Parti québécois selon quelques grandes catégories socio-économiques, aux élections de 1970, 1973 et 1976.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Parti libéral | Parti québécois |
| 1970 | 1973 | 1976 | Total | 1970 | 1973 | 1976 | Total |
| Bourgeoisie traditionnelle |  |  |  |  |  |  |  |  |
| — professions libérales | 33 | 29 | 26 | 88 | 18 | 21 | 25 | 64 |
| — affaires | 40 | 43 | 48 | 131 | 25 | 22 | 25 | 72 |
| Nouvelle classe moyenne (salariés diplômés, enseignants, techniciens, etc.) | 21 | 29 | 27 | 77 | 58 | 59 | 42 | 159 |
| Ouvriers ou travailleurs | 8 | 6 | 5 | 19 | 5 | 5 | 10 | 20 |
| Agriculteurs | 6 | 3 | 4 | 13 | 2 | 3 | 8 | 13 |
|  | 108 | 110 | 110 | 338 | 108 | 110 | 110 | 328 |

[188]

tuelle apparaît — très — trop, diront certains — hautement qualifiée. Tout porte ainsi à croire qu’on retrouve au sein du P.Q. un élément nationaliste militant qui se caractérise par la possession d’un fort capital culturel (titres scolaires, connaissance de l’art et de la littérature, maîtrise de la langue française orale et écrite, publication d’articles et de livres, etc.) et qui souvent provient de la nouvelle petite bourgeoisie et aussi de la bourgeoisie nouvelle [[75]](#footnote-75). Ce sont les couches et les classes sociales, qui en fonction de leur position sociale et en raison de leur capital culturel, ont tout intérêt à “investir dans la nationalité” et qui sont de ce fait plus portés à dramatiser le danger réel de l’assimilation de la collectivité québécoise francophone : la consolidation et l’élargissement d’un marché national ou linguistique est la condition même de leur « survivance », i.e. du maintien et de l’amélioration [189] de leur position sociale. Aussi ne faut-il pas s’étonner qu’une des premières mesures législatives importantes qu’a élaborée le nouveau gouvernement porte spécifiquement sur la *langue* et que ses propositions les plus radicales concernent le secteur de *l’enseignement.* Pour ceux dont la qualification est étroitement liée à la maîtrise et à l’utilisation de la langue française ou qui ont intérêt à constituer un marché national (francophone) unifié, la question linguistique est effectivement un enjeu central et le principal moyen dont ils disposent pour sauver cette compétence et aussi pour sauver ce marché, est le système d’enseignement : l’importance du système scolaire n’est en effet si grande que parce que « celui-ci a le monopole de la production de masse des producteurs et des consommateurs, donc de la reproduction du marché dont dépendent la valeur de la compétence linguistique, sa capacité de fonctionner le capital linguistique [[76]](#footnote-76) ». À un moment où la proportion de la population francophone au Québec tend à diminuer et que des immigrants préfèrent, dans une proportion de plus en plus élevée, acquérir la maîtrise de la langue anglaise et inscrire leurs enfants dans des écoles anglophones, il est « de bonne guerre » de vouloir, par des mesures législatives, enrayer ce processus et ainsi limiter « certaines libertés individuelles ». L’on peut même s’étonner que le nouveau gouvernement ne soit pas allé jusqu’à abolir le double système d’enseignement et en proposer l’unification : tant que le marché linguistique ne sera pas unifié, il y a en effet de fortes chances que la langue française ne puisse s’imposer, au Québec, comme seule légitime.

Il faut reconnaître qu’une telle proposition aurait soulevé une très vive réaction de la population anglophone... protestante et qu’elle aurait pu paraître peu acceptable du simple point de vue constitutionnel. Par ailleurs, les interrogations qu’ont soulevées eux-mêmes des membres du Gouvernement québécois et aussi les modifications qui furent apportées au projet original de la loi illustrent les difficultés pour une collectivité linguistique [190] de légiférer en matières linguistiques : tout l’art politique consiste à hausser la valeur de la langue française sur le marché québécois sans pour autant modifier de façon négative la position sociale et les conditions matérielles d’existence de ceux qui la parlent et qui « en vivent ».

Parce qu’une langue vaut ce que valent ceux qui la parlent, il peut apparaître illusoire de vouloir en généraliser l’usage sans modifier le pouvoir dans les rapports de force économiques et politiques des détenteurs de la compétence linguistique correspondante. La présente charte peut apparaître, quoiqu’elle s’accompagne de politiques de francisation des entreprises, comme un *geste purement symbolique.* Toute mesure nationaliste qui ne concerne que la langue est en effet équivoque : la possibilité de hausser la valeur sociale de la langue française demeure limitée par la dépendance du marché québécois à l’égard des marchés canadien et américain et aussi par la conjoncture économique nord-américaine actuelle. Les Néo-québécois n’ont pas totalement tort de se référer au contexte nord-américain ... Dans de telles conditions, un « sur-investissement » nationaliste risque en effet d’être préjudiciable non seulement pour ces derniers mais aussi pour ceux-là même qui tiennent un discours nationaliste : diminution des investissements étrangers, fermeture d’entreprises, déplacement de sièges sociaux, etc. Tout nationalisme qui n’est que culturel, linguistique ou même politique, comporte des limites qui ne peuvent pas être totalement masquées. Le gouvernement péquiste actuel a d’ailleurs lui-même hésité à présenter certains chapitres de son projet de charte de la langue — par exemple en ce qui a trait au statut des Anglophones hors Québec — et demeure, dans la mise en marche du processus de francisation des entreprises, très prudent, tout se passe comme si celui-ci cherchait à élargir sa base électorale tout en évitant de s’aliéner les « grands » intérêts économiques... Cette prudence est probablement un effet de l’exercice même du pouvoir politique : en situation de dépendance économique, les limites structurelles de l’action d’un gouvernement provincial sont telles que deviennent manifestes certains dangers d’un [191] nationalisme exacerbé. Et tant que le projet politique du Parti Québécois — une indépendance politique du Québec —, ne s’appuiera pas sur une transformation des rapports de force économiques, il est fort à craindre qu’il soit contraint d’une part de réduire la question nationale à une simple question linguistique et que d’autre part il tombe dans le piège de la recherche d’une troisième voie (fédéralisme renouvelé, statut particulier, etc.). Le nationalisme équivoque n’aurait alors conduit qu’à l’élaboration d’une solution ambiguë...

Il semble cependant encore trop tôt pour porter un jugement d’ensemble sur l’action du gouvernement péquiste. La volonté d’effectuer la nationalisation des mines d’amiante (Asbestos Corp.) et d’élaborer des politiques économiques qui permettraient de restructurer l’économie québécoise est un aspect positif dont il faudra tenir compte. Mais pour l’instant, c’est-à-dire à la suite d’une année d’exercice du pouvoir, le gouvernement semble toujours être devant l’alternative suivante :

* ou poursuivre une politique nationaliste dans les secteurs culturels (langue, éducation, communication, culture des groupes minoritaires, etc.) et poser des gestes largement symboliques (ex. Fête Nationale du 24 juin, refus de participer au congrès des Municipalités avec présence d’un ministre fédéral, voyage en France, etc.) afin de masquer l’incapacité du Gouvernement actuel à agir dans le domaine économique.
* ou, après avoir démontré que dans le système politique actuel (confédération) il est possible de régler les problèmes proprement linguistiques et culturels des Québécois (loi 101) mais que ces seules mesures sont largement insuffisantes, si elles ne s’appuient pas sur des politiques économiques, s’engager à modifier de manière profonde les rapports de forces économiques et politiques entre anglophones et francophones.

Dans le premier cas, le Gouvernement péquiste préférant, par prudence ou réalisme, ne pas s’attaquer aux grands intérêts [192] économiques, posera certes encore quelques gestes d’éclat mais maintiendra une politique économique relativement conservatrice et s’orientera, au moyen du référendum, qu’il pourrait gagner, vers un nationalisme très édulcoré misant plus sur l’association que sur la souveraineté. La crainte d’une telle orientation, que Vallières prend pour la réalité *(Un Québec impossible)*, n’est pas sans fondement... Le PQ ne nous aurait alors offert qu’une *vaste psychanalyse collective !*

Dans le second cas, au risque d’affronter les grands intérêts, le Gouvernement s’engagera à modifier les rapports de force économiques et politiques et entreprendra une « nationalisation » à la fois de l’État et de l’économie québécoise.

L’on peut penser qu’une telle orientation l’amènera à chercher un appui plus explicite auprès de la classe ouvrière, en particulier du mouvement syndical, d’où des politiques sociales et du travail plus progressiste. Mais les chances que le PQ aura alors de gagner, tout au moins la première fois, le référendum semblent beaucoup plus faibles.

Il serait facile de conclure, comme le faisaient il y a une dizaine d’années les sociologues Fernand Dumont et Guy Rocher, qu’il est difficile de concilier le « national » et le « social ». Une telle autonomie est loin d’être illusoire, mais elle ne repose non tant sur des divergences d’opinion que sur une opposition d’intérêts : tout dépassement ne peut se réaliser que sur la base d’une alliance ou tout au moins d’un rapprochement de classes (ouvrière et petite-bourgeoisie) qui ont des intérêts à la fois communs et contradictoires. Dans l’opposition, le Parti Québécois avait donné l’impression qu’il pouvait assumer cette contradiction et devenir l’instrument d’une très large mobilisation. Mais un an après la victoire inattendue du 15 novembre 1976, l’on est en droit d’en douter...

[193]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Cinquième partie**

V.2

“Question nationale
et réforme constitutionnelle.”

Gilles BOURQUE

[Retour à la table des matières](#tdm)

On m’a demandé de commenter l’excellent texte que vient de vous proposer Marcel Fournier. Il y aurait beaucoup à dire, bien sûr, mais le temps nous étant accordé avec parcimonie, j’ai choisi de poser des questions à partir de son texte, en évitant de tomber dans les pièges académiques d’une discussion conceptuelle. Je réserve pour d’autres lieux les distinctions subtiles entre la nouvelle petite bourgeoisie des uns et la bourgeoisie nouvelle des autres. Je fais moi-même appel dans les quelques réflexions qui suivront, à un ensemble conceptuel clairement identifiable, mais je laisse à chacun le soin de faire les traductions qu’il voudra bien effectuer. Enfin, avant de commencer, je souligne que j’ai choisi de ne pas m’abriter derrière une fausse neutralité sociologique.

La question linguistique d’abord. Fournier a bien montré que l’analyse de la loi 101 ne pouvait se faire uniquement en elle-même et pour elle-même. Il a tout à fait raison de souligner que la question nationale déborde largement la question linguistique. On ne peut en effet traiter de la loi 101 sans d’abord la mettre en rapport avec le projet global de souveraineté politique. Dans ce contexte, l’esprit général qui a inspiré cette loi me paraît juste en ce qu’il vise à protéger la langue de l’éventuelle majorité, sans opprimer la minorité nationale qui ne manquera pas de demeurer au Québec. Même s’ils font actuellement partie de la nation dominante, tous les anglophones du Québec ne sont pas les complices inconditionnels de l’oppression nationale que subissent les Québécois. Mais il faut aussi placer cette question linguistique dans la complexité des rapports d’alliance à l’intérieur desquels s’inscrit et semble parfois s’embourber le Parti Québécois. Comment, par exemple, rendre l’école française vraiment accessible aux allophones si l’on ne transforme pas profondément les structures de l’école confessionnelle ? Les hésitations du PQ à ce propos, pour qui la réintroduction du latin dans le [194] cycle des études secondaires semble parfois être une question plus importante que celle du développement d’une école ouverte, ne seraient-elles pas une indication du poids encore plus grand que l’on ne pense de la petite bourgeoisie traditionnelle ? Le PQ en tous cas semble se croire obligé de lui donner, à elle aussi, sa petite part du gâteau. Fournier parlait tout à l’heure de reconversion de la petite bourgeoisie traditionnelle. On pourrait aussi parler de reconversion des intellectuels organiques de la bourgeoisie traditionnelle. On pourrait aussi parler de reconversion des intellectuels organiques de la bourgeoisie québécoise, mais en ajoutant tout de suite qu’un bon nombre d’entre eux semble avoir oublié de se reconvertir ! Mais quand on veut faire l’indépendance tranquille, après avoir fait la révolution tranquille et subit la réaction tranquille, on ne va pas aussi facilement troubler l’eau des bénitiers, même s’il n’en reste pas beaucoup.

Nous voilà de plein pied dans l’épineuse question du caractère de classe du Parti Québécois. Si, comme je viens de le dire, le PQ tend à s’embourber dans ses alliances, il faut bien admettre que les sociologues « s’enfargent » plus souvent qu’autrement dans leurs concepts. De la classe ethnique, à la petite bourgeoisie technocratique, en passant par la bourgeoisie québécoise et la bourgeoisie nouvelle, il y a risque évident d’y perdre son latin. Mais Fournier sera sans doute d’accord avec moi, si nous sommes toujours prêts à faire notre autocritique, nous réclamons, comme tout le monde, le droit à l’erreur.

Fournier fait, dans son texte, une bonne analyse du caractère de classe du personnel du Parti Québécois et de sa clientèle privilégiée. Il montre très bien comment la nouvelle petite bourgeoisie trouve dans le PQ le principal défenseur de ses intérêts nationaux et linguistiques. Comme il le souligne, cette classe a particulièrement soutenu les réformes de la Révolution tranquille dans les secteurs de l’éducation et de la santé et dans les domaines de l’intervention économique de l’État. Ces seules constatations devraient nous amener à déborder sur la question des grands intérêts économiques auxquels Fournier fait allusion à [195] la fin de son texte, mais sur lesquelles il n’élabore pas beaucoup. Bien sûr, on ne peut tout dire en même temps et dans le bon ordre. Ceci peut nous conduire à quelques réflexions fructueuses, si l’on prend en considération aussi bien la Révolution tranquille que le programme du Parti Québécois et ses réalisations depuis un an.

Constatons d’abord que les réformes des appareils d’État qui ont été effectivement conduites à leur terme durant la Révolution tranquille et ses suites, sont précisément celles de l’éducation et du secteur santé. Si ceci a effectivement permis de sortir les curés des écoles et des hôpitaux et de procéder à la reconversion dont nous parlait Fournier, il faut certainement nous demander aussi pourquoi les réformes dont nous parlons n’ont été de véritables succès que dans ces deux appareils ? Il est assez facile de répondre la question étant posée, que ce sont précisément les appareils d’État qui touchent à la reproduction de la force de travail : aussi bien ce qui a trait à l’idéologie qu’on lui inculque, qu’à la qualification qu’on lui transmet et qu’à une partie des frais de sa reproduction. Parler de la force de travail c’est bien sûr renvoyer à l’analyse de la bourgeoisie et aux intérêts hégémoniques que cette réforme sert aussi.

Poursuivons notre périple. Fournier attire aussi, et avec raison, notre attention sur les intérêts qu’à la nouvelle petite bourgeoisie à développer les interventions de l’État dans l’économie. (Ça ne crée peut-être pas cent mille emplois, mais ça multiplie quand même les possibilités de carrières !) Mais, il faut encore le remarquer, lorsque l’on parle d’entreprises d’État comme l’Hydro, SIDBEC DOSCO, Marines Industries, la Régie des Rentes, la Société des Alcools, l’on traite aussi bien des cadres subalternes et des employés de ces entreprises que de l’ensemble des individus qui y occupent objectivement des places de la bourgeoisie.

Continuons. Si l’on scrute maintenant le programme du PQ et son insistance sur le secteur de l’épargne, on pense aussi aux intérêts bourgeois formellement privés ou publics et même coopératifs de ce secteur financier. Et l’on voit poindre, bien sûr, [196] les luttes entre la bourgeoisie financière canadienne et la bourgeoisie québécoise. Si l’on tient compte enfin de la volonté du PQ d’être présent dans le secteur productif dans le secteur minier par exemple, il est clair que nous sommes face à une volonté d’articulation d’intérêts bourgeois : la bourgeoisie américaine d’une part et la bourgeoisie québécoise de l’autre, la dernière ne tenant pas le même bout du bâton que la première, est-il besoin de le souligner ?

Ceci m’amène donc à insister pour distinguer, lorsque l’on parle du PQ, entre les intérêts qui prévalent en dernière analyse et l’origine sociale de ses cadres politiques, de ses députés et de sa clientèle de prédilection.

Or, si l’on scrute la pratique politique du PQ depuis sa fondation, et l’année qui s’achève ne peut que confirmer cet état de fait, on constate que, dans l’ensemble des contradictions bourgeoises actuelles, les politiques du PQ favorisent, en dernière analyse, l’affirmation d’une bourgeoisie québécoise dont les éléments principaux sont actuellement non monopolistes. Cette affirmation ne saurait se faire qu’aux dépends de la bourgeoisie canadienne, mais dans le giron du capital impérialiste américain. Je n’affirme pas que les acteurs ont une conscience claire du processus dans lequel ils sont engagés, que ce soit les hautes instances du PQ ou même les principaux éléments de la bourgeoisie monopoliste québécoise, bien que l’absence d’une telle conscience de classe, en certains lieux du moins, m’étonnerait beaucoup (dans l’antichambre du ministre des finances par exemple, où les termites marxistes ne s’infiltrent pas souvent). Je parle du processus dans lequel s’est engagé le Parti Québécois, compte tenu de la hiérarchie bourgeoise nord-américaine dans laquelle il prétend insérer l’ensemble des Québécois. On ne peut être pour le capitalisme et défendre les intérêts fondamentaux de la classe ouvrière ni même, à long terme, ceux de la nouvelle petite bourgeoisie.

Je terminerai sur quelques réflexions d’ordre général concernant le poids spécifique de la question nationale dans les rapports de classes actuellement au Québec. S’il est vrai, comme [197] le souligne Fournier, que les classes dominantes au Québec ont toujours soutenu une certaine forme de nationalisme, il n’en reste pas moins vrai que depuis 1837-38, c’est la première fois que la question nationale devient un facteur de rupture, sur la scène politique, entre les fractions bourgeoises dominantes au Canada et au Québec. Il me paraît évident que la spécificité donnée au Québec par la double réalité de la question nationale et de l’existence d’un pouvoir politique régional, permet de constituer la bourgeoisie québécoise en force sociale capable de provoquer le démembrement de l’État canadien. Deux questions donc à distinguer, mais qui se recoupent pour transformer la crise économique actuelle en crise politique de l’État canadien.

Abordons d’abord la question de l’État sur laquelle Fournier attire avec raison votre attention. La plupart des analyses portant sur le Québec contemporain insistent d’une façon ou d’une autre sur l’importance qu’y joue la politique. Sur le plan des analyses de classes sociales, certains ont voulu marquer l’importance de cette réalité en parlant de petite bourgeoisie technocratique, voire même d’une bourgeoisie d’État qui serait en gestation dans le projet péquiste. Il est évident que l’État joue un rôle primordial dans l’affirmation, la reproduction et le développement éventuel de la bourgeoisie québécoise. C’est en partie à l’aide des sociétés de l’État québécois et de sa politique économique que la bourgeoisie d’ici peut et pourra rationaliser son développement. Cette situation donne à la « fraction » étatique de la bourgeoisie québécoise un leadership politique évident. Lorsque l’on parle des Lévesque, Parizeau et Morin, on oublie trop souvent qu’il s’agit, parmi d’autres, architectes de la nationalisation de l’électricité, de la Caisse de Dépôts et de Placements et de la Régie des Rentes, sans oublier bien sûr la SGF. De la même façon, lorsque le cabinet Lévesque veut acheter Asbestos Corporation pour favoriser la transformation d’une partie de l’amiante sur place, on n’a pas à se demander si cette transformation se fera dans des usines autogérées par les travailleurs : l’opération consistera à québéciser une unité de production qui restera capitaliste, même si elle devient publique, et à favoriser par la suite [198] le développement d’un capital québécois dans le domaine de la transformation de l’amiante.

Ce rôle que peut jouer la « fraction » étatique de la bourgeoisie québécoise lui est conféré par le développement du capitaliste lui-même dont elle est, pour ainsi dire, la création. C’est l’affirmation du stade monopoliste au Québec, tout le monde le sait, qui, en dernière analyse, a provoqué la Révolution tranquille et la modernisation de l’État québécois. On voit donc que, dans un État comme le Canada, où le pouvoir économique des provinces, si faible soit-il, peut intervenir dans des domaines comme les richesses naturelles et la canalisation de l’épargne, le pouvoir central peut trouver des concurrents redoutables et les bourgeoisies régionales « privées » rencontrer des alliés inespérés pour contrer l’hégémonie de la fraction bourgeoise dominante. Et c’est ici que la question nationale doit être prise en considération. L’importance du soutien que peut apporter l’État provincial et la « fraction » étatique à telle ou telle bourgeoisie régionale ne saurait être fonction que de la capacité de cette classe dans son ensemble de se constituer en force sociale spécifique, c’est-à-dire de développer un projet politico-social véritablement autonome. Or l’existence d’une question nationale s’additionnant à la question régionale paraît le terrain le plus solide non seulement pour l’affirmation de la bourgeoisie régionale mais aussi pour le développement d’un projet politique spécifique. Pourquoi ? Parce que la question nationale précisément, peut faciliter au plus haut point, soit le processus d’affirmation de l’hégémonie de la bourgeoisie régionale soit l’alliance politique clairement définie de plusieurs classes. En d’autres termes, la réalité de l’existence d’une nation différente peut favoriser une bourgeoisie régionale en lui donnant la possibilité de trouver les alliés nécessaires à son affirmation définitive. En termes encore plus concrets cela veut dire que la bourgeoisie québécoise jouit d’un avantage politique évident face aux bourgeoisies régionales de l’ouest canadien par exemple. Cet avantage conjoncturel, il faut le souligner, elle l’a cependant payé historiquement très cher.

[199]

Si la question nationale a toujours permis à la bourgeoisie québécoise de marquer sa différence, le développement des fonctions économiques de l’État monopoliste lui offrent actuellement un levier propice à l’émergence. Ainsi donc est-il permis de constater une deuxième fois dans l’histoire du Québec, en 1976 comme en 1837, sans vouloir faire de comparaison de terme à terme, que la question nationale y devient d’autant plus explosive qu’elle est liée à l’existence d’un pouvoir politique plus important.

Ces dernières considérations nous amènent à déborder le simple cadre de l’État canadien pour placer la question québécoise dans l’ensemble des questions nationales qui se développent au sein du centre impérialiste. Il n’y a pas qu’au Canada que la question nationale menace des États qui jusqu’ici avaient semblé immuables. Les questions nationales se conjuguent en effet à des questions régionales pour constituer l’une des plus importantes contradictions de la plupart des États du centre impérialiste.

L’affermissement de l’hégémonie de l’impérialisme américain tend, en effet, à produire partout un double phénomène. D’une part, la plupart des bourgeoisies dominantes qui contrôlent les États centraux s’affaiblissent : en Europe comme au Canada. Ces bourgeoisies, tout en demeurant des forces impérialistes au niveau mondial, sont de moins en moins capables de développer des politiques économiques véritablement autocentrées. Elles Deviennent donc de plus en plus vulnérables économiquement comme politiquement. Sous l’effet du même impérialisme, les inégalités régionales s’accentuent ou se déplacent sans que les bourgeoisies dominantes puissent intervenir de façon efficace au niveau de la politique économique. Les tensions provoquées par l’affaiblissement des fractions bourgeoises dominantes et l’accentuation des déséquilibres régionaux sous l’effet de l’affirmation de l’hégémonie américaine a donc pour effet d’accentuer les problèmes régionaux et de faire de la question nationale, de façon relativement inattendue, un terrain favorable à l’accentuation des contradictions du capitalisme.

[200]

La question nationale est donc à l’ordre du jour. Mais encore aujourd’hui, il est impérieux, au centre comme à la périphérie, de se demander par qui et pour qui se ferait l’indépendance, la souveraineté ou l’autonomie. Malheureusement, le PQ ne nous donne guère le choix de la réponse. Son année de pouvoir ne me semble que confirmer la politique qu’il a imposée au mouvement indépendantiste dès après la fondation du MSA. L’opération privilégiée du PQ, on le voit encore mieux maintenant avec le recul historique, a été de se démarquer le plus possible du mouvement de masse. Finies les manifestations répétées d’appui aux grèves par lesquelles les indépendantistes essayaient d’établir un contact ponctuel avec la classe ouvrière. Tout cela s’est transformé en tactiques électorales et en un préjugé favorable à la classe ouvrière. Mais, est-ce trop partisan de le souligner, la classe ouvrière n’a besoin ni de préjugés, ni de faveurs. Elle a besoin, sur la question nationale comme sur tout le reste, d’organisations syndicales et d’organisations politiques qui défendent ses intérêts.

Mais le PQ veut donner à toute la nation et aux autres. Beaucoup à l’impérialisme, le plus possible à la bourgeoisie et à la petite bourgeoisie québécoise et un petit peu, aussi malgré tout, à la bourgeoisie canadienne. Faut-il s’étonner qu’il ne reste que des miettes pour la classe ouvrière et les masses populaires ? Faudra-t-il s’étonner si tout cela s’achève dans l’apothéose d’une réforme constitutionnelle ?

[200]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Cinquième partie**

V.3

“Action linguistique
et marche à l’indépendance.”

Guy BOUTHILLIER

[Retour à la table des matières](#tdm)

Nous discutons ici de la question nationale, c’est-à-dire de la lutte du peuple québécois pour l’affirmation politique de sa personnalité collective. On peut découper cette lutte en deux volets : 1° Tout ce qui concerne la défense et la promotion des [201] traits distinctifs de la personnalité collective des Québécois ; 2° Tout ce qui concerne plus directement la marche du Québec à l’indépendance.

Nous ne parlerons pas ici du second volet, car nous sommes réunis pour dresser un premier bilan de l’action menée par le gouvernement du Québec depuis un an. Or, sur le plan de la marche à l’indépendance, on constate qu’il s’est fait jusqu’à maintenant très peu de choses, si bien qu’après le blitz électoral de novembre 1976, le gouvernement du P.Q. et les fédéralistes se sont installés dans une “drôle de guerre” où les uns et les autres se bornent à quelques escarmouches verbales en attendant l’ouverture des grandes hostilités.

En revanche, sur le premier volet nous disposons dans la loi 101 d’un élément important à verser au bilan de cette première année de gouvernement. Notre exposé portera donc essentiellement sur l’action entreprise en matière de langue. Mais nous ne perdrons pas pour autant de vue la question de l’indépendance car il existe d’évidents rapports entre l’action linguistique et la marche à l’indépendance. Ceux-ci apparaissent à un double titre :

1°. L’étude de la loi 101 permet de lever un premier voile sur l’avenir. En voyant la place respective que cette loi fait du français et à l’anglais, on voit en effet apparaître en filigrane un portrait du Québec de demain et de ce que devrait être la place des collectivités francophone et anglophone dans ce pays. L’étude de cette loi occupe la première partie de notre exposé.

2°. Le rétablissement linguistique s’inscrit dans le contexte politique de la volonté d’accéder à l’indépendance. Quels sont alors les rapports entre ces deux questions ? Plus précisément, l’accession à l’indépendance aura-t-elle un nouvel impact sur l’action linguistique ? Inversement, l’adoption *hic* et *nunc* de la loi 101 favorise-t-elle la marche à l’indépendance ? Ces questions feront l’objet de notre seconde partie.

[202]

1. La loi 101 et la place respective
du français et de l’anglais au Québec

Depuis sa fondation, le parti québécois, comme du reste l’ensemble du mouvement indépendantiste, s’est engagé à renforcer les positions du français au Québec. Inscrit depuis toujours au programme du parti, cet engagement a été réaffirmé avec vigueur dans le *Livre blanc* de Camille Laurin : « Le Québec que nous voulons construire, y lit-on en effet, sera essentiellement français (...) Il ne sera donc plus question d’un Québec bilingue (...) (le français) est vraiment la langue commune à tous les Québécois (...) (le français est) la langue de notre société depuis ses origines, langue de la majorité, seule langue officielle, langue de tous les actes de la vie publique [[77]](#footnote-77). »

L’objectif est clair. Sa réalisation est contenue dans la loi 101, sanctionnée en août dernier. Pour établir un premier bilan de l’action du gouvernement, il faut donc d’abord se pencher sur ce texte pour en connaître l’étendue et les limites.

A. Les dispositions de la loi 101

On brossera un tableau des principaux traits de la loi 101 selon les trois domaines de l’État, de l’enseignement et de l’économie.

a) La langue de l’État et des pouvoirs publics

Le français est la seule langue officielle des projets de loi et des règlements (art. 7, 8 et 9). Cependant le texte officiel français de tous ces documents doit être accompagné d’une version anglaise (art. 10).

Le français est la langue des tribunaux judiciaires et quasi-judiciaires (art. 7 et 11). Cependant des exceptions sont reconnues : au témoin, qui pourra toujours déposer en anglais (art. 11) ; à l’avocat, qui pourra toujours plaider en anglais si toutes les parties y consentent (art. 11) ; au juge, qui pourra toujours [203] rédiger ses jugements en anglais, à la condition toutefois de les accompagner d’une version française, seule à avoir valeur officielle (art. 13).

Le gouvernement, les ministères et les autres organismes de l’Administration ont désormais une dénomination unilingue française (art. 14). Exceptionnellement certains services scolaires sanitaires et sociaux pourront avoir une dénomination bilingue (art. 26).

Le français est la langue des communications écrites de l'Administration notamment de la correspondance administrative (art. 15 à 20). C’est aussi la langue des contrats conclus par l’Administration (art. 21), de l’affichage administratif (art. 22) et de la signalisation routière (art. 29). Cependant des exceptions sont prévues : dans le cas des personnes physiques qui se seront adressées en anglais à l’Administration et qui ont droit à une réponse rédigée dans cette langue (art. 15) ; dans le cas des journaux anglais qui peuvent publier en anglais des communiqués et de la publicité au nom de l’Administration (art. 15) ; dans le cas de certains organismes municipaux et scolaires ainsi que de certains services sanitaires et sociaux (art. 24 à 27).

b) La langue de l’enseignement

L’école française est en principe ouverte à tous. Personne n’est donc exclu de la possibilité d’accéder à l’enseignement en français, à tous les niveaux, même un anglophone ou un allophone unilingue (art. 12).

En revanche, toute personne, même un unilingue francophone, peut accéder à l’enseignement collégial et universitaire anglais, qui échappe totalement à l’emprise de la loi 101 (art. 72).

L’enseignement en anglais est maintenu aux niveaux maternel, primaire et secondaire. Contrairement toutefois à la tradition et aux dispositions du célèbre *bill 63* (1969), mais dans la lignée du *bill 22* (1974), l’accès à cet enseignement n’est plus laissé à la liberté de choix. Peuvent seuls dorénavant y accéder librement a) les enfants, quelle que soit leur nationalité et quelle [204] que soit leur langue maternelle, qui étaient dans ce système au cours de l’année 1976-77 (art. 73, al. c.), ainsi que leurs frères et soeurs cadets (art. 73, al. d) ; b) les enfants, quelle que soit leur nationalité et quelle que soit leur langue maternelle, nés ou à naître, dont le père ou la mère a reçu l’enseignement primaire en anglais au Québec (art. 73, al. a), ou à l’extérieur s’ils sont actuellement domiciliés au Québec (art. 73, al. b) ; c) les enfants qui viendraient séjourner au Québec de façon temporaire (art. 85).

c) la langue de l’économie

L’économie fait l’objet d’une réglementation linguistique particulièrement complexe où voisinent prescriptions rigoureuses en faveur du français et modalités d’application plus souples pour tenir compte du poids des situations acquises et des rapports de forces entre anglophones et francophones. C’est ici plus qu’ailleurs que le résultat dépendra de la bonne volonté des intéressés et de la détermination des organismes d’application, notamment de l’Office de la langue française (art. 100 et 53). Sans faire un tour d’horizon complet, mentionnons les faits saillants suivants.

Le français doit devenir la langue du travail. La connaissance du français devient une condition d’accès au travail dans l’Administration (art. 20) ainsi qu’une condition d’obtention du permis d’exercice délivré par les ordres professionnels (art. 35). Cette dernière exigence ne concerne pas ceux qui sont déjà membres d’un ordre professionnel (art. 35). De plus, des exceptions sont reconnues à certains professionnels venant de l’extérieur du Québec (art. 37 et 40). Enfin, un employeur pourra toujours démontrer que l’accès à certains postes exige la connaissance de l’anglais (art. 46).

Le français doit devenir aussi la langue des affaires. Aussi bien toutes les maisons qui emploient cinquante personnes doivent-elles posséder un certificat de francisation attestant qu’elles fonctionnent déjà en français ou qu’elles se sont donné un programme destiné à accroître la place du français (art. 136, 138 et [205] 141). Cette obligation s’applique intégralement aux sièges sociaux des entreprises ayant des activités à l’extérieur du Québec, sauf ententes particulières avec l’O.L.F. (art. 144). De plus, toutes les entreprises employant cent personnes devront instituer un comité de francisation (art. 146), chargé de veiller à l’effort de promotion du français.

Enfin, le français doit devenir la langue de la consommation. C’est pourquoi les membres des ordres professionnels doivent être en mesure de servir leur clientèle en français (art. 30). Cette obligation s’étend aussi aux entreprises d’utilité publique (art. 30). Quant aux autres entreprises, elles devront tenir compte de cette obligation dans l’établissement de leur programme de francisation (art. 141, al. e).

L’affichage public se fait en français seulement (art. 58), sauf pour le petit commerce où l’anglais est permis à côté du français (art. 60). La publicité commerciale se fait également en français seulement (art. 58), sauf celle qui est faite dans les organes d’information diffusant en anglais (art. 59).

B. Refrancisation sans dé-anglicisation totale

Le gouvernement vient donc d’agir vigoureusement en faveur du français. En intervenant comme il vient de le faire, il place le français en position offensive et contraint du coup l’anglais à se replier sur la défensive. Certes il n’est pas le premier à le faire : le gouvernement Bourassa avait engagé ce processus par la loi 22. Mais il le fait avec plus de vigueur, avec moins d’ambigüités surtout. Il confirme ainsi un changement capital dans l’histoire de la collectivité québécoise. Jusque vers les années 60, en effet, et pendant deux siècles, les Francophones d’ici avaient été contraint d’adopter une attitude défensive en matière de langue, que traduisait bien le thème de respect du bilinguisme. Mais à partir des années 60, sous la poussée du mouvement indépendantiste, les Québécois sont passés à l’offensive au nom de l’idée de l'unilinguisme français. Que l’on vienne de consacrer dans une loi ce renversement de stratégie constitue déjà une victoire.

[206]

Ceci dit, la loi 101 n’est pas une loi d’unilinguisme français (nulle part, du reste, n’est-il fait mention de ce mot dans le *Livre blanc*). Certes, il y a dans cette loi de nombreux éléments unilinguistes. Mais la place qui est laissée à l’anglais, dans l’économie bien entendu, mais aussi dans l’enseignement et même dans l’État demeure trop importante pour qu’on puisse dire dorénavant du Québec qu’il est unilingue au sens où l’on dira que les États-Unis, la France et même l’Ontario le sont. La loi 101 est une loi de refrancisation, mais cette refrancisation ne s’accompagne pas d’une dé-anglicisation totale. Elle devrait aboutir à un nouveau rapport de forces, d’où le français sortira en position dominante, elle n’aboutira pas à la disparition de l’anglais.

Ce refus de l’unilinguisme intégral ne saurait étonner de la part d’un gouvernement péquiste : il est conforme, en effet, aux positions officielles du M.S.A., puis du P.Q. depuis 1967. Il ne saurait étonner non plus quand on sait la force et donc la capacité de résistance de la minorité anglophone et quand on connaît la volonté du gouvernement actuel et pour tout dire aussi du peuple québécois de ne pas se couper du monde anglo-saxon et singulièrement du Canada anglais et des États-Unis. Il ne saurait étonner enfin quand on sait que le gouvernement cherchait à obtenir sur cette question un large consensus.

Cette recherche du consensus supposait que le gouvernement apportât certains tempéraments à l’élan de refrancisation. Ceux-ci du reste sont nombreux dans la loi 101. Elle supposait aussi de larges exceptions dans le domaine scolaire, cet aspect si sensible des conflits linguistiques. Aussi bien le gouvernement a-t-il clairement établi que la minorité anglaise du Québec pourra continuer de disposer de son système d’enseignement. La loi 101 ne cherche même pas à imposer à cette minorité un système d’enseignement bilingue. Tout au plus exige-t-elle du système anglais qu’il assure une bonne connaissance du français (art. 84).

C’est par les dispositions consacrées à la langue d’enseignement plus que par d’autres que le gouvernement a clairement manifesté son refus de chercher à assimiler la minorité anglaise du Québec. Ce refus apparaît clairement dans le *Livre blanc,* où [207] le gouvernement a pris l’engagement solennel, pour maintenant mais aussi pour l’avenir, de consentir au maintien de l’identité culturelle et linguistique de la minorité anglophone : « L’anglais, y lit-on en effet, (...) aura toujours une place importante au Québec. Non pas seulement, comme on le répète souvent, parce qu’il est le moyen de communication le plus répandu en Amérique du Nord, mais parce qu’il tient aussi à l’héritage culturel des Québécois (...). Le Gouvernement reconnaît que, dans le Québec, il existe une population et une culture anglaises (...). Cette population, cette culture constituent une composante irréductive de notre société (...). Que les Anglophones du Québec doivent garder leur langue, leurs modes de vie, leur culture, non seulement le Gouvernement ne s’y objecte pas ; il le tient pour une donnée de notre histoire commune [[78]](#footnote-78). »

Ces garanties données à la minorité anglaise du Québec s’expliquent. Elles sont, bien entendu, une condition de la paix sociale et politique entre Québécois et anglo-canadiens d’ici et d’ailleurs. Mais elles sont aussi une condition de consensus entre Québécois eux-mêmes sur la question linguistique. Car il y a certains points au delà desquels la majorité du peuple québécois n’aurait pas suivi le gouvernement dans son effort de refrancisation. La question scolaire est de ceux-là. Il n’y a pas de volonté assimilatrice dans la loi 101 ? Mais c’est tout simplement que cette volonté n’existe pas chez les Québécois. « McGill français » a été un thème, une idée qui n’a duré que le temps que durent les défilés populaires : ce n’est pas une revendication de fond.

Sur cette lancée, posons la question suivante : le gouvernement a-t-il trouvé le consensus qu’il recherchait ? Il est sans doute trop tôt pour trancher la question. Après tout, la vie politique abonde en exemples où des groupes, après une première levée de boucliers, s’accommodent de la réalité nouvelle. Beaucoup du reste dépendra de l’application de la loi, comme en font foi les appels de certains à la souplesse et à la modération. Mais on peut d’ores et déjà appeler l’attention sur les aspects suivants :

[208]

Le gouvernement a affirmé son objectif linguistique : celui de la refrancisation du Québec. Cette politique, plusieurs en ont contesté les modalités, mais personne n’en a contesté la légitimité. Faire reconnaître la légitimité de son objectif par ses adversaires, c’est déjà un acquis. — La loi 101, par les tempéraments qu’elle contient et par la place qu’elle laisse au système scolaire anglais, se situe en deçà de l’unilinguisme que certains réclamaient aussi bien de l’intérieur que de l’extérieur du parti québécois. Or, ces partisans d’un unilinguisme pur et dur ont été absents du débat sur la loi 101. Neutralité temporaire ou ralliement définitif ? Quoi qu’il en soit, pour le gouvernement actuel il s’agit d’un autre point positif.

Les députés du parti libéral et de l’union nationale n’ont pas voté le projet de loi en troisième lecture. Il s’agit là sans doute d’une découverte pour le gouvernement. Mais on ne saurait interpréter cette attitude, sauf peut-être chez certains d’entre eux, comme une opposition de fond à la loi de refrancisation.

— Certes il y a l’opposition des milieux anglophones et celle de certains milieux d’affaires québécois (notamment le “326”). Leur ralliement, qui n’est pas exclu, dépendra en dernière analyse de la manière dont les autorités, et notamment le nouvel Office de la langue française, appliquera la loi.

2. La loi 101
et la marche vers l’indépendance

Le mouvement indépendantiste n’a pas inventé la revendication linguistique. Celle-ci, en effet, est beaucoup plus ancienne que celui-là. Il l’a cependant prise en charge, et surtout il l’a transformée et durcie. C’est lui, par exemple, qui sur ce plan a fait passer la collectivité québécoise d’une stratégie de défense de type bilinguiste à une stratégie d’attaque de type unilinguiste. Mais surtout c’est lui qui a dépassé la revendication linguistique. Jusque là, en effet, les nationalistes canadiens-français menaient un combat linguistique qui ne débouchait pas sur la remise en cause des structures politiques qui assujettissent la langue et la collectivité francophones à la langue et à la collectivité anglophones. Au contraire, le mouvement indépendantiste mène avant [209] tout son combat contre les structures politiques canadiennes. Pour lui, le problème linguistique est réel, mais dans la hiérarchie des combats il n’occupe pas la place qu’il avait chez les nationalistes d’antan : c’est une question qui se situe après bien d’autres, jugées plus importantes. Cette perspective nouvelle est apparue dès les premières années du mouvement indépendantiste. Dès 1961, en effet, Raymond Barbeau, président-fondateur de l’Alliance laurentienne, affirmait : « Il n’est pas vrai que le français soit la préoccupation dominante des souverainistes ; elle ne l’a jamais été. Elle est importante certes mais elle n’est ni la seule, ni la plus urgente, ni la plus absorbante [[79]](#footnote-79). »

Le parti québécois s’est inscrit tout naturellement dans cette voie. Pour lui, en effet, l’action linguistique n’est qu’un élément parmi d’autres, qu’il juge plus importants. Ainsi n’est-t-il nullement question de la langue dans le document préparé à l’automne 1972 par le conseil exécutif du parti, intitulé « Quand nous serons vraiment chez nous [[80]](#footnote-80) ». Certes la manière dont la loi 101 a été amenée, puis votée, montre bien qu’il s’agit pour le gouvernement d’une affaire importante. Personne, cependant, pas même Camille Laurin, n’a prétendu que l’action linguistique réglerait les grands problèmes du Québec. C’est une mesure d’accompagnement d’un effort général de libération, ce n’est pas une mesure de substitution. C’est ce qu’affirme sans ambiguïté le *Livre blanc :* « Le Québec que nous voulons construire sera essentiellement français. (...) C’est aussi un pays où sera modifié l’équilibre traditionnel des pouvoirs, particulièrement pour ce qui concerne l’économie : l’usage du français ne sera pas simplement généralisé pour masquer la prédominance de puissances étrangères aux francophones ; cet usage accompagnera, symbolisera, favorisera une reconquête par la majorité francophone du Québec de l’emprise qui lui revient sur les leviers de l’économie [[81]](#footnote-81). »

[210]

Le gouvernement du parti québécois vient de faire adopter sa grande loi en matière de langues. Il n’a pas encore réalisé son objectif politique fondamental, qui reste à atteindre. Dans ces conditions, on peut se demander s’il estime avoir atteint la limite de son action linguistique ou si, au contraire, il n’attend pas l’accession à l’indépendance pour donner une nouvelle poussée législative à son effort en faveur du français. En clair : quel sera l’impact de l’indépendance sur l’action linguistique ? Sans vider la question, appelons l’attention sur les trois domaines suivants.

a) Dans son programme, le parti québécois propose d’étendre l’action linguistique au domaine de la radio et de la télévision par l’établissement d’un seul réseau public francophone et par la limitation du nombre de postes privés [[82]](#footnote-82). Cette politique de francisation accentuée des ondes sans dé-anglicisation totale n’a fait l’objet ni du moindre article de la loi 101, ni cela est plus étonnant, du moindre passage du fameux *Livre blanc.* On comprend pourquoi, le secteur des ondes faisant actuellement partie des compétences exclusives de l’État fédéral. Le gouvernement du P.Q. n’a donc pas voulu, cette fois-ci, remettre en cause ce monopole législatif. Rien ne permet de penser qu’il a abandonné cet article du programme du P.Q., on peut conclure qu’il préfère attendre l’accession à l’indépendance, qui lui ouvrira la voie à une action, enfin constitutionnelle, sur ce plan.

b) Dans son programme, le P.Q. s’est engagé à faire du français la seule langue officielle de l’État et des pouvoirs publics. La loi 101 répond certes à cet engagement, mais sa réponse demeure partielle, car la loi n’emporte pas dé-anglicisation totale des domaines législatif, judiciaire et administratif. À quoi tient cet état de choses ? S’il découle de l’engagement solennel pris en faveur de la minorité anglophone, on voit mal pourquoi le gouvernement y apporterait des changements après l’indépendance. Mais s’il s’explique plus simplement par la contrainte de l’article 133 du B.N.A. Act. — qui, on le voit, garantit le bilinguisme [211] obligatoire de la législation et le bilinguisme facultatif des débats parlementaires, de la procédure et des jugements judiciaires, on peut conclure que le Québec souverain de demain complétera sa loi d’aujourd’hui en faisant vraiment du français la seule langue de son État et de son administration.

c) De façon générale, tout ce qui relève de l’État fédéral échappe à l’action linguistique du Québec. Il y a ainsi de nombreux secteurs de l’activité sociale sur lesquels le Québec ne peut agir directement. L’accession à l’indépendance ouvrira donc naturellement de nouveaux domaines de francisation (la vie militaire notamment) et donnera au Québec de nouveaux instruments pour agir dans ce sens (le service civique obligatoire par exemple).

Quoi qu’il en soit, les brides constitutionnelles, certes réelles, ne sont pas contraignantes au point d’empêcher le gouvernement du Québec d’agir dans les domaines stratégiques de l’Administration, de l’école et de l’économie. Ce n’est donc pas sur ce plan qu’il faut chercher l’impact de l’accession à l’indépendance sur la question linguistique. Cet impact apparaîtra plutôt sur les attitudes fondamentales en matière d’identité nationale et sur les comportements concrets en matière de pratique linguistique. Car l’indépendance, en rompant le lien fédéral, permettra enfin d’établir clairement qui est la majorité et qui est la minorité dans ce pays.

— Mais peut-on se demander en terminant, la loi 101 contribuera-t-elle à la marche vers l’indépendance ? Pour répondre, on peut se placer à un triple point de vue pédagogique, démographique et psychologique.

a) On connaît la méthode pédagogique qui sera celle du P.Q. : instruire dossier par dossier le procès du fédéralisme et ainsi démontrer la nocivité de cette formule politique. Sur ce plan, le dossier de la langue ne pèsera pas très lourd [[83]](#footnote-83), car, on [212] vient de le dire, les limites les plus importantes à l’effort de francisation prennent leurs racines ailleurs que dans l’assujettissement du Québec à l’ensemble canadien.

Sur cette lancée, on peut même imaginer de la part des tenants du lien fédéral une nouvelle stratégie : laisser faire les autorités québécoises et tenter ainsi de démontrer que la refrancisation est possible *hic* et *nunc* dans le cadre canadien. Cette stratégie, fondée sur l’analyse que la revendication linguistique forme le ressort essentiel du mouvement indépendantiste, semble du reste en voie de gagner des adeptes, comme en témoigne l’attitude somme toute attentiste adoptée par le gouvernement fédéral vis-à-vis de la loi 101.

b) Le P.Q. est fort parmi les francophones et faible parmi les anglophones. Tout ce qui contribue à augmenter le nombre des premiers et à diminuer le nombre des seconds favorise donc sa marche en avant. Qu’en est-il de la loi 101 ?

Sur ce plan, cette loi ne doit en principe livrer ses effets qu’à long terme. Or, la question de l’indépendance, d’après le calendrier du P.Q., doit être tranchée d’ici quelques années. La loi 101 n’aurait donc aucun impact sur la démographie électorale du référendum et des prochaines législatives, sauf si elle devait provoquer des départs importants parmi l’électorat anglophone, ce qui reste à démontrer.

c) Peu de Québécois doutent de la légitimité de l’indépendance de leur pays. Ce dont ils doutent c’est de la capacité de réussir. On trouve une situation analogue en matière de langues. Les Québécois désirent le triomphe de leur langue, mais doutent de pouvoir l’atteindre. Si la loi 101 réussit à faire mentir ce pessimisme, elle aura porté un dur coup au sentiment d’impuissance collective des Québécois. Cette victoire psychologique redonnera confiance au peuple d’ici et servira ainsi d’autres causes et d’autres combats.

En politique aussi, l’appétit vient en mangeant.

[213]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Cinquième partie**

V.1

“Renforcer le P.Q.
et préparer le référendum.”

Henri GAGNON

[Retour à la table des matières](#tdm)

Notre communication a la tâche d’étudier la démarche du Parti Québécois en relation avec la question nationale des Québécois. Il serait facile à cette occasion de se lancer dans une grande attaque contre le P.Q. Il suffirait de monter en tête d’épingle toutes les faiblesses de ce parti arrivé au pouvoir sans trop d’expérience de gouvernement. Ceci d’autant plus que c’est la première fois qu’un parti provincial s’est donné la tâche de libérer la nation Québécoise par la voie de l’indépendance et de la souveraineté ; ce qui n’est pas un jeu d’enfant. Tous conviendront que personne n’a d’expérience dans ce domaine.

Les faiblesses du P.Q. au cours de la dernière année ont été plus qu’évidentes. C’est un peu comme si la dernière élection provinciale s’était limitée à changer le personnel au sein d’un même appareil gouvernemental. D’abord, M. Parizeau a produit un budget conservateur, plein de restrictions. Ces restrictions ont frappé différents services publics dont les hôpitaux, ce qui actuellement est fortement contesté par les travailleurs hospitaliers.

Le gouvernement de M. Lévesque se limite lui-même à n’être qu’un « bon gouvernement » de continuation. S’est-il donné la tâche d’assainir les finances publiques et de réparer les erreurs de ses prédécesseurs ? Une telle conception de ce que doit être un « bon gouvernement » ne saurait conduire très loin. Pour le P.Q. c’est un piège à éviter.

Parmi les faiblesses du P.Q. il y a la moitié d’assurance-automobile du ministre Lise Fayette. Pour une fois un ministre capable d’accoucher a répété la fable de la montagne qui accouche d’une souris. Le Ministre en l’occurrence Lise Fayette s’est donné comme tâche de ménager les courtiers en assurances, qui continueront à faire des sous sur chaque automobiliste. Une chose est évidente, un « bon gouvernement » ne saurait permettre que se continue la spoliation populaire. Un tel gouvernement [214] ne saurait se limiter à mettre de l’ordre dans les gâchis accumulés par les régimes du passé. Il faudra bien que tôt ou tard, le P.Q. s’attaque à la tâche de faire l’autopsie des vieux partis traditionnels qui ont placé la nation québécoise sur le chemin de la catastrophe.

Récemment, le 24 septembre 1977, la Presse, annonçait que notre dette nationale, (celle de la province) était passée de $4 milliards à $10 milliards de dollars. Comment, pourquoi ? À ce sujet la Presse rapporte :

« Cette situation s’est développée au cours des années parce que le gouvernement, comme tous les autres gouvernements au Canada, n’a pas versé sa quote-part annuelle aux fonds de retraite, comme ses employés le font de leur côté, à même leurs chèques de paye. Il se contentait, à chaque année, de payer les pensions comme des dépenses courantes. »

« Pour les deux premiers (régime de retraite des enseignants et des fonctionnaires) le gouvernement ne s’est pas limité à ne rien verser pour l’avenir. Ils ont intégré les contributions des fonctionnaires à leurs revenus courants pour les affecter aux dépenses courantes, comme si c’était un impôt, accumulant ainsi de lourds engagements. »

« Le coût actuariat de ces deux régimes s’élève à $4.5 milliards et touche 105,000 employés. »

(La Presse, samedi 24 sept. 1977)

C’est donc à plus de $10 milliards et non à six milliards que s’élève la dette réelle du gouvernement québécois. Le gouvernement a pigé dans les caisses de retraite de ses employés. Il y a pris tout l’argent pour n’y laisser que des billets promissoires. Vous les professeurs dont plusieurs sont réunis ici, vous vous êtes fait voler sans dire un traître mot.

N’applaudissez pas trop longtemps, car on ne m’a donné que dix minutes pour parler.

Non seulement le gouvernement n’a pas mis sa quote-part dans la caisse de retraite, tel que convenu dans la convention de travail, il a été plus loin en s’emparant pour ses propres besoins des argents que vous payez à chaque enveloppe ou chèque [215] de paie. Ainsi $4.5 milliards ont été détournés et les représentants du gouvernement péquiste ont qualifié ce geste de négligence. Si une telle chose arrivait dans les milieux populaires et syndical, on parlerait de vol et détournement de fonds. Car en vérité, c’est bien le plus gros détournement de fond jamais perpétré. Qu’a dit M. Parizeau devant ces faits ? Il a dit qu’il prendrait les mesures pour éponger ça dans les trois ou quatre années à venir. Ça prendra toute une éponge pour faire ça ! Y avez-vous pensé ? Quatre milliards 500 millions de dollars disparaissent sans laisser de trace et l’on parle de passer l’éponge !

On se demande pourquoi M. Parizeau n’a pas trouvé le moyen de faire le procès public, l’autopsie du scandale des caisses de retraite transformées en écales vides. La seule réponse plausible c’est que M. Parizeau a tété aux mêmes mamelles de la connaissance universitaire, que l’ancien ministre libéral des Finances M. Carneau. C’est sans doute pour les mêmes raisons que les dirigeants péquistes en commençant par M. Parizeau se mettent continuellement dans la position de « maquereau timide en train de se masturber à la porte d’un harem ».

Naturellement on pourrait continuer longtemps à critiquer les faiblesses du Parti Québécois. Mais il faudra surtout se rappeler que lorsque nous critiquons le P.Q. ce n’est pas dans le but de le briser. Ce n’est pas pour ramener le Parti Libéral ou l’Union Nationale au pouvoir. Notre critique doit viser au renforcement du P.Q. Cependant, ce serait une erreur de laisser ce parti se promener tout seul après neuf heures du soir, même s’il est rempli de professeurs et d’anciens universitaires. Ce serait une erreur de se réfugier dans l’attente de miracles qui ne s’accompliront pas tout seul. Je crois personnellement qu’une représentation accrue de travailleurs et de ménagères au sein du gouvernement québécois le renforcerait d’autant.

À notre époque il appartient aux organisations du peuple de relever le drapeau national. Les quelques grands capitalistes et la section « compradore » de la petite bourgeoisie du Québec ont depuis longtemps laissé tomber le drapeau de la nation québécoise pour lever celui du profit maximum. La question [216] nationale québécoise ce n’est pas, comme certains le pensent, une simple continuation de 1760, 1867 ou de 1920. Au Québec la question nationale est devenue une question de classe et vice versa, la question de classe revêt un caractère national.

À l’époque de l’automation, l’oppression nationale prend la forme de fermetures d’usines. Il n’est plus question de savoir qui aura les meilleurs emplois, et de la place que nous occupons dans le fonctionnariat fédéral. Il est simplement question de savoir si dans une société fondée sur l’exploitation du travail humain, il y aura des emplois pour les Québécois. Au sein de la Confédération la nation québécoise est en train de se transformer en un peuple d’assistés sociaux. Et aucun Québécois ne doit tolérer une telle chose.

Les partisans du statu quo fédéraliste affirment que l’instabilité sévit au Québec depuis que le P.Q. a été élu. C’est plutôt le contraire qui est vrai, c’est l’instabilité du système qui a amené la victoire péquiste. En fait la désintégration du système capitaliste dans vingt-six pays supposés avancés est la toile de fond sur laquelle se déroule la lutte de libération nationale des Québécois.

La grande bourgeoisie anglo-canadienne fait encore appel à l’unité canadienne. Ça fait plus de 50 ans qu’on nous parle d’unité canadienne. Derrière ce discours se cache un semblant d’unité de deux nations marchant sous la houlette d’une grande bourgeoisie anglo-canadienne et des sociétés multinationales. Il ne saurait y avoir d’unité canadienne fondée sur l’oppression d’une nation par une bourgeoisie s’appuyant sur une autre nation. Il ne saurait y avoir d’unité ouvrière fondée sur l’oppression d’une nation par une bourgeoisie qui s’appuie sur une autre nation. On s’est efforcé d’expliquer ça dans un livre intitulé : « La Confédération, y a rien là » dans lequel on peut lire :

« Le mouvement populaire et national qui se manifeste au Québec est celui d’une nation composée majoritairement de salariés, d’ouvriers, de gagne-petits et d’assistés sociaux en lutte contre une bourgeoisie anglo-canadienne s’appuyant sur une majorité anglophone. Ce conflit est beaucoup plus ce [217] lui d’un peuple contre les oppresseurs capitalistes que celui d’une opposition entre deux collectivités nationales ayant des cultures et des langues différentes. Au Québec, où la révolution démocratique bourgeoise est demeurée inachevée, le combat populaire contre les capitalistes anglo-américains prend un caractère national. Dans ces conditions le mouvement des Québécois s’apparente à la fois aux mouvements de libération nationaliste du Tiers-Monde et aux luttes des classes populaires dans les pays industrialisés comme la France, l’Italie, l’Angleterre etc.. »

(La Confédération, y a rien là — page 219)

Ce qui semble inquiéter M. Trudeau c’est qu’on ait cessé d’être des anti-anglais pour devenir des Québécois. Nous n’avons rien contre les gars du West Island et les travailleurs des autres provinces. Il se forme un nouveau mouvement national dans lequel transparaît la grandeur de notre peuple. Celui-ci par sa vigilance ne doit donner aucune chance au gouvernement fédéral de fausser le débat. Avec l’automation, ce qui est en jeu c’est le contrôle de notre économie et de nos marchés et tant que ce contrôle échappera aux Québécois, les usines continueront à fermer leurs portes.

Au temps de l’automation, de l’utilisation de la science à des fins industrielles, un peuple qui ne contrôle pas son économie risque de voir les usines de son territoire se fermer les unes après les autres. Aussi longtemps qu’Ottawa continuera à être le négociateur exclusif pour les tarifs douaniers, l’importation et l’exportation des marchandises circulant au Québec, le peuple québécois sera sans défense. Nous serons à la merci de décisions prises à Ottawa, à Boston ou à Chicago, qui ferment les usines en sol québécois. Quand on a écrit « La Confédération y a rien là » ça voulait dire rien d’autre que des fermetures d’usines.

La Confédération, née de l’industrialisation ne correspond plus aux besoins nouveaux. Aussi longtemps que se poursuivait l’industrialisation du Canada, la Confédération a été un facteur de progrès économique. Pour un temps donné, la Confédération a donné des miettes aux Québécois, voir même des jobs de scieurs [218] de bois et de porteur d’eau, mais aujourd’hui, ça ne donnera que des fermetures d’usines. Ce qu’on a vu jusqu’à maintenant n’est qu’un début. Pendant les années d’industrialisation, on parlait de réaménager la constitution, de la rafistoler afin de passer au travers. Aujourd’hui dans les nouvelles conditions il n’est plus question de réaménager mais bien de déménager de là et ça presse ! Parce qu’après tout quand ça va mal, ça va encore plus mal pour les minorités.

La question nationale Québécoise en est une de rapport entre majorité et minorité. Si on continue à se comporter en minorité on va devoir en payer le prix. Parmi les Québécois, censés lucides, il n’y aura bientôt plus que M. Claude Ryan qui tient absolument à rester en minorité. Qu’il y reste. Pour nous il n’y a aucune fierté à être toujours du côté du plus faible et du côté des battus. Il va nous falloir briser cet esprit minoritaire dans lequel nous sommes enlisés depuis plus de cent ans. Ce ne sont pas des amendements à la Constitution qui vont nous rendre maître chez-nous. À l’échelle du monde aucune minorité, quelle qu’elle soit, ne saurait être maître de son destin.

Sous l’emprise de l’automation, la question nationale n’est pas la propriété exclusive du Parti Québécois. Avec les fermetures d’usines, c’est devenu la question nationale, non pas de la classe moyenne comme par le passé, mais celle des travailleurs, des retraités et des assistés sociaux. Les petits entrepreneurs et industriels pourront toujours se transformer en importateurs de marchandises de l’étranger. De nombreux éléments des classes moyennes pourront se muer en « compradores » au service des sociétés multinationales. Mais il en est tout autrement pour les fils de la classe ouvrière : pour eux c’est la catastrophe : ceux-là se retrouveront dans la rue avec tout ce que cela comporte.

Le peuple québécois est allé à la bonne école. Il savait ce qu’il faisait quand il a voté P.Q. Dans les luttes à venir, y compris le référendum, il saura encore comment voter, parce qu’il a appris, pas nécessairement à l’université, mais à l’école de la [219] vie. C’est là une école sévère où l’on apprend durement et rapidement. Au Québec on peut dire qu’on a eu d’excellents professeurs.

Au Québec, tout le monde prétend œuvrer à la libération nationale. Même les fédéralistes veulent continuer à l’être tout en rejetant de plus en plus le fédéralisme. Une même confusion règne chez les partisans de l’indépendance qui se partagent en trois écoles de pensée.

Certains grands dirigeants du P.Q. s’efforcent de constituer une grande bourgeoisie canadienne-française ; d’où les subventions et l’aide prioritaires à la petite et moyenne entreprise. Nous n’avons rien contre l’aide au PME, en autant que cela se fasse sous le contrôle d’un gouvernement tout au service des masses populaires. Le peuple québécois a beaucoup d’expérience dans l’aide aux entreprises capitalistes. Nous en avons enrichi beaucoup de ces entreprises. Mais les entreprises capitalistes se comportent comme des cochons, lorsque vous les engraissez trop, ils font sur votre perron, lorsqu’ils ne se sauvent pas avec le perron ! Quoiqu’il en soit, se limiter à l’aide aux PME conduirait à une forme d’archéo-capitalisme.

Un deuxième groupe de Québécois regarde l’indépendance et la souveraineté nationale comme un pas nécessaire dans la marche vers l’établissement d’une société socialiste.

Il y a une troisième école de pensée dont je suis, qui croit que le gouvernement du Québec devrait assumer la souveraineté nationale. Cette tendance de façon générale croit qu’il faut se brancher vers l’établissement d’un mode de production étatique, qui dans les conditions actuelles représenterait un grand pas en avant. Aucun groupe, parti ou secteur de la population ne ' saurait accomplir seul l’œuvre de libération nationale. Le gouvernement du Québec est le principal instrument national et collectif à la disposition de la nation québécoise. Naturellement cet instrument est loin d’être parfait, mais chose certaine il est perfectible.

La majorité des Québécois veut du nouveau, elle veut mettre le petit nouveau au monde. Mais il arrive que tous ceux qui [220] veulent assister à la naissance sont prêts à se bagarrer pour savoir ce que dira et fera le nouveau bébé lorsqu’il aura l’âge de 5, 10 et 15 ans. C’est une drôle de façon de faire des enfants forts et autonomes. Pour le moment il faut se préparer à gagner la bataille du référendum. À cet égard ceux qui souhaitent la libération nationale, devront marcher comme des grands garçons et œuvrer à la tâche de créer un front commun national car la bataille est loin d’être finie.

[221]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

VI

BILAN POLITIQUE
DU GOUVERNEMENT DU P.Q.
ET PERSPECTIVES

[Retour à la table des matières](#tdm)

[221]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Sixième partie**

VI.1

“Pour un mouvement
socialiste.”

Jacques DOFNY

[Retour à la table des matières](#tdm)

Je n’ai pas l’intention de faire un bilan de l’action du PQ vu que cinq ateliers viennent d’y être consacrés. Il me paraît plus utile d’exprimer mon opinion quant à ce qu’il faut faire. Cependant, mes options ne prennent leur sens qu’à travers la vision que je me fais du PQ, ce qu’il est, et son action depuis un an.

Depuis la chute du Duplessisme, on a vu apparaître un courant modernisateur, celui de la révolution tranquille. Il accompagnait l’affaissement de l’idéologie catholique, d’une certaine bourgeoisie qui la portait, d’institutions scolaires qui la diffusaient. La mobilité sociale et géographique était forte, la classe ouvrière renforçait ses organisations. Mais la modernisation et la croissance économique du Québec, après avoir renversé ces obstacles rencontraient celui des entraves qu’imposaient la présence coloniale des canadiens anglais du Québec et les structures du pouvoir politique fédéral. Les artistes et les jeunes s’en occupèrent avec des chansons et des grenades. On réclamait l’indépendance.

Il y avait deux courants qui s’affirmaient en même temps : la contestation du pouvoir économique par la classe ouvrière et la contestation du pouvoir politique par les classes moyennes. À cette dernière se raccrochait plus nettement la revendication culturelle centrée sur le thème linguistique. Les deux courants [222] s’exprimèrent dans le R.I.N., le M.L.P. et le P.S.Q. Lorsque René Lévesque, entraînant avec lui des éléments du parti libéral, fonda son mouvement, il fit alliance avec le R.I.N. et accepta son radicalisme indépendantiste. Il se garda bien de conclure une telle alliance avec les forces ouvrières organisées. Il acceptait leur soutien mais sans aucun engagement à leur égard ; il rejetait, bien entendu, tout véritable socialisme.

Le PQ construisit donc un programme indépendantiste jusqu’au bout et modérément social démocrate. Mais après les deux échecs électoraux de 72 et 74, et alors que se posait même le maintien ou le retrait de R. Lévesque à la tète du PQ, les forces libérales qui contrôlaient de plus en plus l’appareil du PQ se mirent à fabriquer des solutions de rechange. Puisque la porte électorale était étroite, on se ferait plus petit et moins exigeant. Cela nous valut la substitution du référendum à l’indépendance, ce qui paraissait à beaucoup une stratégie imprudente sinon très dangereuse. La force du PQ avait résidé dans sa détermination, sa faiblesse apparaissait dans ses tergiversations. Le PQ avait bien compris que 7 ans de pouvoir et la grande crise inflationniste avait usé les artères du parti libéral et qu’un arrêt du soutien électoral était prévisible. Il organisa donc sa campagne selon un modèle très « low profile », à la Carter, promettant plus de transparence que de substance. Il était déjà loin de l’indépendance et de mesures social-démocrates. L’ambiguïté fut à son comble lorsqu’on constata que la même population qui avait mis le PQ au pouvoir ne favorisait l’indépendance que faiblement. Lorsque les lampions du soir du 15 novembre se furent éteints, on se retrouva, en très peu de temps, avec la formule de souveraineté-association et une demi assurance-automobile.

L’argument du PQ est qu’il faut disposer du pouvoir pour convaincre le peuple que ce gouvernement est capable de bien gérer le Québec et donc d’aborder l’indépendance sans crainte de risques, c’est-à-dire sans qu’on y perde rien, mais qu’avec le temps on y gagne. Entre temps, il faut gérer la crise et plaire à tout le monde... ou presque. Et d’abord aux financiers américains, [223] aux petites et moyennes entreprises, aux grandes avec leurs quartiers généraux transférables, aux groupements et associations divers du Québec et même à la vieille et/ou jeune garde Duplessiste. Alors s’installa le désenchantement.

Pourtant on peut analyser la stratégie du PQ d’un œil moins sévère et lui reconnaître le mérite de s’efforcer d’assainir les finances, de gérer les affaires publiques dans le cadre confédéral tel qu’il est et de faire ainsi la démonstration la plus honnête et la plus convaincante que dans ce cadre précisément le Québec ne peut survivre et s’épanouir. Mais la démonstration peut-elle être convaincante ? À partir du moment où l’on accepte les règles du jeu choisies par un adversaire beaucoup plus puissant, les chances de gagner ne sont pas très grandes.

Nul ne contestera que le PQ a été plus loin que tous les autres gouvernements du Québec dans sa tentative de régler le problème linguistique. Mais celui-ci est l’expression d’un rapport de forces sociales et économiques. Ce serait une illusion de croire qu’une loi seule va changer ce rapport de forces.

\* \* \*

Et les travailleurs qu’ont-il gagné jusqu’à présent ? Sans aucun doute une augmentation de leur salaire de base, un programme énergique visant la protection de la santé des travailleurs, un projet de loi modifiant certaines dispositions du code de travail, mais non la refonte profonde et sérieuse de ce code, qu’elles escomptaient. Et encore, alors que le Ministre du Travail, quant à lui, a déclaré en présentant son projet qu’il ne passerait pas en commission, devant la contre offensive patronale le gouvernement n’acceptera-t-il pas des amendements ... Comme dans presque toutes les réformes proposées le gouvernement semble craintif. Il manifeste trop souvent la crainte que lui inspirent ses adversaires, ce qui est la pire des stratégies, particulièrement si on n’est pas le plus fort.

Les centrales ont déposé leurs cahiers de revendication dès janvier. Elles les ont renouvelées lors du sommet économique.

[224]

Certes, leurs positions ne sont pas unanimes. La CSN, beaucoup plus que la FTQ, se montre réservée et critique à l’égard du PQ. La FTQ, et en tout cas la Fédération de la métallurgie, apprécie bien plus le « préjugé favorable ». Mais il est évident que dans aucune des trois centrales, la base, pas plus que les appareils, n’accepteront très longtemps les effets durs et prolongés de la crise.

Le PQ va sans doute continuer à étudier et préparer des dossiers, à esquisser des réformes très partielles, à explorer les marges de manœuvre dont il dispose dans le cadre de la stratégie qu’il a choisie. On sait déjà qu’elles sont minces.

\* \* \*

Alors se pose pour les forces laborieuses le très sérieux « que faire ». Il faut d’abord reconnaître qu’en effet les marges de manœuvre sont limitées, mais peut-être moins étroites que le Ministre des Finances ne cesse dé nous l’inculquer. Un gouvernement qui manifesterait plus de détermination à appliquer son propre programme inspirerait plus de respect à ses adversaires et plus d’enthousiasme chez ses membres. Or, le PQ est en train de perdre l’un et l’autre. La politique n’est pas seulement affaire de gros sous et de comptes bien balancés, c’est aussi une question de volonté populaire. Il y a dans le discours que le PQ tient aux Québécois et aux Québécoises un paternalisme décourageant. Non seulement on leur explique tout le temps que les dossiers sont compliqués, mais on les traite comme des peureux incapables de prendre aucun risque ou d’accepter aucun sacrifice. On n’a jamais libéré un peuple en lui promettant des sucettes ou en l’installant dans un fauteuil devant la télévision.

Le gouvernement péquiste semble composé d’hommes qui n’ont pas vu se manifester dans le monde depuis des décennies de très multiples exemples de peuple déployant leurs ressources d’énergie, de courage, de sacrifices, de détermination pour conquérir leur liberté. Or, c’est cela même qui constitue la plus grande arme des québécois dans leurs luttes et leurs négociations. Mais encore faut-il qu’on y fasse appel.

[225]

Le grand match fédéral-provincial dans lequel on nous a replongés suscitera-t-il la détermination d’un peuple, ou lui donnera-t-il une fois de plus le sentiment que c’est l’affaire des spécialistes, que ce n’est pas son affaire. Lorsque les militants du PQ obtiennent lors du dernier Congrès un vote majoritaire sur la liberté de l’avortement, le non immédiat et très sec de René Lévesque, en a convaincu beaucoup qu’il faudra aller discuter de cela ailleurs. De nationalisation des compagnies de finance, il faudra aussi aller parler ailleurs. De la reprise de la quasi-totalité de nos richesses naturelles, il faudra aller parler ailleurs. Il faudra aller parler ailleurs du contrôle des entreprises par les travailleurs et il faudra aller parler ailleurs de l’aide que les syndicats voudraient apporter à la création d’un parti socialiste.

\* \* \*

Et bien, parlons-en ici. Quelque soit le scénario qu’on envisage quant à l’avenir du PQ, on se retrouve toujours devant l’urgente nécessité de créer un mouvement socialiste.

Empêtré dans le jeu du capitalisme et de la démocratie bourgeoise, coincé par la crise économique, le PQ risque fort de voir retomber la vague qui l’a porté au pouvoir. Pour éviter le pire, il doit aller chercher du fédéral le plus qu’il peut, inscrivant ainsi dangereusement dans les faits, et aux yeux de l’opinion la légitimité même du pouvoir qu’il conteste. Le fédéral l’a bien compris et y a retrouvé une superbe qu’on l’avait vu perdre au lendemain du 15 novembre.

L’opposition au Québec peut se faire plus pressante, plus attrayante aussi, qu’elle soit libérale, unioniste ou créditiste. Formeront-ils un front commun comme le leur suggère R. Biron. Et si le résultat du référendum tombe trop court que restera-t-il des espoirs d’indépendance du Québec ? Le PQ est revenu à la formule d’états associés parce que cette solution est inscrite dans la géopolitique et dans l’histoire [[84]](#footnote-84). Mais y arrivera-t-on et [226] dans quelles conditions ? Et pour en faire quoi ? Ou restera-t-on enfermés dans le vieux carcan de 1867. Si l’on allait dans ce sens, on se trouverait dangereusement placé entre deux branches d’une alternative : un régime néo-duplessiste perpétuant le combat nationaliste sur des lignes de plus en plus conservatrices, ou bien une violence qui surgirait d’une population excédée de tant d’injustices si longtemps supportées et d’atermoiements à n’en plus finir.

Que le régime fédéral et libéral reprenne sa place et les générations formées depuis 1960 et qui représentent aujourd’hui la population de 18 à 35 ans ne se satisferaient plus de la vieille alternance des bleus et des rouges. Le monde entier glisse progressivement à gauche déclarait, il y a peu René Lévesque. Le Québec n’y échappera pas, en effet.

Il y a donc une nécessité de créer une force socialiste et il y a une population croissante qui y aspire dans les organisations syndicales en premier lieu. Mais ces syndicats ne peuvent se laisser déstabiliser par des forces qui, faute de trouver un canal politique, y rentrent avec la détermination de vouloir leur faire jouer le rôle d’un parti. Les organisations syndicales ne sont pas des partis politiques et vouloir leur faire assumer ce rôle serait tout simplement les détruire. Par contre, lorsque la société industrielle est arrivée à un certain niveau de développement et de complexité, les forces syndicales appelées de plus en plus souvent à négocier la défense des libertés et des intérêts des travailleurs, soit au niveau industriel, soit au niveau économique, ne peuvent pas se passer d’une représentation politique.

Pour autant les ouvriers et tous les travailleurs du Québec ne vivent ni ailleurs, ni dans un passé aussi prestigieux fut-il. Il s’agit donc de constituer un mouvement qui ne se contentera plus de glorieux rappels historiques ou de commodes positions critiques alliées à des futurs utopiques, mais qui proposera aux travailleurs des objectifs et des moyens d’action ici et maintenant.

Beaucoup de groupements depuis près de vingt ans ont œuvré dans ce sens. Chaque fois qu’ils ont voulu participer au [227] jeu électoral, ils se sont fait écraser et n’ont fait que rassurer et encourager les adversaires du socialisme. Avec ces pratiques — inévitables il faut le dire, dans un pays qu’on a si soigneusement chloroformé idéologiquement pendant tant de décennies — il est temps de rompre.

Les critiques ne suffisent plus, il s’agit de bâtir. Le disque de la critique du capitalisme, même dans ses arguments les plus puissants, n’est souvent plus entendu, voire il suscite des réactions hostiles de la part de ceux qui n’ont pas eu la bonne fortune d’apprendre à disserter des plus fines subtilités de la dialectique. On ne peut pas non plus réduire les explications à des systèmes tellement scientifiques qu’ils ne laissent aucune liberté aux acteurs et n’entraînent que la passivité ou l’action inutile. Il s’agit, sans abandonner la réflexion proprement théorique, de trouver cependant une plate-forme d’objectifs à court, moyen et long termes assortis des moyens pour les atteindre. Les bureaucraties érigent les moyens en fins et les utopies effacent les moyens pour ne présenter que des fins-miracles. De ces critiques sans projets, de ces fins sans moyens et de ces moyens sans fin, les travailleurs sont saturés.

Nous ne savons pas quel est l’avenir du parti aujourd’hui au pouvoir. Il faut reconnaître tous les aspects positifs de sa politique. Il faut aussi montrer ses faiblesses et ses erreurs. Lui rappeler qu’il n’a pas cessé depuis son arrivée au pouvoir de présenter à l’opinion l’image d’un parti qui faisait une place de plus en plus importante à ses forces issues du courant libéral.

Mais ce parti a recueilli un nombre de voix ouvrières rarement égalé. Il comporte dans ses rangs de nombreux travailleurs convaincus qu’à travers l’indépendance ils aboutiront à la libération sociale et politique de leur classe. Il ne me semble pas que ces travailleurs soient plus aliénés que d’autres. Ils ont adopté une stratégie et sont actifs. Les critiques mécaniques et superficielles ne feraient que les isoler dangereusement. Il ne faut pas oublier que beaucoup de partis socialistes sont nés de scissions à l’intérieur des partis libéraux ou radicaux. C’est la réunion de ceux qui avaient acquis une expérience dans ces [228] partis et de ceux qui militaient syndicalement qui a souvent permis la naissance des partis ouvriers. Après tout n’est-ce pas d’une scission qu’est né le mouvement souveraineté-association sur la question nationale. La même scission pourrait se produire à l’intérieur du PQ, cette fois sur la question sociale.

Les ouvriers qui ont donné leur voix au PQ avaient sûrement plus le désir de sortir de la crise économique que celui d’une nouvelle loi linguistique. Là se trouve l’ambiguïté fondamentale où s’est placé le PQ en menant campagne sur l’incapacité du gouvernement libéral de régler les problèmes de l’heure et en mettant la pédale douce, très douce, sur l’indépendance. Or ces mêmes travailleurs vont se retrouver aux tables de négociation avec l’état patron. Celui-ci aura-t-il les moyens et la volonté de satisfaire leurs aspirations ? Ceci comme on le sait concerne plus particulièrement la CSN et la CEQ. Mais si se poursuit le mouvement de fermeture et de déplacement d’entreprises appartenant à de grandes compagnies nationales et multinationales, de quels moyens disposera le gouvernement et quelle volonté manifestera-t-il d’empêcher ces fuites d’emplois et de capitaux. Seraient-ils prêts à nationaliser en mobilisant la population comme le fit Nasser avec le canal de Suez ? Il y a peu d’indices d’une telle volonté politique. Les syndiqués de la FTQ se trouvent plus souvent dans ces entreprises. Ne seront-ils pas amenés à tirer des conclusions semblables à celles de leurs confrères de la CSN et de la CEQ ?

Il faut donc, en toutes hypothèses poursuivre les analyses et les actions qui assurent la défense et le progrès des classes laborieuses soit qu’en soutenant la gauche du PQ on empêche celui-ci de glisser trop à droite, soit qu’en poursuivant l’objectif socialiste on soit prêt à constituer une nouvelle force avec ceux que le PQ aurait par trop désillusionné. D’autre part, il y a le très grand nombre de ceux qui ne se sont pas impliqués dans le PQ et qui aspirent à voir naître un parti des travailleurs. Pour ma part, je ne crois pas que le temps soit déjà venu de mettre un nouveau parti sur la carte. Dès que cette voie est empruntée, en effet, une succession d’étapes s’enclenchent, on rentre dans [229] l’électoralisme, les tactiques, les ambitions et les attaques personnelles on fait trop souvent de la politique du café de commerce. Il me semble de loin préférable de mettre en route un mouvement socialiste, à travers des efforts déjà entrepris, en multipliant les comités d’action pour un mouvement socialiste capable de veiller au présent et à l’avenir. On ne bâtira rien de solide et d’envergure si l’accent est placé sur des débats théoriques dont s’évacuent très vite les travailleurs devant trop de discours savants. Il faut coller aux problèmes d’ici, sans oublier leur liaison avec ceux d’ailleurs, il ne faut pas promettre qu’on rasera gratis demain alors même qu’on sait que pendant un certain temps il se pourrait qu’on rase moins ou plus cher, mais on peut reprendre ses projets, on peut se mettre à bâtir une société nouvelle en s’efforçant de trouver des solutions adaptées à la fin du XXe siècle.

\* \* \*

Le bilan du PQ, au bout d’un an, c’est aussi cette ouverture, longtemps attendue, au socialisme. Le PQ au pouvoir montre les obstacles de l’indépendance. Ceux qui dans le PQ ont gardé une vision résolument socialiste pour l’avenir du Québec frayent une voie difficile. Cependant on ne relèvera pas le défi des états associés socialistes si l’on ne s’appuie pas résolument sur les forces sociales qui affrontent depuis toujours les mêmes adversaires que rencontrera ce projet. Elles seront nécessairement au centre de cette lutte mais elles doivent être capables de forger des alliances et de ne pas tracer des programmes qui se transformeraient en exclusives. Les organisations syndicales sont au centre de ces forces, aucune loi, aucun parti ne pourra les empêcher de jouer ce rôle historique.

[230]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Sixième partie**

VI.2

“Un avenir incertain.”

Jean-Marc PIOTTE

[Retour à la table des matières](#tdm)

Le Parti québécois gouverne la province du Québec depuis près d’un an. Il est trop tôt pour tirer un bilan définitif de ce gouvernement. Mais, en nous appuyant sur nos connaissances du Québec et de son environnement politique, en nous basant sur ce qu’est le P.Q., son programme et ses initiatives législatives, nous pouvons esquisser la portée et les limites de ce nouveau gouvernement.

Le Parti québécois s’affiche comme social-démocrate. Son programme serait d’inspiration social-démocrate et le type de société mis en place par l’État suédois y joue le rôle de modèle au même titre que, par exemple, l’idéal communiste, invoqué comme phase d’aboutissement du socialisme, pour les disciples de Marx. Son programme en serait un de transition : il doit tenir compte du voisinage des U.S.A. et de la présence massive de l’impérialisme américain au Québec et au Canada. Mais comment le P.Q. pourra-t-il convaincre l’impérialisme américain d’accepter que prenne forme au Québec le modèle suédois ? Évidemment la Suède est un pays capitaliste, mais le capital y est national, tandis qu’au Québec, il est américain ou canadien, la bourgeoisie québécoise se contentant de se disputer les petites et moyennes entreprises (P.M.E.), si on excepte la place qu’elle occupe dans le grand capital par ses appareils d’État, le système coopératif Desjardins et les quelques capitalistes à la Desmarais. Pour faire une planification bourgeoise, même à la française, il faut une bourgeoisie nationale qui non seulement domine l’État, mais aussi exerce sa direction sur l’infrastructure économique du pays : ce n’est pas le cas de la bourgeoisie québécoise. Il faudrait donc que le P.Q. nationalise des secteurs économiques importants contrôlés maintenant par le capital américain ou canadien. Or le programme du P.Q. ne comprend qu’une nationalisation, celle des mines d’amiante possédées par la bourgeoisie *canadian*. Et le gouvernement n’a décidé de nationaliser que l’Asbestos Corporation, espérant par cette prise de contrôle amener [231] les autres entreprises du secteur de l’amiante à collaborer avec l’État à la mise sur pied d’usines de transformation. Le Ministre Bernard Landry a aussi menacé d’étendre cette politique à d’autres secteurs, dont ceux de l’aluminium, de la sidérurgie et de la matière ligneuse, si les chefs de ces entreprises continuent de se montrer réticents à transformer sur place les matières premières produites au Québec. Mais cette politique dévoile ses limites lorsqu’on reconnaît que les installations de la seule entreprise nationalisée sont vieilles et vétustes et que le prix d’achat négocié de « gré à gré » sera très supérieur à la valeur marchande de celle-ci. Rappelons-nous à cet égard la nationalisation de l’électricité qui a permis à « Power Corporation » de devenir un des plus puissants « holding » du Canada et nous comprendrons alors que la politique du gouvernement péquiste, malgré les protestations officielles des représentants patronaux, ne s’attaque pas aux intérêts fondamentaux de ceux-ci. Le programme du P.Q. prévoyait aussi l’étatisation de l’assurance-automobile. Or le Ministre de la consommation, Lise Fayette, ne nous propose qu’une réformette : les coûts de l’assurance-automobile ne seront guère diminués et l’entreprise privée continuera d’y participer. On le voit donc : la prudente politique du P.Q. ne peut conduire à une réelle planification économique du Québec dans la mesure où elle respecte un système économique contrôlé en grande partie par l’étranger.

Le Parti québécois surestime beaucoup les possibilités de l’État. C’est au nom de cet État « providentiel » qu’il balaie du revers de la main la question que pose la planification d’une économie sous contrôle étranger. La souveraineté politique est posée comme un préalable à la résolution de toutes ces questions : c’est *la* solution. La planification promise dans le programme du P.Q. est donc reportée à un plus tard incertain et est dorénavant remplacée par la consultation et la concertation.

Toutefois, admettons, pour fins d’analyse, que le programme péquiste s’inspire de l’aile droite du courant social-démocrate, tout en étant structuré par le nationalisme. Mais les partis sociaux-démocrates s’appuient sur les syndicats pour conquérir [232] le gouvernement : ils en sont le pendant politique, continuant les luttes syndicales sous une autre forme : le réformisme économique des syndicats est ainsi complété au niveau proprement politique. Or le P.Q. n’est absolument pas lié organiquement aux syndicats. De plus, lors même qu’il était dans l’opposition, il se situait de façon olympienne au-dessus de la mêlée, distribuant les blâmes à gauche et à droite, critiquant le radicalisme des syndicats et de la partie patronale, appelant les uns et les autres au compromis et à la conciliation. Un parti réellement social-démocrate, lorsqu’il est minoritaire au gouvernement, fait habituellement siennes les revendications syndicales. Lorsqu’il gagne les élections, il cherche à se démarquer des syndicats tout en s’y reliant et œuvre à convaincre la bourgeoisie d’accepter une politique réformiste quoique bourgeoise. Il peut, pour des raisons économiques sérieuses ou pour des motifs électoraux fondamentaux, s’opposer aux luttes syndicales et briser des grèves comme l’a encore démontré l’ex-gouvemement Barrett. Mais, habituellement, et contrairement au P.Q., les partis sociaux-démocrates défendent les syndicats lorsqu’ils sont dans l’opposition et se montrent reconnaissants s’ils atteignent le pouvoir.

Le P.Q. prend très au sérieux son rôle de médiateur. Il a convoqué les représentants syndicaux et ceux de la bourgeoisie à une réunion d’information mutuelle qui était orientée par des documents « neutres » dont le garant était évidemment l’État dans sa belle « objectivité ». La F.T.Q. a accepté presqu’immédiatement de participer à ces “États généraux”. Mais il faut bien savoir ce qu’est la F.T.Q. : le bureau de publicité des sections québécoises des unions internationales et canadi*a*ns. Le véritable pouvoir, en termes de revenus financiers et d’organisation bureaucratique (les permanents), est aux mains de ces unions. Somme toute la F.T.Q. est constituée de quelques individus dont la tête pensante et dirigeante est maintenant le péquiste et *labor boss* Gérin-Lajoie, directeur du district 5 des Métallurgistes unis d’Amérique. Avant la Commission Cliché, il existait, pour des motifs et des intérêts que j’ignore, une union quasi-sacrée entre Desjardins (alors directeur général du Conseil des Métiers), [233] Brûlé (alors directeur général de la section québécoise du Syndicat canadien de la Fonction publique, S.C.F.P., et, maintenant, directeur de l’Office de la Construction), Laberge (président de la F.T.Q.) et Daoust (secrétaire de la F.T.Q.). La Commission Cliché, en démantelant l’empire de « Bédé » Desjardins, a porté un coup fatal à cette union, et la victoire du P.Q. a entraîné la F.T.Q. à refaire son unité autour de Gérin-Lajoie.

Les discussions furent plus houleuses à la C.S.N. et à la C.E.Q. qui, finalement, allèrent à cette rencontre au sommet. Nous devons cependant avouer que le débat fut plutôt mal posé. Les directions syndicales défendaient la participation à ces rencontres sur des bases pour le moins confuses et ambiguës. La gauche, elle, opposait une fin de non recevoir à cette invitation gouvernementale, acceptant malheureusement ainsi de se faire isoler et de perdre au sein des centrales syndicales le leadership péniblement acquis depuis ’70, soit la crise d’octobre. L’issue du débat, tel qu’engagé, était facilement prévisible : la plus grande partie des appareils syndicaux et la majorité des membres sont des sympathisants péquistes et on leur offrait comme choix un oui confus ou un non catégorique : ils ont opté pour le premier. La gauche défendait des principes, mais elle n’avait aucune réponse concrète à opposer aux arguments de ceux qui dévoilaient les inconvénients d’une non participation (approfondissement de la division syndicale, poursuite du démantèlement de la C.S.N. et isolement du mouvement syndical dans l’opinion publique) et les avantages d’une participation (obtenir du nouveau gouvernement, comme cela l’avait été sous le gouvernement Lesage au milieu des années ’60, quelques réformes — notamment au niveau du code du travail — favorables aux travailleurs).

Ces États généraux furent suivis en septembre de quatre mini-sommets économiques sur le textile, le vêtement, la chaussure et le meuble. Chacun dut prendre sa pilule. Les syndicats furent taxés d’intransigeance : les salaires versés dans les industries du vêtement sont non seulement 10 à 12 fois supérieurs à ceux octroyés dans les pays surexploités — notamment Taïwan, Corée du Sud et Hong Kong — mais aussi de 6% au-dessus de [234] ceux obtenus par le ouvriers américains. Les dirigeants syndicaux rétorquèrent que les syndicats américains verraient à aplanir cette différence en utilisant les gains des ouvriers québécois comme « pattern » de négociation [[85]](#footnote-85). Les dirigeants des entreprises du meuble furent conviés à regrouper et à moderniser leurs usines afin de concurrencer les entreprises américaines mieux équipées. Le gouvernement québécois fut attaqué sur la politique de la Société de Développement industriel (S.D.I.) qui défavorisait ces industries à faible taux de productivité en utilisant comme critère de subvention la rentabilité moyenne de *tout* le secteur manufacturier. Mais, dans l’ensemble, la stratégie du Ministre Landry se révéla fort profitable, car elle réussit aussi à faire avancer d’un autre pas les centrales syndicales dans la voie de la collaboration. La C.E.Q. était de facto exclue de ces mini-sommets et la C.S.N. ne représente qu’une fraction très minoritaire des ouvriers de ces secteurs. La C.S.D., au contraire, y est fortement présente ainsi que les syndicats qui constituent l’aile droite de la F.T.Q. Il ne faut donc pas se surprendre que les dirigeants syndicaux, y compris ceux de la C.S.N., aient si facilement accepté le huis-clos. De plus, le P.Q. réussit à créer un front commun contre Ottawa dont les politiques tarifaires favorisent les industries lourdes, situées surtout en Ontario, au détriment des industries légères, les syndicats se plaignant des pertes d’emploi donc du chômage qu’entraîne cette politique et les dirigeants d’entreprises, de la baisse de leur volume de vente, donc de leurs profits. (Ce qui n’a pas empêché les hauts-fonctionnaires du Canada de signer, quelques jours après ces mini-sommets économiques, des ententes avec leurs vis-à-vis américains dont l’objectif est de réduire les tarifs canadiens sur six des produits du textile.)

On peut s’attendre à des miettes, à des réformettes du gouvernement péquiste, mais il ne faut pas en exagérer l’importance. Le gouvernement libéral de Lesage et le gouvernement enpédiste de Barrett s’appuyaient sur une phase d’expansion du système capitaliste : le gouvernement péquiste, au contraire, barbote [235] dans une période de stagflation (impitoyable dialectique du mode de production capitaliste qui lie présentement l’inflation et le chômage) et le P.Q., ne voulant pas — que je sache — remettre en question le système capitaliste, ne peut rien contre cette crise et ses effets. Il ne peut non plus replonger sa main dans les poches des contribuables : le Québec a le triste honneur d’être la province canadienne dont le fardeau fiscal est le plus lourd. On ne doit pas juger un gouvernement seulement à ses intentions ou à son programme : on doit aussi étudier ses *moyens,* conditions évidemment essentielles à toute éventuelle *réalisation.*

Le Gouvernement a évidemment fait certaines concessions aux syndicats afin de favoriser leur collaboration. Il a retiré les accusations portées devant les tribunaux contre les centrales syndicales suite au dernier front commun. Cela supprime pour la C.S.N., la C.E.Q. et même la F.T.Q. [[86]](#footnote-86), les amendes qui auraient plu, donc des inconvénients financiers certains. Il a aussi supprimé le gel des salaires dans la fonction publique et para-publique du Québec, donnant ainsi une jambette au gouvernement libéral de Trudeau. Il a augmenté le salaire minimum tout en l’indexant au coût de la vie. Il a enfin utilisé la fusillade intervenue à *Robin Hood* pour annoncer le dépôt du bill 45 visant à amender le code du travail afin de rendre obligatoire la formule Rand — réalisant ainsi une promesse non tenue du gouvernement Bourassa au syndicat de la *United Aircraft* (maintenant re-baptisé *Pratt et Whitney Aircraft du Canada*) — et afin d’interdire l’emploi de briseurs de grève durant un conflit. Ce bill a évidemment soulevé l’indignation des milieux patronaux, même s’il se situe bien en deçà des demandes syndicales, notamment de la F.T.Q. dont l’objectif premier est d’obtenir la sectorialisation des négociations, ce qui lui assurerait de facto le monopole syndical dans l’entreprise privée.

[236]

Au niveau de l’éducation, rien de changé. Le Ministre Morin a démontré, notamment lors de la grève de l’U.Q.A.M., qu’il se situait du côté des technocrates de l’appareil scolaire. La grève a duré quatre mois, dont trois sous le nouveau gouvernement. Pourtant les membres du S.P.U.Q. luttaient surtout pour protéger le *statu quo* sur la répartition des pouvoirs entre administrateurs et professeurs, statu quo qui était *en deçà* de ce que promettait le programme électoral du P.Q. Enlevons un mois pour que le nouveau gouvernement se retrouve dans les dossiers laissés en place par son prédécesseur : il a fallu quand même deux longs mois de grève, l’annonce d’un débrayage d’une journée par des syndicats C.E.G.E.P.s de la F.N.E.Q. et un travail intense d’information et de lobbying au sein du P.Q. (nous avons obtenu l’appui de l’aile gauche du parti, aile qui se réduit à peu près aux 17 comtés de la région de Montréal-centre) avant que le Conseil des Ministres penche en notre faveur [[87]](#footnote-87).

Il ne faut donc pas nier l’existence d’un courant de gauche au sein du P.Q., mais il ne faut pas non plus en surestimer l’importance. La gauche péquiste a bien compris la réalité du pouvoir lors du premier congrès qui a suivi la victoire électorale : le programme ainsi que les propositions adoptées par les congrès — notamment celle sur l’avortement — n’ont qu’une valeur indicative pour le gouvernement qui est libre de leur donner suite ou de les mettre dans le tiroir. Certains représentants de la gauche péquiste se sont alors soumis : au nom du réalisme stratégique, ils défendent auprès des forces progressistes québécoises la politique actuelle du gouvernement au lieu de tenter d’orienter celui-ci vers la satisfaction des besoins des travailleurs. Ils jouent ainsi exactement le rôle que leur attribue René Lévesque. L’indépendance d’abord, ce vieux mot d’ordre éculé, sert alors de justification à toutes les compromissions.

[237]

Au niveau financier, le gouvernement péquiste fait preuve d’un conservatisme digne de celui dont il vient de sortir la statue [[88]](#footnote-88). Le nouveau gouvernement a réussi, pour la première fois depuis Duplessis, à limiter le développement des dépenses de l’État : les patrons ont gloussé de satisfaction tandis que les centrales syndicales sont demeurées étrangement coites [[89]](#footnote-89). Le député libéral André Raynault, qui n’est pas particulièrement connu pour ses visées progressistes, a pris un plaisir certain à démontrer, dans une perspective keynésienne, qu’un tel budget ne pouvait qu’accroître le chômage dont le niveau est déjà inacceptable. Mais l’arrogant Parizeau n’a pas bronché et a justifié ainsi sa politique : il faut reconquérir la confiance des milieux financiers américains et canadiens ébranlée par la victoire du 15 novembre. Le Ministre Parizeau a aussi fait la gaffe de taxer les vêtements et les souliers d’enfants, mesure qui a réussi à susciter l’unanimité contre lui : les dirigeants des manufactures de vêtements et de souliers avaient suffisamment de problèmes avant que le gouvernement ne vienne les accroître en augmentant de 8% le prix de leurs produits destinés aux enfants ; les consommateurs ne peuvent se résoudre à voir le caractère « social-démocrate » de cette taxe ; enfin les nationalistes ne comprennent pas comment cette mesure peut favoriser une politique de natalité. Le même Parizeau — celui qui fut un des concepteurs de la politique patronale dans les négociations du secteur public sous l’Union Nationale — est l’architecte de la politique gouvernementale dans les négociations à venir avec les représentants de la C.S.N., de la C.E.Q. et de la F.T.Q. Cela en promet donc de belles. De plus, afin de rendre plus harmonieuses les négociations [238] dans le secteur public et para-public, le gouvernement a créé une commission d’enquête dont le représentant syndical est un permanent de la F.T.Q., centrale qui, décidément, partage le même lit que le gouvernement. Les négociations du secteur public et para-public, qui doivent s’ouvrir en 1979, seront donc le véritable test social et du gouvernement et des centrales syndicales. Dans le rapport de forces qui les lie, il faut bien admettre que, depuis le 15 novembre dernier, celles-ci se sont affaiblies au profit de celui-là. Mais les dés ne sont pas encore lancés, et la possible fusion de la C.S.N. et de la C.E.Q. pourrait bien leur donner le souffle qu’elles sont en train de perdre.

La dénomination « social-démocrate », même avec des guillemets, masque bien plus la réalité du Parti québécois qu’elle ne la dévoile. Nous devrions parler de nationalisme populiste. Nationaliste, le P.Q. cherche à canaliser et à reprendre à son compte les aspirations plus que séculaires du peuple québécois à la libération, aspirations qui ont marqué toute l’histoire du Québec et qui se sont exprimées bruyamment lors des « troubles » de 37-38. Ce nationalisme diffère de celui de l’époque duplessiste qui était messianique : on voulait inonder le Canada entier de rejetons canadiens-français et convertir les « Anglais » en leur apportant notre culture supérieure, parce que française et catholique. Il s’oppose aussi évidemment au pan-canadianisme défendu par Trudeau ou par le principal actionnaire de Power Corporation. (Desmarais, bien représentatif en cela du nationalisme des Franco-ontariens, veut que les Canadiens-français se sentent chez eux tout partout au Canada, et pour défendre son point de vue, il n’a pu trouver mieux que cet intellectuel réactionnaire et radoteur : Roger Lemelin. Il est vrai que son patriotisme correspond bien à ses intérêts : Desmarais lutte contre le « *Family Compact*» de Toronto, non pas pour « séparer » le Québec, mais pour que le « *Family*» lui fasse une place de choix dans le marché financier ontarien). Le nationalisme du Parti québécois est populiste : il veut représenter le peuple québécois dont le mythique prototype serait le Québécois moyen, travailleur, dont l’ancêtre serait le folklorique coureur des bois. Le désir du [239] P.Q. serait de satisfaire par des réformes les intérêts de ce Québécois moyen en « civilisant » le capital.

Ce nationalisme populiste, que représente actuellement le P.Q., coupe tout avenir à l’implantation d’un large courant social-démocrate au Québec. La domination de la nation québécoise fait que le réformisme — véhiculé par des intellectuels-petits-bourgeois-progressistes tant dans les appareils idéologiques que dans les syndicats — ne peut prendre ici que la forme du nationalisme populiste. Le N.P.D. — Québec continuera donc sa survivance, composé qu’il est d’une poignée d’intellectuels canadiens-français coupés complètement du peuple québécois et d’une poignée de canadiens-anglais progressistes. De plus, la loi 2, adoptée par l’Assemblée législative, rend illégal le financement des partis politiques par des personnes morales. Evidemment, cette loi crée des difficultés considérables à l’U.N. et, surtout, au P.L. dont le fonctionnement et les activités électorales étaient en grande partie financés par l’entreprise privée. Ils devront donc faire un pénible et très difficile recyclage pour faire face au P.Q. qui a les membres, la structure et l’expérience nécessaires dans les campagnes de financement populaire. Mais les syndicats constituent aussi des personnes morales. Et comment créer un parti social-démocrate au Québec si les syndicats ne peuvent le financer ? La loi 2 est donc une entrave supplémentaire pour les quelques uns qui s’accrochent encore au N.P.D.

Mais le Parti québécois, sous l’intelligent leadership de Laurin, a fait un coup de maître en déposant le bill 1, qui amendé, deviendra par un subterfuge procédurier le bill 101, sur la langue française. À la fin des années ’60, l’Union Nationale, sous la direction de Bertrand, avait fait voter la loi 63 qui avait réussi à susciter contre elle des manifestations dans tout le Québec, dont une de plus de soixante mille participants sur la colline parlementaire : la majorité des francophones faisait bloc contre cette loi. En légalisant les privilèges de la minorité anglophone, l’U.N. espérait s’attirer les votes de celle-ci qui, non reconnaissante, maintint sa fidélité aux Libéraux. Ces derniers, sous la gouverne de Bourassa, firent adopter la loi 22 qui ne réussit [240] qu’à susciter l’hostilité dans les deux camps : la majorité dominée la trouvant trop conciliante et la minorité dominante, trop pointilleuse. Avec le bill 101, tout redevint clair : une nette majorité de la communauté francophone appuya fermement ce bill tandis que la communauté anglophone chercha désespérément et agressivement à défendre ses privilèges contre cette attaque [[90]](#footnote-90).

Les éditorialistes de presque tous les quotidiens, y compris Le *Devoir,* défendirent avec intransigeance les « droits » de la minorité dominante, ce qui les isolèrent : la majorité de la communauté francophone épaulait le P.Q. sur la question de la langue [[91]](#footnote-91). L’Union Nationale, sous le leadership du démagogue Biron, tint un discours incohérent qui cherchait à satisfaire tout un chacun. Le Parti Libéral du Québec, pour sa part, critiqua le bill 101 au nom des mesures « incitatives » que contenaient la loi 22 et se fit ainsi le porte-parole de l’aile conciliatrice de la minorité anglophone.

Le bill 101 est donc devenu loi. Les principales Commissions scolaires protestantes ainsi que les sections anglaises des Commissions scolaires catholiques ont décidé de défier la loi. Le Ministre de l’Éducation, Me Jacques-Yvan Morin, a annoncé que les Commissions scolaires ne seraient pas financées pour les enfants illégalement inscrits et que ceux-ci ne verraient pas leurs diplômes sanctionnés par le Ministère. Evidemment, les milieux anglophones peuvent facilement trouver le financement et les subterfuges légaux pour pallier à la première mesure de représailles ou encore ils peuvent accepter une baisse temporaire de la qualité de l’enseignement par l’accroissement du nombre d’élèves par classe ou par l’existence de classes non homogènes au niveau de la maîtrise de la langue. La seconde mesure de représailles est encore plus anodine dans la mesure où la loi 101 ne s’appliquant pas aux C.E.G.E.P.s et Universités, ceux-ci pour [241] ront facilement accepter les enfants illégalement inscrits au primaire ou au secondaire même si leurs diplômes ne sont pas tamponnés par le Ministère. Le Gouvernement aurait pu adopter des mesures plus sévères, dont la suppression totale des subventions pour les milieux qui préconisent l’illégalité. Mais il préfère la guerre d’usure à une escalade dont il craint de ne pouvoir maîtriser le déroulement.

Le gouvernement Trudeau est sur la défensive : il redoute d’apporter l’eau au moulin souverainiste en attaquant la constitutionnalité de cette loi devant les tribunaux et, encore plus, en utilisant ses pouvoirs législatifs pour la désavouer. Il demande aux citoyens anglophones du Québec de respecter la loi et d’en appeler, eux-mêmes, de sa constitutionnalité devant les tribunaux. Il s’est même déclaré prêt à reconnaître, par l’intermédiaire d’un amendement constitutionnel, les limites, passagères espère-t-il, à la liberté de choix des écoles par les parents au Québec. La puissante minorité anglophone du Québec s’est alors sentie délaissée par son protecteur fédéral [[92]](#footnote-92). Le gouvernement péquiste a refusé cette offre du gouvernement canadien, même si elle lui faisait plaisir : le P.Q. est prêt à négocier, dossier par dossier, la souveraineté-association, mais il refuse évidemment que cette négociation commence par un secteur traditionnellement de juridiction provinciale. Les autres provinces canadiennes dandinent sur des charbons ardents : elles avaient refusé la clause de réciprocité du P.Q. par laquelle les immigrants canadiens au Québec auraient pu envoyer leurs enfants à l’école anglaise si les nôtres avaient obtenu les mêmes privilèges dans les neuf autres provinces ; elles hésitent maintenant à entériner la proposition fédérale qui rendrait constitutionnel le droit des francophones à l’école française dans les provinces anglophones. Pourquoi se préoccuperaient-elles des minorités francophones alors que — hormis pour celles qui vivent aux frontières du Québec — elles sont en voie d’extinction ?

[242]

Il faut bien le voir : le véritable enjeu qui se profile derrière la loi 101 est le référendum sur la souveraineté politique. Le Parti québécois doit convaincre la majorité des habitants du Québec de voter pour *la solution* lors du futur référendum. Si la population du Québec — constituée aussi de 20% d’anglophones — vote contre la souveraineté, si la *très* grande majorité de la communauté francophone n’appuie pas ce projet, le P.Q. perdra alors la solution qui structure son programme et son parti. Evidemment, dans un tel cas, et pour calmer l’agitation sociale qui s’emparerait du Québec, la bourgeoisie *canadian* devra sans doute adopter des réformes constitutionnelles qui remettraient plus de pouvoirs aux mains du gouvernement du Québec.

Le Parti québécois croit aussi beaucoup à la puissance de la parole. De mémoire de Québécois, on n’a jamais vu autant de Ministres et de députés s’adresser à la communauté anglophone ou prendre la parole devant des associations patronales (celles-ci sont généralement contrôlées par les capitalistes américains ou *canadians* brassant des affaires au Québec). La loi 101 et le projet de souveraineté-association ne veulent que permettre l’épanouissement de la nation québécoise : ils n’auraient pas comme objectif de faire « mal » à la minorité anglophone. Le gouvernement péquiste ne veut pas attaquer le capital américain ou canadien : il ne voudrait que les « civiliser » grâce à cet outil que serait un Québec souverain politiquement. Mais la minorité dominante ou anglophone, qui considère ses privilèges comme des droits, ne se laisse pas bercer par des beaux discours. Et le capital américain et *canadian* implanté au Québec, qui a plutôt bien profité du statu quo actuel, voit d’un mauvais œil tout changement et, se jugeant très civilisé, s’offusque que le P.Q. puisse le considérer, même indirectement, comme un peu barbare. Les journaux, du moins ceux de langue française, firent, durant les six premiers mois de ce gouvernement, les manchettes de ces rencontres où nos Robin Hood québécois s’adressaient aux représentants du milieu des affaires ou à ceux de la communauté anglophone. Devant le lecteur médusé, les journalistes décrivaient ces joutes oratoires et évaluaient la performance de l’orateur [243] selon la durée des applaudissements glaciaux et le nombre de sourires figés.

Notre voisin du sud préfère le statu quo. Pourquoi changer ? Militairement, diplomatiquement, économiquement et culturellement, la Confédération a profité à l’impérialisme américain. Les affres de la guerre de sécession hantent son histoire : surtout, il ne veut pas de troubles à ses frontières. Le pays est calme depuis la liquidation des organisations noires révolutionnaires et les luttes étudiantes ont disparu avec la fin de la guerre au Vietnam ; l’Amérique latine semble sous contrôle : l’impérialisme américain préfère qu’on ne joue pas avec le feu au Québec. Il fait confiance à la bourgeoisie *canadian* et à son État : elle saura bien trouver une solution « raisonnable » au problème québécois. Il appuiera les initiatives *canadians* allant dans ce sens, espérant que l’État *canadian* n’aura pas à utiliser des moyens plus hasardeux : l’impérialisme américain sait où sont ses intérêts et comprend le rapport de forces entre l’État *canadian* et la nation québécoise dirigée par le P.Q.

La décision se prendra donc dans la capitale *canadian* [[93]](#footnote-93). Car le P.Q. peut bien gagner le référendum, il est loin d’être certain que la bourgeoisie *canadian* condescendra à accepter la souveraineté-association. Et elle a les moyens du refus : l’armée, que nous avons eu le malheur de connaître lors des événements d’octobre 1970, et l’efficace et omniprésente R.C.M.P. Lévesque et Parizeau contestent le bien-fondé de cette possibilité et enlèvent ainsi au peuple québécois tout moyen de contrer cette attaque. La bourgeoisie *canadian*, disent-ils, afin de ne pas susciter une vague d’agitation sociale sans précédent au Québec, et compte-tenu que ses intérêts économiques seraient protégés par la formule d’association, accepterait le compromis politique de la [244] souveraineté. Peut-être : ce n’est pas certain. Pourquoi la bourgeoisie *canadian* n’accorderait-elle pas autant d’importance à *son* État que le P.Q. en accorde à un éventuel État du Québec ? La bourgeoisie peut-elle séparer aussi facilement ses intérêts économiques de ses intérêts étatiques ? Evidemment, si le référendum apporte une majorité de oui à la souveraineté-association, le refus armé d’Ottawa entraînerait des bouleversements, marqués par des grèves, des soulèvements et des attentats armés. Mais cette agitation spontanée serait laissée à elle-même, sans direction : l’État *canadian* aura vite fait de la mater, même si c’est pour une courte période, de cinq à dix ans. Le gouvernement *canadian* pourrait aussi utiliser la menace de l’intervention armée afin de chercher à contraindre le gouvernement québécois à négocier une formule constitutionnelle en deçà de la souveraineté-association. Que ferait alors le P.Q. ? Conservera-t-il son unité que la victoire au référendum lui aurait permis de maintenir ?

Le Parti québécois a donc deux paris consécutifs à gagner : celui du référendum et celui d’après le référendum. L’avenir est donc incertain.

[244]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Sixième partie**

VI.3

“COMMENTAIRE.”

Marcel PÉPIN

[Retour à la table des matières](#tdm)

Je voudrais dans les quelques minutes qui vont suivre, très rapidement mais sous une forme plutôt lapidaire, dire un peu mon avis sur ce qui se passe, ce qui s’est passé et ce qui j’espère pourrait se passer.

Pour ce qui me concerne, je pense que le plus grand problème que nous vivons au moment où on se parle, c’est qu’il ne semble pas y avoir un projet global de société. Et bien sûr tant du côté syndical, que ce soit la CSN, CEQ, FTQ que pour toute autre personne, même les professeurs d’universités, ce n’est pas simple d’avoir un projet qui englobe tout le monde. Mais ce [245] qu’on a présentement du côté du gouvernement, donc du parti qui est au pouvoir, ce projet dont je pense nous avons besoin, c’est la formule d’indépendance associée avec d’autre chose. Je n’ai pas l’intention d’intervenir là dessus. Que l’on soit seul ou avec d’autres, pour moi c’est le même problème de fond. Comment les êtes humains, les hommes et les femmes auront à vivre dans une société qu’elle soit plus large ou plus restreinte. Personnellement quand je parle de projet de société plus globale, je me demande beaucoup plus où sont les pouvoirs réels, à qui ça appartient ?

Certains pourront me dire : « Dès qu’on sera indépendant, ça appartiendra au peuple ! » Je dirai peut-être qu’on est un peu naïf. D’autres pourront me dire autre chose. Je crois donc qu’on a besoin ensemble de définir une société, et depuis le 15 novembre, la société a été un peu floue. Je pourrais vous parler des choses qui m’apparaissent convenables et des choses non convenables. Piotte en a parlé et Dofny aussi.

Le bill 101 moi je l’achète ! J’aurais changé des articles mais ça n’est pas ça qui m’ennuie. Le salaire minimum, je pense que cela a été une bonne réalisation.

Le bill 45, qui n’est pas encore adopté, subira des amendements sur les relations de travail, sur le code du travail ; moi je pense que ça c’est assez dangereux. C’est la première fois qu’un gouvernement avec un préjugé favorable aux travailleurs interviendrait dans les affaires internes des syndicats. C’est un peu dangereux.

Le bill 53 sur la fonction publique, si vous avez du temps à votre disposition, lisez-le, vous verrez que c’est le bill le plus réactionnaire que nous pouvons connaître depuis à peu près 15 ans d’histoire québécoise ; je pense, sur ce bill en question qu’on n’a pas vu ce qui en était pour beaucoup de ministres. Je pense que De Belval qui est ministre de la fonction publique, ministère qui deviendra, si le bill était accepté, un appendice du conseil du trésor, se rendra compte que c’est un mauvais bill même pour lui. Mais de toute façon, j’aimerais laisser cela de côté pour l’instant et je voudrais bien rechercher un projet plus [246] global d’adhésion à une société qui ne serait pas bâtie seulement pour quelques uns, mais pour la majorité des travailleurs qui compose la population. Il m’a semblé voir depuis déjà plusieurs mois un certain nombre de discours incohérents de la part des représentants gouvernementaux dans des assemblées. Selon les circonstances on a parlé de l’association économique, ou on a parlé d’indépendance et de souveraineté, à Paris de souveraineté, aux éditeurs des journaux le 17 octobre c’était l’association économique, etc. J’aimerais bien qu’on ait un discours cohérent, qu’on dise les choses comme on les sent, comme on les voit. Et moi, l’incohérence de tels discours, je ne peux pas le supporter ; je pense que ce n’est pas acceptable.

Il me semble aussi, c’est mon troisième point, que la permanence du pouvoir, c’est encore les mêmes technocrates et bureaucrates. Je n’ai rien contre des gens qui sont des technocrates parce qu’il en faut dans toutes les sociétés peu importe celle qu’on va imaginer les uns les autres. Mais ceux qui sont élus et qui maintenant se font dominer encore par des technocrates, je pense qu’il faut s’y opposer. Nos ministres actuels ont proposé pendant la période électorale des formules magiques qui ne réglaient rien peut être, mais à l’heure actuelle, je pense que la permanence du pouvoir est revenue au même endroit que chez tous les autres gouvernements précédents.

J’aimerais m’attaquer maintenant à un point qui ne sort pas suffisamment ; et pourtant lors du discours inaugural du premier ministre Lévesque à la première session c’était vraiment important : la transparence du pouvoir. Pour moi, c’est fondamental. Ce n’est pas uniquement une transparence de décision de l’assemblée nationale, ça c’est public, mais une véritable transparence. Pour moi elle se base surtout sur la question économique.

Quand on sait qu’au Québec en particulier les compagnies multinationales peuvent camoufler tous leurs impôts et ne pas en payer ici parce qu’on a pas les chiffres (on accepte que ce soit des bilans consolidés), quand on sait qu’il y a des milliers d’entreprises privées qui ne font aucun rapport public de leurs [247] activités, quand on ne connaît pas, nous, les impôts qui sont payés par les compagnies, sauf les chiffres globaux, la transparence du pouvoir n’existe pas. Et quand on a un projet de société globale, on doit accepter que tout le monde paie des impôts et que tout le monde agisse publiquement.

Depuis le 15 novembre, cela existait avant bien sûr, mais comme on nous a appris depuis ce temps là, rien ne doit être caché, tout le monde doit connaître tout. Le peuple doit être informé. En quoi sommes-nous mieux informés maintenant ? Il y a des lois, il y a la loi 101, c’est très bon je l’ai dit, aucun problème, mais il serait encore plus important pour nous les Québécois de savoir ce que les multinationales payent comme impôts au gouvernement du Québec ; ce serait plus important de savoir ce que les PME, si importantes maintenant dans notre société, versent comme contribution aux biens publics, que nous sachions exactement où elles sont situées. Pour moi, la transparence économique devrait être un levier de force de tous ceux qui veulent un certain changement, un changement certain de la société.

J’ajoute un cinquième point rapidement. On essaie à l’heure actuelle d’axer toutes les politiques sur les petites et moyennes entreprises. Je pense que cela est de l’aberration. Les petites et moyennes entreprises, faut sans doute les aider. Ce sont des satellites des grandes entreprises. Si vous pensez qu’on peut se bâtir une société autour des satellites, moi je pense que c’est pas correct. Cela ne nous empêche pas de les aider mais je ne pense pas qu’on puisse y arriver. Je pense que les travailleurs ont fait des gains, en feront j’espère, et que certains ministres ont été un peu naïfs, surtout sur la santé-sécurité où vraiment on n’a pas réussi depuis le 15 novembre encore à nous donner un projet convenable.

Je termine rapidement en disant qu’il faut construire ici un mouvement socialiste où on oubliera nos « ismes » de l’extérieur du Québec pour se bâtir un véritable mouvement, qui sera peut-être pas un parti tout de suite, mais qui travaillera toujours dans l’intérêt des classes laborieuses du Québec. Quant à moi, j’en suis là.

[248]

La chance au coureur.
*Bilan de l’action du Gouvernement du Parti québécois*

**Sixième partie**

VI.4

“COMMENTAIRE.”

Pierre VALLIÈRES

[Retour à la table des matières](#tdm)

Pour ma part, au lieu de corroborer les critiques qui sont déjà formulées depuis le début du panel, je voudrais situer l’émergence, le développement et peut-être l’échéance prochaine, l’échéance négative du mouvement indépendantiste québécois dans son vrai contexte qui est moins celui des partis politiques que celui de l’économie et de la société nord-américaines.

D’abord on s’illusionne en prenant pour acquis que le Canada est un pays indépendant et que le Québec veut simplement se séparer du Canada. Ça fait au moins trente ans que le Canada est sérieusement recolonisé de haut en bas par les États-Unis au plan économique, social et culturel. Puis la colonisation politique officielle est peut-être une question de temps. Le Québec a subi en même temps que le reste du Canada le même processus. En Amérique du nord et c’est de plus en plus vrai en Europe occidentale, il n’y a plus de libre concurrence, il n’y a plus de libre entreprise. Il y a la continentalisation de l’économie monopolisée entre les mains de ceux de ces compagnies qu’on appelle les multinationales et qui elles, de concert avec les organismes américains que sont les grandes banques, le pentagone, l’armée, l’industrie d’armement et le congrès, n’ont qu’un objectif : rendre complète définitive et irréversible l’intégration de la production, de la consommation, des comportements sociaux, des valeurs de l’information, des communications sur l’échelle du continent. C’est ce processus qui est en voie d’application en Amérique Latine, qui explique l’accroissement et l’étendue vraiment stupéfiante de la torture, de la désintégration systématique des économies nationales ou des secteurs d’économie nationale qui résistait encore à l’impérialisme américain, et qui explique aussi les difficultés mais quand même l’exemplarité de la révolution cubaine qui s’est produite pendant que le processus de continentalisation se poursuivait.

Au Canada, au nord des États-Unis, il n’y a qu’au Québec qu’il y a eu un début de contestation de ce phénomène, qui n’a [249] pas l’air brutal, mais qui est drôlement sauvage, de l’industrialisation rapide du Québec, de projets comme ceux de la Baie-James, de la multiplication des autoroutes, de l’importation de certaines industries comme ceux d’I.T.T. sur la côte nord, de l’accroissement phénoménal de l’endettement public et privé, endettement gracieusement fourni par nos sueurs et aussi par les capitaux américains, endettement qui explique aussi et pas seulement le développement social mais je pense que c’est d’abord l’endettement qui explique l’accroissement du budget du Québec depuis 15 ans. On est une drôle de colonie, avec un budget de douze milliards de dollars, colonie qui dépense sans remords, qui consomme en maudit et qui pour continuer à consommer, pour favoriser l’accroissement des dépenses publiques et privées doit par nécessité emprunter toujours davantage et embarquer dans les méthodes de développement dites économiques définies par les États-Unis.

Un mouvement indépendantiste au Québec n’a de sens que s’il implique une remise en question radicale, non seulement de la constitution canadienne qui est la constitution d’une colonie qui ne sait plus très bien ce qu’elle est, mais d’abord une remise en question du mode de vie que l’on pratique tous les jours au Québec comme ailleurs en Amérique du nord. C’est remettre en question un système qui apparaît même aux syndicats comme irréversible, fatal, inéluctable. Si General Motors construit deux ou trois usines de plus, il n’y a pas un syndicat qui va protester.

Bien sûr, bien sûr, les fins de semaine on va lire les articles de certaines personnes qui dénoncent l’idéologie de la bagnole et le coût social de l’automobile, le coût social sur l’environnement, sur le système nerveux, et aussi les coûts qui ne vont pas à d’autres formes de production ; on va lire que le voyage perpétuel de la banlieue à l’usine, de la banlieue au centre-ville, du centre-ville à la plage la plus proche, au chalet d’été multiplie toujours les autoroutes.

Bien sûr, les fins de semaine on lit cela et on est bien d’accord, mais en même temps c’est lourd encore plus d’usines d’automobiles, si on importe encore des automobiles. On est d’accord [250] avec ça même dans les syndicats, parce que cela fournit de l’emploi et que la sécurité d’emploi c’est la raison d’être du syndicalisme d’affaire, c’est ce qui fait l’affaire du système qui aime que la sécurité s’étende à la consommation. Maintenir uniquement la sécurité d’emploi, maintenir uniquement le niveau de vie actuel tel qu’il est vécu par tout le monde ici c’est maintenir en place le système tout court. Alors il faut que la contestation aille profond, très profond. Faut qu’on la pense et qu’on la vive en terme d’autogestion. Mais pas l’autogestion de la pollution autant que possible.

Essayons d’autogérer quelque chose de neuf. On en parle souvent d’une nouvelle société. Essayons d’inventer autre chose si possible en terme d’autogestion, en terme d’idéologie, en terme de décentralisation. C’est cela qui devrait être le contenu du projet d’indépendance. De toutes façons, en dehors d’une telle démarche le projet d’indépendance ne se réalisera pas, il n’existera même pas comme projet réel parce qu’une collectivité comme la nôtre que la continentalisation rationnelle du continent a voué à l’assimilation ne peut émerger, peu importe les structures politiques d’assimilation qu’on nous présente soit sous forme de bilinguisme pour commencer mais qu’on nous présente aussi depuis longtemps en pratique par la consommation de la bagnole, du *Reader’s Digest*, des séries télévisées américaines, par l’importation de la technologie qui est en train de devenir l’outil miracle qui explique tout et qui justifie tout. Alors on nous a comme ça ; on nous voue à la disparition comme entité nationale, comme peuple, comme aussi on vise dans le même processus l’uniformisation des individus.

On privilégie à la fois le conformisme sur le plan individuel et le continentalisme sur le plan collectif ce qui revient à la formule du marché commun. Dans le marché commun, les entités nationales sont vouées à se ressembler tellement qu’un jour elles deviendront une autre réalité dans la perspective où le situe l’impérialisme américain. Faire de chaque groupe un *melting pot*, de chaque groupe comme de chaque individu un outil rentable dans le système de production et de consommation actuel [251] le. Or, le mouvement indépendantiste, indépendamment de ses idéologies, de ses fondateurs, de ses dirigeants ou de ses membres, est arrivé dans les années 60 à contre-courant de ce processus d’intégration là. Il porte en lui une remise en question de tout le système, il le porte en lui. C’est pour ça que Washington lui est opposé. C’est pour ça que le P.Q. dès le départ a autant d’adversaires et même si le gouvernement Lévesque était trois fois plus modéré qu’il ne l’est présentement, ses adversaires voudraient l’abattre quand même parce qu’il y a d’abord une chose qu’on va lui demander, et le P.Q. va peut-être accepter, c’est de renoncer au projet indépendantiste.

Faire l’indépendance en Amérique du Nord sur le continent qui est le plus intégré qui soit au monde, à l’exception peut être du bloc soviétique, c’est dur. Et vous savez comment c’est dur de faire l’indépendance de ce bord-là. Mais c’est aussi dur de ce bord-ci. Faire l’indépendance dans un contexte comme celui-là, c’est la même chose que faire la révolution et ça exige de faire une révolution, sans ça aussi bien ne plus dire qu’on veut être indépendant. Que personne en parle plus, puis on verra les libéraux, péquistes, unionistes n’importe quoi mais tout le monde unanime sur le maintien du système.

C’est être unanime sur la non indépendance par étapes. Par étapes plus ou moins culturelles ; de temps en temps un petit sursaut et c’est à ça qu’on nous prépare en refusant de contester à sa base le système qui nous conditionne dans lequel on vit et qu’on nous présente comme une force inattaquable qu’on pourra jamais, jamais changer. Il faut commencer par ça si on veut que le mouvement indépendantiste lors du prochain référendum et dans les années qui vont suivre fasse la preuve que notre discours collectif nationaliste et aussi notre discours socialiste ça n’était qu’un discours, qu’un discours, et que dans la pratique, il n’a pas réussi à provoquer, à développer, à déclencher et à développer un affrontement absolument nécessaire pour tout peuple qui veut se libérer. Et c’est sûr que la collectivité québécoise si on se fie au sondage, c’est pas toujours la meilleure façon d’intuitionner le monde mais c’est la mode actuellement les sondages. [252] Si on se fie aux sondages, la majorité des québécois favorise le statu quo.

C’est un fait qu’à peu près 15 à 20% de personnes sont peut-être prêtes à faire un saut vers l’indépendance. Il y en a beaucoup qui trouvent que les syndicats exagèrent en maudit. Il y en a plusieurs aussi qui pensent que les jeunes ne sont pas assez disciplinés que tout va mal dans les écoles. Ça c’est encore vrai et tous les sondages le démontrent. C’est vrai que la collectivité québécoise est assez conservatrice, c’est un des facteurs qui bloquent le processus d’indépendance. Mais pour un mouvement indépendantiste, prendre cela pour acquis puis se conditionner à cela, c’est aussi bien de renoncer à tout ! c’est l’envers d’une action politique.

Je pense que pour ceux qui sont véritablement au Québec indépendantiste donc aussi socialiste mais pas des socialistes qui pensent que la question nationale n’existe pas, je pense que pour ceux-là la seule façon de faire de la politique c’est d’être prêt à la faire dans l’opposition pendant un siècle s’il le faut parce qu’au pouvoir on fait pas de la politisation, on éteint des feux, on essaie de faire de la concertation entre des intérêts complètement divergents, pis on perd son temps. Et puis surtout au pouvoir au Québec, où les députés sont les mieux payés au monde, à part ceux du Congrès des États-Unis, mais le pouvoir engendre le goût du pouvoir, pis l’illusion de faire quelque chose alors que le pouvoir est pas à Québec principalement, il est au sein des multinationales, le pouvoir est à Washington et au Pentagone, et c’est à ce pouvoir là qu’il faut s’affronter si on veut encore continuer à parler d’indépendance ; autrement tout le mouvement qu’on a connu depuis les années 60 se résumera, dans un livre futur d’histoire, à un rêve qui a donné naissance à un parti avec une étiquette indépendantiste au pouvoir, mais comme en Australie en 1935, ça aura été pour rien pantoute.

C’est là-dessus, face à cette réalité là qu’on est confronté, et il est temps qu’on cesse de se conter des blagues sur notre révolution historique puis nos révolutions tranquilles, nos indépendances tranquilles, nos indépendances si nécessaires pas nécessairement, [253] l’indépendance puis notre non indépendance par étape, puis toutes ces maudites niaiseries là qui veulent toutes dire faut pas toucher au système, on peut pas faire ça, le monde n’est pas prêt, puis les États-Unis nous laisseront pas faire. C’est le discours que j’entends depuis que j’ai l’âge d’être pas d’accord avec mes parents. C’est encore le même discours qu’on nous tient tout le temps, auquel les gens adhèrent tout le temps aussi qui fait que même si on invente des formules originales uniques au monde comme l’indépendance tranquille puis la révolution tranquille, même si ici on a un mouvement de libération nationale qui réussit par un tour de force extraordinaire à arriver au pouvoir en mettant de côté sa raison d’être, même si on peut se conter des belles histoires de même, pis avoir ben du fun comme les histoires du père Gédéon, n’empêche qu’au bout de la ligne y a rien qui progresse et il est temps peut-être qu’on songe à l’action politique en terme de progrès réel donc d’un maudit combat à faire si on veut le faire ce combat-là.

Moi je pense qu’il est possible, je pense qu’il va être long et dur. Mais si on veut pas le faire qu’on fasse même plus de colloque, qu’on fasse plus de colloque mon Dieu ça donne rien, qu’on fasse notre job chacun dans son syndicat ou sans son syndicat, moi je suis un journaliste professionnel, toi t’es un professeur professionnel, pis tout le monde est là professionnellement à sa place. C’est ça que les États-Unis veulent qu’on soit. Et puis la réforme issue du rapport Parent a fait avec les CEGEP et les Universités et le système d’enseignement que vous connaissez mieux que moi en fonction de ça, que chacun fasse son job. Puis ça a l’air de bien aller ; même ceux qui ont le job d’organiser des congrès, des colloques, réussissent très bien.

[254]

[255]

*Achevé d’imprimer*

*sur papier*

*Écume-de-Mer*

*aux presses*

*des*

*Ateliers Jacques Gaudet, Ltée,*

*Granby,*

*le quinzième jour*

*du mois de juin*

*mil neuf cent soixante-dix-huit*

Fin du texte

1. *Capital, entreprises et bourgeoisie* à paraître aux Presses de l’Université de Montréal. [↑](#footnote-ref-1)
2. Assemblée annuelle du Comité pour un Canada Indépendant in *Le Devoir,* 24 octobre 1977, p. 7. [↑](#footnote-ref-2)
3. Par exemple ceux de Tom Naylor. [↑](#footnote-ref-3)
4. Voir Arnaud Sales « La question linguistique et les directions d’entreprises », in *Le Devoir,* 27, 28, 29 avril 1977. [↑](#footnote-ref-4)
5. Robert Parent, Thèse de doctorat sur l’Amiante, en cours de rédaction. [↑](#footnote-ref-5)
6. *Ibid*. [↑](#footnote-ref-6)
7. *Ibid*. [↑](#footnote-ref-7)
8. Voir Celso Furtado « Le capitalisme post national », in *Esprit,* avril-mai 1975. [↑](#footnote-ref-8)
9. Pour plus d’informations sur les relations entre le patronat et le gouvernement Bourassa, voir P. Fournier : *The Quebec Establishment*, Black Rose Books, 1976. [↑](#footnote-ref-9)
10. R. Miliband : *L’État dans la société capitaliste*, Maspéro, 1973, pp. 115-135. [↑](#footnote-ref-10)
11. R. Miliband : *Parliamentary Socialism*, 1961. [↑](#footnote-ref-11)
12. R. Miliband : L’État dans la société capitaliste, p. 117. [↑](#footnote-ref-12)
13. Louis Falardeau : « Loi 101 : quelques précisions sur le statut des sièges sociaux », *La Presse,* 25 août 1977. [↑](#footnote-ref-13)
14. Cité par R. Leroux : « La marge de manœuvre n’est pas serrée ; il n’y en a pas », *La Presse*, 11 décembre 1976. [↑](#footnote-ref-14)
15. Ralph Miliband : *op. cit*., p. 127. [↑](#footnote-ref-15)
16. *Ibid*. [↑](#footnote-ref-16)
17. « Pour ne pas être gêné par les milieux de la finance, Parizeau a coupé les emprunts », *La Presse,* 21 juillet 1977. [↑](#footnote-ref-17)
18. Cité par Mario Fontaine : « Mais comment s’en tenir à des dépenses de $11 milliards ? », *La Presse*, 31 mars 1977. [↑](#footnote-ref-18)
19. Parti Québécois : *Le Programme, l’action politique, les statuts et règlements*, 1977, version non encore publiée, p. 15. [↑](#footnote-ref-19)
20. R. Miliband : *op. cit*. [↑](#footnote-ref-20)
21. *Le Jour*, 3 juin 1977, p. 35. [↑](#footnote-ref-21)
22. Cité par Pierre-Paul Gagné : « Le lobbying toujours à pied d’œuvre à Québec », *La Presse,* 10 décembre 1976. [↑](#footnote-ref-22)
23. H. Meyer : « Business bas the Jitters in Quebec », *Fortune,* octobre 1977, p. 244. [↑](#footnote-ref-23)
24. Parti Québécois : *op. cit.,* p. 15. [↑](#footnote-ref-24)
25. Jacques Parizeau : « Au Québec, l’État doit intervenir », *Québec-Presse,* 15 février 1970. [↑](#footnote-ref-25)
26. Parti Québécois : *op. cit.,* p. 18. [↑](#footnote-ref-26)
27. Parti Québécois : *op. cit.,* p. 21. [↑](#footnote-ref-27)
28. *Ibid.,* p. 21. [↑](#footnote-ref-28)
29. Voir Alain Duhamel : « La lutte pour le contrôle des caisses s’engage sur deux fronts », *Le Jour,* 11 février 1977. [↑](#footnote-ref-29)
30. Voir François Dagenais : « L’avenir des caisses », *Le Jour,* 11 février 1977. [↑](#footnote-ref-30)
31. Parti Québécois : *op. cit.,* p. 20. [↑](#footnote-ref-31)
32. Voir Jean-Guy Duguay : « Les difficultés de financement de Quebec Steel Products ne sont pas nées de la dernière pluie », *La Presse,* 26 mars 1977. [↑](#footnote-ref-32)
33. « En acquérant l’Asbestos Corporation, Québec achète un paquet de problèmes », *Le Devoir,* 27 octobre 1977. [↑](#footnote-ref-33)
34. Parti Québécois : *op. cit.,* p. 15. [↑](#footnote-ref-34)
35. Jacques Parizeau : « La Caisse de dépôt : notre grande inconnue », *Québec-Presse,* 26 mars 1972. [↑](#footnote-ref-35)
36. Robert Pouliot : « Une confrontation Québec-Ottawa fait plus peur que l’indépendance », *La Presse,* 20 novembre 1976. [↑](#footnote-ref-36)
37. Ibid. [↑](#footnote-ref-37)
38. Cité dans Robert Pouliot : « Les américains sont calmés, mais tiennent à savoir où va le Québec », *La Presse,* 19 novembre 1976. [↑](#footnote-ref-38)
39. Entrevue par Guy Rochette : « Pas de libération nationale sans libération économique », *Zone Libre,* été 1977, p. 6 [↑](#footnote-ref-39)
40. Je propose aux lecteurs cette auto-définition opératoire de la social-démocratie moderne de type occidental. [↑](#footnote-ref-40)
41. II faut en cela regretter que beaucoup de mouvements de gauche du Québec se soient laissés gagner ou emporter par la recherche d’unanimité nationaliste du P.Q. [↑](#footnote-ref-41)
42. Les centrales syndicales protestent évidemment contre l’intrusion gouvernementale en leur sein, de même que contre le nouveau juridisme individualiste à l’américaine, mais je gagerais fort qu’elles digéreraient le second en échange du premier point. [↑](#footnote-ref-42)
43. Cette expression ne prête à confusion que si l’on croit au seul contrôle des élus formels, qui eux bien sûr, n'ont pas été remplacés encore... [↑](#footnote-ref-43)
44. Il s’agit de Clinton Archibald. [↑](#footnote-ref-44)
45. *Rapport d’étape depuis novembre 1976,* Conseil du statut de la femme, 16 septembre 1977. [↑](#footnote-ref-45)
46. Affaires culturelles, Affaires municipales, Affaires sociales, Communications, Consommateurs - Coopératives et Institutions financières, Éducation, Finances, Fonction publique, Immigration, Travail et Main-d’œuvre ainsi que la Commission de la Fonction publique. [↑](#footnote-ref-46)
47. Le programme du PQ se prononce par ailleurs en faveur d’une législation sur le congé de maternité et en faveur des garderies. Il faut maintenant attendre la réalisation de ces intentions pour porter un jugement, selon les modalités de ces réalisations. [↑](#footnote-ref-47)
48. Programme du Parti Québécois, édition de 1975. [↑](#footnote-ref-48)
49. Les deux-tiers des femmes membre d'une famille au Québec, en 1971, ne travaillaient pas à l’extérieur ; en 1971, également, les femmes constituaient les deux-tiers de l’ensemble des travailleurs à temps partiel, les hommes étant surtout des jeunes de 15 à 19 ans (source : compilations spéciales des données du Recensement du Canada de 1971 qui seront publiées sous peu dans *Le travail à temps partiel,* Colette Bernier et Hélène David, Bulletin de l’institut de recherche appliquée sur le travail, 1977). [↑](#footnote-ref-49)
50. Le développement économique au service du peuple québécois - C.E.Q. Sommet économique, 24-26 mai 1977. [↑](#footnote-ref-50)
51. Discours inaugural, 2e session, 31e législation, René Lévesque - Québec, 8 mars 1977. [↑](#footnote-ref-51)
52. Jacques Yvan Morin, Livre vert - Informeq, édition spéciale. [↑](#footnote-ref-52)
53. Whitcomb H. et Lang R., *Charme,* traduit et adapté de l’américain par Sylviane Lias, McGraw-Hill, Montréal, 1968, p. 455. [↑](#footnote-ref-53)
54. Enseignement général et professionnel. Manuels agréés par le MEQ pour les écoles de langue française 1977-78, p. 119. [↑](#footnote-ref-54)
55. Boutin, Jean-Guy, Enquête sur les caractéristiques socio-économiques des travailleurs rémunérés au taux du salaire minimum in *CSF-bulletin,* déc. 1976. [↑](#footnote-ref-55)
56. *Seul dans un monde à deux -* Conseil national du bien-être social, Avril 1976. [↑](#footnote-ref-56)
57. Données recueillies auprès du CSF, novembre 1977. [↑](#footnote-ref-57)
58. Dont il faut se féliciter bien qu’il s’agisse d’une mesure très partielle et largement insuffisante en regard de la misère du 3e âge. [↑](#footnote-ref-58)
59. CSF Bulletin interview, 22 mars 1977. [↑](#footnote-ref-59)
60. *Le Devoir*, mercredi 26 octobre 1977, p. 5. [↑](#footnote-ref-60)
61. D’ailleurs la promesse était plutôt à l’effet de donner aux Québécois « un vrai gouvernement ». La nuance est importante et il serait temps que le P.Q. corrige ce détail. [↑](#footnote-ref-61)
62. On reste surpris de constater que vingt ans après la mort de Duplessis M. Trudeau fait encore de la démocratie définie encore exclusivement en termes de parlementarisme et de droits individuels, le seul critère du développement politique. Au soir des élections québécoises, et dix jours plus tard dans sa « conversation télévisée avec la nation » il s'est senti le besoin de voir dans ce changement de gouvernement un indice que la démocratie était bel et bien vivante au Québec, comme s’il lui fallait s’en convaincre et excuser ses compatriotes auprès du reste du Canada. Dans sa longue entrevue du *Montreal Star* (15 octobre 1977) c’est l’accolade suprême au premier ministre Lévesque lorsque celui-ci est qualifié de « grand démocrate ». Pas question de dire de M. Lévesque qu’il est un « bon » premier ministre ou encore un chef de gouvernement « efficace ». Ce sont les règles du jeu et la persévérance des joueurs à les respecter qui sont ici privilégiées. La confusion entre la politique et le jeu est ici totale. L’important n’est pas de gagner mais de bien jouer et surtout de suivre les règles. On croirait un match de polo.

 Le discours politique de M. Trudeau en est resté à l’analyse qu’il faisait à l’époque de « *Some Obstacles to Democracy in Quebec*». D’ailleurs depuis quelque temps on assiste à un retour en force de vieilles expressions ressuscitées du temps où M. Trudeau pourfendait dans les colonnes de Cité Libre ces « nouveaux clercs », « mangeurs de balustrade », « grenouilles de bénitier » que sont les séparatistes, des gens nécessairement sectaires et complexés. Qu’à quinze ans de distance un homme politique en soit rendu à utiliser les mêmes expressions, à la virgule près, témoigne, et c’est le moins qu’on puisse dire, d’une dangereuse stabilité intellectuelle. Quinze ans plus tard c’est toujours la même lutte à finir qui se continue entre les forces du bien et celles du mal. [↑](#footnote-ref-62)
63. Et les analogies sont toujours dangereuses. [↑](#footnote-ref-63)
64. Strasser, J., « L’ouvrier et la nation », (1912) in J. Strasser et Q. Pannekoek, *Nation et lutte de classe,* Paris, 10-18, 1977, p. 58. [↑](#footnote-ref-64)
65. Dès le début des années 1920, les intellectuels nationalistes de la revue *l’Action française* alors dirigée par l’abbé Lionel Groulx, dénoncent la mollesse de l’élite canadienne-française, les stériles bavardages des politiciens et l’abdication de la bourgeoisie canadienne-française, qui, entre autres par les mariages mixtes, accepte et cherche l’assimilation. (Lamarche, Y., « Position sociale des intellectuels et nationalisme : le cas de l*'Action française* », in *La Philosophie au Québec,* Montréal, Bellarmin, 1976, pp. 153-179). Cette action de vigilance nationaliste est poursuivie par la revue *L’Action nationale :* un des textes les plus virulents de son principal animateur, François-Albert Angers, est consacré à Louis St-Laurent, alors premier ministre du Canada, et au R.P. G.H. Lévesque, o.p., membre de la Commission Massey, qu’il considère comme « deux modèles d’inconscience ». [↑](#footnote-ref-65)
66. Sacy, Hubert, in *La Presse,* 11 janvier 1977, p. 5. [↑](#footnote-ref-66)
67. Au sujet de la notion de “nouvelle bourgeoisie”, voir P. Bourdieu, « Anatomie du goût », *Actes de la recherche en sciences sociales,* 2e année, no. 5, octobre 1976, pp. 57-65. Parce qu’elle possède en plus d’un capital économique un capital culturel (titres scolaires, etc.) et qu’elle se compose des cadres supérieurs des grandes entreprises publiques, des cadres supérieurs des entreprises de production culturelle (universités, radio-télévision, cinéma, journaux, éditions) etc., celle-ci peut être qualifiée, en opposition aux patrons de l’industrie et du grand commerce, de « bourgeoisie culturelle ». [↑](#footnote-ref-67)
68. Au début des années 1960, plus de 25% des étudiants qui fréquentent des universités québécoises francophones proviennent de familles dont le père est petit administrateur ou commerçant (J. Brazeau, J. Dofny, G. Fortin et R. Sévigny, *Les résultats d’une enquête auprès des étudiants des universités de langue française du Québec,* Rapport soumis à l’AGEL, l’AGEUM et l’AGEUS, Département de sociologie, Université de Montréal, 1962). [↑](#footnote-ref-68)
69. Cette réduction est présente dans l’analyse de Gilles Bourque, [*l'État capitaliste et la question nationale*](http://dx.doi.org/doi%3A10.1522/030082303)*,* Montréal, Presses de l’Université de Montréal, 1977. [↑](#footnote-ref-69)
70. Bernard, André, *Québec. Élections 1976,* Montréal, Hurtubise HMH, 1976, p. 30. [↑](#footnote-ref-70)
71. *Le Devoir,* 10 novembre 1976, cité par A. Bernard, *op. cit.,* p. 56. [↑](#footnote-ref-71)
72. Carlos, S. et D. Latouche, « La composition de l’électorat péquiste », in D. Latouche, G. Lord et J.-G. Vaillancourt, *Le processus électoral au Québec,* Montréal, Hurtubise HMH, 1976, p. 199. [↑](#footnote-ref-72)
73. Lord, G., D. Latouche et D. Lacorne, « Les organisateurs électoraux et autres travailleurs d’élections... », in D. Latouche, G. Lord et J.-G. Vaillancourt, *Le processus électoral au Québec, op. cit*., p. 81-83. [↑](#footnote-ref-73)
74. Bernard, A., Québec: *Élections 1976, op. cit*., p. 82. [↑](#footnote-ref-74)
75. La sur-représentation des diplômés d’enseignement supérieur (et aussi des hommes) parmi le personnel politique n’est pas une caractéristique totalement propre au Parti québécois : la « compétence politique » i.e. la capacité de comprendre le discours politique, de s’occuper d’une façon légitime de politique et aussi de parler avec autorité de choses politiques apparaît en effet fonction du capital culturel et scolaire. Mais au Parti Québécois, cette relation semble beaucoup plus étroite et correspond au fait que l’adhésion à ce parti exige une plus forte « politisation », i.e. l’adhésion à un programme politique bien explicite. Et, il ne faut pas non plus s’étonner si l’on retrouve d’une part, chez le personnel politique de ce Parti, une idéologie technocratique qui fonde la nécessité du recours aux experts et qui fait de la compétence technique une condition d’accès à la politique et que d’autre part ce soit ce personnel politique qui aie proposé la formule de référendum pour engager le processus de l’indépendance. Le référendum peut certes apparaître comme une forme démocratique et consultation populaire, mais il n’en exige pas moins, comme tout sondage, d’avoir une opinion et donc de posséder « la compétence minimale qui est nécessaire pour produire la réponse minimale à reconnaître son opinion dans un ensemble d’au moins opinions déjà formulées qui sont offertes au choix « les consommateurs sur le marché de l’opinion » (P. Bourdieu, « Questions de politique », Actes de la recherche en sciences sociales, 16 septembre 1977, p. 56). Il est dès lors à craindre qu’en l’absence d’un parti ouvrier bien organisé, tous ceux qui n’ont pas cette compétence et qui souvent proviennent des classes populaires, soient exclus de ce débat ou qu’ils s’excluent (« ça ne m’intéresse pas ») et qu’au moment de donner leur opinion, ils s’abstiennent. En proposant la formule de référendum, le personnel politique du Parti québécois se donne ainsi un instrument que lui-même et aussi sa base militante sont beaucoup plus en mesure de contrôler : ils peuvent d’autant plus facilement se servir de la démocratie que celle-ci les sert. [↑](#footnote-ref-75)
76. Bourdieu, P., « L’économie des échanges linguistiques », *Langue française,* 34, mai 1977, p. 22. [↑](#footnote-ref-76)
77. *La politique québécoise de la langue française* présentée à l’Assemblée nationale et au peuple du Québec par Camille Laurin, ministre d’État au Développement culturel. Gouvernement du Québec, Editeur officiel du Québec, mars 1977, 67 pages, voir pp. 34 et 35. [↑](#footnote-ref-77)
78. *Op. cit.,* pp. 23 et 25. [↑](#footnote-ref-78)
79. Raymond Barbeau, *J’ai choisi l'indépendance,* Montréal, les Editions de l’homme, 1961, 127 pages. Voir p. 54. [↑](#footnote-ref-79)
80. *Quand nous serons vraiment chez nous,* projet soumis par le Conseil Exécutif du P.Q., s.d., 189 pages. [↑](#footnote-ref-80)
81. *Op. cit.,* p. 35. [↑](#footnote-ref-81)
82. *Un gouvernement du Parti Québécois s’engage* ..., les Éditions du Parti Québécois, Montréal, 1973, 123 pages, voir pp. 104-105. [↑](#footnote-ref-82)
83. Sauf bien entendu si les tribunaux devaient conclure à l’impuissance constitutionnelle du Québec à modifier l’article 133 du BNA-Act. [↑](#footnote-ref-83)
84. C’est sur cette formule adoptée par le P.S.Q. en 1962 que ce parti s’est séparé du N.D.P. [↑](#footnote-ref-84)
85. La forte combativité ouvrière se manifeste donc même dans les syndicats les plus conciliateurs du Québec. [↑](#footnote-ref-85)
86. Le local 298 et le S.C.F.P. participaient au front commun, même si c’était de façon négligeable : les syndicats de l’Hydro-Québec et ceux des employés d’universités négociaient ex parte. Le S.C.F.P., parce qu’il représente des ouvriers et des employés de la fonction publique, est l’allié naturel, au sein de la F.T.Q., de la C.S.N. et de la C.E.Q. [↑](#footnote-ref-86)
87. Philip Resnick, « La social-démocratie au pouvoir - le cas de la Colombie-Britannique », *Chroniques,* numéro 28, avril 1977 : 12-23 indique que les réformes préconisées par le gouvernement Barrett se sont heurtées à la résistance passive des technocrates de l’appareil scolaire. Au Québec, il n’y aura pas de tels heurts, le Ministre Morin étant déjà sous tutelle technocratique. [↑](#footnote-ref-87)
88. Même le gouvernement unioniste de Johnson n’avait osé ainsi consacrer ce petit despote. Mais le P.Q., cherchant à se rallier le vote des nationalistes conservateurs qui se porte encore sur l’U.N., est prêt à bien des compromis. N’est-ce pas le P.Q. qui, lors du congrès d’après la victoire, a adopté le vieux cheval de bataille de Duplessis : l’autonomie au sein de la confédération ? Évidemment ce mot d’ordre est transitoire et ne viserait qu’à ouvrir la porte à des négociations, dossier par dossier, visant à atteindre par étapes la souveraineté - association. [↑](#footnote-ref-88)
89. Cependant le conseil confédéral de la C.S.N. du 21-23 avril 1977 a pris connaissance d’un très bon document de F. Aubry et de P. Bakvis intitulé “Le budget Parizeau : rassurer le capital". [↑](#footnote-ref-89)
90. Il faut relire les rapports de la Commission B. & B. pour connaître la profondeur et l’étendue de ces privilèges. [↑](#footnote-ref-90)
91. Un sondage réalisé du 29 juillet au 5 août 1977, par la maison C.R.O.P. et pour le compte de *Reader’s Digest*, dévoile les résultats suivants : 59% des francophones approuvent le projet de loi et 72% des anglophones s’y opposent, ce qui dégage une majorité de 52% de Québécois favorables à ce projet. [↑](#footnote-ref-91)
92. Après le refus du gouvernement péquiste, le Premier Ministre Trudeau a reformulé son offre à René Lévesque, en oubliant la clause particulière pour le Québec... [↑](#footnote-ref-92)
93. Le gouvernement péquiste ne s’attaque pas aux intérêts des U.SA. : hormis pour Asbestos Corporation, le P.Q. ne prévoit aucune nationalisation d’entreprises américaines et René Lévesque vient d’annoncer que le Québec souverain continuerait d’être membre du NORAD et de l’OTAN. C’est pourquoi les dirigeants péquistes ne s’attendent pas à des représailles directes de la part des U.SA., et ils ont raison. Mais les U.S.A., partisans du statu quo, sont évidemment du côté d’Ottawa. [↑](#footnote-ref-93)